

# ENSCi – Les Ateliers

## ANNEXES 1

Bulletin officiel

Modèle de supplément au diplôme

Organigramme de l'offre de formation

Organigramme hiérarchique de l'établissement

Liste des conventions

Inscription Erasmus

Livret de l'élève

Curriculum anonymisés

Liste des productions éditoriales

# ENSCi – Les Ateliers

## Bulletin officiel



# MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Accueil > Abonnements > Bulletin officiel n° 30 du 23 août 2012

## BULLETIN OFFICIEL N° 30 DU 23 AOÛT 2012

Le bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche publie l'actualité des textes réglementaires : décrets, circulaires, arrêtés, notes de service, avis de vacances de postes, etc. Il édite également des numéros spéciaux et hors série.

### GRADE DE MASTER

Attribution aux titulaires du diplôme de créateur industriel et du diplôme de designer textile délivrés par l'École nationale supérieure de création industrielle

NOR : ESRS1200282A  
arrété du 29-6-2012  
ESR - DGESIP A3

Par arrêté de le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 29 juin 2012, le grade de master est conféré de plein droit, pour les sessions de diplômés 2014 à 2019, aux titulaires :

- du diplôme de créateur industriel ;
  - du diplôme de designer textile,
- délivrés par l'École nationale supérieure de création industrielle.

### ABONNEMENT

Abonnez-vous à l'alerte courriel pour recevoir chaque semaine le sommaire du B.O. :

S'abonner au sommaire  
Se désabonner

### ARCHIVES B.O.

Retrouvez tous les B.O. numériques du M.E.S.R.

[bulletins officiels 2012](#)  
[bulletins officiels 2011](#)  
[bulletins officiels 2010](#)  
[bulletins officiels 2009](#)  
[bulletins officiels 2008](#)

### MENTOR

Recherche de textes réglementaires parus au B.O. et au J.O. du M.E.S.R. et du MEN

Mentor vous permet de consulter :

les références des textes parus au B.O. ou au J.O. après 1987  
l'intégralité des textes si'ils sont postérieurs à juillet 1989 pour le B.O. et à juillet 2003 pour le J.O.  
Le moteur de recherche Mentor

### ADRESS'RLR

Adress'RLR est le nouveau site juridique du M.E.S.R. et du MEN

Cette base de données permet l'accès :

au droit de la recherche et des enseignements scolaire et supérieur aux textes en vigueur utiles à la direction et à la gestion des services et établissements relevant du MEN et du M.E.S.R.

Adress'RLR, la base de données juridique M.E.S.R.-MEN



CC / D : AYDOR 15 / 14

Reçu le

25 OCT. 2012

ENSCI Les Ateliers

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Direction générale  
pour l'enseignement  
supérieur et l'insertion  
professionnelle

Service de la stratégie de  
l'enseignement supérieur et  
de l'insertion professionnelle

Département de l'architecture  
et de la qualité des formations  
de niveau master et doctorat

DGESIP A3  
N° A 2 - 04 27

Affaire suivie par  
Ghislaine Gauthier-Mestron

Tél. : 01 55 55 67 58  
Fax : 01 55 55 69 69

Courriel : ghislaine.gauthier-mestron@education.gouv.fr

1, rue Descartes  
75231 Paris cedex 05

Paris, le

16 OCT. 2012

La ministre de l'enseignement supérieur et de  
la recherche

à

Monsieur le directeur général de l'Ecole  
nationale supérieure de création industrielle

**Objet :** Renouvellement de l'attribution du grade de master aux titulaires du diplôme de créateur industriel et du diplôme de designer textile délivrés par l'Ecole nationale supérieure de création industrielle (ENSCI).

Je vous informe du renouvellement de l'attribution du grade de master aux titulaires du diplôme de créateur industriel et du diplôme de designer textile délivrés par l'Ecole nationale supérieure de création industrielle (ENSCI), pour les sessions de diplômés 2014 à 2019, suite à la présentation de l'arrêté relatif à l'attribution de ce grade lors de la séance du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) du 18 juin 2012. Cet arrêté a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (BOESR) du 23 août 2012.

J'ai pris bonne note des avancées réalisées dans la mise en œuvre des recommandations formulées lors de la première attribution de grade.

J'appelle tout particulièrement votre attention sur le fait que le renouvellement de l'attribution du grade pour six ans inscrit l'ENSCI dans la vague universitaire contractuelle D, vague des établissements du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Hautes Etudes-Sorbonne-Arts et Métiers (HESAM), dont l'ENSCI est un des membres fondateurs. L'école mettra à profit cette intégration dans le PRES pour poursuivre la restructuration de sa pédagogie et poursuivre son engagement effectif dans une recherche de haut niveau.

Ces éléments seront pris en compte lors de l'examen pour un nouveau renouvellement de l'attribution du grade.

Pour la ministre et par délégation,  
Pour la directrice générale pour l'enseignement supérieur  
et l'insertion professionnelle,  
Le chef de service, adjoint à la directrice générale,

Eric PICARD

C.P.I. : - Monsieur le Recteur de l'académie de Paris

- Département des écoles supérieures d'art et de la recherche du Service des arts plastiques de la Direction générale de la création artistique du Ministère de la Culture et de la Communication  
- Ministère du redressement productif

# ENSCi – Les Ateliers

Modèle de supplément au diplôme

## Supplément au diplôme n° -

Le présent supplément au diplôme suit le modèle élaboré par la Commission Européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES. Le supplément vise à fournir des données indépendantes et suffisantes pour améliorer la « transparence » internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable de qualifications (diplômes, acquis universitaires, certificats, etc.). Il est destiné à décrire la nature, le niveau, le contexte, le contenu et les conditions des études accomplies avec succès par la personne désignée par l'attestation de diplôme originale à laquelle ce supplément est annexé. Il devrait être dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance. Toutes les informations requises par les huit points suivants devraient être fournies. Lorsqu'une information n'est pas fournie, une explication doit être donnée.

### 1. INFORMATION IDENTIFYING THE QUALIFICATION

1.1 Nom(s) patronymique

1.2 Prénom(s)

1.3 Date de naissance (jj/mm/aaaa)

1.4 Numéro ou code d'identification de l'étudiant (le cas échéant)

### 2. INFORMATION ON THE LEVEL OF THE QUALIFICATION

2.1 Intitulé du diplôme et (le cas échéant) titre décerné

Design textile

2.2 Principal/Principaux domaine(s) d'étude couvert(s) par le diplôme

Design textile

2.3 Nom et statut de l'établissement ayant délivré le diplôme

École nationale supérieure de création industrielle, ENSCI/les Ateliers, établissement public sous tutelles des ministères chargés de la Culture et de l'Industrie, Paris, France.

2.4 Nom et statut de l'établissement ayant dispensé les cours (si différent de 2.3)

2.5 Langue(s) utilisée(s) pour l'enseignement / les examens

Français et anglais

### 3. INFORMATION ON THE CONTENTS AND RESULTS GAINED

3.1 Niveau du diplôme

2ème cycle d'études, grade de Master (niveau I en France équivalent au niveau 7 EQF - Cadre Européen de la Certification)

3.2 Durée officielle du programme d'étude

La durée des études est fixée à 4 ans.

### **3.3 Condition(s) d'accès**

L'admission à l'Ecole se fait par la voie d'un concours ouvert à tout candidat ayant une très bonne connaissance de la langue française et répondant aux critères suivants : créativité, motivation, sens de l'observation et de l'analyse, capacité de réflexion et de synthèse et aptitudes relationnelles.

Le concours d'entrée se déroule en deux temps :

- admissibilité (analyse du dossier de candidature, dossier de travaux personnels, lettre de motivation, résultats scolaires)

## **4. INFORMATION ON THE FUNCTION OF THE QUALIFICATION**

### **4.1 Organisation des études**

Le cursus, à temps plein, est individualisé et géré par semestre. Il se décompose en 2 phases : une phase 1 (habilitation textile, enseignements, atelier de projet) et phase diplôme (stage, mémoire, enseignements, projet de diplôme).

L'enseignement du design proposé par l'École s'appuie sur 3 modes :

- les cours théoriques et pratiques ;
- une formation au métier par la pratique du projet encadrée par un designer ;
- un stage professionnel.

### **4.2 Exigences du programme**

Pour accéder à la phase Diplôme, l'élève doit démontrer à un jury composé de membres internes et externes à l'École qu'il a acquis à travers son parcours la maîtrise :

- des connaissances scientifiques et techniques de base
- des matériaux et de leurs technologies de fabrication et de transformation
  - des technologies numériques
  - de la forme, de l'espace et de la couleur
  - des techniques de représentation et de communication graphique et visuelle
    - des méthodologies de gestion de projet de design
    - des fonctions économique, sociale et culturelle de l'entreprise
  - des expressions orale et écrite
  - d'une langue étrangère.

La soutenance du Diplôme, d'une durée de 2h30, consiste en une communication publique par l'élève de son parcours, de son mémoire et de son projet de Diplôme. L'élève, à travers la soutenance, doit faire la démonstration au jury non seulement de sa capacité à maîtriser et développer un projet, seul ou en groupe, mais aussi et surtout de son aptitude à se situer dans les différents domaines et secteurs de la vie professionnelle (publics, privés, recherche) : produits, services, espaces ou médias dédiés aux usagers et aux

### **4.3 Précisions sur le programme (par ex. modules ou unités étudiées), et sur les**

date d'entrée :

### **4.4 Système de notation et, le cas échéant, information concernant la répartition des notes**

Modalités de validation.

L'ENSCI applique le dispositif de l'ECTS. Un travail sur projet et la participation à des enseignements théoriques et pratiques composent l'emploi du temps semestriel des élèves.

Les crédits sont comptabilisés par semestres et par phases. En phase 1, chaque semestre compte 30 ECTS répartis entre les cours fondamentaux et les ateliers de projet.

En phase diplôme, les 60 ECTS de l'année de Diplôme sont répartis comme suit : 9 pour les enseignements, 30 ECTS pour le stage, 30 ECTS pour le mémoire de fin d'études, 40 pour le projet de fin d'études et 11 crédits pour la soutenance. L'ensemble des ECTS est attribué par un jury composé de membres internes et externes à l'École. Celui-ci décerne en fin de session de Diplômes d'éventuelles mentions ou félicitations pour distinguer l'ensemble de la soutenance ou la qualité de la démarche qui soutend le projet ou le mémoire de fin d'études.

**4.5 Classification générale du diplôme  
(dans la langue d'origine)**

## 5. CERTIFICATION OF THE SUPPLEMENT

**5.1 Accès à un niveau supérieur  
d'études**

programmes doctoraux

**5.2 Statut professionnel conféré (le cas  
échéant)**

non applicable

## 6. CERTIFICATION OF THE SUPPLEMENT

**6.1 Information complémentaire**

L'ENSCI, créée en 1982, forme, selon trois principes : apprendre, expérimenter, créer, des designers aptes à porter et à promouvoir la création dans l'industrie du 21ème siècle, traversée par de profondes mutations technologiques, autant immatérielles que matérielles.

En se fondant sur la pratique de projet, elle enseigne un design prospectif, empreint d'humanisme et éco-responsable.

Ses élèves sont tenus d'effectuer au moins un stage professionnel en France ou à l'étranger au sein d'agences et d'entreprises de tailles variables.

L'ENSCI offre une large ouverture sur l'Europe à travers les programmes d'échanges académiques Erasmus et MEDes (Master of European Design) et sur le monde grâce aux relations étroites qu'elle entretient avec de nombreux réseaux (Cumulus, ICSID). En 2011, elle a mis en place un partenariat stratégique avec la National University of Singapore (NUS).

En 2010, l'ENSCI s'est porté membre fondateur du PRES hesam Université, devenu depuis ComUE. Elle participe aux projets du Centre Michel Serres depuis son ouverture en 2013.

En lien direct avec son projet singulier d'enseignement, la recherche à l'ENSCI développe différentes thématiques : Design et numérique, Nouvelles industries, nouvelles économies, Recherche en design et innovation pédagogique, Design et sciences. Des doctorants et post-doctorants sont accueillis à l'ENSCI dans le cadre d'un co-encadrement ou d'une résidence de recherche.

Depuis 2008, à travers l'association Design et Diversité, l'ENSCI s'est engagée dans plusieurs projets de sensibilisation au design à destination des collégiens et lycéens d'établissements appartenant à un réseau d'éducation prioritaire.

Les designers formés à l'ENSCI, à la fois créateurs et généralistes, ont des profils très variés, travaillent en indépendants, en agences, dans des entreprises, en Europe et à l'étranger.

L'ENSCI propose par ailleurs un master de « création industrielle » et deux mastères spécialisés : « Création et technologie contemporaine » et « Innovation by design » ainsi qu'un post-diplôme : « Design [néo] industriel ».

**6.2 Autre(s) source(s) d'information**

[www.ensci.com](http://www.ensci.com)  
[www.wdo.org](http://www.wdo.org)  
[www.masterofeuropeandesign.com](http://www.masterofeuropeandesign.com)  
[www.apci.asso.fr](http://www.apci.asso.fr)  
[www.universite-paris-saclay.fr](http://www.universite-paris-saclay.fr)  
[www.cumulusassociation.org](http://www.cumulusassociation.org)  
[www.nus.edu.sg](http://www.nus.edu.sg)

## 7. INFORMATION ON THE NATIONAL HIGHER EDUCATION SYSTEM

**7.1 Date**

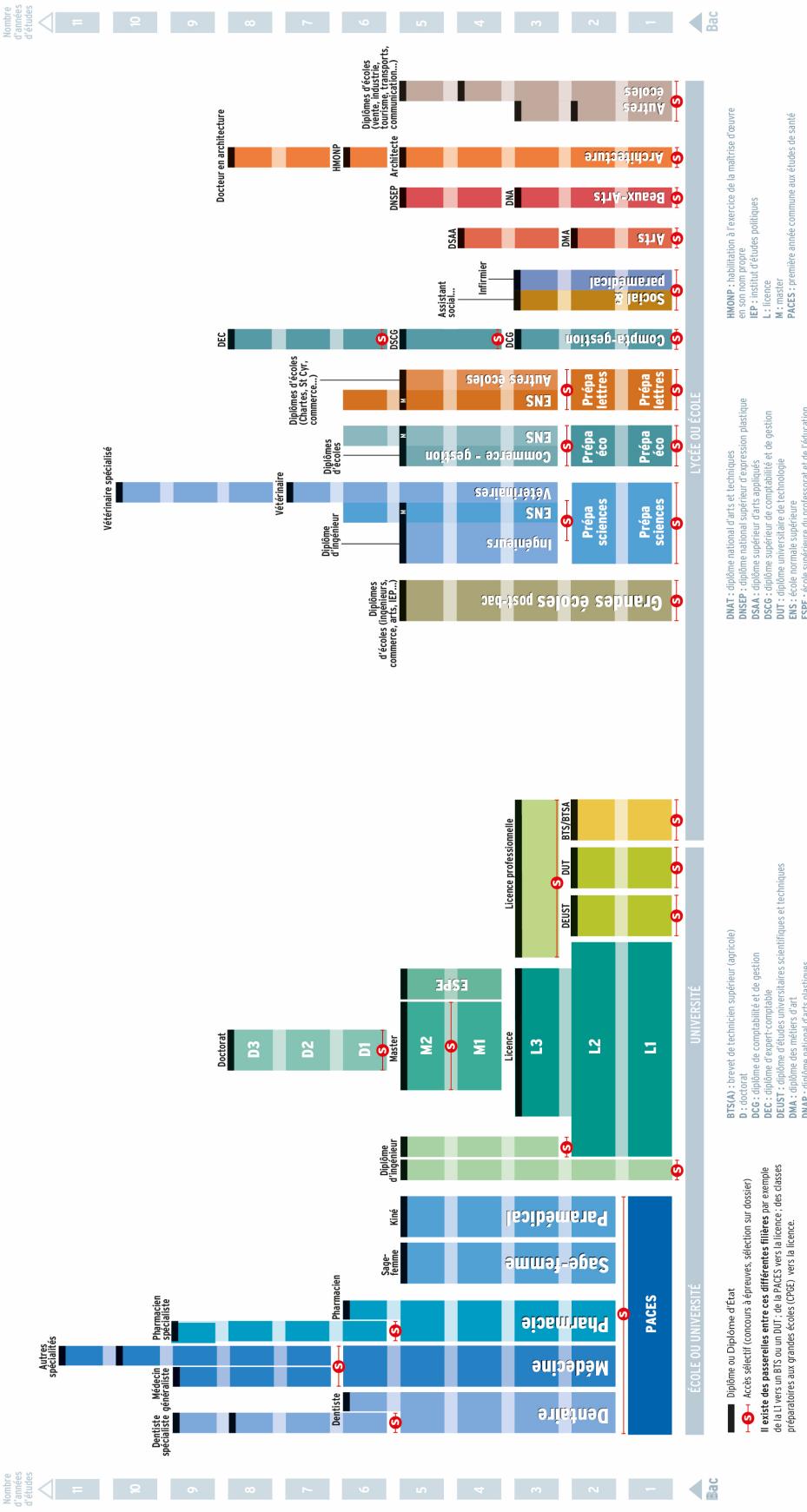
**7.2 Signature** Yann FABÈS  


**7.3 Qualité du signataire** Directeur

**7.4 Tampon ou cachet officiel** 

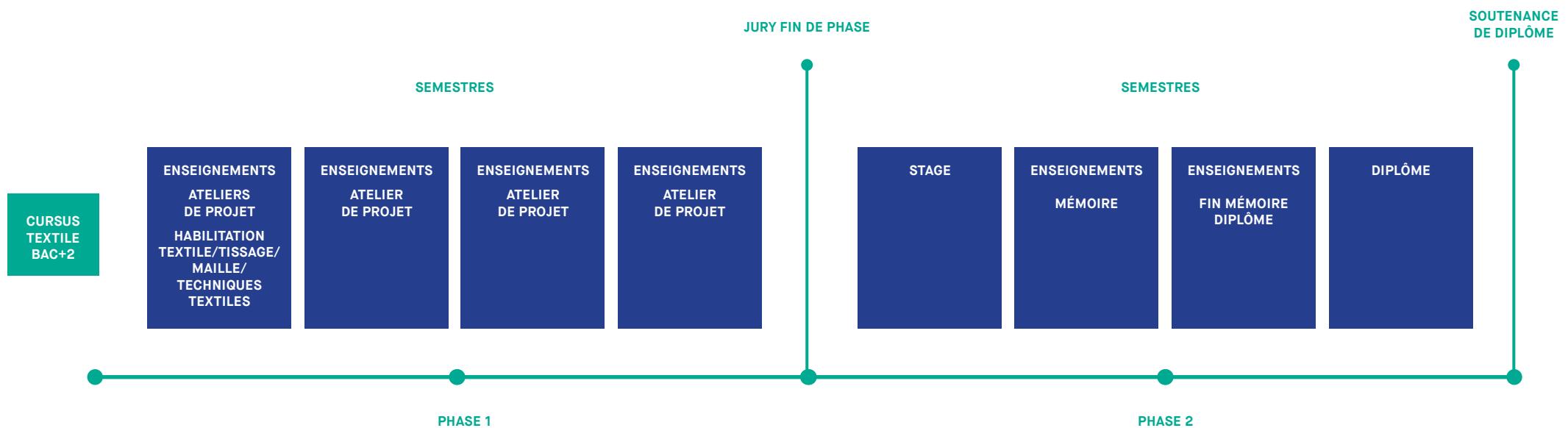
## 8. INFORMATION SUR LE TITULAIRE DU DIPLÔME

# L'enseignement supérieur en France/2016-2017



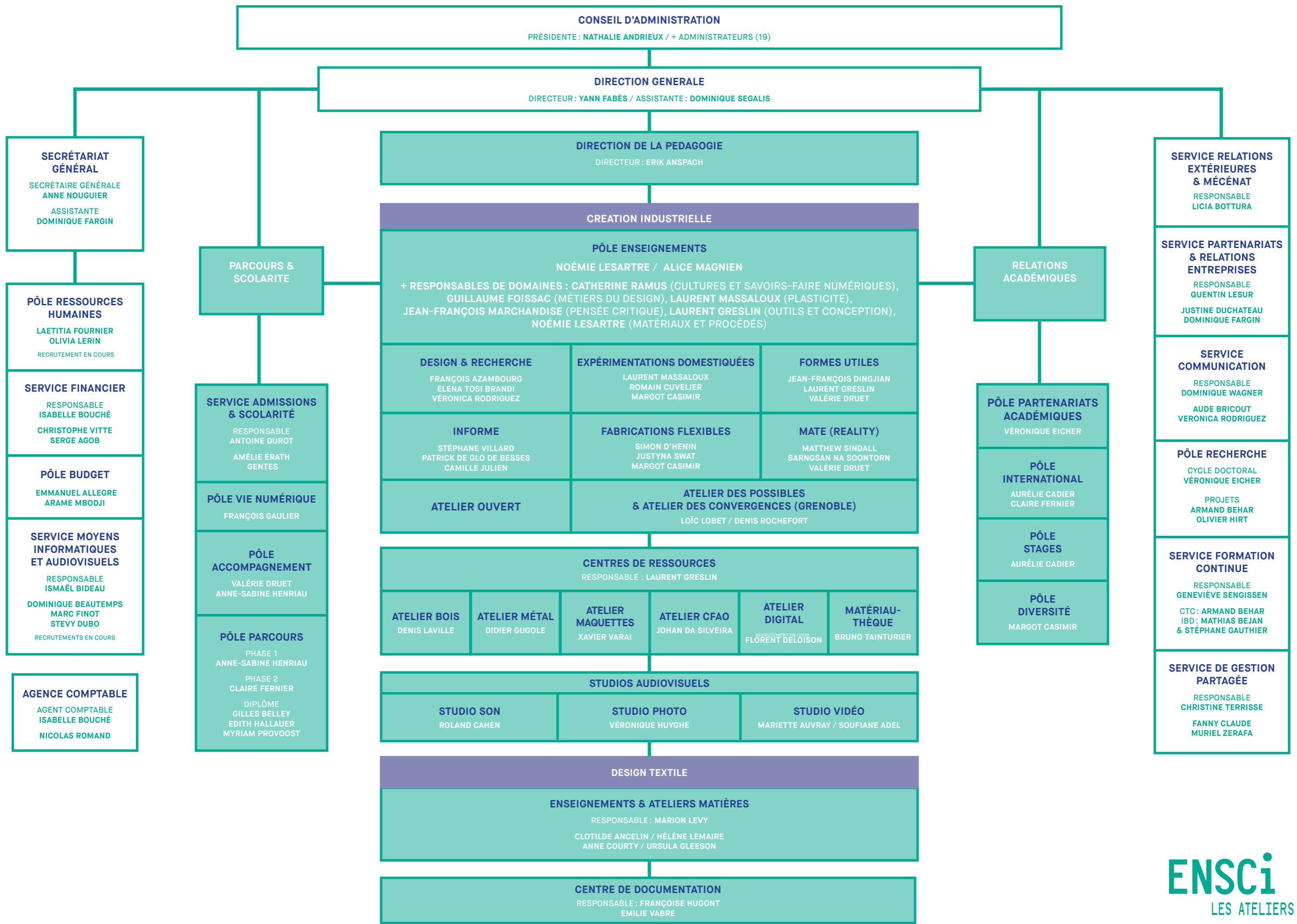
# ENSCi – Les Ateliers

## Organigramme de l'offre de formation



# ENSCi – Les Ateliers

Organigramme hiérarchique de l'établissement



# ENSCi – Les Ateliers

## Liste des conventions

**AGREEMENT FOR A PROGRAMME  
MASTER OF EUROPEAN DESIGN  
(MEDes)**

**SENDING INSTRUCTIONS**

**The Parties**

To this agreement are:

Politecnico di Milano, School of Design, Milan, Italy

Aalto University, School of Arts, Design and Architecture, Helsinki, Finland

Konstfack, University College of Arts, Crafts and Design, Stockholm, Sweden

Köln International School of Design, Cologne, Germany

The Glasgow School of Art, Glasgow, Scotland

ENSCI-Les Ateliers, Paris, France

Communication and Art Department, University of Aveiro, Aveiro, Portugal

It was agreed in the MEDes board meeting held at The Glasgow School of Art, March 2014, the MEDes General Agreement should circulate around all partners for collecting signatures and dates, according to both the following order and the postal addresses indicated in the main document :

- 1) From Aveiro to Glasgow, ✓
- 2) From Glasgow to Paris, ✓
- 3) From Paris to Stockholm, ✓
- 4) From Stockholm to Cologne, ✓
- 5) From Cologne to Helsinki, ✓
- 6) From Helsinki to Milan.

RW

## AGREEMENT FOR A PROGRAMME MASTER OF EUROPEAN DESIGN (MEDes)

### The Parties

To this agreement are:

Politecnico di Milano, School of Design, Milan, Italy

Aalto University, School of Arts, Design and Architecture, Helsinki, Finland

Konstfack, University College of Arts, Crafts and Design, Stockholm, Sweden

Köln International School of Design, Cologne, Germany

The Glasgow School of Art, Glasgow, Scotland

ENSCI-Les Ateliers, Paris, France

Communication and Art Department, University of Aveiro, Aveiro, Portugal

This agreement is in respect of the exchange of students between the network of partner institutions listed above, all of whom offer a degree programme leading to the award of the "Master of European Design (MEDes)" certificate,

**The Politecnico di Milano, Milan, Italy, School of Design**, with legal domicile in piazza Leonardo da Vinci 32, 20133 Milano (Italy), represented in this deed by its Rector' Deputy for International Relations, Prof. Giancarlo Spinelli,

Postal address: Anne Schoonbrodt, Presidenza della Scuola del Design, Relé Office – International Relations and Projects, Politecnico di Milano, via Durando 10, 20158 Milano, Italy

**Aalto University, School of Arts, Design and Architecture, Helsinki, Finland** with legal domicile in Hämeentie 135 C, Helsinki (Finland) (PO Box 31000, FI – 00076 AALTO) and represented in this deed by its Executive Dean Anna Valtonen

**Konstfack, University College of Arts, Crafts and Design, Stockholm, Sweden**, with legal domicile in LM Ericssons väg14, 26 27 Stockholm (Sweden) represented in this deed by Helena Söderberg, Head of the Department Design, Crafts and Arts

Postal address: Konstfack, Box 3601, SE-126 27 Stockholm, Sweden

**Köln International School of Design, Cologne, Germany, Cologne University of Applied Sciences** with legal domicile in Ubierring 40, 50678 Cologne, Germany and represented in this deed by the President Prof. Dr.-Ing. Christoph Seeßelberg

**The Glasgow School of Art, Glasgow, Scotland, UK**, with legal domicile in 167 Renfrew Street, Glasgow G3 6RQ, represented in this deed by its Director, Prof. Tom Inns

**École Nationale Supérieure de Création Industrielle (ENSCI-Les Ateliers)**, with legal domicile in 48 Rue Saint Sabin, 75011 Paris, France, represented by its Director, Mr. Bernard KAHANE

**Communication and Art Department, University of Aveiro, Aveiro, Portugal**, with legal domicile in Campus Universitário de Santiago, 3810-193 Aveiro, represented by its Vice-Rector, Professor Eduardo Anselmo Ferreira da Silva,

have decided to develop and extend a programme named "MASTER OF EUROPEAN

DESIGN" (hereafter mentioned as **MEDes**).

This agreement acts for the next period of five years. In the spirit of European Cooperation it aims to offer an international programme of study at Master level, structured as follows:

- Following successful completion of a **two-year** core study period at their home institution, students will be selected to spend the **third year** of their courses on exchange placement at one of the partner institutions (hereafter mentioned as **host institution**).
- The **fourth year** of the study will be spent at another of the partner institutions.
- Students return to their home institution for their **fifth and final year of study**.
- Students will only be eligible to present for the award of the degree at their home institution.

The numbers of students that each institution will receive from each partner will be established year by year by the appropriate academic body and communicated to the MEDes Board during the Board meeting for selection. A total of 8 students per institution is to be considered as a maximum number per year of exchange.

All MEDes students remain matriculated to their home institution for the whole programme.

The selection of students to participate in the programme will be the responsibility of the home institution.

Selection rules and placements are determined by the MEDes Board.

This agreement is applicable only to MEDes students enrolled in the Institutions which sign the present agreement. The following articles will specify the rules and procedures for those students only.

## CREDITS

MEDes selected students must obtain 120 ECTS credits in the two years of exchange.

The rule is to spend two years abroad in two different partner schools in order to become a MEDes student with 120 ECTS, but there exists the possibility to mutually agree on an exception i.e. a shorter period abroad with a minimum 90 ECTS. The accent is put on the necessary « mutual agreement » between the Home and the host institutions. The exception is only granted for exceptional reasons that are recognized as being valid by both institutions. The remaining 30 credits will be achieved in the home institution. All MEDes schools agree on this rule.

MEDes candidates are expected to participate in at least two MEDes FORUMS (selection + workshop).

The general programme of studies and "learning agreement" must be agreed upon by each host Institution for each student enrolled.

The host Institution appoints a tutor for each student, to whom he/she may apply for advice or assistance during his/her stay in the host country.

## AWARDS

Each partner institution will be responsible for awarding a degree. Partner institutions will provide their own graduates with a diploma supplement providing details of the exchange

placements undertaken by the student as part of his/her MEDes study programme.



## **EXPENSES AND INSURANCE**

Expenses for travel and accommodation will be the responsibility of each participating student.

The host Institution engages to help students in their incoming procedures and in obtaining the same facilities foreseen for their students.

Before the students' departure, the home institution must guarantee that exchange students have fulfilled all health and insurance procedures and have verified with the host institution the required insurance for the host country.

Exchange students will pay any applicable tuition fees only to their respective home Institution.

No fees will be paid to the host institution for the entire period of the exchange.

Students and staff mobility can be organised and funded under the LLP of the European Union.

## **ADMISSION**

Each institution will be solely responsible for the selection criteria and admission process of its own students to be admitted to the MEDes programme.

## **MANAGEMENT**

Each institution commits to nominate 2 persons to follow the MEDes programme. At least one person has to be present at the MEDes Board meetings.

The MEDes Board will meet twice annually to consider the operation of the MEDes programme.

Arrangements for this annual meeting will be made by the Board.

The MEDes Board meetings rotate through the partner institutions by agreement.

If an institution is unable to send a representative, the Board can still act and take decisions. Objection to policy must be resolved within 3 months from the date of the meeting.

The minutes are the responsibility of the host institution which names a secretary. The minutes have to be agreed upon by the partner institutions within two months of their communication.

## **PARTNESHIPS BETWEEN MEDES NETWORK AND OTHER ACADEMIC INSTITUTIONS**

The MEDes Programme will from time to time and upon agreement of the Board collaborate with other European or non-European schools and universities which are not members of the consortium, through workshops or other activities to be defined.

GR

## AMENDMENT

This agreement may be amended by the mutual consent of the parties hereto. Any party may withdraw upon one academic year of notice from this agreement at any time, and the agreement will terminate one hundred eighty days after the date of the written communication of the withdrawal to the partner institution. In such an event, all action previously undertaken shall nevertheless be completed.

Each party may terminate this agreement by serving written notice to the other Parties. Such termination will take effect 12 months from the date of the written notice, except that any exchanges then underway shall continue to their stated term of completion.

## CONTROVERSY

The parties agree to solve in a friendly manner any controversy rising from the interpretation of the present agreement.

In the event that the disagreement cannot be resolved, the issue(s) will be submitted for arbitration; each party will appoint a member of the arbitration panel, and one further member will be chosen by mutual consent.

## FURTHER ACTIONS

In order to promote joint actions in education and research, the consortium shall encourage:

- exchanges of students, university staff and researchers;
- study sessions, workshops, and seminars on previously agreed subjects;
- exchange of information, documents and scientific publications;
- student exchanges involving work experience, company visits, etc.

The exchange of persons shall comply with the regulations and procedures in force at the home Institutions.

## SIGNING

The signing of this agreement does not entail any financial obligation for the parties.

## LANGUAGE

The working language of the network will be English. Partners agree that, where applicable, a portion of their curriculum will be developed for delivery in English. Individual institutions are responsible for the delivery of language preparation classes to outgoing students, where appropriate.

This agreement has been written in English.

For Politecnico di Milano

The Rector's Deputy for International  
Networks

Milan,

Prof. Giancarlo Spinelli

*Giancarlo Spinelli*



OK

For Aalto University, School of Arts,  
Design and Architecture, Helsinki, Finland

The Executive Dean  
Helsinki,

*Hanne Laak*

Anna Valtonen

Konstfack, University College of Arts,  
Crafts and Design, Stockholm, Sweden

Head of the Department Design, Crafts  
and Arts,  
Stockholm,

*Helena Söderberg*

*C. Seeßelberg*

Prof. Dr.-Ing. Christoph Seeßelberg

Köln International School of Design,  
Cologne University of Applied Sciences  
Cologne, Germany

The President  
Cologne,

*ianh*

Prof. Tom Inns

The Glasgow School of Art, Glasgow,  
Scotland

The Director,

Glasgow, 02 SEPTEMBER 2014

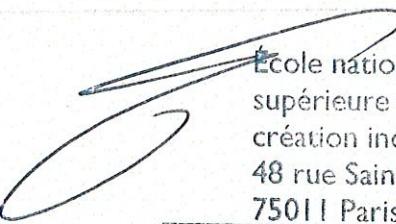
**THE GLASGOW  
SCHOOL OF ART**

École Nationale Supérieure de Création  
Industrielle (ENSCI-Les Ateliers), Paris,  
France

The Director,

Paris, 3 octobre 2014

Mr. Bernard KAHANE

  
École nationale  
supérieure de  
création industrielle  
48 rue Saint-Sabin  
75011 Paris

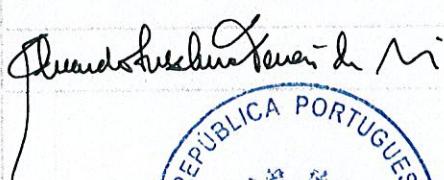
EPIC code ape 803 Z  
rcs Paris B 331 118 760  
Siret 331 118 760 00015

Communication and Art Department,  
University of Aveiro, Aveiro, Portugal

Vice-Rector

Aveiro, 11 de Setembro 2014

Prof. Eduardo Anselmo Ferreira da Silva

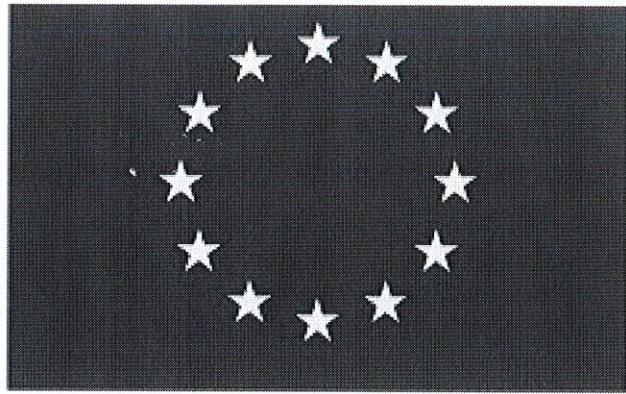




20/3/2015

# ENSCi – Les Ateliers

## Inscription Erasmus



## Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur 2014-2020

### Formulaire de candidature Appel: 2014

Note: Les données de ce formulaire de candidature seront utilisées par la Commission européenne, l'Agence exécutive EACEA et les Agences nationales pour l'évaluation et le monitoring

<b>Programme</b>	<b>Le programme 2014-2020 de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, proposé par la Commission européenne le 23 novembre 2011 (ci-après «le Programme»)*</b>
<b>Action</b>	<b>Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur</b>
<b>Appel</b>	<b>2014</b>
<b>Date finale de la soumission (jj-mm-aaaa)</b>	<b>15/05/2013 12:00 heure de Bruxelles.</b>
<b>Langue de la candidature</b>	<b>FR</b>
<b>Langue pour la correspondance</b>	<b>FR</b>

**27980-LA-1-2014-1-FR-E4AKA1-ECHE-1**

**Numéro de référence de la Charte Universitaire Erasmus précédente (le cas échéant)**

27980-IC-1-2007-1-FR-ERASMUS-EUC-1

**Langue originale de la Déclaration en matière de stratégie "Erasmus" (section D de ce formulaire) : FR**

Dans le cas où la langue originale de la Déclaration en matière de stratégie "Erasmus" est autre que l'anglais,

le français ou l'allemand, le document doit aussi être fourni dans une de ces trois langues.

**Langue de la traduction de la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (le cas échéant): -**

**Accusé de réception**

Après la soumission, les candidats sont invités à consulter le site Internet de l'EACEA afin de vérifier la bonne réception de leur candidature à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (CEES). Si la candidature n'était pas enregistrée sur notre site dans la deuxième semaine suivant la date finale, le candidat est invité à contacter l'EACEA (adresse courriel: EACEA-ECHE@ec.europa.eu)

\* COM(2011) 788 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0788:FIN:EN:PDF>)

**A**

## Profil de l'établissement

### A.1. Profil de l'établissement

PIC (si disponible, voir le guide des candidats)	0
Dénomination officielle complète de l'établissement en français (caractères latins)	ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CREATION INDUSTRIELLE/LES ATELIERS
Traduction de cette dénomination en anglais	FRENCH NATIONAL INSTITUTE FOR ADVANCED STUDIES IN INDUSTRIAL DESIGN
Acronyme	ENSCI-LES ATELIERS
Code ID Erasmus de l'établissement (par exemple F PARIS333, si disponible)	F PARIS174
Adresse (n°, rue, avenue, etc.)	48 RUE SAINT SABIN
Pays	France
Région	ILE-DE-FRANCE
Code postal	75011
Ville	PARIS
Site Internet	<a href="http://www.ensci.com">http://www.ensci.com</a>

### A.2. Représentant Légal

Civilité	MONSIEUR
Genre	Masculin
Prénom	BERNARD
Nom de famille	KAHANE
Fonction	DIRECTEUR
Courriel	DIRECTEUR@ENSCI.COM
Téléphone (code pays inclus)	+ 33/(0)1 /49 23 12 02
Adresse (n°, rue, avenue, etc.)	48 RUE SAINT SABIN
Pays	FR, France
Code postal	75011
Ville	PARIS

### A.3. Coordinateur

Civilité	MADAME
Genre	Féminin

Prénom	MICHÈLE
Nom de famille	COLLANGE
Département	SERVICE PEDAGOGIQUE
Fonction	COORDINATRICE DES STAGES ET ÉCHANGES
Courriel	MICHELE.COLLANGE@ENSCI.COM
Téléphone (code pays inclus)	+ 33/(0)1 /49 23 12 17
Adresse (n°, rue, avenue, etc.)	48 RUE SAINT SABIN
Pays	FR, France
Code postal	75011
Ville	PARIS

**B**

## Statistiques

*L'objectif de ces données statistiques est de comprendre le contexte des actions et stratégies décrites par l'établissement d'enseignement supérieur candidat dans les sections suivantes.*

**Pour l'année académique 2012- 2013:**

**Nombre total d'étudiants inscrits dans les programmes de votre établissement d'enseignement supérieur:**

Cycle court:

0.0
0.0
295.0
3.0

1er Cycle (Licence):

2ème Cycle (Master):

3ème Cycle (Doctorat):

**Nombre de membres du personnel (en équivalent temps plein)**

Enseignants:

20.0
40.0

Administratifs:

**Nombre de formations offertes dans chaque cycle**

Cycle court:

0.0
0.0
2.0
1.0

1er Cycle (Licence):

2ème Cycle (Master):

3ème Cycle (Doctorat):

---

ETUDIANTS (pour l'année académique 2011-2012)

**1. Mobilité des étudiants (tous types de programmes pour des périodes de mobilité entre 2 et 12 mois)**

Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres programmes):  
vers les pays participants

5.0
8.0

Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres programmes):  
vers les pays non-participants

Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus et/ou autres):  
vers les pays participants

15.0
12.0

Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus et/ou autres):  
vers les pays non-participants

17.0
11.0

Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres) en  
provenance des pays participants

Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres) en  
provenance des pays non-participants

**2. Etudiants internationaux inscrits dans une formation diplômante dans votre établissement d'enseignement supérieur (Étudiants de nationalités étrangères ou ayant un diplôme étranger)**

Nombre d'étudiants internationaux en provenance des pays participants

5.0
-----

Nombre d'étudiants internationaux en provenance des pays non-participants

14.0

### **3. Le cas échéant, nombre d'étudiants (nationaux et internationaux) inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:**

Nombre d'étudiants nationaux inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:

0.0

Nombre d'étudiants internationaux inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint

1.0

---

MEMBRES DU PERSONNEL ACADEMIQUE (pour l'année académique 2011-2012)

---

### **Mobilité du personnel dans le cadre des échanges Erasmus (pour des périodes d'enseignement et de formation entre 2 jours et 2 mois)**

Nombre de membres du personnel académique sortants vers les pays participants

2.0

Nombre de membres du personnel académique entrants en provenance des pays participants

1.0

---

COOPERATION (pour l'année académique 2012-2013)

---

### **Accords valides en 2012/2013 avec d'autres établissements d'enseignement supérieur pour des programmes d'éducation et/ou de recherche (Accords/Protocoles/Consortia/Réseaux européens et internationaux)**

Nombre d'accords interinstitutionnels Erasmus:

27.0

Nombre d'accords en dehors du cadre Erasmus avec des établissements d'enseignement supérieur des pays participants

0.0

Nombre d'accords en dehors du cadre Erasmus avec des établissements d'enseignement supérieur en dehors des pays participants

12.0

Nombre total d'accords dans le cadre de consortium pour des diplômes doubles, multiples ou conjoints:

1.0

Pourcentage impliquant des pays non-participants:

44.0

### **Projets européens et internationaux d'enseignement et de formation avec des contrats en cours en 2012-2013 (e.g. Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie, Erasmus Mundus ou Tempus)**

Nombre de projets en tant qu'établissement coordinateur:

1.0

Nombre de projets en tant qu'établissement partenaire:

0.0

### **Nombre de membres du personnel administratif travaillant pour le programme Erasmus dans les bureaux des relations internationales ou européennes en 2012/2013 (en équivalent temps plein)**

Nombre de membres du personnel au niveau central:

0.5

Nombre de membres du personnel au niveau de la faculté, de l'école ou du département:

0.0

**C**

## Organisation générale des activités du Programme

### ***C1. Organisation générale***

Pouvez-vous décrire la structure mise en place par votre établissement pour la mise en œuvre et l'organisation de la mobilité européenne et internationale (répartition des tâches, méthodes d'organisation opérationnelle et de communication). (max.1000 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct avec la liste des coordonnées des personnes de votre établissement traitant de la mise en œuvre et de l'organisation de la mobilité européenne et internationale:

Le "studio international" s'occupe de la stratégie internationale, de sa mise en œuvre et de l'organisation de la mobilité. Il se compose d'une responsable relations internationales et d'une assistante à mi-temps chargée de la gestion administrative liée à la mobilité. Cela comprend les aspects administratifs liés au programme ERASMUS et l'organisation de la sélection des candidats pour les différentes bourses, les contrats financiers, le suivi des conventions de stages et des contrats d'études ainsi que tous les aspects administratifs liés à l'accueil d'élèves étrangers. Ce service travaille étroitement avec le service pédagogique pour l'organisation de réunions d'information (échanges académiques et stages professionnels), l'accompagnement avant le départ (lettre, portfolio, candidatures, visa...), le suivi pendant et la validation des échanges académiques et stages au retour. Il gère les relations académiques et professionnelles à l'étranger.

<http://www.ensci.com/cole/equipes/>

### ***C2. Principes fondamentaux***

#### **En candidatant à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon institution s'engage à:**

Respecter pleinement les principes de non-discrimination établis dans le Programme et assurer l'égalité d'accès aux participants mobiles de tous horizons.

Assurer la pleine reconnaissance des activités réalisées de manière satisfaisante par les étudiants dans le cadre de leur mobilité à des fins d'étude et, lorsque cela est possible, à des fins de stage, en attribuant des crédits (ECTS ou système compatible) et en indiquant les résultats des étudiants dans un relevé final (supplément au diplôme ou équivalent).

Pouvez-vous expliquer le système de transfert de crédits et la méthodologie mise en place par votre établissement pour allouer des crédits aux différentes unités de cours suivis par vos étudiants à l'étranger. (maximum 1000 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct où la méthodologie de votre établissement est expliquée:

Le cursus de l'école s'inscrit dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Il applique le dispositif d'ECTS. Un semestre à l'étranger (stage professionnel ou échange académique) permet l'accréditation de 30 ECTS. La validation se décide en commission d'orientation qui se réunit pour chaque élève à l'issue du semestre. Les critères de validation diffèrent pour un échange académique et pour un stage professionnel : dans le cadre d'un échange, le relevé de notes délivré par l'académie partenaire est nécessaire. Un semestre validé par le partenaire vaut 30 ECTS. Dans le cadre du stage, l'appréciation du maître de stage et le rapport de stage sont obligatoires. Il est validé par 30 ECTS s'il respecte la durée minimale de 4 mois. Chaque élève ayant effectué une mobilité doit présenter son expérience à son retour au responsable pédagogique et l'équipe du studio international qu'ainsi aux élèves préparant leur propre mobilité.

<http://www.ensci.com/international/echanges/>

N'exiger, dans le cas d'une expérience de mobilité de crédits, aucun frais aux étudiants entrants participant à un échange, que ce soit pour leurs cours, leurs inscriptions, leurs examens ou leurs accès aux laboratoires et aux bibliothèques.

### ***C3. Lors de la participation à des actions de mobilité - Avant la mobilité***

Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue de cours sur le site Internet de l'établissement, bien

avant les périodes de mobilité, de manière à ce qu'il soit transparent pour toutes les parties et permette aux étudiants mobiles d'opérer des choix en connaissance de cause concernant les cours qu'ils suivront.

Fournir des orientations aux participants à la mobilité entrante pour les aider à trouver un logement.

Pouvez-vous expliquer si tous les cours enseignés dans votre établissement sont décrits dans le catalogue de cours ainsi que les langues dans lesquels ils sont enseignés. (max. 500 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct vers votre catalogue de cours :

Les projets et cours changent chaque semestre et l'équipe pédagogique rencontre chaque élève individuellement pour le choix de son programme: [www.ensci.com/createur-industriel](http://www.ensci.com/createur-industriel)  
Le catalogue des cours est en ligne: [www.ensci.com/createur-industriel](http://www.ensci.com/createur-industriel)  
La plupart des cours sont dispensés en français mais il existe un projet anglophone: [www.ensci.com/createur-industriel/ateliers-de-projets/matt-sindall](http://www.ensci.com/createur-industriel/ateliers-de-projets/matt-sindall)  
Un accompagnement personnalisé est donné aux élèves mobiles entrants pour leurs contrats d'études.

Mettre en œuvre les actions de mobilité uniquement dans le cadre d'accords préalables conclus entre les établissements. Ces accords établissent les rôles et les responsabilités respectifs des différentes parties prenantes, ainsi que leurs engagements à l'égard des critères de qualité partagés dans le cadre de la sélection, de la préparation, de l'accueil et de l'intégration des étudiants mobiles.

Pouvez-vous décrire la stratégie et la procédure mises en place par votre établissement pour l'approbation et le suivi des accords interinstitutionnels et / ou les contrats d'études dans le cadre des stages. (maximum 1000 caractères)

Chaque départ en stage professionnel ou échange est discuté entre l'élève et l'équipe pédagogique. Aucun départ n'a lieu sans qu'une convention de stage (convention tripartite) ou une convention d'établissement (accord bilatéral) soit signée. La convention de stage professionnel répond à la législation française et est signée également à l'étranger accompagnée d'une traduction non officielle en langue anglaise. Les conventions bilatérales pour l'enseignement sont établies et renouvelées par le Studio International (conventions ERASMUS pour la zone UE et conventions bilatérales pour la zone hors UE).

Pendant le séjour, le contact avec les élèves est assuré individuellement par la coordinatrice. Avant la fin du séjour elle rappelle leurs obligations aux élèves et maîtres de stage, puis collecte les appréciations, relevés de notes et rapports qui valident le séjour. Elle gère aussi les bourses de mobilité et archive les documents administratifs ainsi que les rapports de stages.

S'assurer que les participants à la mobilité sortante soient bien préparés à la mobilité et qu'ils aient notamment acquis le niveau de compétence linguistique nécessaire.

Pouvez-vous décrire la politique linguistique mise en œuvre par votre établissement pour préparer les participants à la mobilité, par exemple par des cours donnés dans le cadre de votre établissement ou par un organisme extérieur (max. 750 caractères)

Si possible, pouvez-vous fournir le lien internet direct de votre politique linguistique:

L'élève admis dans l'école passe le TOEIC blanc et peut alors choisir entre 3 niveaux de cours d'anglais (beginners, intermediate, advanced). L'école organise régulièrement des sessions de préparation au TOEIC et prend à sa charge les frais liés à l'examen. L'élève doit avoir validé le test TOEIC (niveau 750) avant le passage devant son jury de fin de Phase 2, instance qui valide les acquis de la scolarité et marque l'entrée en phase diplôme. Cette règle est énoncée dans le "Livret de l'élève" : [www.ensci.com/uploads/media/livret\\_fascicule1\\_2010.pdf](http://www.ensci.com/uploads/media/livret_fascicule1_2010.pdf)  
Les élèves préparant une mobilité choisissent souvent l'atelier anglophone au semestre précédent leur départ. L'école ne propose pas de cours dans d'autres langues étrangères que l'anglais.

S'assurer que la mobilité des étudiants et du personnel à des fins d'enseignement ou de formation soit fondée sur un contrat d'études pour les étudiants et d'un contrat de mobilité pour le personnel, validé à l'avance, entre les établissements ou entreprises d'origine et d'accueil et les participants à la mobilité.

Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'un visa, le cas échéant.

Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'une assurance, si nécessaire.

#### **C4. Lors de la participation à des actions de mobilité - Pendant la mobilité**

Assurer une égalité de traitement et de services entre les étudiants et personnels de l'établissement et ceux étant accueillis dans le cadre d'une mobilité entrante.

Assurer l'intégration des participants à la mobilité entrante dans la vie quotidienne de l'établissement.

Mettre en place des mécanismes appropriés de mentorat et de soutien à l'intention des participants à la mobilité.

Pouvez-vous décrire les dispositions de mentorat et de soutien pour les participants à la mobilité entrante et les étudiants mobiles à des fins d'études ou de stage à l'étranger (max. 750 caractères)

Les élèves en échange sont accueillis par la responsable du studio international qui construit leur programme d'étude. L'assistante du studio les accompagne dans leurs démarches administratives. L'égalité de traitement est assurée car ils ont les mêmes droits et devoirs que tout élève de l'école.  
Les élèves souhaitant partir bénéficient d'un suivi personnalisé pour choisir leur structure, préparer leur candidature (stage/échange) et demander une aide à la mobilité. Les échanges académiques ne sont possibles qu'en présence d'une convention académique bilatérale. Avant de partir en stage professionnel, l'élève doit signer une convention tripartite (école, structure d'accueil, élève) qui détaille les modalités du stage (dates, contenu, lieu).

Fournir un soutien linguistique approprié aux participants à la mobilité entrante.

Pouvez-vous décrire le soutien linguistique de votre établissement pour les participants à la mobilité entrante pour une durée minimum de 2 mois (étudiants et personnel). (max. 500 caractères)

Si possible, pouvez-vous fournir le lien internet direct de votre politique linguistique:

Un module court spécifique pour les élèves étrangers intitulé "immersion culturelle" permet de mieux comprendre les usages et la culture en France tout en pratiquant l'expression. Le personnel entrant peut participer à ce cours. Les élèves français aident les élèves étrangers sur les projets (binômes mixtes). L'atelier anglophone accueille les élèves qui ne parlent pas du tout le français. Il existe un cours de français tous niveaux (hebdomadaire) pour élèves étrangers (pas décrite en ligne).

#### **C5. Lors de la participation à des actions de mobilité - Après la mobilité**

Accepter que toutes les activités indiquées dans le contrat d'études comptent pour l'obtention du diplôme si elles ont été menées de manière satisfaisante par l'étudiant.

Fournir aux participants à la mobilité entrante et à leurs établissements d'origine des relevés complets et précis de leurs résultats, et ceci dans les délais impartis.

En ce qui concerne les deux principes de la Charte ci-dessus, pouvez-vous décrire les mécanismes mis en place par votre établissement pour reconnaître les résultats obtenus par les étudiants dans le cadre de leurs activités à l'étranger, tant pour les mobilités d'études que pour les mobilités à des fins de stage. (max. 750 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct pour cette procédure de reconnaissance dans votre établissement:

Mobilité sortante : tout échange ou stage à l'étranger est validé par 30 ECTS si :

- la durée est d'au moins 4 mois pour les stages, un semestre pour les échanges
- une convention ou accord a été signé entre l'élève, le lieu d'accueil et notre école
- une appréciation signée du maître de stage ou un relevé de notes émis par l'institution nous est remis
- l'élève rédige un rapport et participe à une présentation publique de ses activités à l'étranger.

Mobilité entrante : chaque étudiant présente son travail devant un jury qui valide le semestre et établit une synthèse des enseignements suivis. Le Studio international le traduit en anglais et l'envoie à l'institution d'origine dans le mois qui suit. Pas de communication en ligne pour l'instant.

Soutenir la réintroduction des participants à la mobilité et à leur donner la possibilité de mettre à profit leurs expériences à leur retour, pour le bénéfice de l'établissement et de leurs pairs.

S'assurer que les activités menées par le personnel dans le cadre des mobilités sortantes à des fins d'enseignement ou de formation soient reconnues par l'établissement, sur la base d'un contrat de mobilité.

Pouvez-vous décrire les mesures mises en œuvre par votre établissement pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel. (max. 750 caractères)

La mobilité du personnel est très faible dans l'établissement car, bien que nous ayons un équivalent de 60 emplois à temps plein, il y a peu d'enseignants salariés ce qui pose un problème d'éligibilité pour les mobilités à des fins d'enseignement. Le personnel administratif n'est pas suffisamment sensibilisé aux possibilités de mobilité qui leur sont offertes et l'activité de développement de ces dernières années les rend peu disponibles pour ces mobilités. Ce point devra faire l'objet d'améliorations.

La mobilité du personnel est organisée au cas par cas et fait l'objet d'un contrat de mobilité ERASMUS le cas échéant. Le studio international accompagne les projets de mobilité mais se heurte actuellement à des problèmes budgétaires.

#### **C6. Lors de la participation à des projets de coopération européenne et internationale**

Veiller à ce que la coopération conduise à des résultats durables et équilibrés pour tous les partenaires.

Fournir un soutien adapté au personnel et aux étudiants participant aux actions dans le cadre de ces projets.

Pouvez-vous décrire les mesures mises en œuvre par votre établissement pour soutenir, promouvoir et reconnaître la participation de votre personnel et de vos étudiants à des projets de coopération européenne et internationale dans le cadre du Programme. (max. 750 caractères)

L'école participe seulement en tant que partenaire aux projets de coopération pour des raisons de manque de personnel et d'une forte contrainte budgétaire.

Depuis 1996 l'ENSCI participe au "Master of European Design" (MEDes) qui regroupe 6 institutions européennes (France, Italie, Suède, Allemagne, Finlande, Royaume-Uni). Chaque élève MEDes bénéficie d'un parcours de 5 ans : 3 écoles différentes, 2 séjours d'un an à l'étranger. Ces élèves bénéficient d'un suivi individualisé avec reconnaissance du parcours à l'étranger. Le MEDes relie des anciens, présents et futurs élèves au sein de l'UE et travaille avec des écoles hors UE (Japon, Etats-Unis). Certains partenaires proposent un double-diplôme et participent à un réseau de recherche.

Exploiter les résultats des projets de façon à maximiser leur impact sur les individus et les établissements participants et à encourager l'apprentissage par les pairs dans le monde de l'enseignement au sens large.

### **C7. A des fins de visibilité**

Présenter la charte et la déclaration en matière de stratégie « Erasmus » afférante de façon bien visible sur le site internet.

Promouvoir systématiquement les actions soutenues par le Programme ainsi que leurs résultats.

**D**

## **Déclaration en matière de stratégie Erasmus**

### ***D. Déclaration en matière de stratégie Erasmus***

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale (les 3 parties) sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne.

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints. (max. 5000 caractères)

Langue originale [FR]

L'ouverture internationale s'inscrit au cœur de la pédagogie de l'ENSCI depuis sa création en 1982. Elle permet aux élèves de situer leurs études dans un contexte de pratique globale, de s'ouvrir à de nouvelles pratiques de leur métier, d'apprendre à travailler en équipe interculturelle, d'atteindre une bonne aisance en anglais et de bénéficier des réseaux internationaux de l'institution. Chaque élève peut participer à une activité internationale dans l'école (séminaire, projet ou conférence avec un intervenant étranger) ou à l'extérieur de l'école (stage ou échange à l'étranger, séminaire thématique, workshops conjoints). La présence d'élèves étrangers et élèves en échange garantit une diversité d'approche au quotidien. Le semestre à l'étranger est obligatoire pour tout élève entré à l'ENSCI depuis la rentrée 2010 en création industrielle pour une durée minimum de 4 années. L'élève peut choisir entre un échange académique et un stage professionnel. Il est possible de cumuler les deux sous réserve de validation du projet de l'élève par l'équipe pédagogique. Le studio international conseille et oriente les élèves vers les entreprises et partenaires académiques à l'étranger et tout projet de stage ou d'études est validé par l'équipe pédagogique avant le départ. L'école applique le dispositif ECTS qui permet de reconnaître les échanges et les stages à l'étranger.

Depuis 2010, l'école a ouvert le concours aux étudiants anglophones titulaires d'un titre à bac +3 (bachelor, licence ou équivalent) et qui possèdent des rudiments de français. Les candidats sont autorisés à remplir leur dossier d'inscription en anglais et à passer les entretiens en anglais. En cas de réussite au concours, ils se verront proposer un premier semestre dans l'atelier de projet dirigé en anglais, et suivront un programme intensif optionnel de français dont ils assumeront la charge financière. À l'issue de ce semestre, s'il est validé, ces élèves intégreront un cursus normal de 3 ans.

L'atelier anglophone est un atelier de projet mené en anglais par un designer écossais et un assistant designer d'origine thaïlandaise. Cet atelier accueille à la fois des élèves étrangers ne parlant pas le français et les élèves français qui souhaitent améliorer leur pratique de l'anglais oral avant de partir à l'étranger. Outre l'aspect linguistique, cet atelier offre une teinture culturelle différente pour aborder les questions liées au design.

a) L'offre importante de destinations universitaires reflète la diversité pédagogique et contextuelle des métiers de design. Elle permet aussi de répondre à la diversité des profils des élèves car l'école recrute des élèves d'horizons différents. La majorité des conventions bilatérales (39 conventions bilatérales) concerne les échanges d'élèves. Ces partenariats servent de plateforme pour le montage d'autres projets de coopération. Les partenaires étrangers sont choisis en fonction de leur réputation et selon leur spécialisation offerte dans le cadre de leur formation design. En effet, l'ENSCI étant une école formant des designers généralistes, il nous semble opportun de créer un réseau d'écoles étrangères, offrant des formations plus spécialisées en design. L'ENSCI participe par ailleurs à deux réseaux internationaux de design : CUMULUS (réseau universitaire présent dans 32 pays) et ICSID (réseau international de design regroupant des entreprises et écoles de design).

b) L'école a des partenaires académiques sur chacun des continents. Nous veillons particulièrement à préserver une grande diversité géographique dans le choix des institutions partenaires. L'école a également des partenariats privilégiés avec la NUS à Singapour, Chiba au Japon et Parsons The New School à New York ainsi qu'avec des écoles partenaires du programme MEDes (IT, DE, FI, UK, SE, FR). Le réseau MEDes entretient des relations particulières avec les « friends of MEDes », à savoir 2 établissements non européens (Japon/Etats-Unis). Ce réseau élargi sert de plateforme pour des projets de coopérations UE/hors UE à l'avenir et n'a pas encore atteint tout son potentiel.

c) Les élèves de nos deux formations initiales au niveau du cycle 2 (Master de créateur industriel, Master en design textile) sont les principaux bénéficiaires des bourses ERASMUS que cela soit dans le cadre d'un échange d'études ou d'un stage professionnel. Ils sont également les premiers bénéficiaires des programmes de coopération européenne qui sont toujours reliés au contenu pédagogique de l'école. Les élèves participant au MEDes sont prioritaires pour les bourses ERASMUS pour un échange puisqu'ils passent deux années universitaires dans deux pays européens différents. Le réseau MEDes a mis en place un double diplôme pour les élèves qui le souhaitent (1 seul élève pour l'instant). L'ENSCI développe une politique de recherche depuis 2009 qu'il s'agit maintenant d'ouvrir à l'international en s'appuyant particulièrement sur nos partenaires MEDes (appels à projets / mobilités).

Le cas échéant, pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme. (max. 2000 caractères)

Langue originale [FR]

- La participation à des projets de coopération internationale constitue un objectif pour les années à venir. La participation au réseau DESIS devrait y contribuer : [www.desis-network.org/](http://www.desis-network.org/)
- L'établissement souhaite améliorer sa communication au niveau national et international. Les pages internationales seront mises en ligne dans les mois à venir pour assurer plus de transparence et de visibilité.
- Le programme MEDes offre indéniablement une plateforme de développement international pour l'établissement. Tous les niveaux d'études y sont représentés et ce réseau possède une vraie identité européenne. Le MEDes a atteint une stabilité et une relation de confiance entre établissements partenaires qui a permis de faire émerger un réseau de recherche, un double diplôme, un réseau de jeunes professionnels diplômés et les partenariats hors UE, y compris avec des entreprises. Il s'agit maintenant de le développer davantage p.ex. avec "les alliances de la connaissance" pour mener les projets innovants.
- le développement de la mobilité du personnel fait partie des priorités à venir. Avec une meilleure sensibilisation, une analyse fine des expériences passées et une reconnaissance de ces mobilités notamment au niveau RH.
- L'internationalisation de la politique de recherche est l'un des projets phares de développement. Il s'agit à la fois d'encourager une plus grande mobilité entrante/sortante au niveau des doctorants et une plus grande participation aux projets de recherche européens.
- Les mobilités ne pourront pas croître de manière quantitative, cependant il est possible d'optimiser les outils de la politique internationale pour améliorer la qualité des échanges et le partage d'expériences tout en assurant l'équité sociale. Les aides de mobilités Erasmus vers et depuis les pays hors UE permettront de garder un meilleur équilibre entre les élèves entrant de l'UE et hors UE.
- Certains partenariats d'excellence seront transformés en accords "Erasmus pour tous" à l'avenir.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur\*) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser. (max. 3000 caractères).

Langue originale [FR]

L'ENSCI-Les Ateliers souhaite garder sa réputation d'excellence au niveau international pour sa formation en design.

a) Augmenter la quantité de diplômés :

L'école n'a pas la capacité physique ou administrative d'accueillir davantage d'élèves. Cependant, elle entend mutualiser davantage d'activités pédagogiques avec des partenaires académiques en France et à l'étranger. Le programme "Erasmus pour tous" et notamment son volet portant sur la mobilité d'apprentissage permettra de faciliter la mobilité professionnelle et académique de tous les élèves. Un objectif consiste à améliorer la qualité des expériences des élèves en double cursus qui doivent effectuer un an à l'étranger pendant leur cursus (mobilité intégrée).

b) Améliorer la qualité/pertinence du capital humain :

Le métier du designer industriel évolue et l'école s'adapte au contact de la société et des entreprises. L'école souhaite développer son activité dans le domaine de l'innovation sociale, de la data visualisation, du design immatériel et des modes de production flexibles pour mieux répondre aux besoins émergents. Le programme « Erasmus pour tous » facilitera la venue d'experts pour les workshops et séminaires internationaux ainsi que la mobilité du personnel de l'école. L'offre d'enseignements en anglais ou bilingue doit s'étendre au delà d'une programmation spécifique du studio international. L'école est aussi très ouverte pour expérimenter des modes pédagogiques nouveaux et souhaite explorer les possibilités pédagogiques liées au NTIC.

c) Meilleure gouvernance/financement amélioré :

L'école a considérablement développé ses ressources propres ces 6 dernières années et continue à diversifier ces sources de financement.

d) Triangle de connaissance (enseignement/recherche/entreprises) :

Le modèle pédagogique de l'école est basé sur une relation équilibrée entre le suivi individuel des élèves et l'apprentissage par le projet. La plupart des projets sont menés en partenariat avec les entreprises et "les alliances de la connaissance" faciliteront le renforcement de ces coopérations innovantes. L'internationalisation de la recherche va s'appuyer sur des réseaux internationaux (MEDes, DESIS, CUMULUS, ICSID) ainsi que sur les compétences et les réseaux du PRES HESAM dont l'école fait partie. L'ENSCI souhaite mieux articuler les relations de la recherche avec la formation initiale et attirer davantage de chercheurs étrangers.

e) Internationalisation de l'enseignement supérieur :

Depuis 2010 l'école a ouvert le concours d'entrée aux étudiants anglophones titulaires d'un Bac+3. La garantie de prêt "Erasmus Master" permettra d'attirer plus d'élèves étrangers de qualité. L'ouverture des mobilités Erasmus vers et depuis les pays hors UE permettra de diversifier davantage la provenance géographique des élèves entrants.

La taille et la capacité de l'école ne lui permettent pas de participer à des projets de « coopération internationale et renforcement des capacités de l'enseignement supérieur ».

\* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>)

## Déclaration d'Adhésion de la candidature

Je soussigné, représentant légal de l'établissement candidat,

certifie que les informations contenues dans cette candidature sont complètes et exactes à ma connaissance.  
Toutes les actions dans le cadre du Programme seront mises en œuvre sur la base des accords écrits conclus avec les autorités compétentes des établissements partenaires;

déclare accepter le contenu de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur tel que défini ci-dessus, et engage mon établissement à faire en sorte de respecter et observer ces obligations;

déclare accepter la publication de la stratégie par la Commission européenne.

Lieu: Paris

Nom: Bernard Kahane

Date (jj/mm/aaaa): 13/05/2013

J'ai lu et j'accepte les Conditions relatives à la protection des données

Signature originale du représentant légal de l'établissement (tel qu'identifié à la rubrique A.2 ci-dessus)



Cachet original de l'établissement

École nationale  
supérieure de  
création industrielle  
48 rue Saint-Sabin  
75011 Paris  
EPIC code ape 803 Z  
rcs Paris B 331 118 760  
Siret 331 118 760 00015



# Erasmus+ Programme

**Key Action 1**  
– Mobility for learners and staff –  
Higher Education Student and Staff Mobility  
**Inter-institutional<sup>1</sup> agreement 2016-2021**  
between programme countries

## **ENSCI - Ecole Nationale Supérieure de Création Industrielle** **&** **Stuttgart State Academy of Art and Design, Germany**

[Minimum requirements see Additional Information in each sub-section of this contract]<sup>2</sup>  
The institutions named below agree to cooperate for the exchange of students and/or staff in the context of the Erasmus+ programme. They commit to respect the quality requirements of the Erasmus Charter for Higher Education in all aspects related to the organisation and management of the mobility, in particular the recognition of the credits awarded to students by the partner institution.

### **A. Information about higher education institutions**

**Information for Partner Institution:** Please see 'Additional Information – Partner Institution' areas, where applicable please add information relevant to your institution or individual terms which you require for this agreement.

Name of the institution (and department, where relevant)	Erasmus code	Contact details <sup>1</sup> (email, phone)	Website (e.g. of the course catalogue)
Stuttgart State Academy of Art and Design (Staatliche Akademie der Bildenden Künste Stuttgart)	D STUTTGA04	Sonja Fendel (Head of Office for Foreign Affairs) sonja.fendel@abk-stuttgart.de Tel: 0049 (0)711 28440 - 130 Fax: 0049 (0)711 28440 - 219	<a href="http://www.abk-stuttgart.de">www.abk-stuttgart.de</a>
ENSCI - Ecole Nationale Supérieure de Création Industrielle – Les Ateliers	F PARIS174	Liz Davis (Head of International Relations) <a href="mailto:liz.davis@ensci.com">liz.davis@ensci.com</a> Michele Collange (Assistant, exchange coordination) <a href="mailto:michele.collange@ensci.com">michele.collange@ensci.com</a> ENSCI - les Ateliers 48 rue St Sabin 75011 Paris	<a href="http://www.ensci.com">www.ensci.com</a>

<sup>1</sup> Inter-institutional agreements can be signed by two or more higher education institutions

<sup>2</sup> Clauses may be added to this template agreement to better reflect the nature of the institutional partnership.

<sup>3</sup> Contact details to reach the senior officer in charge of this agreement and of its possible updates.

## **Additional information: Mobility Numbers per Academic year**

### **ABK Stuttgart**

1. The number of incoming/outgoing students may not exceed the number stated in this contract; this applies even if the duration of stay is less than the average agreed upon duration. E.g. the average agreed upon duration equals 10 months, 1 student decides on an exchange period of 5 months, the remaining 5 months cannot be used as a second exchange place for another student.
2. The partners commit to notifying the partner institutions if changes should be made to the number of students or duration of stay within a reasonable time-frame.

## **C. Recommended language skills**

The sending institution, following agreement with the receiving institution, is responsible for providing support to its nominated candidates so that they can have the recommended language skills at the start of the study or teaching period:

Receiving institution [Erasmus code]	Optional Subject area	Language of instruction 1	Language of instruction 2	Recommended language of instruction level <sup>5</sup>	
				Student Mobility for Studies [Minimum recommended level: B1]	Staff Mobility for Teaching [Minimum recommended level: B2]
D STUTTGA04		German	English	B1 – B2	B1 – B2
F PARIS174		French	English	B1	B2

## **Additional information: Language Skills**

### **ABK Stuttgart**

1. Language courses for international students are available through the cooperation between the ABK Stuttgart, the VESPA Language Programme ([www.sprachenverbund-vespa.de](http://www.sprachenverbund-vespa.de)). It is recommended that students take part in a German course either before studies begin or once they arrive in Stuttgart as classes are held in German.

## **D. Additional requirements**

### **ABK Stuttgart**

1. The ABK Stuttgart reserves the right to assess students' suitability for the specific study area/professor by means of portfolio submissions and a selection process. This is essential to the individual allocation of students to a professor/class, where student places are specifically delegated in regards to individual students' requirements and the specific study area, which is best seen in the portfolio material submitted. In some rare cases there may be difficulties in finding a place for the student due to the nature of his/her portfolio submission and the high demand for places in individual classes, this can cause delays in the student selection process.

2. Students with Disabilities: For relevant information please contact our Disability Representative Ms. Rita Afani [rita.afani@abk-stuttgart.de](mailto:rita.afani@abk-stuttgart.de)

<sup>5</sup> For an easier and consistent understanding of language requirements, use of the Common European Framework of Reference for Languages (CEFR) is recommended, see <http://europass.cedefop.europa.eu/en/resources/european-language-levels-cefr>

## 2. Visa

The sending and receiving institutions will provide assistance, when required, in securing visas for incoming and outbound mobile participants, according to the requirements of the Erasmus Charter for Higher Education. Information and assistance can be provided by the following contact points and information sources:

Institution [Erasmus code]	Contact details (email, phone)	Website for information
D STUTTGA04	sonja.fendel@abk-stuttgart.de	<p>Visa application form:  <a href="http://www.stuttgart.de/img/mdb/form/1293/70440.pdf">http://www.stuttgart.de/img/mdb/form/1293/70440.pdf</a></p> <p>(Please note as links are constantly prone to change we cannot guarantee that the above link will be permanently accessible)</p>
F PARIS174		<p>Visa status depends on the student citizenship.          Please contact the French Embassy in your home country.</p> <p>Help to be provided by michele.collange@ensci.com</p>

### Additional Information: Visa

#### ABK Stuttgart

1. Non-European nationals require a visa in order to study in Germany and most visa applications must be processed in the home country. Please contact the national office responsible for visa applications.
2. The Office of Foreign Affairs at the ABK Stuttgart can only offer recommendations; the student is responsible for their own enquiries into visa requirements for their stay.

## 3. Insurance

The sending and receiving institutions will provide assistance in obtaining insurance for incoming and outbound mobile participants, according to the requirements of the Erasmus Charter for Higher Education. The receiving institution will inform mobile participants of cases in which insurance cover is not automatically provided. Information and assistance can be provided by the following contact points and information sources:

Institution [Erasmus code]	Contact details (email, phone)	Website for information
D STUTTGA04	Information provided to students when needed.	
F PARIS174	Help to be provided by michele.collange@ensci.com	<a href="http://www.ensci.com/en/international/exchange/industrial-design-application-guideline">www.ensci.com/en/international/exchange/industrial-design-application-guideline</a>

### Additional Information: Insurance

#### ABK Stuttgart

1. There are numerous other insurance companies in Stuttgart who offer insurance for students. Students should decide which insurance agency they wish to employ during their stay in Stuttgart.
2. Health Insurance is a prerequisite for enrollment at the ABK Stuttgart. All non-EU students (i.e. without the European Insurance Card) studying in Germany are required to have German Health Insurance.

## 4. Housing

The receiving institution will guide incoming mobile participants in finding accommodation, according to the requirements of the Erasmus Charter for Higher Education. Information and assistance can be provided by the following persons and information sources:

Institution [Erasmus code]	Contact details (email, phone)	Website for information
D STUTTGA04	<a href="mailto:wohnen@studentenwerk-stuttgart.de">wohnen@studentenwerk-</a>	<a href="http://www.studentenwerk-stuttgart.de">www.studentenwerk-stuttgart.de</a>



# राष्ट्रीय डिज़ाइन संस्थान NATIONAL INSTITUTE OF DESIGN



## AGREEMENT OF COLLABORATION

**THE NATIONAL INSTITUTE OF DESIGN**  
India

# THE NATIONAL INSTITUTE OF DESIGN India

Called hereafter NID

Represented by the Director, Mr. Pradyumna Vyas

And

# NATIONALE SUPERIEURE DE CREATION INDUSTRIELLE

France

Called hereafter ENSCI-Les Ateliers

Represented by the Director, Mr Alain Cadix

**Between:**

The National Institute of Design (with campuses in Ahmedabad, Bangalore, Gandhinagar), India hereafter called ("NID") and represented by its Principal Academic & Administrative Officer, the Director, **Mr. Pradyumna Vyas**.

**And**

L'Ecole Nationale Supérieure de Création Industrielle hereafter called ("ENSCI-Les Ateliers") and represented by the Director, **Mr Alain CADIX**  
Collectively called 'the Institution'.

### **National Institute of Design (NID)**

National Institute of Design (NID) was established in 1961 as an autonomous National Institution under the aegis of the Department of Industrial Policy and Promotion, Ministry of Commerce and Industry, Government of India for providing world class design education, training, and applied research. NID is a multi-campus Institute having its main campus in Ahmedabad, PG Campus in Gandhinagar and R&D Campus at Bangalore. It carries out its objectives through educational research programmes at both graduate and postgraduate levels, under its five faculties covering over 16 specific design disciplines. The Institute is recognized as a Scientific and Industrial Research Organisation by the Department of Science & Technology, Government of India. It also undertakes outreach, consultancy and industry programmes & projects. NID is represented by its Director, Mr. Pradyumna Vyas.

### **Ecole Nationale Supérieure de Création Industrielle (ENSCI-Les Ateliers) *French National Institute for Advanced Studies in Industrial Design***

Founded in 1982, ENSCI-Les Ateliers is jointly governed by the Ministries of Culture and Industry and principally state-funded.

The School offers advanced study, consultancy and research in all aspects of contemporary design practice, and also offers a Textile designer master, a professional master in Design and Contemporary Technology and "Nouveau Design" as well as a professional programme for non-designers: Innovation By Design.

Les Ateliers is recognised for its innovative approach to design education based on diversity of student profiles, individualised programming and project-based learning. Academic study is balanced with professional practice. The range of design fields, project contexts and partnerships is constantly evolving, offering each student the breadth of experience and critical base necessary to build his/her own design profile.

Exposure to a variety of interdisciplinary partnerships with non-design experts guarantees experience in applying design intelligence to a range of socio-economic and cultural contexts. This diversity is extended through "Residences" in research laboratories (ie. CEA, Grenoble) or joint programming with leading management, engineering schools, universities and social science labs (i.e. PRES héSam).

An industrial partnership programme provides the frame for commissioned project work in one of the school's 7 project studios, D-Labs (graduates), and a wide range of professional internships (France/abroad).

ENSCI-Les Ateliers is a founding member of the Master of European Design (MEDes) with Glasgow School of Art, Politecnico di Milano, ABK Stuttgart, Köln International School of Design, Konstfack Stockholm, Aalto Helsinki. The school is also a member of the prestigious French "Grandes Ecoles" academic network.

## **OBJECTIVES:**

The institutions propose to agree to enter into a bilateral programme of exchange between NID and ENSCI-Les Ateliers. The terms of exchange consists of:

- (a) Offering regular exchange of information on various activities in each Institution in order to know each other better. This can be done on-line and in common forums wherever possible.
- (b) Where appropriate, developing joint activities such as research projects & consultancy assignment at International level.
- (c) Exchanging students and accepting course equivalence.
- (d) Exchanging faculty members for teaching in the areas of need.

## **INTERPRETATION:**

In this agreement unless the context otherwise admits:

"Home Institution" means the Institution sending the students.

"Host Institution" means the Institution receiving the students.

"Concessional Student" means that under the present terms of agreement, the host Institution may ask no tuition fees from exchange students.

### **1. STUDENT EXCHANGE:**

There will be regular exchange of students from both Institutions in areas identified by the institution from time to time. The students will visit the Host Institution for the period of maximum one semester. During this time, the student/s may attend course/s suitable for them or, according to prior agreement, work on independent project/s under the guidance of relevant faculty. Wherever possible, the Host Institution will also provide the facilities of studios, workshops, labs, library, etc relevant to studies only. This will be in order to enhance their understanding of the design scenario in the host country.

## **STUDENT EXCHANGE CONDITIONS:**

- (a) Students enrolled at NID in regular diploma programmes may attend ENSCI-Les Ateliers each year for a period not exceeding one semester (six months) according to its possibilities. In exchange, an equal number of students from ENSCI-Les Ateliers who are enrolled in regular diploma programmes may attend NID for a period not exceeding one semester.

In exceptional circumstances the agreed exchange periods or agreed number of students may be extended in common accord between the two institutions.

- (b) The Home Institution will screen applications from its students and recommend students to the Host Institution by invitation. The Host Institution must be notified of the recommendation in writing at least at the application deadline for ENSCI-Les Ateliers (May 1<sup>st</sup>/November 1<sup>st</sup>) or three months prior to the intended commencement date of the exchange period for NID. The Host Institution will make the final decision about the acceptance of an exchange student on the basis of the recommendation and the portfolio, which has to be sent.
- (c) Whilst at the Host Institution, students will consult their faculty advisor to determine the courses they may take during the semester, the students may be allowed to choose from the courses offered during that semester.
- (d) The students will be enrolled as concessional students. Transcripts of results will be provided to the home institution as soon as practicable after completion of the exchange. All students attending ENSCI-Les Ateliers must complete an evaluation session before leaving in order for the semester work to be validated.
- (e) Depending on the particular fee-paying structure of each institution, each student will register and pay tuition and other required fees at their home institution. The Host Institution will thus waive all tuition and other required fees for the exchange students.
- (f) Students enrolled in the Host Institution will be subject to the same rules and regulations applying to local students. Furthermore, students are required to inform themselves of all contractual conditions particular to participation in competitions, project consultancy or trainee periods with external partners.

Students will be eligible for all services and rights normally provided to locally enrolled students.

- (g) Each student will be responsible for arranging the necessary visa and the cost of books, equipment, consumables, and other incidental expenses arising out of the exchange. It is their responsibility to ensure that they have sufficient health and third party accident insurance cover during their stay abroad. Students joining ENSCI-Les Ateliers must submit proof of Third Party insurance and contribute a mandatory sum to the French Social Security (around 203 € in 2012).  
Each institution undertakes to inform and aid students of bursaries available to cover the above costs.

## 2. FACULTY EXCHANGE

Both institutions agree to encourage exchange of faculty members in the areas of need identified by the Host Institution, particularly in the area of Design and research.

The duration of time of this exchange can be decided mutually every year. It is suggested that NID faculty visits until May (during the first semester) while the faculty from ENSCI-Les Ateliers can come to NID during the second semester. During this period of exchange, the faculty will conduct special workshops or courses mutually agreed upon. The visiting faculty will also make formal presentation of their work for the benefit of the faculty and students.

### FACULTY EXCHANGE CONDITIONS:

- (a) Faculty members from NID travelling in France and the faculty members from ENSCI-Les Ateliers travelling to Indian sub-continent may decide to extend their stay with the Host Institution with prior consultation and agreement. In such a situation the faculty member will be teaching / conducting workshop for students. The Host Institution will organize boarding and lodging. Both institutions agree to search for external funding to support costs, particularly boarding, lodging and honorarium. ENSCI-Les Ateliers and NID are unable to bear costs for faculty exchange without financial support from such external sources.
- (b) The Host Institution may decide to identify a faculty member for a specific area from the Home Institution and the host institution will bear all the costs including the travelling expenses. For the purpose, NID and ENSCI-Les Ateliers will seek funding from external sources / governments / sponsoring agencies / organisations.

Alternatively scholarships and prevailing development funds can also be sought by both institutions from industry. ENSCI-Les Ateliers and NID are unable to bear costs for faculty exchange without financial support from such external sources.

### **3. ON-LINE INTERACTIONS & JOINT PROJECTS: (SEMINARS / WORKSHOPS / EXHIBITIONS / ETC.)**

Faculty from both institutions will advise the students on-line on different projects and may consider conducting research in some areas of common interest with each other and encourage student teams to work on joint projects. Joint projects / seminars / workshops / exhibitions etc. can be worked out in areas of mutual interest which could fit into the format of research, design-development project, consultancy projects for industry, training programmes, workshops, seminars, conferences, etc. These programmes would be targeted towards international audience and could result in an income generation activity / publications. The benefits of such programmes would be shared by both the institutions on the basis of level of involvement / partnership. The details and modalities of each project of such kind will be worked out on project to project basis on mutually agreeable terms.

### **4. IMPLICATIONS ON THE AGREEMENT:**

The Director of NID will authorise the agreement on behalf of NID and identify the faculty and co-ordinator, who will be responsible for the implementation of the agreement.

Alain Cadix, Director of ENSCI-Les Ateliers will authorise the agreement and identify the faculty and co-ordinator, who will be responsible for the implementation of the agreement.

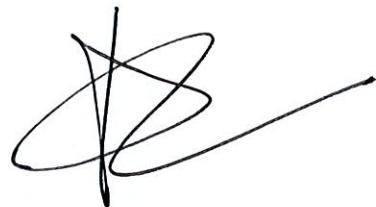
### **5. AMENDMENT OF TERMS:**

This agreement will be valid for the period of 3 years. Each partner may withdraw from this agreement by informing the other within a 6-month period.

**6. REVIEW:**

The Agreement will be reviewed by the parties annually on a date to be agreed between them. A report will be made each year on the results of this Agreement.

In the name of the  
**ENSCI-Les Ateliers**



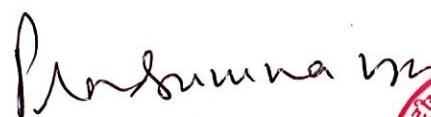
Mr Alain Cadix, Director

DATE: 28/6/2012

École nationale  
supérieure de  
création industrielle  
48 rue Saint-Sabin  
75011 Paris

EPIC code ape 803 Z  
rcs Paris B 331 118 760  
Siret 331 118 760 00015

In the name of the  
**National Institute of Design**



Mr. Pradyumna Vyas, Director

DATE: 01 / 10 / 2012

निर्देशक / DIRECTOR  
राष्ट्रीय डिजाइन संस्थान  
पालडी, अहमदाबाद-380009.  
NATIONAL INSTITUTE OF DESIGN  
PALDI, AHMEDABAD-380 007.





NATIONAL INSTITUTE OF DESIGN  
AUSTDI, AHMEDABAD-380 007  
TELEGRAM: DIRECTION  
TELEPHONE: 3800000.



# Erasmus+ Programme

**Key Action 1**  
**– Mobility for learners and staff –**  
**Higher Education Student and Staff Mobility**

## **Inter-institutional<sup>1</sup> agreement 2017/18-2020/21 between programme countries**

The institutions named below agree to cooperate for the exchange of students and/or staff in the context of the Erasmus+ programme. They commit to respect the quality requirements of the Erasmus Charter for Higher Education in all aspects related to the organisation and management of the mobility, in particular the recognition of the credits awarded to students by the partner institution.

### **A. Information about higher education institutions**

<b>Name of the institution (and department, where relevant)</b>	<b>Erasmus code</b>	<b>Contact details<sup>2</sup> (email, phone)</b>	<b>Website (eg. of the course catalogue)</b>
University of Southampton	UK SOUTHAM01	Ruth Law, Study Abroad and Exchange Manager, International Office, University of Southampton, University Road, Highfield, Southampton SO17 1BJ, UK  Tel: 00 44 (0)23 8059 2473 Fax: 00 44 (0)23 8059 8878  Email: <a href="mailto:R.Law@soton.ac.uk">R.Law@soton.ac.uk</a> <a href="mailto:erasmus@soton.ac.uk">erasmus@soton.ac.uk</a> ;	<a href="http://www.southampton.ac.uk/">http://www.southampton.ac.uk/</a>

<sup>1</sup> Inter-institutional agreements can be signed by two or more higher education Institutions

<sup>2</sup> Contact details to reach the senior officer in charge of this agreement and of its possible updates.

Name of the institution (and department, where relevant)	Erasmus code	Contact details <sup>3</sup> (email, phone)	Website (eg. of the course catalogue)
ENSCI, Paris	F PARIS174	Chantal Tournay <b>Head of Textile Design</b> ENSCI-Les Ateliers 48 rue Saint Sabin, 75011 Paris - FRANCE 33 1 49 23 12 17 mobility@ensci.com	www.ensci.com

## B. Mobility numbers<sup>4</sup> per academic year

[Paragraph to be added, if the agreement is signed for more than one academic year:

The partners commit to amend the table below in case of changes in the mobility data by no later than the end of January in the preceding academic year.]

FROM [Erasmus code of the sending institution]	TO [Erasmus code of the receiving institution]	Subject area code *[ISCED]	UK Subject area name **	Study cycle [short cycle, 1 <sup>st</sup> , 2 <sup>nd</sup> or 3 <sup>rd</sup> ] *	Number of student mobility periods [total number of months of the study periods or average duration*]	Student Mobility for Studies	Student Mobility for Traineeships *
UK SOUTHAM01	F PARIS174	212	Art - Fashion, Textile	1	2 x 5		
F PARIS174	UK SOUTHAM01	212	Art - Fashion, Textile	1	2 x 5		

[\*Optional: subject area code & name and study cycle are optional. Inter-institutional agreements are not compulsory for Student Mobility for Traineeships or Staff Mobility for Training. Institutions may agree to cooperate on the organisation of traineeship; in this case they should indicate the number of students that they intend to send to the partner country. Total duration in months/days of the student/staff mobility periods or average duration can be indicated if relevant.]

<sup>3</sup> Contact details to reach the senior officer in charge of this agreement and of its possible updates.

<sup>4</sup> Mobility numbers can be given per sending/receiving institutions and per education field (optional\*):

<http://www.uis.unesco.org/Education/Pages/international-standard-classification-of-education.aspx>

<b>FROM</b>  [Erasmus code of the sending institution]	<b>TO</b>  [Erasmus code of the receiving institution]	<b>Subject area code *</b>  [ISCED]	<b>UK SOUTHAM01 Subject area name *</b>	<b>Number of staff mobility periods</b>	
UK SOUTHAM01	F PARIS174	212	Art - Fashion, Textile	1 x 5	
F PARIS174	UK SOUTHAM01	212	Art - Fashion, Textile	1 x 5	

### C. Recommended language skills

The sending institution, following agreement with the receiving institution, is responsible for providing support to its nominated candidates so that they can have the recommended language skills at the start of the study or teaching period:

Receiving institution  [Erasmus code]	Optional: Subject area	Language of instruction 1	Language of instruction 2	<b>Recommended language of instruction level<sup>5</sup></b>	
				Student Mobility for Studies  [Minimum recommended level: B1]	Staff Mobility for Teaching  [Minimum recommended level: B2]
UK SOUTHAM01		English		B2 (= 6.5 IELTS)	
F PARIS174		French	English	In French: B1	In French: B2

For more details on the language of instruction recommendations, see the course catalogue of each institution [Links provided on the first page].

<sup>5</sup> For an easier and consistent understanding of language requirements, use of the Common European Framework of Reference for Languages (CEFR) is recommended, see <http://europass.cedefop.europa.eu/en/resources/european-language-levels-cefr>

## D. Additional requirements

### Disability Support

#### UK SOUTHAM01

Our Enabling Services team provides support for students with a wide range of specific learning differences, disabilities and health conditions, including mental health issues. Support includes information on accessibility across our campuses and liaising with our Accommodation Service on accommodation for disabled students.

#### F PARIS174

The premises are accessible to people with disabilities but restrictions may apply to access to the machines in the workshops. Please contact [mobility@ensci.com](mailto:mobility@ensci.com) for any particular case.

Institution [Erasmus code]	Contact details (email, phone)	Website for information
UK SOUTHAM01	enable@soton.ac.uk	<a href="http://www.southampton.ac.uk/edusupport/">http://www.southampton.ac.uk/edusupport/</a>
F PARIS174	mobility@ensci.com	

### University Health and Safety Policy

THIS MAY INCLUDE INFORMATION ON EMERGENCY PROCEDURES, E.G. FIRE ESCAPE, FIRST AID EMERGENCY, OR A TERRORIST THREAT, OR INFORMATION ON HOW THE INSTITUTION DEALS WITH CONCERNs THAT ARE RAISED ABOUT HEALTH MATTERS, SAFETY PROBLEMS WITH ACCOMMODATION OR SAFETY ON CAMPUS.

Institution [Erasmus code]	Contact details (email, phone)	Website for information
UK SOUTHAM01		<a href="http://www.southampton.ac.uk/healthandsafety/health-safety-m-s.page">http://www.southampton.ac.uk/healthandsafety/health-safety-m-s.page</a>
F PARIS174		N/A

## Emergency Out of Hours Contacts

Institution [Erasmus code]	Contact details (email, phone)	Website for information
UK SOUTHAM01	44 (0)23 859 2811	<a href="http://www.southampton.ac.uk/edusupport/contact.page">http://www.southampton.ac.uk/edusupport/contact.page</a>
F PARIS174		N/A

## E. Calendar

1. Applications/information on nominated students must reach the receiving institution by:

Receiving institution [Erasmus code]	Autumn term* [month]	Spring term* [month]
UK SOUTHAM01	Nominations: March 15 <sup>th</sup> Applications: May 15th	Nominations: August 15 <sup>th</sup> Applications: October 15th
F PARIS174	May 1 <sup>ST</sup> for semester 1 (from September to mid-February)	November 1 <sup>st</sup> for semester 2 (from February to mid-July)

2. The receiving institution will send its decision within [4] weeks.
3. A Transcript of Records will be issued by the receiving institution no later than [6] weeks after the assessment period has finished at the receiving HEI. *[It should normally not exceed five weeks according to the Erasmus Charter for Higher Education guidelines]*
4. Termination of the agreement

This agreement shall become effective from the academic year [2017/18] and shall remain in effect until the academic year [2020/21]. The contracting institutions will review the exchange annually in order to maintain a balance in number of students exchanged. The agreement may be terminated by either contracting party giving at least six (6) months' written notice. However, any exchange in progress will continue until completed. Neither the European Commission nor the National Agencies can be held responsible in case of a conflict.

## F. Information

### 1. Grading systems of the institutions

#### **UK SOUTHAM01**

Grading is based on a 100 point mark scheme as follows:-

ECTS Scale	Definition	Southampton Marks
A	Outstanding performance with only minor errors	80 or over
B	Above the average standard but with some errors	70-79
C	Generally sound work with a number of notable errors	60-69
D	Fair but with significant shortcomings	55-59
E	Performance meets the minimum criteria	50-54
FX	Fail - some more work required before the credit can be awarded	40-49
F	Fail - considerable further work is required	Below 40

**F PARIS174:** grading from A (highest) to C (weak pass); D=fail  
one semester is validated with 30 ECTS.

### 2. Visa

The sending and receiving institutions will provide assistance, when required, in securing visas for incoming and outbound mobile participants, according to the requirements of the Erasmus Charter for Higher Education.

Information and assistance can be provided by the following contact points and information sources:

Institution [Erasmus code]	Contact details (email, phone)	Website for information
UK SOUTHAM01	visa@soton.ac.uk  +44 (0)2380599599	<a href="http://www.southampton.ac.uk/sais/visa/">http://www.southampton.ac.uk/sais/visa/</a>
F PARIS174	mobility@ensci.com	The visa status depends on the student citizenship. Please contact the French Embassy in the home country.

### **3. Insurance**

The sending and receiving institutions will provide assistance in obtaining insurance for incoming and outbound mobile participants, according to the requirements of the Erasmus Charter for Higher Education.

The receiving institution will inform mobile participants of cases in which insurance cover is not automatically provided. Information and assistance can be provided by the following contact points and information sources:

Institution [Erasmus code]	Contact details (email, phone)	Website for information
UK SOUTHAM01	insure@soton.ac.uk	<a href="http://www.southampton.ac.uk/finance/services/travel-and-personal-accident.page">http://www.southampton.ac.uk/finance/services/travel-and-personal-accident.page</a>
F PARIS174	mobility@ensci.com	<a href="http://www.ensci.com/en/international/exchange">http://www.ensci.com/en/international/exchange</a>

#### **Additional Information: Insurance**

**F PARIS174:** All non-EU students (i.e. without the European Insurance Card) studying in France are required to pay the French Social Security fee that is paid at school upon arrival. Please contact [mobility@ensci.com](mailto:mobility@ensci.com) for details

### **4. Housing**

The receiving institution will guide incoming mobile participants in finding accommodation, according to the requirements of the Erasmus Charter for Higher Education.

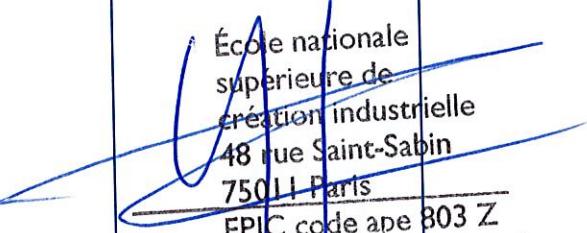
Information and assistance, can be provided by the following persons and information sources:

Institution [Erasmus code]	Contact details (email, phone)	Website for information
UK SOUTHAM01	<a href="mailto:accommodation@soton.ac.uk">accommodation@soton.ac.uk</a>	<a href="http://www.soton.ac.uk/accommodation">www.soton.ac.uk/accommodation</a>
F PARIS174	mobility@ensci.com	<a href="http://www.ensci.com/en/international/exchange">http://www.ensci.com/en/international/exchange</a>

#### **Additional information: Housing**

**F PARIS174:** Our school does not provide accommodation. Most of the students share apartments.

## G. SIGNATURES OF THE INSTITUTIONS (legal representatives)

Institution [Erasmus code]	Name, function	Date	Signature <sup>6</sup>
UK SOUTHAM01	Ruth Law Institutional Coordinator	9.5.16	 <i>Ruth Law</i>
F PARIS174	Yann Fabès, Director	21/11/2016	 <p>École nationale supérieure de création industrielle 48 rue Saint-Sabin 75011 Paris EPIC code ape 803 Z rcs Paris B 331 118 760 Siret 331 118 760 00015</p>

<sup>6</sup> Scanned signatures are accepted

**HCERS - Adossement de l'ENSCI aux milieux socio-professionnels / Activité de partenariat Design Textile**

Liste des conventions de projets en partenariats - période de 2012 à 2017

Partenaires	Activités	Secteur	Thèmes	Typologies	Partenaire(s) autre(s)
<b>2012 - Semestre 1 - Projets</b>					275k€
Compagnons du Devoir	Studio CI & D.Text	Management Innovation	Design & Artisanat / Paravent modernité	Public	Fondation JM Weston / IFM
<b>2012 - Semestre 2 - Projets</b>					
PSA Peugeot Citroën	At.Projet Design Textile	Techno numérique	Textile habitacle automobile	Groupe	Open Lab Design
JACQUART Français	At.Projet Design Textile	Produit	Torchon	Pme	
CityZen	D-Lab D.Text*	IOT - Vêtement connecté	Smart Sensing	Pme	Programme BPI (Post-diplôme Ensci)
<b>2013 - Semestre 1 - Projets</b>					
Compagnons du Devoir	Studio CI & D.Text	Management Innovation	Design & Artisanat / Sneaker haut gamme	Public	Fondation JM Weston / IFM
<b>2013 - Semestre 2 - Projets</b>					
RMN Louvres	At.Projet CI & D.Text	Diversification Design Global	Offre boutique Musée du Louvre	Public	Réunion des Musées Nationaux
<b>2014 - Semestre 1 - Projets</b>					
St-GOBAIN - Adfors	At.Projet Design Textile	Equipement habitat connecté	Textile lumineux	Groupe	
Compagnons du Devoir	Studio CI & D.Text	Management Innovation	Design & Artisanat / Hybridation du Cuir	Public	Fondation JM Weston / IFM
<b>2014 - Semestre 2 - Projets</b>					
HUAWEI	At.Projet CI & D.Text	IOT - objet communicant	IOT - Objets Connectés	Groupe	International
<b>2015 - Semestre 1 - Projets</b>					
Compagnons du Devoir	Studio CI & D.Text	Management Innovation	Artisanat matériaux souples & électronique	Public	Fondation JM Weston / IFM
<b>2015 - Semestre 2 - Projets</b>					
HUAWEI	At.Projet Design Textile	IOT - objet communicant	Textile connecté	Groupe	International
<b>2016 - Semestre 1 - Projets</b>					
BRUN VIAN TIRAN	At.Projet Design Textile	Produit	Plaid	Pme	
Compagnons du Devoir	Studio CI & D.Text	Management Innovation	Design & Artisanat / Lin matière durable	Public	Fondation JM Weston / IFM
Equip'Hotel	At.Projet Design Textile	produits ameublement	produits et scénographie	Groupe	International
<b>2017 - Semestre 1 - Projets</b>					
RENAULT Design	At.Projet CI & D.Text	IOT - objet communicant	matières du numérique SmartCar	Groupe	
DURANCE	At.Projet CI & D.Text	Produit	Innovatiou senteur d'ambiance	Pme	
BRUN VIAN TIRAN	At.Projet Design Textile	D-Text	Conception textile	Pme	
Compagnons du devoir	Studio CI - D.Text	Management Innovation	Peaux neuves ... textiles techniques	Public	Fondation JM Weston / IFM

*Les Ateliers de Projets création industrielle (CI) en partenariat sont ouverts aux élèves de Design Textile et inversemment pour les élèves de Création Industrielle*

**CONVENTION DE PARTENARIAT PÉDAGOGIQUE  
D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE  
PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES / ENSCI**

Référence ENSCI n° 012.20

**Entre,**

**L'Ecole nationale supérieure de création industrielle**  
ENSCI - Les Ateliers / Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial  
N° SIRET : 331118760 00015 - CODE APE : 8542 Z  
Domiciliée : 48, rue Saint Sabin - 75011 Paris  
Représentée par Monsieur Alain Cadix, Directeur  
Et ci-dessous dénommée « l'Ecole » ou « l'ENSCI »

**d'une part,**

**Et,**

**PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA**  
Société Anonyme au capital de 294 816 500 euros  
N° SIRET :B 542 065 479  
Domiciliée : 2, route de Gisy - 78140 Vélizy-Villacoublay  
Représentée par Monsieur Jean-François Saint-Georges, Manager Senior Achats  
Innovation Et ci-dessous dénommée « PCA » ou « le Partenaire »

**d'autre part,**

Ci-après désigné(s) individuellement « Partie » et/ou collectivement « Parties ».

**IL EST EXPOSE PREALABLEMENT**

L'équipe des « Facteurs Humains » de la Direction Scientifique et des Technologies Futures de PCA est en charge de réfléchir aux questions de l'amélioration de la vie à bord des véhicules ainsi qu'aux transferts des innovations applicables dans ce domaine. A ce titre, ladite équipe s'intéresse à produire la démonstration du potentiel des textiles innovants et instrumentés dans le cadre de l'habitacle automobile.

L'ENSCI, établissement public (EPIC) placé sous la double tutelle des ministères de la Culture et de l'Industrie, développe pour ses élèves une démarche pédagogique fondée notamment sur la pratique du projet de design. De ce cadre pédagogique, elle établit des partenariats avec le monde industriel et professionnel auxquels participent ses élèves.

Considérant que la nature de la problématique et du projet abordé par la Direction Scientifique et des Technologies Futures de PCA dans le domaine des textiles innovants et instrumentés est de nature à enrichir les approches pédagogiques de l'ENSCI, à travers ses activités pédagogiques d'étude et de recherche impliquant ses élèves Créateurs Industriels et du Design Textile, des contacts ont été établis entre les Parties pour mener un projet de recherche en partenariat.

Le partenariat pédagogique d'étude et de recherche entre PCA et l'ENSCI portera sur l'exploration, la conception et l'application des textiles innovants et instrumentés dans le contexte de l'habitacle automobile dans le but de faciliter la vie à bord et créer de la valeur pour les usagers et l'entreprise.

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention de partenariat (ci-après la « Convention ») a pour objet de régir les conditions dans lesquelles l'ENSCI réalisera l'étude telle que décrite à l'article 2 ci-après et en annexe technique (ci-après l'« Etude ») que lui confie PCA.

### **ARTICLE 2 - CONTENU DE L'ETUDE**

PCA confie, dans le cadre de la Convention, à l'ENSCI, qui l'accepte, la réalisation de l'Etude qui consiste en une étude de design prospectif sur le thème de l'exploration la conception et l'application des textiles innovants et instrumentés dans le contexte de l'habitacle automobile dans le but de faciliter la vie à bord et créer de la valeur pour les usagers et l'entreprise, intégrant la production de proof of concepts avec les moyens de l'ENSCI. L'Etude est décrite en annexe technique.

Dans le cadre de ses activités pédagogiques, l'ENSCI s'engage à associer un groupe d'élèves à la réalisation de l'Etude. Le nombre exact d'élèves (environ une douzaine) participant à la réalisation de l'Etude sera validé d'un commun accord par les Parties à la signature de la Convention (ci-après les « Elèves »).

L'Etude porte sur une démarche prospective de design amont, orientée sur long terme, dont l'objectif est de produire des éléments de démonstration permettant d'alimenter les réflexions internes et les prises de décisions. Les projets seront élaborés à partir de concepts innovants, positionnés, scénarisés, matérialisés et formalisés.

## ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA CONVENTION

La Convention est composée du présent document ainsi que de ses annexes et éventuels avenants qui en font partie intégrante.

## ARTICLE 4 - COMITE TECHNIQUE

Le suivi de la Convention sera assuré par un comité technique (ci-après le « Comité Technique »). A la date de signature de la Convention, le Comité Technique est composé de :

Pour PCA :

- Patricia Jonville, Responsable Equipe Facteurs Humains
- Laurent Kirsche, Responsable projet de recherche
- Laure Bosc, Chargée d'étude

Pour l'ENSCI :

- Quentin Lesur, Relations Entreprises & Partenariats
- Chantal Tournay, Responsable Design Textile ENSCI
- Romain Cuvelier, Designer - Expertise Création Industrielle ENSCI

Ces représentants peuvent, lors des réunions du Comité Technique, se faire accompagner par autant d'experts qu'ils le souhaitent sous réserve i) de l'autorisation expresse préalable de l'autre Partie et ii) de la signature par ces experts d'un engagement de confidentialité aux dispositions au moins aussi contraignantes que celles résultant des présentes. Ces experts n'ont pas voix délibératives.

Pendant la durée de la Convention, le Comité Technique se réunit régulièrement, selon l'échéancier prévu en annexe technique, ou à la demande expresse de l'une des Parties avec convocation écrite et préalable au moins quinze (15) jours avant la tenue de la réunion convoquée.

Le Comité Technique prend toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la Convention et en particulier :

- suit le déroulement de l'Etude,
- participe aux réunions programmées de présentation,
- valide les orientations méthodologiques qui seront proposées par l'Ecole ou l'Entreprise,
- propose aux signataires de la Convention, le cas échéant, sa réorientation, son extension ou son annulation et la prise en compte contractuelle de ces modifications,

Les membres du Comité Technique disposent chacun d'une voix. Toutes les propositions du Comité Technique doivent être validées par l'ensemble de ses membres. Si des modifications de l'Etude s'avèrent nécessaires en vue de sa bonne réalisation, elles seront ainsi décidées et actées par tous les membres du Comité Technique. Ces modifications seront notifiées par écrit aux Parties et feront l'objet d'un avenant à la Convention.

En cas de divergence, le différend devra être soumis aux signataires de la Convention.

#### **ARTICLE 5 – DATE D’EFFET/D’ENTREE EN VIGUEUR – DUREE DE LA CONVENTION**

La Convention entre en vigueur à compter de la date de signature par la dernière Partie, prend rétroactivement effet au 01/10/2012 pour une durée de cinq (5) mois. La Convention prend donc fin le 28/02/2013.

Nonobstant le terme ou la résiliation de la Convention pour quelque cause que ce soit, les dispositions des articles 9, 10 et 14 demeureront en vigueur pour la durée qui leur est propre.

#### **ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DE L’ENSCI**

6.1 La réalisation de l'Etude constitue pour l'ENSCI une obligation de moyen et non de résultat.

6.2 L'Ecole met ses infrastructures à la disposition de ses équipes, assume une obligation de moyen relativement aux travaux fournis par ses Elèves et assure le positionnement de l'Etude qui sera centrée sur un objectif de performance dans le contexte et le questionnement définis avec le Partenaire lors de l'engagement de l'Etude.

L'ENSCI s'engage à réaliser l'Etude dans ses locaux sauf exception à la suite d'un accord écrit et préalable des deux Parties.

6.3 Au cours de l'Etude et plus précisément au cours des réunions du Comité Technique dont les dates de tenue sont précisées en annexe technique, l'ENSCI présentera au Partenaire les travaux intermédiaires des Elèves relatifs à l'Etude.

Ces travaux intermédiaires de quelque nature, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit seront mis à disposition de PCA pendant une période à définir d'un commun accord par le Comité Technique. A l'issue de cette période, PCA s'engage à retourner à l'ENSCI les supports originaux de ces travaux intermédiaires avec possibilité toutefois d'en conserver une copie, représentation et/ou reproduction sur quelque support que ce soit.

L'ENSCI laissera PCA libre de choisir les travaux intermédiaires qui lui conviendront en vue de la réalisation de l'Etude.



6.4 À la fin de l'Etude et au plus tard le 28/02/2013, l'ENSCI présentera à PCA tous les résultats qu'elle a générés dans le cadre de l'exécution de l'Etude de quelque nature, sous quelque forme et sur quelque support qu'ils soient, et notamment, sans que cette liste soit limitative, tous documents, croquis, dessins, illustrations, maquettes, vidéos et/ou démonstrateurs, que ces résultats soient protégés ou non et/ou protégeables ou non par un droit de propriété intellectuelle (ci-après les « Résultats »). Il est bien entendu entre les Parties que les copies, représentations et/ou reproductions sur quelque support que ce soit des travaux intermédiaires des Elèves tels décrits ci-dessus constituent des Résultats au sens de la présente définition.

## **ARTICLE 7 - ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE**

En contrepartie de la réalisation de l'Etude par l'ENSCI, PCA s'engage à verser à l'ENSCI, la somme forfaitaire et définitive de trente-cinq mille (35 000) euros selon les modalités prévues à l'article 8 ci-après.

Par ailleurs et dans les conditions de l'article 10.1.2 b) ci-après, PCA s'engage à communiquer aux Elèves ses connaissances antérieures telles que définies à l'article 10.1.1 ci-après sur l'état de l'art, les contextes d'usage, technique et technologique, les informations sur les comportements, les données de marché et les modes d'utilisation, qui seraient utiles pour le bon déroulement de l'Etude.

PCA à travers sa participation régulière et active aux différentes étapes de réalisation de l'Etude, participera à l'accompagnement des Elèves et des projets, ainsi qu'aux décisions intermédiaires.

## **ARTICLE 8 – MODALITES DE PAIEMENT**

En contrepartie de l'exécution de l'Etude par l'ENSCI, PCA s'engage à verser à l'ENSCI la somme forfaitaire et définitive de trente-cinq mille (35 000) euros visée à l'article 7 ci-dessous, conformément à l'échéancier de facturation indiqué ci-après :

- Dix-sept mille (17 000) euros à la signature de la Convention,
- Dix-huit mille (18 000) euros à la présentation finale par l'ENSCI des projets et Résultats.

Les paiements seront effectués par PCA à quarante-cinq (45) jours fin de mois date de facture par virement bancaire à l'ordre de :

**l'Agent Comptable de l'ENSCI - Recettes générales des finances Paris**  
Compte 10071 75000 00001005239 77 - TPRG FIN PARIS SIEGE.

- Les sommes facturées par l'ENSCI sont exonérées de TVA, en application de l'article n° 261-44 du CGI, relatif au statut d'établissement d'enseignement supérieur.
- Les montants des participations versés à l'ENSCI dans le cadre de projets de recherche, répondant aux critères de la réglementation en vigueur, sont éligibles au CIR (Crédit Impôt Recherche).
- La participation versée par PCA permettra de couvrir les frais de recrutements d'intervenants dédiés à la réalisation de l'Etude, rémunérés en vacations ou honoraires, en fonction des besoins. Ce montant intègre : les frais techniques normaux des projets, consommables et matériaux pour la réalisation des Résultats, la participation aux frais de structures et à l'encadrement et les interventions d'experts, il n'intègre pas les frais de déplacement hors région Ile de France par exemple pour la visite d'un site industriel.

La facture originale fera apparaître les références de la Convention. Elle sera envoyée à l'adresse ci-après :

**PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES**  
 C/O Comptabilité Fournisseurs  
 TSA 10 012  
 78091 YVELINES Cedex 9

Tout paiement, quelle que soit sa nature, n'est effectué à l'ENSCI que sur présentation par celui-ci d'une facture correspondante.

Les factures qui ne font pas référence à la Convention, ainsi que les factures qui ne portent pas les mentions légales, pourront être rejetées.

A défaut de paiement à la date d'exigibilité des factures et après mise en demeure de régler, adressée par lettre recommandée avec avis de réception, demeurée infructueuse pendant trente (30) jours, et sans contestation ou opposition de la part de PCA, ENSCI pourra facturer des pénalités égales à trois (3) fois le taux d'intérêt légal. Le point de départ du calcul desdites pénalités sera le jour suivant la date d'exigibilité des factures.

#### **ARTICLE 9 – CONFIDENTIALITE**

Les Parties conviennent d'appliquer les dispositions en matière de confidentialité prévues en annexe 2 de la Convention.

En outre, l'ENSCI s'engage à faire signer aux Elèves un engagement unilatéral de confidentialité aux dispositions au moins aussi contraignantes que celles résultant des présentes.

#### **ARTICLE 10 – PROPRIETE INTELLECTUELLE**

##### **10.1 - Connaissances Antérieures**

#### 10.1.1 Propriété des Connaissances Antérieures

Chaque Partie reste propriétaire des connaissances de quelque nature, sous quelque forme et sur quelque support qu'elles soient, protégées ou non et/ou protégeables ou non par un droit de propriété intellectuelle, qu'elle détenait antérieurement à la conclusion de la Convention (ci-après les « Connaissances Antérieures »).

#### 10.1.2 Utilisation/exploitation des Connaissances Antérieures

##### a) Par la Partie propriétaire

Chaque Partie est libre d'utiliser, d'exploiter et/ou de faire exploiter ces Connaissances Antérieures.

##### b) Par la Partie non propriétaire

Pour la durée de la Convention, chaque Partie s'engage à concéder à l'autre Partie, sur sa demande expresse et sous réserve des droits des tiers, un droit d'utilisation non exclusif, non cessible et sans droit de sous-licencier de ses Connaissances Antérieures nécessaires à l'exécution de l'Etude.

À l'issue de la Convention, et dans le cas où tout ou partie des Connaissances Antérieures de PCA auraient été incorporés aux Résultats, PCA autorise expressément l'ENSCI et ses Elèves à les utiliser uniquement à des fins de recherche et d'enseignement strictement internes en dehors de toutes applications industrielles et/ou commerciales.

### **10.2 - Résultats**

#### 10.2.1 Propriété des Résultats

Les Résultats sont la propriété de l'ENSCI.

Dans l'hypothèse où les Résultats seraient protégeables par le droit d'auteur, l'ENSCI s'engage à concéder à titre exclusif à PCA, dans les conditions de l'article 10.2.2 b) ci-après, tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux Résultats, en ce inclus tous les droits patrimoniaux d'auteur ci-après définis.

Ces droits comprendront le droit de reproduction et de représentation et notamment le droit d'adaptation, d'exploitation et de commercialisation des Résultats pour la durée, l'étendue et la destination précisées à l'article 10.2.2 b) ci-après étant précisé que :

- le droit de reproduction comporte notamment le droit de procéder à toute reproduction nécessaire aux actes de chargement, affichage sur écran, exécution, transmission, stockage, le droit de reproduire ou de faire reproduire les Résultats, par tous moyens, sous toutes formes et sur tous supports, notamment informatiques (disquettes, CD-Rom, DVD Rom, disques durs), papier (documentation technique) ou sur tout autre support, en un nombre d'exemplaires illimité, par tout moyen présent et à venir, ou sur tous réseaux analogiques ou numériques, privatifs

AC

- ou ouverts au public (Internet, Intranet), nationaux et/ou internationaux,
- le droit de représentation comporte notamment le droit de représenter ou de faire représenter publiquement les Résultats ou leurs exploitations secondaires y compris leur adaptation, par tous procédés connus ou inconnus à ce jour à savoir la publication, l'exposition publique ou privée, la télédiffusion, la communication par voie analogique et/ou numérique sur tous réseaux informatiques de télécommunications ouverts et/ou privatifs, nationaux et/ou internationaux, pour toute manifestation à caractère privé ou public, interne ou externe, nationale ou internationale, dans les circuits de diffusion et de distribution spécialisés ou grand public,
  - le droit d'adaptation comporte le droit d'adapter en tout ou partie, d'arranger, de corriger les erreurs, de traduire en tout langage, ou de modifier de toute autre façon les Résultats notamment par suppression, ajout, intégration totale ou partielle dans un autre logiciel, et de reproduire, utiliser et mettre sur le marché les logiciels en résultant,
  - le droit d'exploitation comporte notamment le droit d'exploiter les Résultats pour tous usages, y compris à des fins de recherche et développement, pour les besoins propres du cessionnaire ou au profit de tiers ;
  - le droit de commercialisation comporte notamment le droit de commercialiser les Résultats, de les distribuer, louer, à titre gratuit ou onéreux, prêter, ou d'assurer toute prestation de service utilisant directement ou indirectement les Résultats, et/ou d'accorder à des tiers, tant en France qu'à l'étranger par voie de cession ou de concession de licence, transférable ou non transférable, à titre gratuit ou onéreux, tout ou partie des droits d'exploitation, de reproduction, d'adaptation et/ou de commercialisation des Résultats.

Dans l'hypothèse où les Résultats seraient susceptibles d'être protégés par brevet, ils pourront faire l'objet du dépôt d'une demande de brevet par PCA dans l'hypothèse où PCA demanderait la cession des droits de propriété intellectuelle relatifs aux Résultats conformément aux dispositions de l'article 10.2.2.b) ci-après.

#### 10.2.2 Utilisation/exploitation des Résultats

##### a) Par l'ENSCI

Sous réserve du respect des dispositions de l'article 10.1.2 b) ci-avant, l'ENSCI est libre d'utiliser, d'exploiter et/ou de faire exploiter les Résultats.

b) Par PCA En contrepartie de la rémunération de PCA à l'ENSCI, l'ENSCI concède à PCA, à titre exclusif, pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de la fin de l'Etude, et pour tous pays, une licence d'utilisation des Résultats en vue de l'exploitation par PCA des Résultats à des fins de communication et/ou pour ses besoins propres d'étude, de recherche, d'évaluation et de développement.

Il est bien entendu entre les Parties que toute exploitation des Résultats à des fins commerciales, y compris à titre gratuit, est expressément exclue de la présente concession et devra faire l'objet d'un accord ultérieur entre les Parties.

A l'issue de la durée de vingt-quatre (24) mois susvisée, PCA pourra :

- Soit demander le renouvellement de la licence d'utilisation des Résultats consentie par l'ENSCI pour une durée de vingt-quatre (24) mois supplémentaires. Cette demande devra être adressée à l'ENSCI par écrit et au moins un (1) mois avant le terme de la durée initiale de vingt-quatre (24) mois.
- Soit demander la cession des droits de propriété intellectuelle des Résultats en vue de leur exploitation à des fins commerciales. Cette demande, qui pourra toutefois intervenir avant le terme de la durée initiale de vingt-quatre (24) mois, devra être adressée à l'ENSCI par écrit et au moins un (1) mois avant le terme de la durée initiale de vingt-quatre (24) mois. Cette cession fera l'objet d'un contrat ad hoc à signer par les Parties étant d'ores et déjà entendu entre les Parties que ladite cession sera réalisée i) en vue de tout usage, ii) pour la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle, iii) pour le monde entier et iv) moyennant le versement par PCA d'une somme forfaitaire plafonnée à huit mille euros (8 000 ) par Résultat protégé par le droit d'auteur et quinze mille euros (15 000 ) par Résultat protégé par brevet.

Si PCA ne souhaite pas, à l'issue de cette période initiale de vingt-quatre (24) mois ou de ses extensions, acquérir les droits de propriété intellectuelle relatifs aux Résultats, l'ENSCI s'engage néanmoins pendant une nouvelle période de vingt-quatre (24) mois à compter du terme de cette période initiale de vingt-quatre (24) mois ou de ses extensions, à informer PCA de toute proposition d'acquisition des droits par des tiers, dont elle serait destinataire. PCA pourra alors exercer un droit de priorité sur cette acquisition, aux mêmes conditions que celles prévues ci-dessus.

#### **10.3 - Garantie**

L'ENSCI déclare et garantit avoir conclu tous les accords nécessaires avec toute personne physique ou morale impliquée, de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, dans la réalisation de l'Etude et notamment l'obtention des Résultats.

### **ARTICLE 11 – PUBLICATION - COMMUNICATION**

Nonobstant les dispositions de l'article 9 ci-avant, chaque Partie pourra procéder à des publications/communications relatives à l'Etude et/ou aux Résultats sous réserve d'obtenir l'autorisation préalable expresse de l'autre Partie qui fera connaître sa décision, dans un délai maximum de deux (2) mois à compter de la demande adressée par lettre recommandée avec avis de réception : passé ce délai, et faute de réponse l'accord sera réputé acquis. Au-delà des cinq (5) ans visés à l'article 9 ci-avant, cet accord ne sera plus requis.

L'autre Partie pourra supprimer ou modifier certaines précisions dont la divulgation serait de nature à porter préjudice à son exploitation, dans de bonnes conditions, des Résultats. De telles suppressions ou modifications s'efforceront de ne pas porter atteinte à la valeur scientifique de la publication/communication.

De plus, l'autre Partie pourra retarder la publication/communication d'une période maximale de dix-huit (18) mois si des informations contenues dans la publication/communication doivent faire l'objet d'une protection au titre de la propriété industrielle.

Chaque Partie s'engage, dans le cadre de toute publication/communication relative à l'Etude et/ou aux Résultats, quel que soit le moment où celle-ci intervient, à mentionner le contexte et les acteurs de l'Etude à savoir :

- le Partenaire en tant qu'initiateur du thème de l'Etude et commanditaire de ce partenariat,
- l'ENSCI en tant que structure de mise en œuvre et porteur du projet d'Etude, Ecole et lieu de recherche en design, design textile et en création industrielle.
- les Elèves, qui pourront légitimement évoquer leur rôle dans l'Etude.

#### **ARTICLE 12 - ECHANGE DE CORRESPONDANCE**

Pour l'échange des correspondances relatives à l'exécution de la Convention, les adresses suivantes seront utilisées :

##### **Pour l'ENSCI :**

Quentin Lesur - Relations Entreprises & Partenariats  
48, rue saint sabin ~ 75011 Paris  
01 49 23 12 36 – [lesur@ensci.com](mailto:lesur@ensci.com)

##### **Pour PCA :**

Direction, Direction Scientifique & Technologies Futures  
Laure Bosc – Intégration des Facteurs Humains  
Route de Grisy – 78943 Vélizy Villacoublay Cedex  
01 57 59 03 37 - [laure.bosc@mpsa.com](mailto:laure.bosc@mpsa.com)

#### **Article 13 – DIVERS**

La Convention annule et remplace toute convention antérieure, écrite ou orale, entre les Parties sur le même objet et constitue l'accord entier entre les Parties sur cet objet.

La Convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant dûment signé par les Parties.

La Convention est conclue en raison de la personne des Parties. En conséquence, elles ne peuvent le céder, le transférer ou le transmettre, sous quelque forme et à quelque titre que ce soit et se substituer un tiers dans tout ou partie de leurs obligations sans l'accord préalable écrit de l'autre Partie.

Le fait pour une Partie de ne pas invoquer le bénéfice d'une clause de la Convention ne vaut pas renonciation au bénéfice de cette clause.

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs des dispositions de la Convention seraient contraires à une loi ou un texte légalement applicable, cette loi ou ce texte prévaudrait, et les Parties feraient les modifications nécessaires pour se conformer à cette loi ou ce texte en faisant leurs meilleurs efforts pour trouver une solution alternative acceptable dans l'esprit de la Convention. Toutes les autres dispositions de la Convention resteraient en vigueur.

#### **Article 14 – DROIT APPLICABLE - LITIGES**

La Convention est soumise au droit français.

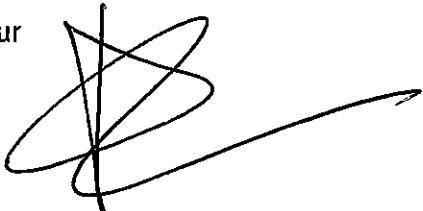
Tout différend entre les Parties relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution et la résiliation de la Convention (ou de l'une quelconque de ses clauses), que les Parties ne pourraient pas résoudre à l'amiable, seront soumis aux tribunaux Parisiens. Préalablement à une action en justice, les Parties pourront s'entendre pour engager une procédure de médiation, dont la modalité et la désignation devront être validées par les signataires de la Convention.

Fait à Paris, en deux (2) exemplaires originaux, le 12 novembre 2012

Pour PCA      Th. Cadix  
Jean-François Saint-Georges  
Manager Senior Achats Innovation



Pour l'ENSCI  
Alain Cadix  
Directeur



## ANNEXE 1 : ANNEXE TECHNIQUE



### Projet PSA – Textile Innovant ... habitacle automobile et vie à bord.

**Expérimentations et démonstrateurs d'usages innovants orientés technologies.**

Quentin Lesur - Partenariats ENSCI - [lesur@ensci.com](mailto:lesur@ensci.com) - 01 49 23 12 36

#### Note d'intention

Le 12 juillet 2012

#### • Contexte

La Direction de la recherche et de l'innovation de PSA et plus précisément l'entité « Intégration des facteurs humain » mène des réflexions longs termes sur le thème de « l'Amélioration de la vie à bord ». Dans ce contexte, PSA s'interroge sur les opportunités liées à l'emploi de textiles innovants, instrumentés, capteur, traitant de l'information, comportemental et intégrant des fonctionnalités...

La question de « la vie à bord » est structurée autour de trois grandes thématiques :

- **Ambiance et confort à bord** ... (capacité d'adaptation à l'environnement reconnaissance des contextes intérieur ou extérieur à l'habitacle, « intelligence ambiante », reconnaissance de l'individu, et de ses préférences, ...).
- **Connectivités** : la voiture connectée, les objets communicants et les interfaces,...
- **Monitoring** : assistance, sécurité, prévention, ...

#### • Cadre et objectifs

- Revaloriser le temps à bord, et développer la qualité des services qui accompagnent le déplacement.
- L'équipe facteurs humains a initié des actions en interne pour sensibiliser les équipes sur la thématique des textiles instrumentés trouvant des applications dans l'habitacle automobile : présentation de démonstrateurs (bricolés), séance de créativité,
- Pour le projet ENSCI il s'agit d'explorer des usages et des fonctionnalités intégrées aux textiles en produisant des échantillons de démonstration (proof of concept) pour alimenter les réflexions et les processus de décision interne.  
-> PSA précisera un cadre peu contraint (plutôt apporté en tant que points d'accroche d'axes de recherches possibles en phase avec les axes stratégiques PSA) adaptabilité (adaptation temps réel d'une propriété/paramètre en fonction du contexte), connectivité (interface, objets communiquant), ambiance, monitoring, ... L'approche de scénario futuriste (l'habitacle d'une voiture sans conducteur ?) n'est pas à exclure.
- Aujourd'hui le textile communique peu la modernité des véhicules. La revalorisation du textile dans l'automobile via l'instrumentation et les fonctionnalités d'usage peut permettre entre autre d'investir des zones/objets de l'habitacle qui ne sont pas textiles aujourd'hui (par exemple le tableau de bord).

PZ

## • Projet

Le projet propose une exploration sur deux axes :

- l'axe des usages ou plus précisément la recherche de concepts de produits et/ou services qui permettraient d'améliorer « la vie à bord » en partant de situations/contextes et de fonctionnalités démonstratives qui seront discutés au cours de l'étude en partenariat avec PSA,
- l'axe de la matière textile « instrumenté » : en partant de capteurs, actionneurs, système de récupération d'énergie, ... et des technologies aujourd'hui accessibles L'objectif est de créer les échantillons de surfaces / matières textiles qui intègrent ces technologies, et supportent les fonctionnalités.

La recherche associe donc à la fois un travail sur la matière et sur la structure textile, les technologies et les usages innovants pour créer des aspects inédits et esthétiques qui valorisent la technologie et conduisent à de nouvelles applications pour les textiles instrumentés.

*Il semble pertinent pour mener à bien cette approche d'associer à ces réflexions une compétence tierce qui maîtrise une expertise en électronique de pointe (pilotée et organisée par PSA) : soit des compétences internes impliquées dans le projet, soit à travers l'un de ses fournisseurs ou partenaires ou laboratoire universitaire, ... et qui amènerait un soutien autour des technologies électroniques pour les mises en œuvre de démonstrateurs liés aux capteurs, actionneurs, systèmes de traitement de l'information ou de récupération d'énergie...*

## • Démarche et planning

L'objectif pédagogique est de construire une démarche créative en s'appuyant sur les potentialités offertes par des technologies existantes ou émergeantes en s'appuyant sur les compétences et savoir faire de l'ENSCI dans la **Création Industrielle** et dans le **Design Textile** en général, et la conception de textiles innovants, « équipementés », en particulier.

La démarche consistera à croiser des nouvelles technologies et les nouveaux usages, pour imaginer et mettre au point des propositions textiles performantes par leurs aspects et leurs propriétés.

L'inscription du projet dans l'espace « vie à bord » permet une approche très large, porteuse de situations d'usage variées, voire inattendues.

Le projet sera mené sur une période serait de 4 mois (octobre 2012 à janvier 2013) pour une douzaine d'élèves design textile et création industrielle.

### **Démarrage projet et immersion : semaine du 9 octobre.**

#### **• Phase d'immersion, recherche & exploration : esquisses des pistes porteuses.**

- Visite et rencontres sur le site de PSA, et Salon de l'automobile entre le 29 septembre et le 14 octobre : débriefing avec PSA
- Contexte habitacle automobile, vie à bord : sociologie, science cognitive.
- Présentation marketing prospectif (à confirmer), état de l'art (acteurs du domaines, technologies) réalisé par l'IFTI et communiqué à l'ENSCI en septembre
- Tendance et style : couleurs, matières (en accompagnement de projet également), codes, signification de la marque
- Bench mark sur les technologies et les Textiles instrumentés
- Exposé des cahier des charges textiles pour l'automobile (norme inflammabilité, COV etc.), l'exposé est informatif et ne doit pas être une contrainte de départ.

### **Point sur les recherches et les intentions : semaine du 5 novembre (échanges)**

- **Phase de projet**

- Développement d'avant projets
- Expérimentation des pistes technologiques ou des simulations Vs usages
- Conception et proposition des matières textiles

**Point d'étape (présentation formelle) : semaine du 3 décembre**

- **Phase de réalisation des « proof of concepts » de textiles équipementés.**

- Décembre / janvier : production des « proof of concepts ».

**PSA a prévu en interne une présentation à la direction scientifique entre le 15 et 20 janvier, et souhaite avoir les « mini-démonstrateurs » à cette date.**

- **Support technique**

**Equipe ENSCI :**

Chantal Tournay	Direction Département Design Textile ENSCI
Clotilde Ancelin	Encadrement Design Textile
Ursula Gleeson	Encadrement Design Textile
Romain Cuvellier	Encadrement Design
Noémie Lesartre	Ingénieur - Pôle Matériaux, Process & Technologies
Maurin Donneau	Designer Textile & Technologies Digitales et électronique
Daniel Kula	Experts maquettage et prototypage de l'ENSCI

**Equipe PSA :**

Equipe Facteurs Humains,  
Design/style/couleur/matières,  
IFTH (à confirmer et à mettre en place).

L'équipe projet bénéficie par ailleurs de l'ensemble des infrastructures de l'ENSCI, Centres de Ressources, Studios, Ateliers et Conseillers Techniques de l'ENSCI : Ateliers de conception textiles, Studio Communication (photo, vidéo, design sonore et approches acoustiques), PAO / CFAO / Prototypage Rapide, Studio Technologies Digitales et électroniques, Ateliers matériaux et maquettes, Studio matériaux / process et technologies... qui sont à la disposition de l'équipe pour le bon déroulement des projets.

- **Livrables**

- Scénario d'usage produits/services (représentations dessins, vidéos, 3D, photos, ...)
- Echantillons de textiles instrumentés aboutis (expérimentations et mini démonstrateurs fonctionnels)

*Sur ce dernier point l'ENSCI mettra en œuvre les maquettes (proof of concept) dans la limite de ses moyens propres, présentés à l'équipe PSA.*

**ANNEXE 2 : CONFIDENTIALITE**

**1 – Confidentialité de la Convention**

Une Partie ne pourra divulguer à tout tiers, sans obtenir l'accord préalable écrit de l'autre Partie, toute information relative à la Convention, sauf ce qui est exigé par la Loi ou nécessaire à la mise en évidence des droits de l'une des Parties.

Cette obligation de confidentialité s'appliquera pendant toute la durée de la Convention et pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la fin de celle-ci pour quelque cause que ce soit.

## **2 – Confidentialité des informations et des Résultats**

### **2.1 – Confidentialité des informations communiquées par PCA à l'ENSCI**

L'ENSCI s'interdira de divulguer toute information de quelque nature, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit, communiquée par PCA au cours de l'exécution de l'Etude et spécifiée comme confidentielle (ci-après les « Informations Confidentielles »).

Cette obligation de confidentialité s'appliquera pendant toute la durée de la Convention et pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la fin de celle-ci pour quelque cause que ce soit.

Il est expressément convenu que ne sont pas considérées comme des Informations Confidentielles :

- les informations publiquement connues de l'ENSCI à la date de leur communication par PCA ou qui le deviendraient ultérieurement sans que ce soit du fait de l'ENSCI,
- les informations en possession de l'ENSCI antérieurement à la date de prise d'effet de la Convention, à charge pour l'ENSCI d'en apporter la preuve,
- les informations transmises à l'ENSCI par un tiers qui les détient de façon légitime sans obligation de non divulgation de ces informations.

Il est bien entendu entre les Parties que les Informations Confidentielles restent la propriété de PCA.

Aussi, l'ENSCI s'engage à retourner à PCA les Informations Confidentielles communiquées ainsi que toute copie ou reproduction de celles-ci sur quelque support que ce soit dans les plus brefs délais sur sa simple demande et, au plus tard, à la fin de la Convention pour quelque cause que ce soit.

### **2.2 – Confidentialité des Résultats**

L'ENSCI s'engage à ne pas divulguer tout ou partie des Résultats, désignés comme confidentiels par PCA, sans autorisation préalable et écrite de PCA.

Cette obligation de confidentialité s'applique pendant toute la durée de la Convention et pendant une période de six (6) mois à compter de la fin de l'Etude ou, au plus tard, du 28/02/2013. Cette période initiale de six (6) mois est renouvelable par des périodes supplémentaires de six (6) mois dans la limite de vingt-quatre (24) mois.

Il est entendu entre les Parties que l'ENSCI devra informer PCA de l'arrivée du terme de chaque période de six (6) mois, par écrit et au moins un (1) mois avant l'arrivée dudit terme. Dans un délai de quinze (15) jours à compter de la notification de l'ENSCI, PCA devra donner son accord écrit à l'ENSCI quant au renouvellement de la période de confidentialité pour une période supplémentaire de six (6) mois. A défaut, PCA sera réputée renoncer audit renouvellement.

L'extension de cette obligation de confidentialité au-delà de vingt-quatre (24) mois fera l'objet d'un accord spécifique entre les Parties.

## **3 - Exception**

Il est expressément convenu entre les Parties que les obligations de confidentialité incombant à l'ENSCI au titre des points 1 et 2 ci-avant ne concernent pas la communication des projets des Elèves, réalisée en interne, dans le cadre des présentations pédagogiques et évaluations auxquelles sont soumises les Elèves de l'ENSCI.

#### **4 – Personnes soumises aux obligations de confidentialité**

L'ENSCI se porte-fort du respect des présentes obligations de confidentialité par son personnel, ses intervenants pédagogiques et ses élèves et assume la responsabilité d'une éventuelle divulgation survenant de leur fait.

A2  
J

Dès le 20/01/11  
Signature :  
Pierre Brun

## CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE D'ETUDE ET DE RECHERCHE

### BRUN DE VIAN-TIRAN / ENSCI

Référence ENSCI n° 017-04

Entre,

**L'Ecole nationale supérieure de création industrielle**

ENSCI - Les Ateliers / Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial

N° SIRET : 331118760 00015 - CODE APE : 8542 Z

Domiciliée : 48, rue Saint Sabin - 75011 Paris

Représentée par **Monsieur Yann Fabès, Directeur**

Et ci-dessous dénommée « l'Ecole » ou « l'ENSCI »

d'une part,

Et,

**La société BRUN DE VIAN-TIRAN**

Domiciliée : Cours Victor-Hugo, 84800 Isle-sur-la-Sorgue

Représentée par **Jean-Louis Brun, Directeur Général**

Et ci-dessous dénommée « le Partenaire »

d'autre part,

Ci-après désigné(s) individuellement « Partie » et/ou collectivement « Parties ».

### IL EST EXPOSE PREALABLEMENT

Brun de Vian-Tiran, premier fabricant français de couvertures naturelles, sollicite l'ENSCI pour réaliser une étude créative de nouveaux modèles avec l'objectif de réaliser un travail de communication qui vise à démontrer que la manufacture associe à son expérience bicentenaire et à son savoir-faire technique une capacité d'innovation, de design tendance, d'ouverture et d'actualité.

L'Ecole Nationale Supérieure de Crédit Industriel, établissement public (EPIC) placé sous la double tutelle des ministères de la Culture et de l'Industrie, développe pour ses élèves une démarche pédagogique fondée notamment sur la pratique du projet de design. De ce cadre

pédagogique, elle établit des partenariats avec le monde industriel et professionnel auxquels participent ses élèves. Le département Design Textile forme des élèves au niveau Master en associant la technicité et l'industrialisation à la créativité et l'innovation.

Considérant que la nature de la problématique et du projet abordé par la société Brun de Vian-Tiran est de nature à enrichir les approches pédagogiques de l'ENSCI, des contacts ont été établis entre les deux parties pour mener un projet de recherche, de création et de médiatisation des projets.

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

### **ARTICLE 1 - CONTENU DE L'ÉTUDE**

La société BRUN DE VIAN-TIRAN confie, dans le cadre de la présente Convention, à l'ENSCI, qui l'accepte, une étude dans le cadre d'un projet pédagogique d'étude et de recherche sur un projet de « plaid Trois Mérinos ». Il s'agira de créer une collection « capsule » de quatre plaids selon un design intégrant l'esprit classique et chic de Brun de Vian-Tiran, des coloris et des orientations « tendances » et créatives.

Le délai d'exécution de la présente Convention est de 4 mois et demi, à compter de la date d'effet. La programmation de l'étude est envisagée pour la période suivante : de début mars à mi-juin 2017.

### **ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS DE L'ENSCI**

Dans le cadre de ses activités pédagogiques, l'ENSCI s'engage à mener avec un groupe de quatre élèves du cursus Design Textile, sous la responsabilité de Hélène Lemaire et de Marion Lévy, un partenariat pédagogique d'étude et de recherche avec la société BRUN DE VIAN-TIRAN.

Les élèves réaliseront des « Mood Boards » sous la supervision d'un enseignant. Une douzaine de coloris, existants dans la gamme Brun de Vian-Tiran et/ou créés par les élèves, seront déterminés pour la suite du travail. L'équipe Brun de Vian-Tiran propose de mettre en teinture 6 coloris de fils à ajouter à la gamme existante.

Les élèves travailleront ensuite avec un enseignant designer « chaîne-et-trame » sur leurs créations individuelles : dessins et armures / maquettes tissées. Chaque élève sera libre de son

armure et de son navetage, dans la mesure où cela est compatible avec les contraintes de l'outil de travail. Dans l'armure et le navetage qu'il présentera, il pourra décliner autant de variantes de coloris qu'il le souhaitera.

Les quatre élèves travailleront à l'élaboration de tissages, élaborés sur deux chaînes différentes, ces chaînes étant communes aux quatre élèves (sachant qu'une seule chaîne sera retenue au final pour toute la collection capsule) pour aboutir à la proposition de deux dessins chacun, soit 8 dessins au total.

Une ou deux séances de photo avec un photographe professionnel sont prévues, avec accord de cession totale des droits par le photographe, autorisant ainsi l'usage sans restriction par les deux parties.

### **ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE**

En contrepartie des engagements pris par l'ENSCI dans le cadre de la présente convention, et des moyens apportés par l'Ecole, le Partenaire s'engage à verser à l'ENSCI à titre de participation au frais d'encadrement pédagogique la somme de 2 500 € (deux mille cinq cent euros) à régler sur présentation d'une facture de l'ENSCI suite à la signature de la convention.

Par ailleurs, le Partenaire s'engage à apporter au groupe d'élèves de l'ENSCI un soutien en terme d'information sur l'état de l'art, les contextes d'usage, technique et technologique, les données de marché et autres qui seraient utiles pour le bon déroulement de l'étude. Pierre Brun rendra visite à l'ENSCI pour un point-étape pendant cette phase. Jean-Louis Brun, en tant que chef de projet de ce partenariat, pourra rendre plusieurs visites au fil des étapes.

L'équipe pédagogique fera une recommandation pour la construction d'une collection capsule de 4 plaids. La sélection finale se déroulera en interne chez Brun de Vian-Tiran.

Le Partenaire s'engage également à prendre en charge :

- du déplacement et des frais de la journée de visite à l'Isle-sur-Sorgue et d'un déplacement pour le suivi de production pour les auteures des dessins sélectionnés,
- des frais de photographie (les droits étant achetés au photographe, cela permet d'accorder le droit d'usage à l'ENSCI),
- des frais de déplacements, restauration et hébergement de l'équipe de l'agence de relations presse.

Les plaids sélectionnés seront médiatisés en 2018, puis commercialisés entre autres dans le tout nouveau musée-boutique de l'Isle sur Sorgue à partir du mois d'avril (prévision). L'agence de relations presse de Brun de Vian-Tiran mettra en œuvre les moyens suivants :

- Information de la presse au fil des relations et constats réguliers entretenus,



- En cas d'intérêt de la presse (sachant que l'événement a été communiqué en 2016 et a déjà fait l'objet d'articles importants) visites de presse individuelles à l'ENSCI pour montrer le partenariat en cours, tout au long de la période de mars à juin 2017
- Réseaux sociaux coordonnés par Brun de Vian-Tiran

#### **ARTICLE 4 - MODALITES DE PAIEMENT**

Le paiement sera effectué au vu de la facture établie par l'ENSCI au 15 juin 2017.

Les paiements seront établis par virement bancaire à l'ordre de :

**L'Agent Comptable de l'ENSCI - Recettes générales des finances Paris**

**Compte.10071 75000 00001005239 77 - TPRG FIN PARIS SIEGE.**

- *Les sommes facturées par l'ENSCI sont exonérées de TVA, en application de l'article n° 261-44 du CGI, relatif au statut d'établissement d'enseignement supérieur.*

La facture originale fera apparaître les références de la présente convention. Elle sera envoyée à l'adresse ci-après : **BRUN DE VIAN-TIRAN**

A l'attention de Jean-Louis Brun

Cours Victor-Hugo, 84800 Isle-sur-la-Sorgue

Tout paiement, quelle que soit sa nature, n'est effectué à l'ENSCI que sur présentation par celui-ci d'une facture correspondante.

Les factures qui ne font pas référence à la convention, ainsi que les factures qui ne portent pas les mentions légales, pourront être rejetées.

La date de paiement portée sur chaque facture correspond à un délai maximal de soixante jours calendaires, fin de mois, comptés à partir de la date d'émission.

#### **ARTICLE 5 - PROPRIETE INTELLECTUELLE DES TRAVAUX DE L'ENSCI**

Les projets et les créations élaborés au sein de l'ENSCI, encadrés par ses équipes pédagogiques, sont fondés sur une fusion des contributions, et constituent à ce titre des œuvres collectives telles que définies par la Loi (articles L 113-2-al.3 et L 113-5 du Code de la Propriété Intellectuelle).

Ainsi, tous les travaux réalisés par les élèves de l'ENSCI sont la propriété de l'ENSCI, sous réserve des droits antérieurs détenus par le partenaire, et qui seraient incorporés dans lesdits travaux.

#### **ARTICLE 6 - CONCESSION DE DROITS D'USAGES**

L'ENSCI concède au Partenaire un droit de présentation, d'exposition et de communication des projets dont l'ENSCI reste propriétaire. Le partenaire veillera à respecter et faire respecter les intérêts de l'ENSCI.

## **ARTICLE 7 – CESSION DES DROITS D'EXPLOITATION**

La cession exclusive au profit de la société Brun de Vian-Tiran des droits d'exploitation pour la mise en œuvre de l'exploitation commerciale d'une ou de plusieurs maquettes tissées issues des travaux des élèves de l'ENSCI (voir article 3) fera l'objet d'un contrat de cession dont le montant de la contrepartie au profit de l'ENSCI est fixé à 500€ (cinq cents euros) par modèle retenu, avec transfert des droits et de la maquette tissée du projet concerné.

Les droits des autres projets et autres maquettes tissées restant la propriété de l'ENSCI avec une option prioritaire d'acquisition d'une durée de 18 mois.

La signature de la présente convention acte que le Partenaire assume la responsabilité de l'exploitation des modèles présentés par l'ENSCI. L'Ecole n'ayant pas effectué de recherche d'antériorité, n'offrant aucune garantie vis-à-vis des tiers.

## **ARTICLE 8 – PUBLICATION - COMMUNICATION**

Chaque Partie s'engage, dans le cadre de sa communication notamment, à mentionner le contexte et les acteurs se référant aux maquettes et modèles produits :

- l'ENSCI en tant que structure de mise en œuvre et porteur du projet d'étude, Ecole et lieu de recherche en design et en création industrielle,
- le Partenaire objet de l'étude et soutien actif à la valorisation,
- les élèves participants, qui pourront légitimement valoriser leurs travaux.

Au delà du droit de communication à des fins de promotion de leurs activités dont bénéficient l'ENSCI et ses élèves, les Parties s'engagent à s'informer mutuellement des actions de communications (publications ou communications presse, conférences publiques, ou à toute présentation dans une exposition publique, relatives aux Résultats), qu'elles envisagent, et à se consulter en vue de s'associer mutuellement aux opérations de communication pour lesquelles elles seraient sollicitées.

## **ARTICLE 9 - ECHANGE DE CORRESPONDANCE**

Pour l'échange des correspondances relatives à l'exécution du présent contrat, les adresses suivantes seront utilisées :

**Pour l'ENSCI :** Quentin Lesur - Relations Entreprises & Partenariats ENSCI

Christine Terrisse – Administration Partenariats ENSCI  
48, rue Saint-Sabin – 75011 Paris

**Pour BRUN DE VIAN-TIRAN**

Jean-Louis Brun - [jeanlouisbrun@gmail.com](mailto:jeanlouisbrun@gmail.com)



Cours Victor-Hugo, 84800 Isle-sur-la-Sorgue

#### **ARTICLE 10 – LITIGES**

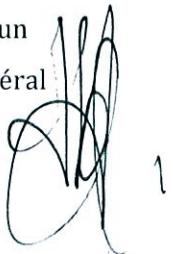
Tout différend entre les Parties relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la résiliation de la Convention (ou de l'une quelconque de ses clauses), que les Parties ne pourraient pas résoudre à l'amiable, sera soumis aux tribunaux Parisiens. Préalablement à une action en justice, les Parties pourront s'entendre pour engager une procédure de médiation, dont la modalité et la désignation devront être validées par les signataires.

Fait à Paris, en 2 exemplaires originaux, le

**Pour BRUN DE VIAN-TIRAN**

Jean-Louis Brun

Directeur général



**Pour l'ENSCI**

**Yann Fabès**

Directeur



**CONVENTION DE PARTENARIAT**  
**JACQUARD FRANÇAIS / ENSCI**  
**portant sur la concession de droits par l'ENSCI**

**ENTRE :**

**L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CREATION INDUSTRIELLE**

ENSCI – Les Ateliers / Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial, domiciliée au 48, rue Saint Sabin à Paris (75011), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 331 118 760, représentée par Monsieur Bernard KAHANE, Directeur dûment habilité aux fins des présentes,

Ci après désignée « **l'ECOLE** » ou « **l'ENSCI** »

**D'UNE PART**

**ET :**

**La société JACQUARD FRANCAIS**

Société à Responsabilité Limitée au capital social de € 1 242 000,00, dont le siège social est situé au 47 Boulevard Kelsch à Gérardmer, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Epinal sous le numéro 505 480 137 prise en la personne de Madame Stéphanie BOURGEOIS, dûment habilité à l'effet des présentes en sa qualité de Directrice Marketing et Communication,

Ci après désignée le « **PARTENAIRE** » ou « **l'ENTREPRISE** »

**D'AUTRE PART**

(Ci-après collectivement dénommées les "Parties", et individuellement une "Partie")



## **AYANT EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

Le JACQUARD FRANÇAIS est reconnu comme le spécialiste du linge de maison, et souhaite ouvrir ses collections à la jeune création. L'ENSCI, école nationale supérieure de création industrielle, propose une formation de designer textile.

Dans le cadre d'un concours organisé en partenariat avec l'ENSCI, le JACQUARD FRANÇAIS a repéré deux projets réalisés avec la participation d'élèves de l'ENSCI Design Textile. Chaque projet est composé de deux modèles et dessins de torchon dont les dimensions 50 cm x 70 cm (ci-après dénommées les « Œuvres »). Le JACQUARD FRANÇAIS souhaite intégrer les Œuvres à sa collection de septembre 2013.

Les Parties ayant trouvé un accord sur les termes de leur collaboration, elles ont décidé de formaliser les principes de cette collaboration dans le cadre du présent contrat (ci-après dénommé le « Contrat »).

## **IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 - OBJET**

Le Contrat a pour objet de formaliser les termes et les conditions dans lesquelles l'ENSCI se voit réaliser les Œuvres et en concède les droits de propriété intellectuelle au PARTENAIRE.

### **ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DE L'ENSCI**

Dans le cadre de la Convention, l'ENSCI s'engage à :

- (i) mentionner dans le règlement du concours que les élèves s'engagent à ne présenter que des œuvres originales,
- (ii) assurer l'accompagnement et l'encadrement des deux (2) élèves qui effectueront un stage de développement des produits avec le JACQUARD FRANÇAIS,
- (iii) présenter et adapter les réalisations des deux (2) élèves,
- (iv) faire valider les Œuvres par le JACQUARD FRANÇAIS.

Il est convenu que les droits exclusifs de propriété intellectuelle afférents à ces Œuvres sont concédés de plein droit par l'ENSCI au PARTENAIRE, qui l'accepte dans les conditions fixées à l'Article 5.

### **ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE**

En contrepartie du parfait respect des obligations de l'ENSCI et de la concession des droits de propriété intellectuelle sur les Œuvres, le PARTENAIRE produira et commercialisera les modèles, et versera en contrepartie à l'ENSCI la rémunération prévue à l'Article 7 du Contrat.

### **ARTICLE 4 – PROPRIETE INTELLECTUELLE DES TRAVAUX DE L'ENSCI**

Les Œuvres élaborées dans le cadre du Contrat sous la direction de l'ENSCI, sont fondées sur une fusion des contributions, et constituent à ce titre des œuvres collectives telles que définies par la Loi (article L 113-2-al.3 et L 113-5 du Code de la Propriété Intellectuelle).

BK

BB

Ainsi, tous les travaux réalisés par les élèves de l'ENSCI dans le cadre du Contrat sont la propriété de l'ENSCI, sous réserve des droits antérieurs détenus par le PARTENAIRE, et qui seraient incorporés dans lesdits travaux.

## ARTICLE 5 – CONCESSION DES DROITS D'EXPLOITATION

Dans le cadre de la Convention, l'ENSCI concède pour le monde entier, au PARTENAIRE, un droit exclusif d'édition, de production et de commercialisation, pour la durée légale de protection des droits concédés.

La cession porte sur deux projets composés de deux modèles et dessins de torchon de dimensions 50 cm x 70 cm. Il est convenu que le PARTENAIRE devra consulter l'ENSCI dès lors qu'il envisage la déclinaison, l'adaptation ou l'exploitation sous toutes autres formes ou supports, des motifs produits par l'ENSCI.

Un avenant devra être établi préalablement à tout usage commercial.

Cette concession est réalisée sous réserve que le JACQUARD FRANÇAIS évalue et valide la disponibilité des droits des créations produites par l'ENSCI. La signature de la présente convention acte que le PARTENAIRE assume la responsabilité de l'exploitation des modèles présentés par l'ENSCI.

L'ECOLE n'ayant pas effectué de recherche d'antériorité, n'offre aucune garantie vis à vis des tiers.

## ARTICLE 6 – PUBLICATION - COMMUNICATION

Chaque Partie s'engage, dans le cadre de sa communication notamment, à mentionner le contexte et les acteurs de l'étude à savoir :

- l'ENSCI en tant que structure de mise en œuvre et porteur du projet d'étude, école et lieu de recherche en design et en création industrielle,
- le PARTENAIRE en tant que soutien actif de la démarche de recherche et de réalisation
- les élèves participants, qui pourront légitimement évoquer leur rôle dans l'étude.

Au delà du droit de communication à des fins de promotion de leurs activités dont bénéficient l'ENSCI et ses élèves, les Parties s'engagent à s'informer mutuellement des actions de communications (publications ou communications presse, conférences publiques, ou à toute présentation dans une exposition publique, relatives aux Résultats), qu'elles envisagent, et à se consulter en vue de s'associer mutuellement aux opérations de communication pour lesquelles elles seraient sollicitées.

## ARTICLE 7 - CONDITIONS FINANCIERES

### 7.1 Rémunération

En contrepartie de la concession des droits de propriété intellectuelle sur l'Œuvre, l'ENSCI percevra une redevance de cinq pour cent (5%) du chiffre d'affaires hors taxes annuel réalisé par le PARTENAIRE au titre de la commercialisation des Œuvres.

BK  
SGJ

Le JACQUARD FRANÇAIS produira annuellement un état certifié de ses ventes pour les modèles concernés, et l'ENSCI à la demande de son Agent Comptable et à ses frais, sera autorisé à mandater un contrôleur pour effectuer une vérification adaptée de la déclaration. Le PARTENAIRE s'engage à apporter les éléments nécessaires à ce contrôle et faciliter l'opération.

## 7.2 Modalités de paiement

Le paiement sera effectué au vu de la facture établie par l'ENSCI. Le paiement sera établi par virement bancaire à l'ordre de : **l'Agent Comptable de l'ENSCI – Recettes générales des finances Paris – Compte. 10071 75000 00001005239 77 – TPRG FIN PARIS SIEGE.**

*Les sommes facturées par l'ENSCI sont exonérées de TVA, en application de l'article n°261-44 du CGI, relatif au statut d'établissement d'enseignement supérieur.*

La facture originale fera apparaître les références du Contrat. Elle sera envoyée à l'adresse ci-après :

**Le Jacquard Français – A l'attention de Stéphanie BOURGEOIS  
31, rue Voltaire – 92800 PUTEAUX**

Tout paiement, quelle que soit sa nature, n'est effectué à l'ENSCI que sur présentation par celui-ci d'une facture correspondante. La facture qui ne fait pas référence au Contrat, ainsi que la facture qui ne porte pas les mentions légales, pourra être rejetées. La date de paiement portée sur chaque facture correspond à un délai maximal de soixante (60) jours calendaires, fin de mois, comptés à partir de la date d'émission.

## ARTICLE 8 – GARANTIES ET RESPONSABILITÉ

Pour chaque création l'ENSCI s'engage à tout mettre en œuvre, afin d'assurer le caractère original des productions et des travaux, mais l'ECOLE ne peut offrir de garantie totale.

Il est entendu que lesdits travaux n'ont pas fait l'objet de la part de l'ENSCI d'une recherche d'antériorité particulière auprès d'organismes extérieurs (protection des droits d'auteurs et propriété Industrielle en particulier). Dans le cadre de ses activités de production, d'édition et de distribution ces démarches incombent au JACQUARD FRANÇAIS qui est responsable de l'exploitation qu'il fait des travaux produits par l'ENSCI, notamment à l'égard des tiers.

L'ENSCI fera son affaire personnelle des accords avec ses élèves, son personnel et ses intervenants.

L'ENSCI garantie également qu'aucun droit quelconque n'a été conclu préalablement par lui avec des tiers, qui serait susceptible de limiter tout ou partie le droit portant sur les Œuvres.



## **ARTICLE 9 – DUREE**

Le Contrat entre en vigueur à sa date de signature et se terminera après que chaque Partie ait rempli l'ensemble de ses obligations décrites au sein du Contrat sans qu'aucune formalité particulière ne soit nécessaire. Il ne pourra être renouvelé ou prolongé que par la signature d'un avenant.

En tant que de besoin, il est précisé que les dispositions qui précèdent sont sans préjudice pour la durée de la concession des droits prévue à l'article 5 du Contrat, laquelle correspond à la durée légale de protection des droits, y compris les prorogations et renouvellements éventuels qui pourraient lui être apportés.

## **ARTICLE 10 - RESILIATION**

En cas de manquement par l'une ou l'autre des Parties à l'une de ses obligations, la Partie non défaillante pourra résilier de plein droit le Contrat si, à l'issue d'un délai de un (1) mois à compter de la date de réception de la mise en demeure de réparer le manquement en cause adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, ce manquement n'a pas été réparé, ce sans préjudice de tous dommages et intérêts.

Sauf dérogation particulière notifiée par avenant, la concession des droits pourra être annulée automatiquement si les modèles ne sont pas édités : à savoir réalisés en production et distribués commercialement par le JACQUARD FRANÇAIS dans le délai de 12 mois qui suivra la signature de la convention. Passé ce délai, l'ENSCI pourra demander l'application de la mesure par Lettre Recommandée. Le PARTENAIRE aura un délai de 3 mois pour démontrer l'édition réelle des produits, avant que l'ENSCI ne récupère la totalité des droits à son profit et ne soit libérer des engagements de la présente convention.

## **ARTICLE 11 – CESSION DU CONTRAT**

Le Contrat ne pourra être cédé par L'ENSCI à un tiers sans l'accord préalable et écrit du JACQUARD FRANÇAIS, de même le PARTENAIRE ne pourra céder ou transférer le contrat de cession sans en informer préalablement l'ENSCI et à la condition expresse de répercuter auprès du nouveau bénéficiaire, l'ensemble de ses obligations vis à vis de l'ENSCI et tous les engagements convenu au titre de la présente convention, sauf accords préalables formalisés par un avenant.

## **ARTICLE 12 – CONFIDENTIALITE**

Les Parties sont conventionnellement tenues au secret sur toutes les informations métiers, techniques, financières ou organisationnelles de l'autre Partie et assureront la protection de toute information et tout document confiés par l'autre partie, avec autant de soin que s'il s'agissait de données confidentielles relatives à ses propres affaires.

Toutefois, chaque Partie pourra communiquer celles des informations qu'elle considère nécessaires, à son courtier d'assurance, à ses commissaires aux comptes, aux organismes fiscaux et sociaux en cas de contrôle, et s'en prévaloir devant les tribunaux pour tout litige afférant au présent contrat.

BK  
SBS

Cette clause de secret continuera de lier les parties pendant une période de deux (2) ans à compter de la fin des relations et ce qu'elle qu'en soit la cause sous réserve que les informations en question ne soient préalablement tombées dans le domaine public du fait de la partie émettrice ou d'un tiers.

Le Contrat et ses annexes sont confidentiels. Aucune des parties ne pourra faire état de ces clauses et de ces conditions, sans l'accord exprès de l'autre, sauf pour faire valoir ses droits en justice y compris vis à vis de tiers.

#### **ARTICLE 13 – COMPORTEMENT LOYAL ET DE BONNE FOI**

Les Parties s'engagent à toujours se comporter l'une envers l'autre comme des partenaires loyaux et de bonne foi et notamment à s'informer mutuellement de toute difficulté qu'elles pourraient qu'elles pourraient rencontrer dans le cadre de l'exécution du Contrat.

#### **ARTICLE 14 – ECHANGE DE CORRESPONDANCE**

Pour l'échange des correspondances relatives à l'exécution du présent contrat, les adresses suivantes seront utilisées :

##### **Pour l'ENSCI :**

Quentin LESUR - Relations Entreprises & Partenariats ENSCI  
48, rue saint sabin - 75011 Paris - 01 49 23 12 36 - [lesur@ensci.com](mailto:lesur@ensci.com)

##### **Pour le Jacquard Français :**

Stéphanie BOURGEOIS – Directrice Marketing et Communication  
31, rue Voltaire – 92800 PUTEAUX

#### **ARTICLE 15 – MODIFICATION ET AVENANTS**

Toutes conventions dérogatoires ou complémentaires au Contrat revêtiront nécessairement la forme écrite et devront être approuvées par les deux Parties.

#### **ARTICLE 16 – NON DENIGREMENT**

A l'issue du Contrat, quelle qu'en soit la cause, chacune des Parties s'interdit formellement, à peine de dommage et intérêts, de dénigrer, de quelque manière que ce soit, l'autre Partie, sa marque ou ses produits et s'oblige plus généralement à un devoir de réserve.

#### **ARTICLE 17 – INVALIDITE PARTIELLE**

Si l'une ou l'autre des dispositions du Contrat ou de ses annexes venait à être annulée ou privée en tout ou partie de ses effets par une décision ou évènement indépendant de la volonté de l'une ou l'autre des Parties, cette nullité ou cette privation n'entraînera pas la nullité des autres stipulations du Contrat.

BK



## **ARTICLE 18 – NULLITE**

Si l'une quelconque des stipulations du Contrat s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité du Contrat ni altérer la validité de ses autres dispositions.

## **ARTICLE 19 – DROIT APPLICABLE ET DIFFERENDS**

**LE CONTRAT EST REGI PAR LA LOI FRANCAISE.**

**TOUT DIFFEREND NE DE LA CONCLUSION, DE L'INTERPRETATION, DE L'EXECUTION OU DE LA CESSATION DU CONTRAT, SERA EXCLUSIVEMENT SOUMIS AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE.**

Fait à Puteaux, en trois (3) exemplaires originaux, le

*13 mars 2013*

Pour Le Jacquard Français

Stéphanie BOURGEOIS

Directrice Marketing et Communication

Pour l'ENSCI

Bernard KAHANE

Directeur



**CONVENTION DE PARTENARIAT PÉDAGOGIQUE**  
**D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE**  
**Réunion des Musées Nationaux – Grand Palais / ENSCI**

Référence ENSCI n° 013.16

Entre,

**L'Ecole Nationale Supérieure de Création Industrielle**

ENSCI - Les Ateliers / Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial

N° SIRET : 331118760 00015 - CODE APE : 8542 Z

Domiciliée : 48, rue Saint Sabin - 75011 Paris

Représentée par Monsieur Bernard Kahane, Directeur

Et ci-dessous dénommée « l'Ecole » ou « l'ENSCI »

**d'une part,**

Et,

**L'Etablissement Public de la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais des Champs Elysées,**

Etablissement public national à caractère industriel et commercial,

Immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° B 692 041 585,

Domicilié 254-256 rue de Bercy 75577 PARIS CEDEX 12 - FRANCE,

Pris en la personne de son Président, Monsieur Jean-Paul Cluzel, représenté aux fins de signature des présentes par Madame Géraldine Breuil, Directrice commercial et Marketing

Et ci-dessous dénommée « la Rmn-GP »

**d'autre part,**

Ci-après désigné(s) individuellement « Partie » et/ou collectivement « Parties ».



## **IL EST EXPOSE PREALABLEMENT**

A- La Rmn-GP, établissement public et culturel placé sous la tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication, contribue à la connaissance et à la diffusion du patrimoine muséographique, et en premier lieu, des collections d'Etat, et favorise par tous moyens, le développement des publics.

Elle met en œuvre toute opération susceptible de favoriser la diffusion de la culture, de renforcer le marché de l'art ainsi que le rayonnement culturel, scientifique et économique de la France en organisant, notamment, des événements et des expositions de portée internationale.

Dans le cadre de son projet culturel, la Rmn-GP a notamment pour mission d'éditer et de diffuser, par tous moyens et sur tous supports, des ouvrages et des produits dérivés liés, notamment, aux collections nationales et d'en assurer la diffusion commerciale.

B- L'Ecole Nationale Supérieure de Création Industrielle, établissement public (EPIC) placé sous la double tutelle des ministères de la Culture et de l'Industrie, développe pour ses élèves une démarche pédagogique fondée notamment sur la pratique du projet de design. Dans ce cadre pédagogique, elle établit des partenariats avec le monde industriel et professionnel auxquels participent ses élèves.

C- Considérant que la nature de la problématique et du projet abordé par la Rmn-GP concernant le développement de l'offre de ses librairies boutiques d'art est de nature à enrichir les approches pédagogiques de l'ENSCI, des contacts ont été établis entre les deux Parties pour mener un projet de recherche en partenariat.

Le partenariat pédagogique d'étude et de recherche avec l'ENSCI portera sur un thème ouvert dont l'objectif général est de proposer des nouvelles pistes pour envisager le cadeau culturel.

*BK*

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

### **ARTICLE 1 –OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention (ci-après la « Convention »), a pour objet de régir les conditions dans lesquelles l'ENSCI s'engage auprès de la Rmn-GP à réaliser l'étude que lui confie la Rmn-GP et à lui concéder les droits de propriété intellectuelle y afférents en vue de leur exploitation à des fins d'étude, de recherche et de développement.

### **ARTICLE 2 - CONTENU DE L'ETUDE**

La Rmn-GP confie, dans le cadre de la présente Convention, à l'ENSCI, qui l'accepte, une étude de design exploratoire sur le thème des cadeaux culturels dans le contexte du 18<sup>e</sup> siècle (ci-après « l'Etude »).

Dans le cadre de ses activités pédagogiques, l'ENSCI s'engage à mener avec un groupe d'élèves un partenariat pédagogique d'étude et de recherche avec la Rmn-GP. Le nombre exact d'élèves participant au projet sera validé d'un commun accord avec le Partenaire (prévision entre douze et dix-huit élèves).

Cette Etude, réalisée dans le domaine de l'art et de l'image, porte sur une démarche exploratoire de design, orientée sur le moyen et long terme, dont l'objectif est de proposer une gamme de cadeaux culturels contemporains qui esquissera les prémisses d'un langage propre à la Rmn-GP. Les projets seront élaborés à partir de concepts innovants, positionnés, scénarisés, matérialisés et formalisés.

Le sujet de l'Etude ainsi que son programme détaillé (déroulement, étapes, procédures de validation etc...) figurent en Annexe 1 de la Convention. Les Parties pourront décider d'un commun accord d'apporter des modifications audit programme par voie d'avenant à la Convention.

## **ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA CONVENTION**

Les pièces constitutives de la Convention, dont les Parties affirment avoir pris entière connaissance, sont par ordre de priorité décroissante :

- la présente Convention,
- l'accord de confidentialité figurant en annexe 2,
- l'annexe technique (annexe 1) précisant le sujet et le programme de l'Etude

Tout document non expressément cité ci-dessus n'a pas de valeur contractuelle sans l'accord exprès et écrit des deux Parties et ne leur est pas opposable.

## **ARTICLE 4 – COMITE TECHNIQUE**

Le suivi de la Convention sera assuré par un Comité Technique composé de :

- Pour la Rmn-GP:
  - Dominique Massé
- Pour l'ENSCI :
  - Katie Cotellon - Relations Entreprises & Direction des Partenariats
  - Olivier Hirt – Responsable Pédagogique
  - Jean François Dingjian, Directeur de Projet à l'ENSCI

Ces représentants peuvent, le cas échéant, se faire accompagner par autant d'experts qu'ils le souhaitent, mais ces derniers n'ont pas voix délibératives.

Le comité se réunit régulièrement, selon l'échéancier prévu dans l'annexe 1, ou à la demande expresse de l'une des Parties avec convocation écrite et préalable au moins quinze jours avant la tenue de la réunion convoquée.

Le Comité prend toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la Convention et en particulier suit le déroulement de l'Etude, participe aux réunions programmées de présentation, valide les orientations méthodologiques qui seront proposées par l'Ecole ou l'Entreprise, propose aux signataires de la Convention, le cas échéant, sa réorientation son extension ou son annulation et la prise en compte contractuelle de ces modifications.



Les deux Parties disposent d'un nombre de voix équivalentes. Toutes les propositions du Comité doivent être validées par l'ensemble de ses membres. Si des modifications du programme s'avèrent nécessaires pendant la réalisation de l'Etude afin de mieux l'adapter aux besoins, elles seront décidées et actées par tous les membres du Comité. Ces modifications seront notifiées par écrit.

En cas de divergence, le différend devra être soumis aux signataires de la Convention.

## **ARTICLE 5 – DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION**

La présente Convention prend effet rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013 et prendra fin à la date de remise à la Rmn-GP du Projet visé à l'article 7 ci-après.

Il est toutefois convenu entre les Parties que toute obligation prévue à la présente Convention qui, soit expressément, soit de par sa nature même, doit demeurer en vigueur après la cessation de la Convention pour quelque cause que ce soit, continue à produire ses effets entre les Parties selon les termes et conditions prévus à la présente Convention.

## **ARTICLE 6 – DELAI DE REALISATION DE L'ETUDE**

Le délai de réalisation de l'Etude est de 5 mois à compter de la date de prise d'effet de la Convention. La programmation de l'Etude, précisée à l'annexe 1, est envisagée pour la période suivante : de début octobre 2013 à fin janvier 2014.

## **ARTICLE 7 - ENGAGEMENTS DE L'ENSCI**

L'ENSCI est un établissement d'enseignement. L'Ecole a donc pour objectif la formation de ses élèves et privilégie à ce titre la pédagogie.

S'agissant d'un projet pédagogique, la présente Etude est assujettie à une obligation de moyen et de réalisation des livrables plus qu'à une obligation de résultat.

L'Ecole met ses infrastructures à la disposition de ses équipes, assume une obligation de moyen relativement aux travaux fournis par ses élèves et assure le positionnement de l'Etude qui sera centrée sur un objectif de performance dans le contexte et le questionnement définis avec le Partenaire lors de l'engagement de l'Etude.

L'ENSCI s'engage: dans les conditions et les délais spécifiés à l'Annexe 1 à :

- réaliser l'Etude dans ses locaux sauf exception à la suite d'un accord écrit et préalable des deux Parties.
- Au cours de l'Etude, l'ENSCI présenter à la Rmn-GP, les travaux intermédiaires des élèves qui permettent d'assurer une mise en visibilité et une communication interne de différentes propositions (ou axes de recherche) ;
- présenter à la Rmn-GP au cours à l'issue de la phase 2 et au plus tard le 13 décembre 2013 un avant-projet;
- et remettre à la Rmn-GP, à l'issue de la phase 3, le Projet qui consiste en un rapport d'étude complété par des maquettes, et dessins destinés à être utilisés à des fins de communication interne ou pour des besoins d'étude, de recherche, de développement, et éventuellement, à des fins de fabrication et de commercialisation de la gamme d'objet dans les conditions spécifiées à l'article 12 (dénommés ci-après les « *Livrables* ») ;

Les Livrables ainsi que les travaux intermédiaires réalisés par les élèves au cours de l'Etude (désignés ci-après les « *Travaux* ») seront illustrés et formalisés par des documents, croquis et dessins, maquettes en deux dimensions.

Les Livrables seront fournis à la Rmn-GP sous des formes matérialisées sur des supports physiques : dossiers projets, maquettes, panneaux, etc... Chaque Livrable sera également remis à la Rmn-GP sous format numérique le cas échéant.

Les Travaux seront mis à disposition de la Rmn-GP sous des formes matérialisées sur des supports physiques (dossiers projets, maquettes, panneaux, etc...) sur demande de cette dernière à l'issue de la Phase 3.

L'ENSCI laissera la Rmn-GP libre de choisir les Travaux qui lui conviendront pour accompagner ses actions d'étude, de recherche, de développement et de communication interne.

## **ARTICLE 8 - ENGAGEMENTS DE LA RMN-GP**

En contrepartie des engagements pris par l'ENSCI dans le cadre de la présente Convention, la Rmn-GP s'engage à verser à l'Ecole, la somme forfaitaire et définitive de vingt-cinq mille euros hors taxes (25 000 € HT) selon les modalités fixées à l'article 9 ci-après.

Par ailleurs, la RMNGP s'engage à apporter au groupe d'élèves de l'ENSCI un soutien en termes d'information sur l'état de l'art, les contextes d'usage, technique et technologique, les informations sur les comportements, les données de marché et les modes d'utilisation, qui seraient utiles pour le bon déroulement de l'étude.

## **ARTICLE 9 – MODALITES FINANCIERES**

La rémunération due par la Rmn-GP au titre de la réalisation de l'Etude et visée à l'article 8 ci-avant sera versé à l'ENSCI selon les modalités suivantes :

- Au jour de la remise des Livrables, l'ENSCI établit une facture correspondant au montant dû ;
- Le paiement sera effectué par la Rmn-GP dans les soixante (60) jours suivant la date de réception de la facture correspondante par virement bancaire à l'ordre de :  
**L'Agent Comptable de l'ENSCI - Recettes générales des finances Paris**  
Compte.10071 75000 00001005239 77 - TPRG FIN PARIS SIEGE

- La somme facturée par l'ENSCI est exonérée de TVA, en application de l'article n° 261-44 du CGI, relatif au statut d'établissement d'enseignement supérieur.
- Le montant versé à l'ENSCI, dès lors qu'il est versé dans le cadre d'un projet de recherche répondant aux critères de la réglementation en vigueur, est éligible au CIR (Crédit Impôt Recherche).



Il est entendu entre les Parties que la présente rémunération couvre l'intégralité des prestations fournies par l'ENSCI dans le cadre de la présente Convention; ce montant couvre notamment :

- tous les frais de recrutements d'intervenants dédiés à la réalisation de l'Etude, rémunérés en vacations ou honoraires, en fonction des besoins, ou le cas échéant des investissements en équipement.
- tous les frais techniques normaux dédiés à la réalisation de l'Etude : consommables et matériaux pour la réalisation des maquettes et des expérimentations, participation aux frais de structures, contribution à l'encadrement et aux interventions d'experts ;
- tous frais de déplacement (transport, hébergement) nécessaires à la réalisation de l'Etude (à l'exclusion des frais de déplacement hors région Ile de France par exemple pour la visite d'un site industriel.)

Il est expressément convenu entre les Parties que la rémunération visée au présent article comprend le montant de la cession de droits prévu à l'article 12.1 ci-après.

Aucune rémunération autre que celle prévue au présent article ne sera due par la Rmn-GP à l'ENSCI au titre des présentes.

La facture originale fera apparaître les références de la présente convention.

Tout paiement, quelle que soit sa nature, n'est effectué à l'ENSCI que sur présentation par celui-ci d'une facture correspondante.

Les factures qui ne font pas référence à la Convention, ainsi que la facture qui ne porte pas les mentions légales, pourront être rejetées.

La date de paiement portée sur chaque facture correspond à un délai maximal de soixante jours calendaires, fin de mois, comptés à partir de la date d'émission.



## **ARTICLE 10 – CONFIDENTIALITE**

Un accord de confidentialité figure en Annexe 2 des présentes.

## **ARTICLE 11 – PROPRIETE INTELLECTUELLE**

### **11.1 - Propriété intellectuelle des connaissances antérieures**

Chaque Partie reste propriétaire des connaissances, susceptibles ou non, de faire l'objet d'un titre de propriété industrielle ou d'un droit de propriété intellectuelle, qu'elle détenait antérieurement à la conclusion de la Convention, et ce quel qu'en soit le support (y compris les logiciels).

À l'issue de la Convention, et dans le cas où des droits de propriété intellectuelle auraient été incorporés aux Travaux et/ou aux Livrables, la Rmn-GP autorise l'ENSCI et ses élèves à utiliser lesdits travaux et livrables selon les modalités définies à l'article 13 ci-après.

### **11.2 - Propriété intellectuelle des Travaux et des Livrables**

Les Travaux et les Livrables élaborés par les élèves de l'Ecole dans le cadre de la présente Convention à l'initiative et sous la direction de l'ENSCI, sont fondés sur une fusion des contributions, et constituent à ce titre des œuvres collectives telles que définies par la Loi (articles L 113-2-al.3 et L 113-5 du Code de la Propriété Intellectuelle).

Ainsi, tous les Travaux et Livrables sont la propriété de l'ENSCI, sous réserve des droits antérieurs détenus par la Rmn-GP, et qui seraient incorporés dans lesdits travaux et livrables.

Cependant, les Travaux et Livrables constitueront un gisement exclusif que la Rmn-GP pourra exploiter dans les conditions définies aux articles 12.1 et 12.2 de la Convention.

### **11.3 - Droits des Tiers**

Chaque Partie est responsable de l'exploitation qu'elle fera des Travaux et des Livrables de l'ENSCI et de ses élèves, notamment à l'égard des tiers.

L'ENSCI, dans la limite de ses connaissances et de ses moyens, s'engage toutefois à tout mettre en œuvre afin d'assurer le caractère original des Travaux et des Livrables, et garantit à cet égard la Rmn-GP dans les conditions fixées à l'article 12.3- ci-après.

En toute hypothèse, l'Ecole devra dans le cadre du suivi de ses élèves, et dès qu'elle identifiera un risque potentiel vis-à-vis d'un tiers, en informer par écrit la Rmn-GP dans les plus brefs délais, afin que cette dernière puisse mesurer les risques qui en résultent.

## **ARTICLE 12– CONCESSION DES DROITS**

### **12.1 – Première étape – Concession de droits à des fins de communication interne ou pour des besoins propres d'étude, de recherche, d'évaluation et de développement**

À l'issue de la présentation finale de l'Etude et des Livrables, l'ENSCI concède à la Rmn-GP, à titre exclusif limité dans le temps (en partage avec l'ENSCI pour les usages académiques et de communication tels que prévus à l'article 13 ci-après), les droits de reproduction, d'adaptation et de représentation afférents aux Livrables et aux Travaux aux conditions suivantes :

#### **12.1.1 - Durée et territoire de la concession**

La concession est consentie pour le monde entier et pour une durée de un (1) an à compter la remise du Projet à la Rmn-GP. Celle-ci pourra être renouvelée une fois sur demande écrite de la Rmn-GP pour une durée d'un (1) an supplémentaire. Cette demande devra être adressée à l'ENSCI au moins un mois avant l'arrivée au terme de la durée initiale d'un an. A défaut d'une réponse de l'ENSCI dans un délai de 30 jours francs à compter de la demande, l'ENSCI sera réputé avoir donné son accord.

#### **12.1.2 - Étendue de la concession**

La présente concession est limitée à une exploitation des Travaux et des Livrables à des fins de communication interne ou pour des besoins propres d'étude, de recherche, d'évaluation et de développement tels que précisés ci-après.



Toute exploitation commerciale, y compris à titre gratuit, des Travaux et des Livrables est expressément exclue de la présente concession et pourra faire l'objet d'un accord ultérieur tel que décrit à l'article 12.2.

A cet effet, l'ENSCI concède à la Rmn-GP le droit d'exploiter les droits patrimoniaux attachés aux Travaux et/ou aux Livrables suivants, utiles ou nécessaires à des besoins propres de recherche et développement (utilisation pour des tests, expérimentations, évaluations etc...), de fins ponctuelles de communication interne ou d'action promotionnelle non destinées à la vente ou à la diffusion gratuite permanente, ou encore à la réalisation de prototypes, de séries limitée en vu de tests et d'évaluations temporaires en situation d'exploitation:

- Droit de reproduction

Le droit de fixer ou de faire fixer les Travaux et les Livrables, totalement ou partiellement, par tous procédés, sous toute forme et sur tout support actuel ou futur, notamment par imprimerie, photographie, enregistrement, numérisation, stockage sous forme de fichier informatique dans une mémoire électronique, ou selon tout autre procédé analogue, existant ou à venir, sur tous supports, notamment papiers, magnétiques, optiques, audiovisuels, informatiques, numériques, électroniques ou autres, actuels ou futurs, en tous formats, et d'en faire établir toutes copies et exemplaires.

- Droit d'adaptation

Le droit de procéder à des adaptations, aménagements et modifications mineurs des Travaux et des Livrables que justifient les contraintes techniques dans le respect du droit moral de leur auteur.

- Droit de représentation

Le droit de communiquer tout ou partie des Travaux et des Livrables, par tout procédé actuel ou futur de communication au public, notamment de représenter ou faire représenter, diffuser ou faire diffuser tout ou partie des Travaux et/ou Livrables par présentation ou projection publique, par tout moyen de transmission à distance et/ou de télécommunication et notamment par voie hertzienne, satellite, télédiffusion, câblodistribution, par tout réseau et/ou système numérique et notamment via des réseaux de type Internet, Intranet et par tout procédé analogue actuel ou futur de communication au public.



## **12.2 – Deuxième étape – Levée de l'option - Cession de droits utiles ou nécessaires à la fabrication, la commercialisation et la promotion au public de la gamme d'objets issue de l'Etude**

### **12.2.1 – Option exclusive et totale de transfert des droits**

Pendant ou à l'issue de la première étape visée à l'article 12.1, la Rmn-GP pourra souhaiter fabriquer et commercialiser la gamme d'objets et obtenir, à cet effet, la cession exclusive à son profit des droits de propriété intellectuelle afférents aux Livrables et Travaux utiles ou nécessaires à la fabrication, à la commercialisation et à la promotion auprès du public de la gamme d'objets issus de l'Etude (désignés ci-après « *les Produits* »).

Dans ce cas, la Rmn-GP lèvera l'option par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'ENSCI au plus tard un (1) mois avant l'expiration de la première étape visée à l'article 10.1.

Un contrat de cession sera alors établi entre les Parties. Ce contrat fixera notamment le montant de la rémunération due à l'ENSCI dont les Parties conviennent d'ores et déjà qu'elle sera négociée sous forme de royalties avec une partie en avance sur royalties.

La présente concession vaudra pour le monde entier, et pour la durée légale de la protection littéraire et artistique et les éventuelles prolongations qui pourraient lui être apportées.

### **12.2.2 – Option de réservation et de transfert.**

Dans l'attente de décision formelle de la part de la Rmn-GP d'exploiter commercialement les Livrables et Travaux aux fins de fabriquer, commercialiser et promouvoir les Produits, une étape intermédiaire pourra être envisagée pour permettre d'engager des protections juridiques adaptées au nom de la Rmn-GP. Il s'agira de la mise en œuvre d'une option de « réservation et de transfert temporaire » excluant toute exploitation commerciale des Livrables et des Travaux.



Dans ce cas, la Rmn-GP lèvera l'option de réservation et de transfert prévue par le présent article par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'ENSCI.

Les conditions de cette réservation seront négociées entre les Parties, définissant notamment le montant d'une éventuelle avance sur cession. L'accord sera contractualisé ou fera l'objet d'un avenant à la Convention.

#### 12.2.3 – Droit de priorité

Dans le cas où la Rmn-GP ne souhaiterait pas, à l'issue de la première étape visée à l'article 12.1, acquérir les droits d'exploitation des Livrables et Travaux aux fins de fabrication, commercialisation et promotion des Produits, l'ENSCI s'engage pendant une nouvelle période de deux (2) ans à compter de la cessation de cette première étape, à informer la Rmn-GP de toute proposition d'acquisition desdits droits par des tiers, dont elle serait destinataire. La Rmn-GP pourra alors exercer un droit de priorité sur cette acquisition, aux mêmes conditions que celles prévues à l'article 12.2.1.

#### **12.3 - – Garantie – Défense des droits cédés lors de la première étape**

Au titre de l'article 11.2, et dans le cadre de l'article 11.3, l'Ecole garantit à la Rmn-GP avoir la liberté de transférer et céder l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférent aux Travaux et Livrables produits par ses élèves et qu'elle peut ainsi librement et pleinement exploiter ces derniers en application de la présente Convention.

L'ENSCI garantit en conséquence la Rmn-Grand Palais contre action qui émanerait de l'un quelconque de ses membres qui revendiquerait un quelconque droit de propriété intellectuelle sur les Livrables et/ou Travaux, à l'exclusion toutefois de toute revendication de tiers non membres de l'ENSCI.



## **ARTICLE 13 – PUBLICATION - COMMUNICATION**

**13.1-** Sous réserve des dispositions spécifiées à l'article 13.2-ci-après, lors de ses actions de communication, chaque Partie s'engage à respecter, faire respecter et préserver les droits et intérêts de l'autre Partie.

Chaque Partie s'engage, dans le cadre de sa communication notamment, à mentionner le contexte et les acteurs de l'Etude à savoir :

- la Rmn-GP en tant qu'initiateur du thème de l'Etude et commanditaire de celle-ci,
- l'ENSCI en tant que structure de mise en œuvre et porteur de l'Etude, école et lieu de recherche en design et en création industrielle.
- les élèves participants, qui pourront légitimement évoquer leur rôle dans la réalisation de l'Etude.

**13.2-** La Rmn-GP reconnaît que l'Ecole peut avoir des obligations de publication qui incombe à ses préposés (enseignants et élèves) et s'engage à les autoriser dans les conditions suivantes :

- Pendant les périodes de confidentialité définies à l'article 2.2- de l'Annexe 2, tous les travaux, projets, documents réalisés par les élèves dans le cadre de l'Etude constituent des informations confidentielles au sens de cette disposition que l'Ecole et ses préposés s'engagent à protéger.

En conséquence, dès lors que l'ENSCI ou l'un de ses préposés souhaitera communiquer sur tout ou partie desdites informations confidentielles, notamment dans des conférences publiques, l'ENSCI s'engage à consulter la Rmn-GP et à obtenir son autorisation écrite, préalablement à toutes publications ou communications notamment dans des conférences publiques, ou à toute présentation dans une exposition publique, relatives aux Informations.

- Une fois la période de confidentialité passé, l'ENSCI, et ses préposés pourront communiquer sur ces travaux, projets, documents à des fins de promotion de leurs activités mais sous réserve que cette communication ne constitue pas, au sens du droit de la propriété intellectuelle, une divulgation des Travaux et/ou des Livrables dès lors que l'Ecole aura cédé les droits à la Rmn-GP en vertu des articles 12.1 et 12.2.1 ou qu'elle aura signé avec la Rmn-GP un accord de réservation et de transfert temporaire des droits dans les conditions définies à l'article 12.2.2.

## **ARTICLE 14 - ECHANGE DE CORRESPONDANCE**

Pour l'échange des correspondances relatives à l'exécution de la présente Convention, les adresses suivantes seront utilisées :

### **Pour l'ENSCI :**

Katie Cotellon - Relations Entreprises & Partenariats ENSCI  
48, rue saint sabin – 75011 Paris  
01 49 23 12 92  
katie.cotellon@ensci.com

### **Pour la Rmn-GP:**

Madame Dominique Massé  
254-256 rue de Bercy – 75012 Paris  
01 40 13 47 42  
dominique.masse@rmngp.fr

## **Article 15 – DIVERS**

L'ensemble des stipulations des présentes et de ses Annexes constitue l'intégralité de la Convention entre les Parties eu égard à son objet et remplace et annule toutes les déclarations, négociations, engagements, communications orales ou écrites, contrats et accords préalables entre les Parties relatifs aux stipulations auxquelles la Convention s'applique ou qu'elle prévoit.

## **Article 16 – LITIGES**

Tout différend entre les Parties relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la résiliation de la Convention (ou de l'une quelconque de ses clauses), que les Parties ne pourraient pas résoudre à l'amiable, seront soumis aux tribunaux Parisiens. Préalablement à une action en justice, les Partis pourront s'entendre pour engager une procédure de médiation, dont la modalité et la désignation devront être validées par les signataires de la Convention.

Fait à Paris, en 2 exemplaires originaux, le 30 juillet 2014

**Pour la Rmn-GP**

Madame Géraldine Breuil  
Directrice commercial et marketing

**Pour l'ENSCI**

Monsieur Bernard Kahane  
Directeur



**École nationale  
supérieure de  
création industrielle**  
**48 rue Saint-Sabin**  
**75011 Paris**

**EPIC code ape 8542 Z**  
**rcs Paris B 331 118 760**  
**Siret 331 118 760 00015**

## ANNEXE 1 : SUJET ET PROGRAMME DE L'ETUDE

### I- SUJET ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

La Rmn-GP met en œuvre toute opération susceptible de favoriser la diffusion de la culture, de renforcer le marché de l'art ainsi que le rayonnement culturel, scientifique et économique de la France en organisant, notamment, des événements et des expositions de portée internationale.

Dans le cadre de son projet culturel, la Rmn-GP a notamment pour mission d'éditer et de diffuser, par tous moyens et sur tous supports, des ouvrages et des produits dérivés liés, et d'en assurer la diffusion commerciale. À l'occasion de la réouverture des salles du 18ème siècle au musée du Louvre, la Rmn-GP recherche tout particulièrement de nouvelles inspirations et souhaite créer une nouvelle gamme selon tout type d'objets et tout type de matériaux.

L'objet de l'Etude est la création par l'Ecole d'une gamme d'objets culturels qui esquisse les prémisses d'un langage propre à la Rmn-GP. Les travaux des élèves, l'avant-projet et le projet définitif seront élaborés à partir de concepts innovants, positionnés, scénarisés, matérialisés et formalisés. Les produits ainsi développés se rapportent à la mode (textiles), aux bijoux, aux moulages. Réplique parfaite ou libre interprétation d'une œuvre d'art, chaque produit unique est inspiré d'art et teinté d'histoire.

### II-PROGRAMME DE L'ETUDE

#### > La recherche en atelier

Cette proposition amène le designer à traiter deux types de questions :

- D'une part celles qui se rapportent à la conception d'une gamme d'objets qui implique des choix artistiques;
- D'autre part celles qui se rapportent à la nature même des objets ou produits dérivés dits « culturels ». Relatifs à une époque spécifique de l'histoire de l'art et de la culture ils doivent répondre à une diffusion en relation avec des principes économiques et esthétiques spécifiques.

Une occasion pour reprendre quelques principes fondamentaux du design :

- le « pour tous » et « le reproducible »
- l'objet multiple, de l'œuvre au gadget.
- les relations objet, texte et image

### **Invités :**

Différents intervenants viendront nourrir la recherche par des conférences :

Un conservateur(trice) spécialiste du 18ème siècle : le système des objets au 18ème siècle, (Usage, conception, fabrication, diffusion).

Un directeur artistique, agence de tendances

Un directeur du design et de la stratégie d'une grande marque

Pierre-Lin Renié, une histoire des images imprimées. Le cas Goupil.

Un historien des marques et du marketing

### Ressources théoriques :

Un cours de sémiologie sur 5 séances

Un cours de graphisme

### > Déroulement et calendrier de l'Etude :

Phase 01 : Visites. Conférences (collecte d'informations), analyse et de réflexion par les élèves de l'Ecole > **31 Octobre 2013**

### Phase 2 :

Présentation à la Rmn-GP en deux temps de l'avant-projet (gamme d'objets) (Cahier d'idées croquis, 3D etc...) > **13 décembre 2013** ;

### Phase 03 :

Développement de la gamme d'objets retenue et remise à la Rmn-GP du Projet constitué par un rapport d'étude (document de type catalogue retracant le récit des recherches et des travaux pour la réalisation de ce projet définitif) et des Livrables (maquettes et dessins en deux dimensions permettant la fabrication de la gamme d'Objets) le **28 Janvier 2014**.

BH

## ANNEXE 2 : ACCORD DE CONFIDENTIALITE

Dans le cadre de la Convention de réalisation d'étude à laquelle est annexée la présente, les Parties ont souhaité mettre en place les modalités de confidentialité de leurs relations contractuelles et post-contractuelles.

### **IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

#### ***Article 1 – Confidentialité de la Convention***

L'ENSCI ne pourra pas divulguer aux tiers, sans obtenir l'accord écrit préalable de la Rmn-GP, les termes et conditions de la Convention sauf ce qui est exigé par la Loi ou nécessaire à la mise en évidence des droits de l'une des Parties.

Cette obligation s'appliquera pendant toute la durée de la Convention et pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la fin de celle-ci.

#### ***Article 2 – Confidentialité des informations***

##### **2.1 – Confidentialité des informations communiquées par la Rmn-GP**

L'ENSCI considérera comme strictement confidentiels et s'interdira en conséquence de divulguer tout document, information, donnée, ou concept ayant trait à la Rmn-GP (ci-après les « *Informations* ») dont elle pourra avoir connaissance à l'occasion de l'exécution de la Convention. La présente obligation de confidentialité à la charge de l'Ecole durera aussi longtemps que les Informations ne seront pas tombées dans le domaine public.

Les Informations, quel qu'en soit le support, que la Rmn-GP communique ou transmet à l'ENSCI pour la réalisation de l'Etude restent la propriété de la Rmn-GP et l'Ecole s'engage à retourner à la Rmn-GP tous documents contenant des Informations dans les plus brefs délais à la Rmn-GP, sur simple demande ou dès la fin de la Convention, et à n'en conserver aucune copie.

L'Ecole s'engage, tant pour son compte que pour celui de ses élèves, salariés, préposés et conseils, dont elle se porte fort, à :

- ne pas divulguer les Informations, les céder ou les transférer, à quelque personne que ce soit;
- ne pas les exploiter à des fins personnelles et/ou en dehors de la présente convention, sauf avec l'accord expresse, préalable et écrit de la Rmn-GP ou sur injonction de justice ou d'une autorité administrative ou de contrôle ;
- prendre toutes mesures nécessaires pour préserver le caractère confidentiel de ces Informations, et notamment pour en empêcher la publication ou la divulgation de ces informations à des tiers.

Toutefois, l'ENSCI ne saurait être tenue pour responsable d'aucune divulgation si elle en avait connaissance ou les obtenait de tiers par des moyens légitimes.

## **2.2 – Confidentialité des travaux, projets et documents réalisés par les élèves de l'ENSCI dans le cadre de l'Etude**

Pendant toute la durée de réalisation de l'Etude et pendant une période de six (6) mois à compter de la présentation finale à la Rmn-GP du Projet, l'ENSCI s'engage à ne pas divulguer sous quelque forme que ce soit tous les travaux, projets, documents réalisés par les élèves dans le cadre de l'Etude, sans autorisation préalable et écrite de la Rmn-GP.

Cette période de six (6) mois est renouvelable par tranche de six (6) mois dans la limite de 24 mois sur simple demande écrite de la Rmn-GP. A l'occasion de ce renouvellement, la Rmn-GP désignera, parmi les travaux des élèves qui ne constituent ni des Travaux, ni des Livrables, ceux qu'elle souhaite garder confidentiels, afin de libérer les projets non stratégiques de l'engagement de confidentialité. Ces décisions feront l'objet d'un écrit entre l'ENSCI et la Rmn-GP. L'extension au-delà de 24 mois fera l'objet d'un accord spécifique avec l'ENSCI.



### **Article 3 - Exceptions**

Il est expressément convenu que ne sont pas considérées comme des Informations:

- les informations se trouvant dans le domaine public à la date de leur communication par la Rmn-GP, ou y tombant ultérieurement sans que ce soit du fait de l'Ecole ou de l'un de ses élèves, préposés ou salariés,
- les informations en possession de l'Ecole antérieurement à la date de prise d'effet de la Convention, à charge pour l'ENSCI d'en apporter la preuve,
- les informations transmises à l'ENSCI par un tiers qui les détient de façon légitime sans obligation de non divulgation de ces informations.

De même, il est expressément convenu que la confidentialité ne concerne pas la communication des projets d'élèves, réalisée uniquement en interne, notamment dans le cadre des présentations pédagogiques et évaluations auxquelles sont soumises les élèves de l'ENSCI.

### **Article 4 – Personnes soumises à l'obligation de confidentialité**

Pour l'application des articles précédents, l'ENSCI répond de son personnel et de ses intervenants pédagogiques.

- Les élèves de l'ENSCI seront contractuellement soumis à cette obligation de confidentialité telle qu'elle est définie dans les présentes, cet accord étant annexé à l'engagement individuel des élèves.
- Les intervenants pédagogiques de l'ENSCI sont également soumis aux mêmes obligations de confidentialité dans le cadre de leur contrat avec l'ENSCI.

**CONVENTION DE PARTENARIAT PÉDAGOGIQUE**  
**D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE**  
**Les Manufactures CATRY / ENSCI-Les Ateliers**

Référence ENSCI n° 016-06

**Entre,**

**L'Ecole nationale supérieure de création industrielle**

ENSCI - Les Ateliers / Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial

N° SIRET : 331 118 760 00015 - CODE APE : 8542 Z

Domiciliée : 48, rue Saint Sabin - 75011 Paris

Représentée par **Mme Anne NOUGUIER**, Secrétaire générale

Et ci-dessous dénommée « l'Ecole » ou « l'ENSCI »

**d'une part,**

**Et,**

**Les Manufactures CATRY**

Domiciliée : 13, rue des Frères Bonduel 59223 Roncq

N° SIRET : 310 677 901 00012 - CODE APE : 1393Z

Représentée par **Caroline CATRY**

Et ci-dessous dénommée « l'Entreprise » ou « le Partenaire »

**d'autre part,**

Ci-après désigné(s) individuellement « Partie » et/ou collectivement « Parties ».

**PREAMBULE**

Les Manufactures CATRY ont le projet de faire travailler les élèves d'une classe de Design Textile de l'ENSCI-Les Ateliers pour la création de dessins au raccord en vue d'une édition de moquette.

L'objectif principal de ce challenge est de créer des dessins innovants pour une installation sur le forum tendance de Julie Gauthron lors du salon Equip'Hotel 2016.

Editer et distribuer en série limitée le projet qui sera retenu par un jury, dans le réseau propre des manufactures CATRY, mais aussi, ouvrir les collections des Manufactures CATRY à la jeune création et tisser des liens privilégiés avec une école de design textile et des futurs professionnels.



## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de régir les conditions dans lesquelles l'ENSCI et Les Manufactures CATRY mèneront ce projet pédagogique d'étude et de recherche intitulé « Concours Hervé Catry / ENSCI-DT », et de définir le soutien que souhaite apporter les Manufactures CATRY à cette opération pédagogique en terme d'accompagnement et de réalisation de prototypes, et de valorisation.

## **ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS DE L'ENSCI**

L'ENSCI mènera avec un groupe d'élèves une démarche pédagogique de création de dessins au raccord autour de la thématique « les Hommes Illustres» afin de présenter au jury différentes propositions et colorations, et assurera l'encadrement et l'accompagnement de l'équipe d'élèves.

Julie Gauthron, directrice artistique de l'agence Exquise Exquisite et intervenante à l'ENSCI pour le suivi du projet participera au jury. L'ENSCI peut mettre à disposition une salle pour le déroulement du concours le 24 mai 2016.

## **ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE**

En contrepartie, Les Manufactures CATRY prendront en charge et organiseront :

- Une réunion de présentation de l'entreprise et du projet,
- Une visite du site de production pour le groupe ENSCI
- La participation au jury
- Le Partenaire s'engage à mettre à disposition de l'ENSCI les prototypes pour ses propres événements (exposition lors des Portes Ouvertes ou autres manifestations).

Pour les projets primés par le Jury (1 au minimum et 2 au maximum), les Manufactures CATRY verseront un prix de 500 € à chacun des élèves dont le projet sera retenu ainsi qu'un reportage photos des différentes étapes de fabrication

Le premier prix sera tissé par les Manufactures CATRY, le lauréat sera invité à venir suivre la production sur le site des Manufactures CATRY qui tissera un métrage pour l'ENSCI et le lauréat.

## **ARTICLE 4 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES TRAVAUX DE L'ENSCI**

Les projets et les créations élaborés dans le contexte pédagogique du présent partenariat, encadrés par des équipes pédagogiques engagées à l'initiative et sous la direction de l'ENSCI, sont fondés sur une fusion des contributions, et constituent à ce titre des œuvres collectives telles que définies par la Loi (articles L 113-2-al.3 et L 113-5 du Code de la



Propriété Intellectuelle).

Ainsi, tous les travaux réalisés par les élèves de l'ENSCI dans le cadre de la présente étude sont la propriété de l'ENSCI, sous réserve des droits antérieurs détenus par le partenaire, et qui seraient incorporés dans lesdits travaux.

## **ARTICLE 5 – CONCESSION DE DROITS D'USAGES**

L'ENSCI concède au Partenaire un droit de présentation, d'exposition et de communication des projets dont l'ENSCI reste propriétaire. Le partenaire veillera à respecter et faire respecter les intérêts de l'ENSCI.

## **ARTICLE 6 – CESSION DES DROITS D'EXPLOITATION**

Dans le cadre du présent accord l'ENSCI concède au Partenaire un droit de production et de commercialisation dans un cadre restreint (petite série) et sur une période restreinte (2 ans) pour les modèles ayant remporté le 1<sup>er</sup> prix et le 2<sup>ème</sup> prix du Jury. Les droits des autres projets présentés restant la propriété de l'ENSCI.

Les Manufactures CATTRY devront en faire la demande formellement à l'ENSCI par lettre RAR.

Si le Partenaire envisage une diffusion et commercialisation étendue des projets lauréats ou s'il souhaite exploiter les autres modèles présentés lors du concours, il devra en formuler la demande par écrit, auprès de l'ENSCI. Un contrat de cession fixera le montant de la rémunération de l'ENSCI dont les parties conviennent d'ores et déjà qu'elle peut être forfaitaire et plafonnée pour toute la durée de la cession à un montant maximum de 1 000 euros par modèle.

Il est rappelé que l'ENSCI s'engage à tout mettre en œuvre, dans la limite de ses connaissances et de ses moyens, afin d'assurer le caractère original des travaux, mais ne peut offrir de garantie totale. Chaque Partie est en conséquence responsable de l'exploitation qu'il fera des différents travaux de l'ENSCI, notamment à l'égard des tiers. Il est convenu que lesdits travaux n'auront pas fait l'objet de la part de l'ENSCI d'une recherche d'antériorité particulière auprès d'organismes extérieurs (protection des droits d'auteurs et propriété Industrielle en particulier).

## **ARTICLE 7 – PUBLICATION - COMMUNICATION**

Chaque Partie s'engage, dans le cadre de sa communication notamment, à mentionner le contexte et les acteurs de l'Etude à savoir :

- l'ENSCI en tant que structure de mise en œuvre et porteur du projet d'étude, Ecole et



- lieu de recherche en design et en création industrielle,
- le Partenaire en tant que soutien actif de la démarche de recherche et de réalisation
  - les élèves participants, qui pourront légitimement évoquer leur rôle dans l'Etude.

Au delà du droit de communication à des fins de promotion de leurs activités dont bénéficient l'ENSCI et ses élèves, les Parties s'engagent à s'informer mutuellement des actions de communications (publications ou communications presse, conférences publiques, ou à toute présentation dans une exposition publique, relatives aux Résultats), qu'elles envisagent, et à se consulter en vue de s'associer mutuellement aux opérations de communication pour lesquelles elles seraient sollicitées.

#### **ARTICLE 8 - ECHANGE DE CORRESPONDANCE**

Pour l'échange des correspondances relatives à l'exécution du présent contrat, les adresses suivantes seront utilisées :

**Pour l'ENSCI :**      Christine Terrisse - Relations Entreprises & Partenariats ENSCI  
48, rue Saint Sabin - 75011 Paris - 01 49 23 12 70  
christine.terrisse@ensci.com

**Pour les Manufactures CATRY :** Caroline Catry  
13, rue des frères Bonduel – 59223 Roncq  
carolinecatry@lesmanufacturescatry.com

#### **ARTICLE 9 – LITIGES**

Tout différend entre les Parties relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la résiliation de la Convention (ou de l'une quelconque de ses clauses), que les Parties ne pourraient pas résoudre à l'amiable, sera soumis aux tribunaux Parisiens. Préalablement à une action en justice, les Parties pourront s'entendre pour engager une procédure de médiation, dont la modalité et la désignation devront être validées par les signataires de la convention.

Fait à Paris, en 2 exemplaires originaux, le 24 mai 2016.

**Pour les Manufactures CATRY**

Caroline CATRY

LES MANUFACTURES CATRY  
13 rue des Frères Bonduel  
CS 30236  
59437 RONCQ CEDEX  
Tél. 03 20 94 34 31 - Fax 03 20 46 82 64

**Pour l'ENSCI**

Anne NOUGUIER

Secrétaire générale

# ENSCi – Les Ateliers

## Livret de l'élève

# **ENSCi**

LES ATELIERS

Le livret de l'élève

L'établissement, ses formations, son organisation

Livret de l'élève  
L'établissement, ses formations, son organisation

École Nationale Supérieure de Création Industrielle (ENSCI – Les Ateliers) Ministère de la Culture et de la Communication  
Ministère de l'Economie de l'Industrie et du Numérique

Le conseil d'administration de l'ENSCI – Les Ateliers est présidé par Nathalie ANDRIEUX.

L'établissement est dirigé par Yann FABES.

Les informations figurant dans ce document ne sont pas exhaustives et sont données sous réserve des modifications qui pourraient être apportées après son édition. Un document semestriel publié par la direction des études de l'ENSCI précise les activités programmées chaque semestre universitaire.

© ENSCI – Les Ateliers, 2017.

## **Préface**

L'ENSCI – Les Ateliers est une école née en 1982 avec la volonté d'opérer une rupture dans l'approche pédagogique alors en cours dans les écoles de création. C'est un véritable renversement qui a constamment prévalu dans les échanges initiaux de sa constitution et qui a permis de modéliser un outil qui place le projet de l'élève au cœur de la pédagogie et privilégie la logique expérimentale, favorisant ainsi l'audace et la créativité. L'ENSCI – Les Ateliers tient l'erreur et l'errance pour des moments nécessaires dans le processus de formation du sujet qui s'élève. Au cloisonnement des disciplines et des spécialités, qui induit un système d'évaluations individuelles, elle oppose un souci d'appréhension globale et l'exigence d'un fonctionnement collégial, en tenant les tensions et les différends inhérents à ce genre de fonctionnement pour des moments féconds dans l'élaboration du jugement. Face au primat métaphysique de l'intelligible sur le sensible et de la théorie sur la pratique, qui informe la conception dominante de l'enseignement supérieur, elle soutient enfin que l'intelligible ne se présente jamais indépendamment de sa forme sensible et qu'il existe une pensée inhérente à la pratique et à l'expérimentation.

Face à une économie qui mise de plus en plus sur la créativité et l'innovation, l'ENSCI – Les Ateliers dispose de plusieurs atouts. C'est tout d'abord la force de ses réseaux académiques et de ses partenaires. C'est également la qualité et la variété des projets de diplôme, la structuration de la recherche et de la formation continue qui participent au développement de la connaissance du monde industriel et des besoins de l'humain. Ainsi organisée, notre école possède un dispositif parfaitement accordé aux grands enjeux contemporains, en particulier les relations de plus en plus étroites entre les champs culturel et économique. L'ENSCI – Les Ateliers réalise ainsi ce qui est sans doute le rêve de toute école de création – et de tout établissement ayant vocation à développer la recherche expérimentale : celui d'un laboratoire monde, dans lequel les expérimentations peuvent se mener à l'échelle 1.

Dans la configuration qui s'esquisse ici, on reconnaîtra finalement les grands traits de ce qu'est fondamentalement notre établissement : l'expérimentation comme principe non seulement pédagogique mais aussi structurel ; et une façon unique de se situer dans le temps, en étant à la fois dans la prise en charge et la transmission d'une dimension historique, dans l'extrême attention au contemporain et toujours déjà dans l'anticipation des formes sensibles et des modes de vie futurs.

Se forment ici des créateurs industriels et des designers textile qui ont la capacité à répondre aux enjeux majeurs de notre société, intégrant à la fois la dimension éthique et la responsabilisation sociétale. C'est le caractère généraliste entretenu par la formation et la quête permanente d'une distance critique qui le permettent et qui placent nos diplômés parmi les plus appréciés professionnellement et ceci jusqu'en dehors même de nos frontières.

Yann FABES  
Directeur de l'ENSCI – Les Ateliers

## **Sommaire**

<b>Présentation de l'établissement</b>	<b>5</b>
<b>Les formations</b>	
<b>Initiales</b>	<b>7</b>
Master Créateur industriel	7
Master Designer textile	20
<b>Les doubles cursus</b>	<b>27</b>
<b>Les diplômes co-délivrés</b>	<b>28</b>
<b>La formation professionnelle continue</b>	<b>30</b>
<b>Mastère Spécialisé</b>	
« Créateur de produit technologique - Crédit et technologie contemporaine »	30
<b>Mastère Spécialisé</b>	
« Expert en stratégie d'innovation par le design - Innovation by design »	32
<b>La recherche</b>	<b>35</b>
<b>Les centres de ressources</b>	<b>36</b>
<b>Les relations internationales</b>	<b>39</b>
<b>Les relations entreprises, partenariats et valorisation</b>	<b>41</b>
<b>Mécénat et sponsoring</b>	<b>43</b>
<b>Le fonctionnement de l'établissement</b>	<b>44</b>
<b>Index</b>	<b>67</b>

## **Présentation de l'établissement**

### **Positionnement et missions de l'Ecole Nationale Supérieure de Création Industrielle**

#### ***Des références « historiques » :***

L'objet du design est de « donner une forme adéquate aux conditions de vie » Walter Gropius

« La forme ne procède pas seulement de la fonction, elle procède également des progrès de la technique et des arts ainsi que du contexte sociologique et économique d'une époque donnée ; ou en tout cas elle devrait le faire » László Moholy-Nagy

“Le design est devenu l'outil le plus puissant avec lequel l'homme forme ses outils et son environnement” Victor Papanek

« Le design est une *activité liée à une pensée complexe et à une logique originale où la recherche esthétique s'associe aux stratégies industrielles et où la technologie n'est qu'une partie d'un vaste contexte symbolique* » Andrea Branzi

#### ***Des orientations stratégiques :***

Avec une philosophie humaniste et dans la logique d'un développement durable, l'ENSCI se met au service de la qualité de vie des individus et de la compétitivité des entreprises françaises et européennes. Elle est ouverte aux courants de la création contemporaine artistique et culturelle. Elle noue des relations symbiotiques avec la sphère scientifique, source de connaissances renouvelées, avec laquelle elle élabore de nouveaux concepts d'objets et d'usages associés, germes d'innovations économiques et/ou sociales. Pour cela elle ouvre notamment des antennes dans des centres de recherche. L'école entretient également des liens très étroits avec la sphère économique, source de débouchés pour ses diplômés, de projets et de stages pour ses élèves, de compétences mobilisables, et de ressources (projets éducatifs et de recherche, chaires,...). L'ENSCI est un acteur incontournable de la création et du design. L'Europe est son espace naturel d'activité.

#### ***Une posture contributive :***

Face à la multiplicité des défis globaux et locaux, économiques et sociétaux, collectifs et individuels, à la diversité des situations de vie où le design peut se situer, l'ENSCI se singularise, tant dans ses projets éducatifs que dans ses recherches, par ses contributions au traitement innovant de problématiques contemporaines : créer de nouveaux liens sociaux et réseaux de coopération, aborder le défi de la transition numérique et énergétique, accompagner les enjeux relatifs à l'industrie du futur, rendre plus aisés d'utilisation ou d'accès des systèmes (techniques) complexes. Avec la qualité conceptuelle et fonctionnelle de ses réponses, l'école fait de son exigence esthétique une signature singulière.

***Une vocation académique :***

Les designers formés à l'ENSCI (créateurs industriels et designers textile) ont vocation à être des acteurs des processus d'innovation, aptes aux collaborations inter-fonctionnelles. Par leur formation pluridisciplinaire et leur culture, ouvertes sur l'international, par leur exposition renouvelée à des pratiques et des contextes diversifiés, ils sont préparés à être des créateurs et des concepteurs d'objets (produits et/ou services) et d'usages associés, à la fois intégrateurs et médiateurs, dans une « industrie » contemporaine autant matérielle qu'immatérielle, aux enjeux autant globaux que locaux. Leur formation artistique, économique et technique permet aux diplômés de l'ENSCI d'embrasser un large spectre d'activités créatrices, des objets uniques aux objets sériels, des services individuels aux services collectifs, dans des situations professionnelles diverses (indépendant, agence, service intégré) en France, en Europe et à l'étranger.

***Une organisation en réseau :***

L'ENSCI se situe au cœur d'un « cluster » francilien d'établissements complémentaires d'enseignement supérieur et de recherche (arts, architecture, urbanisme, ingénierie, économie et management, SHS) où elle développe des actions partenariales dans les domaines de l'enseignement, des projets éducatifs, de la recherche, de la formation continue. Elle offre la possibilité de cursus débouchant sur des doubles diplômes ou des post-diplômes en recherche. Elle est membre fondateur de la Comue Hesam « Hautes études, Sorbonne, Arts et métiers » (nom provisoire) à Paris et développe des relations stratégiques avec ses composantes. Dans le champ des sciences et de la médecine, elle entretient des relations étroites avec l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6). L'ENSCI se situe au cœur d'un réseau européen d'écoles de design avec lesquelles elle propose un master européen et développe des activités de recherche. Elle entretient des relations suivies avec National University of Singapore et avec Chiba University au Japon.

***Le Projet pédagogique***

L'ENSCI – Les Ateliers n'est pas une simple école de « design ». Elle forme certes des designers, mais selon une large définition du métier, afin de répondre aux évolutions de la société dans un monde en pleine mutation où s'entremêlent la logique du marché, l'expression des besoins et la nécessité de penser l'intérêt général. Le travail du designer est de plus en plus élargi et soumis sans cesse à de nouvelles contraintes qui l'engagent à chercher des réponses sans modèles, à formuler des propositions inédites. Son champ est aussi divers que la production elle-même, à l'heure où presque tout est produit dans un processus industriel. Le designer conçoit ainsi des formes extrêmement variées : des objets, des espaces, comme c'est le cas depuis plus d'un siècle, mais également des services, des systèmes, c'est-à-dire les formes de la vie sociale voire publique, les contours des gestes du quotidien. Cette diversité s'est accrue avec les technologies numériques, non seulement parce qu'elles bouleversent l'outillage du métier, mais surtout parce qu'elles appellent sans cesse de nouveaux usages, de nouvelles pratiques. L'univers du virtuel a ouvert au design un champ d'application infini.

La création industrielle s'inscrit maintenant dans un contexte de grandes incertitudes : économiques, culturelles, écologiques, voire politiques. On ne peut être designer sans en avoir conscience et sans en tenir compte. Que produire aujourd'hui, et comment ? Sans favoriser l'injustice sociale, sans encombrer la vie, sans abîmer la Terre ? De telles questions traversent en permanence la création industrielle et confèrent au design des enjeux empreints de gravité et au designer un statut éthique incontournable. Au-delà des révolutions technologiques, le métier affronte des transformations sociologiques permanentes et d'authentiques problèmes de survie. Il exige ainsi des qualités qui lui sont devenues essentielles : l'esprit critique, le sens de la responsabilité, la capacité d'inventer des stratégies ; la souplesse également ou bien la capacité d'empathie.

L'école propose une formation pluridisciplinaire qui s'appuie sur six principes :

1. un recrutement varié des élèves, avec des profils scientifiques, littéraires ou artistiques; à différents niveaux post baccalauréat ; avec ou sans expérience professionnelle ; français, européens et étrangers;
2. un enseignement polyvalent : théorique, pratique ; associé souvent, par des partenariats, au monde des entreprises ou de la recherche scientifique ;
3. une pédagogie par projet notamment au sein d'ateliers encadrés par des designers professionnels en activité ;
4. un cursus individualisé, qui tient compte de la singularité des élèves, qui encourage leur autonomie et leur sens des responsabilités ;
5. un « cursus ouvert » qui permet aux élèves, notamment en phase 2, de suivre des enseignements dans les écoles et les universités partenaires, ainsi que de conduire des projets en association avec des partenaires extérieurs ;
6. une ouverture internationale qui prépare à l'exercice de la profession dans le monde contemporain : enseignements de l'anglais, ateliers et séminaires internationaux, stages hors de France, MEDes....

C'est ainsi que l'ENSCI a réussi, depuis sa création, à former des designers aux profils très variés, ce que l'on mesure au moment du diplôme et surtout en voyant la multiplicité des secteurs où interviennent les anciens élèves, en France et à l'étranger, en entreprise ou en agence, dans le public ou dans le privé.

### ***Les conditions d'accès***

L'admission à l'école se fait par la voie d'un concours ouvert à tout candidat ayant une très bonne connaissance de la langue française et répondant aux critères suivants : créativité, motivation, sens de l'observation et de l'analyse, capacité de réflexion et de synthèse et aptitudes relationnelles.

La session de concours a lieu au printemps. La rentrée a lieu en septembre.

Le guide du candidat et le dossier d'inscription sont uniquement téléchargeables sur le site internet de l'école ([www.ensci.com](http://www.ensci.com)) à partir de décembre.

Le concours se déroule en deux temps :

L'admissibilité

Elle est déterminée à partir de l'analyse du dossier des candidats.

L'admission

Elle est prononcée après une journée d'épreuves individuelles et collectives comportant une réflexion écrite, un exercice d'observation collectif, l'analyse d'un produit industriel, un exercice d'expression plastique et des entretiens avec le jury.

### ***Durée de la scolarité***

La durée des études est variable en fonction de la catégorie d'entrée :

Catégorie I — Bac toutes séries — : 5 ans d'études

Catégorie II — Bac+2 : DEUG, DUT, BTS — : 4 ans d'études

Catégorie III — Bac+3 et plus — : 3 ans d'études

Catégorie IV — expérience professionnelle d'au moins 4 ans — : 3 ans d'études minimum

Selon la formation initiale du candidat retenu, le jury du concours peut être amené à prolonger la durée des études, notamment pour la Catégorie IV.

### ***Service Admissions-Scolarité***

Ce service a la mission, à chaque cycle universitaire, de coordonner les procédures et phases d'admission à l'ENSCI et d'accompagner l'intégration administrative des candidats retenus.

Contact :

Antoine Durot, Responsable, [antoine.durot@ensci.com](mailto:antoine.durot@ensci.com)

Amélie Erath Gentes, Coordinatrice, 01 49 23 12 22, [amelie.erathgentes@ensci.com](mailto:amelie.erathgentes@ensci.com)

## ***Le cursus***

### **1. Articulation du cursus**

Le cursus est géré par semestre et se décompose en trois phases : une phase 1 de découverte, une phase 2 d'approfondissement et/ou d'ouverture, dont la durée est variable selon la catégorie d'entrée, et une phase diplôme qui se déroule sur deux semestres.

### **2. Les phases**

	<b>Phase 1</b> <b>Nb. Semestres</b>	<b>Phase 2</b> <b>Nb. Semestres</b>	<b>Phase Diplôme</b> <b>Nb. Semestres</b>	<b>Total</b> <b>Nb. Semestres</b>
<b>Catégorie 1</b>	4	4	2	<b>10</b>
<b>Catégorie 2</b>	3	3	2	<b>8</b>
<b>Catégories 3 et 4</b>	2	2	2	<b>6</b>

#### ***La phase 1***

##### ***Objectifs : découvrir, expérimenter, acquérir***

Cette phase permet à l'élève de développer des capacités d'analyse, de synthèse, de conceptualisation et d'acquérir un ensemble de connaissances, de pratiques et de techniques sur lesquelles il s'appuiera pour développer une démarche personnelle par la suite.

Au cours de cette phase, les différentes ressources pédagogiques de l'école permettent à l'élève de :

- s'approprier le processus de conduite du projet ;
- développer une approche créative à la fois sensible, artistique et technique ;
- établir les fondations d'une culture de l'objet avec des références dans tous les champs du design et de la création industrielle (artistique, scientifique, technique, socio-économique ...) ;
- acquérir des techniques de représentation : dessin, photo, vidéo, volume ;
- prendre en compte la faisabilité technologique et économique du projet ;
- acquérir les compétences linguistiques requises pour la communication des projets.

#### ***La phase 2***

##### ***Objectifs : développer, approfondir, maîtriser***

L'objectif principal de cette phase est de développer et de maîtriser une démarche personnelle, tout en poursuivant et en approfondissant les acquis antécédents.

Cette deuxième phase du cursus permet de :

- développer une pensée théorique et critique ;
- acquérir une connaissance des conditions socio-professionnelles de l'exercice du métier de designer ;
- approfondir la connaissance du milieu économique et du monde des entreprises privées et publiques ;
- maîtriser la communication et la présentation de ses propositions (construction du discours, qualité de l'expression orale et écrite, pertinence et qualité des supports de présentation) ;
- maîtriser la pratique de l'anglais dans un contexte professionnel (validation test TOEIC).

## ***La phase diplôme***

### ***Objectifs : se révéler, se positionner, s'affirmer***

L'objectif principal de cette dernière phase du cursus est de permettre à l'élève, à travers son mémoire et son projet de fin d'études, d'affirmer un positionnement dans le champ du design et de la création industrielle et de démontrer sa capacité à :

- développer un regard critique sur son travail ;
- identifier une problématique et y apporter une réponse pertinente et innovante ;
- maîtriser la qualité de la communication de son travail.

## **3. Les modalités pédagogiques**

L'enseignement du design proposé par l'école s'appuie sur trois modes formels :

- les cours théoriques et pratiques ;
- une formation au métier par la pratique du projet encadrée par un designer ;
- un stage professionnel.

### ***Les enseignements théoriques et pratiques***

Les cours théoriques et pratiques permettent à l'élève de renforcer sa culture générale, d'élargir ses références, de développer son esprit critique, d'acquérir la maîtrise des outils professionnels. Ils convoquent des disciplines variées, des sciences humaines aux connaissances les plus techniques, de l'histoire de l'art aux savoir-faire de l'artiste et du designer : dessin, modelage, maquettage, photographie, vidéo, technologies numériques... Les cours donnent aux élèves des connaissances fondamentales, à charge pour eux de poursuivre, par leurs propres moyens, l'exploration des champs auxquels elles appartiennent. L'école propose également des Studios qui permettent une aide à l'approfondissement, à la recherche et à l'expérimentation : graphisme, son, image, arts plastiques.

### ***Les ateliers de projets***

C'est dans l'atelier de projet que l'élève apprend dans un premier temps – sous la conduite d'un directeur de projet, designer professionnel en activité – à maîtriser les différentes phases de l'élaboration du projet, puis dans un second temps à développer et affiner une démarche autonome de concepteur.

Chaque atelier propose un positionnement et une démarche spécifique mais complémentaire dans les différents champs du design et de la création industrielle. Le Directeur de projet propose un programme chaque semestre selon lequel la nature, la durée, les modalités et le degré de finalisation des projets sont variables. Certains projets sont conduits en partenariat avec des entreprises ou des institutions.

Au cours de sa scolarité, un élève peut passer deux semestres, dans des phases différentes, dans un même atelier de projet. La construction de son parcours doit, par ses choix d'ateliers de projet, lui permettre d'aborder des champs de la création industrielle et des types de projet différents.

L'atelier de projet est un espace collectif où se développe une dynamique de groupe qui stimule la créativité de chacun par l'échange et la confrontation. Les élèves sont regroupés en fonction de leurs objectifs et non par année d'entrée. Les moyens techniques mis à

disposition par l'école permettent à l'élève de concrétiser et de communiquer ses propositions.

### ***Les stages professionnels et les échanges académiques***

Au cours de sa scolarité, chaque élève a l'obligation d'effectuer au moins un semestre à l'étranger ainsi qu'un semestre de stage professionnel, qui doivent lui permettre d'acquérir une plus grande autonomie.

Selon sa catégorie d'entrée, l'élève aura la possibilité d'effectuer un semestre d'échange académique.

#### ***Le semestre à l'étranger***

En ce qui concerne le semestre à l'étranger, l'élève entré en catégorie 1 peut choisir entre un échange académique et un stage professionnel. Il est possible de cumuler les deux sous réserve de validation du projet de l'élève par l'équipe pédagogique.

Les élèves de catégorie 2 peuvent faire un semestre d'échange académique uniquement sous réserve de validation du projet par la Direction de la pédagogie.

#### ***Le stage professionnel***

Le stage est une expérience essentielle qui enrichit le parcours de chaque élève. Cette expérience permet de découvrir le monde du travail et de se familiariser au contexte de la pratique professionnelle. Tout élève doit effectuer un stage professionnel d'une durée minimale de 4 mois avant le passage en phase diplôme. Ce stage fait l'objet d'une convention tripartite conclue entre l'école, l'élève et l'établissement d'accueil. Le semestre de stage est validé avec 30 crédits ECTS sur remise d'un rapport de stage, de la fiche d'évaluation de la structure d'accueil et la participation à la présentation publique qui suit le retour de stage.

L'école respecte la législation en cours concernant l'indemnisation des stages. A l'étranger, l'élève est soumis à la législation du travail du pays d'accueil : le principe et le montant de l'indemnité dépendent de nombreux critères négociés en amont de la signature de convention.

En France comme à l'étranger, le stage professionnel s'effectue généralement en phase 2. L'équipe pédagogique conseille et oriente les élèves vers des entreprises, des agences ou d'autres organismes selon le profil de l'élève. Tout départ en stage doit être validé par l'équipe pédagogique. À l'issue du stage, l'élève est tenu de rédiger un rapport de stage qui rend compte de la nature du travail effectué et de l'apport de cette expérience dans son parcours, et en présente un résumé lors d'une présentation orale obligatoire.

Si à l'issue du stage, l'élève souhaite prolonger son expérience au sein de la même structure pour un semestre supplémentaire, il peut en faire la demande auprès de l'équipe pédagogique. Cette prolongation d'expérience professionnelle ne fait pas partie du cursus et, de fait, ne fait pas l'objet de la délivrance d'une convention de stage ni de la validation d'ECTS. La suspension temporaire du cursus est possible sur demande motivée d'un congé pour convenance personnelle auprès du Directeur de l'établissement.

Les élèves de catégorie I ont la possibilité de faire un deuxième stage professionnel. Pour les élèves des catégories II, III, IV, un deuxième stage professionnel, qui engendre une prolongation du parcours, doit être étudié avec l'équipe pédagogique au cas par cas et validé par la Direction de la pédagogie.

#### ***L'échange académique***

L'école participe à un réseau important d'écoles et d'universités dans le monde qui offre la possibilité aux élèves d'effectuer un semestre à l'étranger. L'échange académique est facultatif et concerne principalement les élèves de catégorie I.

L'échange académique existe dès la 2e année du cursus, sa demande est étudiée par l'équipe de mobilité internationale de l'école, et validée en concertation avec la Direction de la pédagogie. .

A son retour à l'école, l'élève est tenu de rédiger un rapport d'échange académique qui rend compte de l'apport de cette expérience, au regard de ses objectifs de départ, et de remettre au service pédagogique son relevé de notes et crédits délivrés par l'établissement d'accueil. L'élève est également tenu de participer à la présentation publique qui suit son retour d'échange.

Il est préférable de prévoir de passer le dernier semestre de la phase 2 à l'école afin d'assurer une préparation adéquate pour le passage en phase diplôme. Le service pédagogique contribue au montage et au suivi des échanges académiques et des stages professionnels hors de France. Cependant, l'organisation du semestre à l'étranger doit être anticipée d'un semestre afin d'assurer sa qualité.

Pour ce faire, l'élève doit manifester son souhait d'effectuer un semestre d'échange au plus tard au début du semestre précédent son départ auprès de ses interlocuteurs au service pédagogique : accompagnateur(trice), coordinateur(trice) de phase, coordinateur(trice) pédagogique pour l'international–L'échange avec l'élève permettra par la suite de préciser la pertinence ainsi que la faisabilité de ce projet et de le mettre en adéquation avec son parcours à l'ENSCI.

Le portfolio et la lettre de motivation sont des éléments essentiels de la candidature. A ce titre, l'élève doit prévoir un temps de préparation suffisant et veiller à la qualité de son support de présentation. Le portfolio constitue également un élément déterminant à la fois pour les échanges avec l'équipe pédagogique et les candidatures.

L'école participe à plusieurs programmes d'aide à la mobilité (Erasmus, aide à la mobilité de la Région Ile-de-France, OFAJ...) qui peuvent contribuer au financement des départs à l'étranger.

Contacts :  
Coordination pédagogique : Claire Fernier, 01 49 23 12 73, claire.fernier@ensci.com  
Coordination des stages et échanges et des bourses de mobilité : Aurélie Cadier, 01 49 23 12 17, aurelie.cadier@ensci.com

#### **4. L'harmonisation européenne**

Le cursus de l'école s'inscrit dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Il applique le dispositif d'ECTS (European Credit Transfer System). Celui-ci permet de rendre visible, au niveau européen, la spécificité de l'enseignement et le contenu du diplôme. Il vise ainsi à renforcer la mobilité des élèves et des diplômés dans l'Union Européenne.

Principes des crédits européens (ECTS) :

- des crédits sont attribués à chaque enseignement ou activité pédagogique qui fait l'objet d'une évaluation par l'encadrement ;
- la valeur d'un crédit représente 25 heures de travail ;
- le nombre de crédits attribué à un enseignement est basé sur la charge de travail à réaliser ;
- la validation d'un semestre dépend de l'obtention de 30 crédits;
- le nombre des crédits à acquérir définit le nombre d'années d'études;
- l'attribution d'un grade allant de A à E rend compte de la qualité du travail ;
- ces grades figurent dans le « Supplément au diplôme » délivré en fin de parcours, qui facilite la reconnaissance académique et professionnelle des qualifications.

## 5. La répartition des crédits

Les crédits sont comptabilisés par semestre et par phase et répartis de la manière suivante :

### **Répartition des crédits en phase 1**

La moitié des 30 crédits nécessaires pour valider le semestre est attribuée au travail effectué dans un atelier de projet. L'autre moitié (15 crédits) est réservée aux enseignements théoriques et pratiques. Dans le cas d'un stage universitaire à l'étranger, l'attribution des 30 crédits se fait selon les modalités en vigueur dans l'établissement d'accueil.

Nombre : ECTS	Phase 1		Phase 2		Phase Diplôme		Total	
	Semestres ECTS							
<b>Catégorie 1</b>	4	120	4	120	2	60	<b>10</b>	<b>300</b>
<b>Catégorie 2</b>	3	90	3	90	2	60	<b>8</b>	<b>240</b>
<b>Catégories 3 et 4</b>	2	60	2	60	2	60	<b>6</b>	<b>180</b>

### **Répartition des crédits en phase 2**

L'approfondissement d'une démarche personnelle réclame un travail plus important dans les ateliers de projets. Cet investissement se traduit par une répartition différente des 30 crédits du semestre, soit l'attribution de 18 crédits pour le projet et de 12 crédits pour les cours théoriques et pratiques.

Dans le cas d'un stage professionnel, l'attribution des 30 crédits est conditionnée par l'appréciation favorable du tuteur de l'élève au sein de la structure d'accueil, de la remise d'un rapport de stage, ainsi que sa soutenance orale et publique.

### **Répartition des crédits en phase diplôme**

Les 60 crédits de la phase de diplôme sont répartis comme suit : 25 crédits pour le mémoire de fin d'études, 25 crédits pour le projet, et 10 crédits pour la soutenance. L'ensemble des crédits est attribué par le jury réuni en soutenance.

## **6. Le programme semestriel et la validation des phases 1 et 2**

### ***Le programme individuel***

En application du principe de cursus individualisé, il n'y a pas de programme type établi à l'avance pour l'ensemble des élèves. Chaque nouvel élève, dès son arrivée dans l'école, est accompagné dans ses choix de parcours.

A la fin de chaque semestre « S », chaque élève renseigne un bilan et une projection de son parcours. Muni de ces éléments, il rencontre l'accompagnateur(trice) qui est chargé(e) de le suivre et propose, à partir du programme pédagogique, une liste d'enseignements (cours, atelier de projet, séminaire ou stage) qu'il souhaite suivre au semestre « S+1 ». Cette proposition est ensuite validée ou ajustée lors des évaluations semestrielles. Lorsque l'élève n'a pas atteint le quota de crédits de fin de semestre, la commission d'orientation étudie la possibilité de rattraper ce retard - 5 crédits maximum - au semestre suivant. Si le nombre de crédits manquants est plus important que 5, la phase est prolongée d'un semestre. La prolongation potentielle de chaque phase est limitée à un semestre maximum.

L'inscription aux cours et aux ateliers de projets se fait à l'issue des évaluations, jurys de fin de phase et des rendez-vous d'accompagnement. Afin d'assurer une répartition équilibrée des élèves dans les différents ateliers de projets et enseignements, l'élève doit formuler, pour chaque enseignement et atelier de projet en phase 1 trois choix et en phase 2 deux choix.

### ***Les commissions de fin de semestre***

Lors d'un rendez-vous de 30 minutes, l'élève présente l'ensemble des travaux réalisés au cours du semestre ainsi que le programme prévisionnel établi avec son(sa) accompagnateur(trice). Ce programme peut faire l'objet de commentaires voire d'une redéfinition par l'équipe d'atelier de projet et de la coordinatrice de la phase.

Composition de la commission de fin de semestre:

- le designer directeur d'atelier de projet et/ou l'assistant designer,
- la coordinatrice pédagogique d'atelier,
- la coordinatrice de phase 1 ou 2 selon l'avancement du parcours des élèves.

### ***Déroulement et validation des phases***

#### ***Déroulement des phases 1 et 2 : enseignements, ateliers de projets, stages.***

La validation des enseignements, de l'atelier de projet ou du stage des semestres de chaque phase constitue le préalable à la tenue des jurys de fin des phases 1 et 2 . En cas de non-validation d'un atelier de projet ou d'un stage, ou en raison d'un déficit marqué d'ECTS, il peut être décidé d'accorder un semestre supplémentaire à l'élève. Si une seconde non-validation survient au semestre suivant ou au cours de la phase 1 ou 2, l'établissement prononce la fin de la scolarité de l'élève.

### ***Passage en phase 2 et en phase diplôme***

Le passage d'une phase à l'autre est sanctionné par un jury de fin de phase, composé de membres internes et externes à l'école. L'élève doit s'assurer qu'il a acquis le nombre de crédits suffisants en fonction de sa catégorie au moment du passage d'une phase. L'obtention du nombre de crédits nécessaires donne l'« accès » au jury de fin de phase.

Le jury vérifie que les objectifs de la phase sont atteints au vu des appréciations des enseignants, regroupées dans le dossier pédagogique de l'élève. Le jury apprécie la qualité de la présentation (supports et discours) avec l'attribution de 2 crédits complétant les crédits alloués à la phase.

À la suite de la validation de la phase, le jury porte une appréciation sur la qualité globale du travail et du parcours (aide aux diplômes, participation à la vie collective de l'école...) avec l'attribution d'un grade, et établit avec l'élève son programme d'enseignements pour le semestre à venir.

Deux types de non-validation de jurys sont susceptibles d'intervenir : l'une sur la forme, l'autre quant au fond.

En cas de non-validation pour un manque de cohérence de la soutenance, le jury fixe avec l'élève une nouvelle échéance qui ne doit pas excéder deux mois. La poursuite de la scolarité de l'élève n'est pas interrogée.

En cas de non-validation au vu d'une absence de concordance du travail présenté avec les objectifs de la phase 1 ou 2, la prolongation d'un semestre du parcours de l'élève peut être accordée. Elle doit lui permettre d'atteindre le niveau attendu pour le passage en phase 2 ou en phase diplôme.

En cas de non-validation du semestre supplémentaire ou du second jury, l'établissement prononce la fin de la scolarité de l'élève. Le jury est souverain et sa décision sans appel.

### ***Semestres et jurys de fin de phases***

La validation des phases 1 et 2 s'exerce donc sur deux plans. Le travail effectué par l'élève lors de chaque semestre conditionne la tenue des jurys de fin de phases 1 et 2. Ceux-ci, indépendamment du travail semestriel de l'élève, ont la possibilité de prononcer la non-validation globale de chaque phase.

En conséquence, la non-validation d'un atelier de projet au cours de la phase 1 ou 2 et la non-validation ultérieure d'un jury de fin de phase 1 ou 2, cumulées au sein d'une même phase, amènent l'établissement à prononcer la fin de la scolarité de l'élève. Le jury est souverain et sa décision sans appel.

#### ***Jury de fin de Phase 1***

Le jury de fin de phase 1 est l'instance qui valide le passage en phase 2. Il établit ensuite avec l'élève son programme d'enseignements pour le premier semestre de Phase 2.

Composition :

- un(e) coordinateur(trice) pédagogique,
- un designer externe,
- le directeur d'atelier de projet du semestre,
- un enseignant / accompagnateur,
- un élève invité.

#### ***Jury de fin de Phase 2***

Le jury de fin de phase 2 est l'instance qui valide les acquis de la scolarité et déclare l'élève « diplômable ». Lors de ce jury, l'élève présente le thème et l'axe de recherche de son mémoire de fin d'études, formalisés par écrit et signés par le directeur de mémoire choisi. Si le jury juge le niveau du travail de l'élève trop insuffisant au regard de celui attendu en fin

de Phase 2, il peut exceptionnellement formuler une réserve à la validation de la Phase 2. La décision sur la suite de la scolarité relève alors de la direction de l'école.

Composition :

- un responsable pédagogique,
- le responsable de la phase diplôme,
- un designer externe,
- le directeur de projet du semestre,
- le directeur de mémoire.

## 7. La phase diplôme

### 7.1. Les trois composantes du diplôme

#### *Le parcours*

La présentation par l'élève de son parcours doit être révélatrice de la personnalité, des aptitudes, de la distance critique et des prises de position du futur designer.

#### *Le mémoire de diplôme*

La phase mémoire constitue la première étape du temps du diplôme, avant le projet de design. Elle consiste en une exploration d'un semestre d'un sujet choisi par l'élève, accompagné dans cette aventure par un directeur de mémoire, venu d'horizons divers. Ensemble, ils construisent un projet réflexif original qui se matérialisera par la forme qui reflète le sujet retenu. Les champs interrogés sont multiples et expriment la diversité des terrains du design, des approches singulières des élèves, et des réponses possibles à des problématiques sociétales, historiques ou esthétiques. Le mémoire est donc avant tout un pas de plus dans l'engagement de l'élève à prendre position dans le monde qui vient.

#### *Forme du mémoire*

Le mémoire de l'ENSCI peut prendre des formes différentes, chacune choisie, construite et adaptée aussi bien à la question posée qu'au trajet parcouru : depuis la forme classique universitaire, en passant par le récit, des cartographies, schémas, photographies, plans, film, album ... Il s'agit pour les élèves de prendre en charge la forme et le fond dans leur ensemble, de faire des choix, de trouver des solutions adaptées à leurs besoins et à leurs compétences, tout en respectant le temps imparti. Ainsi, le mémoire de fin d'études, s'il est différent par nature, peut en revanche être appréhendé de la même manière qu'un projet de design.

#### *Attendus*

Il est utile de préciser que des compétences communes à ces formes hétérogènes doivent pouvoir être repérables et repérées par les membres du jury et par le rapporteur du mémoire : un « vrai » sujet, choisi et assumé et qui plus est, un sujet problématisé et vu dans toute sa complexité ; des compétences rédactionnelles et / ou une maîtrise de la technique employée ; une très grande lisibilité du tout et des parties ; une capacité à hiérarchiser, c'est-à-dire à maîtriser tout à la fois analyse et synthèse. Chaque mémoire aura par ailleurs à cœur de rendre compte des références, lectures, interviews, exemples iconographiques et connaissances acquises pendant les 6 mois de travail.

### **Rôle du Directeur de mémoire**

Le Directeur (la directrice) de mémoire devra accompagner l'élève dans la précision de son sujet de départ, et aider dans ses recherches mais surtout dans ses choix à chaque étape du travail. Il (elle) sera un guide et un appui, tout autant dans le contenu que dans la forme. Il (elle) devra par ailleurs veiller à ce que l'ambition de l'élève corresponde au temps imparti. Le travail de l'élève et du Directeur (directrice) de mémoire se fait sous l'égide de l'école et des acteurs de la phase diplôme, notamment la coordinatrice des mémoires. Le Directeur (la directrice) de mémoire devra rester en contact avec l'école tout au long des 6 mois prévus pour la rédaction du mémoire.

La période de réalisation du mémoire est marquée par un accompagnement méthodologique à l'école, sous la forme d'ateliers collectifs et de rendez-vous individuels avec la coordinatrice de la phase diplôme. À la fin du semestre dédié au mémoire, une présentation publique du travail est prévue à l'école, à laquelle le directeur (la directrice) de mémoire est invité, pour que l'élève soutienne et confronte son travail avant la soutenance du diplôme.

### **Le projet de diplôme**

Le projet de diplôme est la réalisation complète d'une étude de création industrielle pouvant librement faire appel à un ou plusieurs champs d'expertise de la profession (design industriel, design numérique, innovation sociale, design stratégique, ...). Le projet de diplôme est le support pour un travail de recherche qui doit permettre à l'élève d'affirmer la singularité de sa démarche et de ses propositions mais aussi sa capacité à poser une problématique et à y apporter une réponse appropriée et cohérente. Il doit pousser son étude à un niveau de concrétisation qui en démontre la faisabilité.

L'encadrement est assuré par un directeur (directrice) de projet qui est obligatoirement un professionnel : un designer enseignant dans l'école ou un designer extérieur reconnu. Le choix de l'élève est validé par le responsable de la phase diplôme.

### **Rôle du directeur (directrice) de projet**

L'élève sollicite l'accompagnement d'un directeur (directrice) de projet en lui présentant une note d'intention de projet. En signant cette note d'intention, le directeur (directrice) de projet valide son engagement auprès de l'élève. Dès lors, il (elle) accompagne l'élève dans la transformation du sujet de départ en un projet et l'épaule méthodologiquement dans la traitement de chacune des étapes du projet. Le directeur (directrice) de projet guide le travail de l'élève, tout autant sur le fond que sur la forme sans pour autant se suppléer à lui dans la résolution du projet. Il doit par ailleurs veiller à ce que l'ambition de l'élève corresponde au temps imparti. Le travail de l'élève et du directeur (directrice) de projet se fait sous l'égide de l'école et des acteurs de la phase diplôme, notamment le responsable de la phase diplôme. Le directeur (directrice) de projet participe à la réunion "feu vert", un mois avant la soutenance du diplôme, qui valide la présentation de l'élève au diplôme. Le directeur (directrice) de projet est membre du jury de diplôme.

## **7.2. Déroulement et échéances**

A la fin de la phase 2, l'élève qui en remplit les conditions est déclaré « diplômable ». Cela est notamment conditionné par la validation des acquis de sa scolarité et par l'élaboration et l'acceptation de son sujet de mémoire par le jury de fin de phase 2. Au démarrage de la phase diplôme, l'élève signe une convention avec le responsable de la phase diplôme pour une durée de deux semestres.—Cette convention définit le déroulement et le calendrier des échéances de sa phase diplôme : le rendu de mémoire, le rendu de projet (« feu vert ») et la session de soutenance du diplôme. La phase diplôme se déroule en trois temps, ponctuée par ses échéances.

### ***Premier temps : le temps du mémoire***

Un semestre est consacré à la préparation du mémoire (recherches, rédaction et mise en forme) et, parallèlement, à la définition de la problématique et des composantes du projet de diplôme. Cette première période se termine par la présentation publique du mémoire. L'impression du mémoire se fait en parallèle du projet. Le mémoire doit être remis au plus tard lors de la réunion feu vert (un mois avant la soutenance du diplôme). Le cas échéant le “feu vert” ne peut être validé.

Si à l'approche de la fin du semestre consacré au mémoire celui-ci n'est pas considéré comme suffisamment avancé par le directeur de mémoire, la coordinatrice des mémoires ou l'élève, une demande de prolongation doit-être faite auprès du responsable de la phase diplôme et la Direction de la pédagogie. La finalisation de l'écriture du mémoire permettant de passer au projet de diplôme, cette possibilité ne peut être qu'exceptionnelle et motivée.

### ***Deuxième temps : le temps du projet***

Un semestre consacré au projet de diplôme conduit l'élève au rendu de projet (“feu vert”) devant le responsable de la phase diplôme et le directeur (directrice) de projet. Cette réunion valide ou non le niveau de définition et de représentation du projet et donne ou non un « feu vert » à la préparation de la soutenance du diplôme. Si le projet n'est pas considéré comme recevable en l'état, un temps supplémentaire peut être accordé par le Responsable de phase. Si le mémoire n'est pas remis imprimé selon les modalités requises lors de cette réunion, celle-ci ne peut être validée.

### ***Troisième temps : la préparation de la présentation de diplôme***

Le dernier temps de la phase diplôme est consacré à la préparation de la présentation pour élaborer le discours et la communication des trois composantes du diplôme : parcours, mémoire et projet. La préparation se termine par des répétitions de présentation laissées à l'initiative de l'élève.

### ***Points pratiques***

Les élèves en phase diplôme occupent des espaces dédiés. Un élève entrant en phase diplôme intègre cet espace dans les deux semaines qui suivent la validation de sa Phase 2, en ayant pris soin de retirer tous ses objets personnels des plateaux des ateliers de projets. Il quitte l'espace dédié dans le mois qui suit sa présentation de diplôme. Il veille alors à enlever de l'école tous les objets personnels qu'il souhaite conserver. Passé ce délai tout objet restant dans son espace de travail sera considéré comme « res nullius »....

### **7.3. La présentation de diplôme**

La présentation de diplôme, d'une durée de 2 h 30, est une communication publique par l'élève de son parcours, de son mémoire et de son projet de diplôme, donnant lieu à discussion avec le jury. L'élève, à travers sa soutenance, doit démontrer au jury non seulement ses aptitudes et sa capacité à maîtriser, développer et gérer des projets, seul ou en groupe, mais aussi et surtout à se situer dans les différents domaines et secteurs de la vie professionnelle (publics, privés, recherche) : produits, services, espaces ou médias dédiés aux usagers et aux consommateurs.

### **7.4. Le jury de diplôme**

#### **A. Critères d'appréciation**

D'une façon générale, le jury vérifie et apprécie : la qualité et la cohérence de la communication, l'autonomie et le sens de la synthèse du candidat.

Sur le parcours :

la qualité de relecture critique du parcours de formation, la formalisation du récit qui en est fait.

Sur le mémoire :

la pertinence de la question avancée comme démonstration d'un positionnement, la méthode et la rigueur avec lesquelles est traitée cette question, la formalisation et la lisibilité du travail, l'exposé qui en est fait par le candidat lors de la soutenance.

Sur le projet :

la pertinence, la validité et la formalisation de la proposition, le niveau d'aboutissement.

#### **B. Composition du jury**

1. Une personnalité qualifiée dans le domaine de la création ou du design industriel, président ;
2. Le directeur de l'établissement ou son représentant ;
3. Le directeur du projet de diplôme ;
4. Le directeur du mémoire de diplôme ;
5. Le rapporteur du mémoire ;
6. Un designer industriel ;
7. Un enseignant-chercheur.

Au moins un des membres du jury est titulaire d'un doctorat. Les personnes mentionnées aux points 1., 5., 6. et 7. sont nommées par le directeur de l'établissement pour chacune des sessions de diplôme.

Les cinq membres permanents d'une session (1., 2., 5., 6., 7.) décernent en fin de celle-ci d'éventuelles mentions ou félicitations.

### **8. Le calendrier pédagogique annuel**

Le calendrier pédagogique annuel fixe les périodes de soutenance.

## **Les formations / initiales / Master : Designer textile**

### **Le projet pédagogique**

L'ENSCI - Design Textile forme en 4 années des designers ayant une démarche et une stratégie globale de design, appliquées au domaine des matériaux souples et textiles.

La filière textile est en pleine mutation et le designer textile se doit d'être à la fois toujours plus créatif, plus polyvalent, plus flexible, plus international ; il convient de développer à la fois une culture du design global et une culture textile.

La formation Design Textile considère non seulement les champs d'application traditionnels dans lesquels le rôle du designer est évident : mode, maison, transport, architecture, outdoor ; mais elle explore également les domaines porteurs d'enjeux majeur pour le textile : santé, sécurité, mobilité, communication, développement durable.

### ***Les objectifs de la formation***

- l'acquisition d'un regard pertinent, d'une analyse, d'une méthodologie propres à développer l'esprit critique et la créativité nécessaires à une approche prospective et innovante des problématiques.
- la capacité à structurer un projet sur le plan conceptuel : hiérarchiser et synthétiser des priorités, contextualiser une problématique, développer des scénarii, aboutir à des propositions.
- la maîtrise des outils indispensables afin de transformer des hypothèses en projets de design : outils plastiques, outils informatiques, outils de techniques textile : tissage, maille, manipulations textiles, découpes laser, textiles instrumentés, maîtrise des outils de communication.
- la capacité à communiquer et à représenter un projet : maîtrise de l'expression orale, maîtrise des outils de communication.
- la connaissance approfondie de la filière textile industrielle au niveau national et international, dans sa diversité et dans sa richesse : textiles chaîne et trame, maille, textiles techniques, textiles instrumentés.

### ***Les modalités pédagogiques:***

#### **1- développer la sensibilité plastique et artistique**

- au travers des pratiques de dessin, d'expression plastique, de couleurs, d'édition graphique, de photo, de vidéo ;
- au travers d'une approche culturelle dynamique : cours d'histoire du design et du décor, sensibilisation aux évènements culturels.

#### **2- acquérir les connaissances textiles et les techniques propres à la construction d'un matériau textile / matériau souple:**

- expérimentations et apprentissages des techniques de tissage, de maille, de passementerie, de manipulation textile, des enductions, des ennoblissemens, de l'impression.
- apprentissages et expérimentations des technologies numériques : découpe laser, textiles instrumentés, impression 3D.

- veille active sur les textiles à haute performance, constitution d'une tissuthèque de textiles techniques.

3- développer une culture et une pratique du design au sens large, par des apprentissages dans les ateliers de l'ENSCI et des cours mutualisés avec la formation en Création industrielle : habilitations, workshops électifs, etc.

4 – acquérir une aptitude à conceptualiser une problématique et à maîtriser l'expression écrite au travers des ateliers d'écriture et de la rédaction d'un mémoire.

5- mettre en pratique concrètement ces apprentissages au travers des Ateliers de Projet. Ces Ateliers de Projet, définis le plus possible dans le cadre de partenariats conclus avec des entreprises et des industriels, fournissent le cadre à une démarche de design global et permettent à l'élève de se confronter à des problématiques de design concrètes et actuelles. A la fois exercices pédagogiques et expériences professionalisantes, ils engagent un dialogue fécond entre l'école et le monde du travail. Ils peuvent proposer une thématique uniquement textile ou bien s'inscrire dans une réflexion de design plus générale.

6- Intégrer la dimension professionnelle : stage de 4 à 6 mois en entreprise, participation à divers salons de la filière, la visite d'usines ...

### ***Les conditions d'accès***

Le concours d'entrée est ouvert aux candidats français et étrangers justifiant des titres suivants ou remplissant les conditions ci-après :

1 – Titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement supérieur :  
diplôme d'études universitaires en arts plastiques ;  
brevet de technicien supérieur en arts appliqués (BTS et DUT) ;  
diplôme national d'art et techniques (DNAT) ;  
diplôme national d'arts plastiques (DNAP) ;  
diplôme des métiers d'art (DMA)  
diplôme étranger équivalent.

2 – Titulaires d'un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement supérieur :  
diplôme national supérieur d'arts plastiques (DNSAP) ;  
diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) ;  
diplôme de l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD) ;  
diplôme étranger équivalent.

3 – Personnes ayant une pratique professionnelle en relation avec la création textile d'au moins quatre années, quel que soit le niveau de formation initiale:

La clôture des inscriptions a lieu fin avril. Le concours se déroule au mois de mai et juin en deux phases : admissibilité et admission. Les épreuves d'admission sont identiques à celles du concours d'entrée dans le programme créateur industriel de l'ENSCI.

### ***Le cursus***

Le cursus est organisé en 4 semestres regroupés en 2 phases.

## **Phase 1 : 4 semestres sur 2 ans.**

Pour chaque semestre, l'élève doit être inscrit à un Atelier de Projet, et suivre plusieurs enseignements, dont une partie est obligatoire et une partie élective.

Le programme par semestre :

- un Atelier de Projet, à choisir entre plusieurs Ateliers proposés, soit uniquement textiles, soit partagés avec le cursus Création industrielle, à l'exception de l'Atelier Habilitation du 1<sup>er</sup> semestre qui est obligatoire pour tous les nouveaux entrants car il délivre les bases des techniques textiles.

Les Ateliers de Projet se déroulent souvent (mais pas obligatoirement) dans le cadre de partenariats avec des industriels, des salons professionnels, des centres de recherche. Ils sont encadrés par l'équipe pédagogique des designers et par des professionnels experts, selon les thématiques abordées.

- des enseignements théoriques et pratiques fondamentaux, textiles et autres.
- des enseignements et cours électifs / optionnels :(enseignements ou workshops mutualisés avec le cursus de création industrielle).

Validation de la phase 1

Le passage d'une phase à l'autre est sanctionné par un jury de fin de phase, qui permet le passage en phase 2 puis en phase diplôme.

## **Phase 2 (phase diplôme) : 4 semestres sur 2 ans**

Le semestre 5 est consacré à un stage professionnel ou à un échange académique de 6 mois.

Le stage est une expérience essentielle qui permet de découvrir le monde du travail et de se familiariser au contexte de la pratique professionnelle. À l'issue du stage, l'élève est tenu de rédiger un rapport de stage qui rend compte de la nature du travail effectué et de l'apport de cette expérience dans son parcours.

Les stages universitaires

Organisés en liaison avec les responsables pédagogiques des départements, les stages permettent aux élèves de diversifier leur approche du design textile et de s'ouvrir à une dimension internationale.

Des conventions d'échanges existent avec différentes écoles ou institutions : Chelsea, Winchester Londres, NID Ahmedabad, Centre textile contemporain de Montréal, SABK Stuttgart, Rietveld Amsterdam, FIT NewYork...

Le semestre 6 est consacré à l'élaboration d'un mémoire.

La phase mémoire constitue la première étape du temps du diplôme, avant le projet de design. Elle consiste en une exploration de six mois d'un sujet choisi par l'élève, accompagné par un directeur de mémoire d'horizons divers. Ensemble, ils construisent un projet réflexif original qui se matérialisera par une forme appropriée au sujet retenu. Les champs interrogés sont multiples et expriment la diversité du monde du textile, des

approches singulières des élèves, et des réponses possibles à des problématiques sociétales, historiques ou esthétiques. Le mémoire est donc avant tout un pas de plus dans l'engagement de l'élève à prendre position dans le monde qui vient.

Le semestre 7 :

- finalisation du mémoire
- élaboration du projet de diplôme : concept, choix d'une problématique, construction de la thématique, étude du contexte, recherches plastiques, pistes textiles...  
L'élève sera assisté tout au long de son diplôme par un professionnel expert qu'il choisit, ainsi que de l'équipe pédagogique.

A l'issue de ce semestre l'élève passera devant une commission constituée par l'ensemble de l'équipe pédagogique qui autorisera (ou non) la soutenance de diplôme devant le jury de diplôme.

Le semestre 8 est consacré à la réalisation du projet de diplôme.

Le projet de diplôme est le résultat d'un travail d'analyse, de réflexion et de création autour d'une problématique librement choisie. Il doit affirmer le positionnement de l'élève par rapport à un contexte culturel, esthétique, social. Il ouvre des domaines d'application textile prospectifs, il révèle de nouveaux usages, il propose un parti-pris plastique cohérent, lisible et personnel.

Le projet de diplôme est une réalisation concrète : recherches de matières, de couleur, structures textiles, intentions de produits. Il démontre la maîtrise des techniques de construction textile au service d'un projet de design créatif et innovant.

### ***Le diplôme***

Le diplôme consiste à présenter devant un jury les phases essentielles du cursus :

le parcours

L'élève expose son parcours à travers un choix de projets réalisés au cours des première et deuxième années, et la présentation du stage en entreprise, et/ou le stage universitaire s'il y a lieu, et le rapport de stage.

le mémoire

L'élève présente son mémoire à l'ensemble du jury. Le directeur de mémoire doit être présent et, si besoin, accompagner l'élève dans la justification de ses choix.

Un rapporteur de mémoire dialoguera précisément avec l'élève pendant un temps dédié.

le projet

L'élève présente son projet depuis sa démarche conceptuelle jusqu'aux réalisations concrètes, en passant par les recherches et les pistes qu'il aura explorées, au travers d'une scénographie qu'il aura conçue. Le directeur du projet participe à la discussion : il rend compte du travail effectué, de la méthodologie, soutient l'élève dans ses choix.

La soutenance du diplôme a lieu en juin, devant un jury composé de professionnels représentant différents secteur d'activité textile, du directeur de mémoire et du directeur de projet, d'un enseignant-chercheur, du directeur de L'ENSCI ou de son représentant.

### ***La répartition des ECTS***

Le cursus de Design Textile applique le dispositif d'ECTS (European Credit Transfer System). Le cursus est organisé par semestre et par année. Des crédits sont attribués à chaque enseignement ou activité pédagogique qui fait l'objet d'une évaluation par l'encadrement ; la validation d'une phase (4 semestres) dépend de l'obtention de 120 ECTS minimum.

	Phase 1		Phase Diplôme		Total
	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	
Nb Semestres	2	2	2	2	8
Enseignements	28 ECTS	20 ECTS	6 ECTS	3 ECTS	57 ECTS
Projets d'atelier	32 ECTS	40 ECTS			72 ECTS
Stage			30 ECTS		30 ECTS
Mémoire			24 ECTS		24 ECTS
Fin de mémoire / Diplôme			27 ECTS		27 ECTS
Diplôme / Soutenance			30 ECTS		30 ECTS
Total	60 ECTS	60 ECTS	60 ECTS	60 ECTS	240 ECTS

### **Phase 1 : sur 4 semestres, 120 ECTS**

Les crédits ECTS sont répartis entre les enseignements fondamentaux, complémentaires, électifs et les projets d'atelier.

### **Phase Diplôme : sur 4 semestres, 120 ECTS**

Enseignements : 9 ECTS

Stage professionnel : 30 ECTS

Mémoire : 21 ECTS

Projet de diplôme et soutenance : 60 ECTS

### ***L'insertion professionnelle***

La création, l'innovation, la recherche sont les atouts majeurs des entreprises de la filière textile face à la concurrence internationale.

Dans ce contexte, le profil du designer textile formé à L'ENSCI est largement apprécié. Les élèves intègrent des secteurs très variés en tant que salariés ou créateurs indépendants : designers en studio de création en bureau de tendances, consultants en entreprises, responsables de collection mode et accessoires, ameublement, automobile...

Contacts :

Responsable du département : Marion Lévy, 01 49 23 12 38 marion.levy@ensci.com

Responsable pédagogique de la 1ère année et enseignante : Clotilde Ancellin, 01 49 23 12 80, clotilde.ancellin@ensci.com

Styliste responsable atelier maille : Anne Courty, 01 49 23 12 80, anne.courty@ensci.com–

Enseignante designer textile : Ursula Gleeson, 01 49 23 12 80, ursula.gleeson@ensci.com

Enseignante designer textile : Hélène Lemaire-Debord, 01 49 23 12 80, helene.lemaire@ensci.com

## **Ecole « hors les murs »**

Les parcours des élèves à l'ENSCI (création industrielle et design textile) peuvent s'enrichir d'un semestre passé hors de l'école, dans un établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche. Ce semestre « hors les murs » peut se dérouler soit dans une « résidence » soit en « échange » dans un établissement d'enseignement supérieur partenaire. La résidence est collective (au moins cinq élèves jusqu'à une quinzaine d'élèves) ; l'échange est individuel.

L'échange correspond à une substitution, un échange d'un semestre de scolarité rue Saint Sabin contre un semestre dans un établissement partenaire. Par ailleurs, l'ENSCI peut être amenée à recevoir, en échange, un élève de l'établissement partenaire.

Résidences permanentes :

Résidence de Design ENSCI au CEA à Grenoble

(orientation : innovation par les usages dans un contexte technologique, collaboration design et recherche)

Semestre au Centre Michel Serres pour l'Innovation, dans le cadre de la Comue HeSam.  
(orientation : innovation interdisciplinaire, dans un contexte de travail en équipe avec une équipe complémentaire mêlant différentes disciplines : design, architecture, sciences humaines et sociale, management et sciences de l'ingénieur)

Résidences alternées :

Institut Pasteur - programme IGEM

(orientation : design et bio - sciences du vivant, collaboration interdisciplinaire autour d'un projet avec des élèves en biologie)

ESCP Europe - programme de l'option entrepreneuriale

(orientation : création d'entreprise, parcours de formation avec des élèves de l'école de management)

Cette liste est susceptible d'évolutions. Un élève peut proposer un échange d'un semestre dans une autre institution d'enseignement ; il devra être validé par la Direction pédagogique.

## **Les doubles cursus**

### ***Présentation***

Les élèves en formation Designer — Créeur industriel de l'ENSCI ont la possibilité de s'engager dans un double cursus, dans le but d'obtenir un double diplôme – diplôme de Créeur industriel de l'ENSCI ainsi qu'un master délivré par un autre établissement.

Le sens d'un double cursus peut être d'acquérir ou approfondir des connaissances dans un domaine complémentaire et se doter ainsi d'un profil particulier. Il peut être aussi de compléter une formation centrée sur la pratique à l'ENSCI, par un cursus universitaire permettant de développer certaines compétences (acquisition de connaissances, approches raisonnées des problématiques, maîtrise de l'écrit, pratique de la recherche...), et éventuellement de poursuivre par une thèse de doctorat.

L'ENSCI propose 3 partenariats qui permettent aux élèves en Création industrielle d'obtenir un second diplôme en double cursus.

Certains se préparent en une année de M2, d'autres nécessitent un parcours de 2 ans.

1. Master de recherche « Ingénierie des Systèmes Complexes » (M1 + M2 ; CentraleSupélec)
2. Masters 2 en marketing et communication du CELSA (M2 / CELSA).
3. L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville propose aux élèves de l'ENSCI un double parcours sur l'ensemble du cursus, qui mène à l'obtention des deux diplômes.

Lorsque la convention exige un suivi partiel du programme de l'année de M1 (quelques modules de l'autre formation), l'élève suit ces modules simultanément pendant la dernière année de Phase 2 en Création industrielle.

L'année de M2 s'effectue soit en césure après la Phase 2, soit après la Phase diplôme.

Le mémoire de M2 peut valoir aussi pour mémoire de diplôme de l'ENSCI, ou offrir une base commune, et ainsi, alléger la période de mémoire de la phase diplôme. L'élève effectue ensuite son semestre de projet de diplôme.

L'engagement dans un parcours en double cursus doit se décider avant le début de la dernière année de Phase 2 à l'ENSCI.

L'engagement dans un double parcours design / architecture doit se décider pendant la première année à l'ENSCI et ne peut concerner que des élèves de Catégorie 1.

Certains enseignements complémentaires ou préparatoires peuvent être nécessaires, en fonction des parcours antérieurs des élèves de l'ENSCI, certaines dispenses de cours de l'ENSCI peuvent être accordées pour faciliter le suivi du programme dans l'établissement partenaire.

L'admission dans un cursus double diplômant est soumise à certaines conditions, et les demandes sont examinées au cas par cas. Le principe en est validé par le directeur de la pédagogie, en concertation avec la responsable des partenariats académiques.

Les frais d'inscription dans ces formations sont à la charge de l'élève.

Dans le cadre des conventions bilatérales signées avec les institutions partenaires, l'ENSCI offre aux élèves de ces établissements, la possibilité d'obtenir aussi le diplôme de créateur industriel.

Tout élève de ces institutions souhaitant postuler à un double cursus, est soumis aux procédures et aux modalités du concours d'entrée de l'ENSCI.

Le concours d'entrée en double cursus (mêmes modalités que le concours d'entrée général), est ouvert aux élèves de :

- CentralSupélec
- ENSAM (Ecole nationale supérieure d'Arts et Métiers)
- CELSA
- ENSAPB

En cas d'admission, les élèves des institutions partenaires sont soumis aux modalités d'évaluation de l'ENSCI. Les décisions des jurys d'évaluation sont souveraines.

Pour plus d'information, contacter  
Véronique Eicher, responsables des partenariats académiques,  
01 49 23 12 90, veronique.eicher@ensci.com

### **Les formations / diplômes co-délivrés**

#### **Doubles cursus « Sciences et design »**

1. Sorbonne Université (UPMC – Paris 6) – ENSCI-Les Ateliers
2. Université Grenoble Alpes (UGA) – ENSCI-Les Ateliers

L'ambition de ces cursus est de former des profils scientifiques ouverts à la création et aux relations entre innovation et société, et des designers préparés à l'innovation contemporaine, complexe et à forte teneur technologique. Le temps passé à l'ENSCI – Les Ateliers est consacré pour moitié à la réalisation de projets de design en atelier. Les étudiants obtiennent, en trois ans, la licence de sciences et technologies de Sorbonne Université ou de l'UGA, complétée par un "Certificat d'études supérieures de design" attestant les compétences acquises à l'ENSCI.

Organisé sur 6 semestres, le double cursus associe à part égale des enseignements de sciences et de design.

Chaque semestre fait l'objet d'un contrat pédagogique de 30 crédits, équilibré entre unités d'enseignements scientifiques et de design. Les enseignements sont choisis parmi les contenus fondamentaux composant normalement l'un et l'autre des diplômes des deux établissements partenaires.

Les étudiants qui suivent ces parcours bénéficient d'une pédagogie adaptée.

A l'ENSCI, les deux premières années alternent semestres d'enseignements et semestres d'atelier. Dans les universités partenaires, les 4 premiers semestres s'organisent en cursus pluridisciplinaire (enseignements scientifiques à dominantes mathématiques, physique, mécanique, informatique, chimie, ou biologie). L'année de L3 est dédiée à une année d'études hors les murs ; elle s'organise en fonction du choix d'une discipline majeure, choix soumis à la validation des encadrements respectifs.

### **Validation du cursus de formation**

L'évaluation des connaissances sera réalisée en fonction des règles en vigueur dans chacun des établissements concernés pour la partie le concernant.

Lorsque le choix de majeure est le design pour l'année de licence 3, la non obtention de la licence de Sciences ne permet pas l'accès au cursus de création industrielle en catégorie 3, même après un jury de fin de double cursus validé.

### Débouchés

Poursuite en master scientifique, ou en diplôme de créateur industriel de l'ENSCI-Les Ateliers (diplôme d'établissement) conférant le grade de master (sous réserve de validation de la licence ainsi que la présentation du projet devant un jury composé de membres de l'ENSCI).

### Master 2 Recherche en Design

Proposé conjointement, depuis septembre 2015, par l'ENS-PARIS Saclay, l'ENSCI - Les Ateliers et Telecom ParisTech, ce master a pour ambition, en formant ses élèves aux outils et aux méthodes de la recherche et en les confrontant à des chercheurs, de susciter des vocations à la recherche en design.

Ce master propose un programme en deux semestres.

Un premier semestre orienté par la construction d'un terrain d'intervention et de recherche, avec cours et ateliers autour des méthodes et outils d'investigation, du développement et de la formalisation d'axes de recherche en design.

Certains modules du programme pédagogique de l'ENSCI et identifiés comme porteurs d'une dimension recherche, tant par leur problématique que par les méthodologies qu'ils convoquent, sont intégrés à la programmation du M2R.

Un second semestre consacré à une immersion au sein d'un laboratoire de recherche ou lieu d'exposition afin de construire une problématique en design, avec rédaction d'un rapport et abstract en anglais.

Les enseignements et ateliers sont dispensés pour partie à l'ENS, pour partie à l'ENSCI – Les Ateliers et à Télécom ParisTech.

Les élèves de l'ENSCI, en phase 2, peuvent postuler, à condition de pouvoir justifier du nombre d'ECTS requis.

### Contacts à l'ENSCI

Véronique Eicher, 01 49 23 12 90, veronique.eicher@ensci.com

Olivier Hirt, 01 49 23 12 35, olivier.hirt@ensci.com

### Partenariat ESCP Europe

Depuis 2012, dans le cadre d'une convention de coopération, l'ENSCI propose à ses élèves en phase 2 de suivre le programme « Option E » de l'ESCP Europe.

Les élèves souhaitant participer à ce programme doivent soumettre leur candidature à l'approbation du directeur de la pédagogie de l'ENSCI, puis de celle de l'équipe pédagogique de la chaire Entrepreneuriat de l'ESCP.

## **La Formation Professionnelle Continue**

### **Mastère spécialisé « Créeur de produit technologique - Crédit et technologie contemporaine »**

#### **Présentation**

Le Mastère Spécialisé « Créeur de produit technologique - Crédit et technologie contemporaine » proposé par l'ENSCI - Les Ateliers est une formation post-diplôme qui accueille des candidats français et étrangers issus d'écoles d'enseignement supérieur de création - design, architecture, arts plastiques, stylisme, graphisme.

Elle est enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles et accréditée par la Conférence des Grandes Ecoles.

Cette formation a pour objectif de permettre à des professionnels de la création de mener un projet à la croisée de réflexions artistiques et technologiques contemporaines, projet intégrant des techniques et des technologies innovantes confirmées ou émergentes.

Nous entendons par technologies contemporaines, les nouveaux procédés de conception et de fabrication, les technologies de l'information et de la communication, les nouveaux matériaux, les bio et nano technologies.

#### **Objectifs**

- Comprendre les enjeux et l'impact des technologies innovantes sur notre société tant sur le plan social, économique, écologique, qu'artistique.
- Appréhender par la pratique les techniques et technologies innovantes confirmées et émergentes.
- Développer un projet en milieu professionnel à la croisée des réflexions esthétiques et des technologies contemporaines.

#### **Organisation de l'enseignement**

La formation d'une durée de 12 mois à temps partiel repose sur des apports théoriques et pratiques délivrés par des formateurs experts dans le domaine de la création, des technologies, des matériaux innovants. Ces enseignements sont complétés par des conférences, des témoignages d'expériences professionnelles et des séminaires croisés avec d'autres disciplines.

L'étudiant suivra un programme d'enseignement général et sera accompagné individuellement à l'écriture d'une étude et lors de la réalisation d'un projet en collaboration avec le milieu professionnel.

#### **Réalisation du projet**

Le projet doit correspondre à des enjeux identifiés dans le champ professionnel de l'étudiant, témoigner de l'originalité de sa démarche artistique et de sa capacité à mener une production. Il est encadré par le responsable des enseignements et un directeur de projet.

L'étudiant doit, dès le début de la formation, identifier le réseau professionnel dans lequel s'inscrit son projet et choisir le partenaire adéquat en s'appuyant sur son expérience et ses compétences (entreprise, laboratoire, institution).

Son projet fait l'objet d'une réalisation concrète et il est soutenu dans son développement par le partenaire de l'étudiant. Les expérimentations nécessaires à la définition du projet qui

se traduisent par une maquette fonctionnelle, ainsi que les éléments de communication sont réalisés en interne. La production du projet peut être réalisée en partenariat avec des structures extérieures : financement privé ou public, diffuseur, industriel, laboratoire.

### ***Soutenance du diplôme***

La soutenance comporte quatre moments : la présentation du parcours, la présentation de l'étude, la présentation de la collaboration professionnelle, la présentation du projet.

Le jury est composé d'un président, du responsable des enseignements du mastère, d'un créateur professionnel externe, de son directeur de projet.

L'obtention du diplôme est conditionnée à une présence régulière et suivie à l'ensemble de l'offre pédagogique délivrée par le Mastère. À l'issue de la session, le jury délibère pour décerner les mentions et félicitations. La remise du diplôme est organisée à l'issue de la session en présence du directeur de l'ENSCI et du jury.

### ***Débouchés professionnels***

Directeur artistique, directeur de création, chefs de projet, dans les domaines de la communication, du service, de l'édition, des télécommunications, de la muséographie, du mobilier urbain.

### ***Admission***

#### **Profil des candidats**

Le Mastère Spécialisé est ouvert à tout candidat(e) français et étranger justifiant d'un diplôme au niveau master, issu(e) d'écoles de création - graphisme, arts plastiques, design, architecture, photographie, stylisme,...) ou d'un bac+4 et attestant de 3 années d'expérience professionnelle.

Les candidats étrangers doivent être titulaires d'un diplôme équivalent à un diplôme français et maîtriser la langue française pour une bonne compréhension des cours dispensés et des concepts à manipuler.

#### **Dossier de candidature**

Le dossier de candidature comprend :

- une lettre de motivation illustrant l'intérêt professionnel à suivre cette formation, un curriculum vitae,
- un dossier de travaux personnels,
- une fiche descriptive (texte et image) du projet qui sera développé dans la formation.
- un chèque ou virement d'un montant de 80 euros pour les frais d'inscription.

Un jury composé du responsable des enseignements de l'ENSCI, de la coordinatrice des post-diplômes et du responsable des enseignements du mastère, examinera le dossier lors d'un entretien en présence du candidat(e).

### ***Modalités financières***

Le coût de la formation diplômante est de 8 850 € à titre individuel et 14 050 € pour les entreprises. Il peut être pris en charge des organismes paritaires (FONGECIF, AFDAS).

Les candidats étrangers peuvent demander une prise en charge financière par l'Ambassade de France de leur pays d'origine.

## **Contacts :**

Geneviève Sengissen, responsable du service Formation Continue

01 49 23 12 25, genevieve.sengissen@ensci.com

Armand Behar, responsable des enseignements du Mastère spécialisé

01 49 23 12 33, armand.behar@ensci.com

## **Mastère spécialisé « Expert en stratégie d'innovation par le design - Innovation by design »**

### ***Présentation***

Le mastère spécialisé « Expert en stratégie d'innovation par le design - Innovation by Design » accueille des candidats français et étrangers issus d'écoles d'enseignement supérieur de management, ingénierie, marketing.

La formation est enregistrée au Répertoire National des Certifications professionnelles et accréditée par la Conférence des grandes écoles.

### ***Contexte***

Face aux évolutions technologiques, aux bouleversements des schémas de production, aux changements des paradigmes économiques, et aux modifications de comportements des consommateurs, l'entreprise est plus que jamais confrontée à des enjeux de différenciation. Aujourd'hui, « l'injonction d'innover » à laquelle sont confrontés tous les acteurs économiques tend à placer le design comme une valeur intrinsèque de l'entreprise et un levier essentiel de sa compétitivité.

Innover par le design, c'est par cette assertion que l'ENSCI contribue à former les acteurs de l'entreprise en proposant un Mastère spécialisé qui leur procure tous les éléments de compréhension, d'appropriation pour installer le design de façon durable et sensée au cœur de la stratégie d'entreprise.

### ***Objectifs***

Ce cursus forme des experts en stratégie d'innovation par le design. Il vise à développer les compétences suivantes :

- Maîtriser les nouvelles approches du design et de management de l'innovation
- Donner forme à des projets innovants et les conduire avec et par le design
- Générer des conceptions nouvelles et originales et en accompagner la construction collective (produits, services, business models, organisations...)

### ***Organisation de l'enseignement***

Il comporte deux axes :

Axe 1 : une offre d'enseignements et d'ateliers structurée en 3 modules :

Le programme se déroule à temps partiel sur une période de 15 mois.

- Penser et faire en designer : c'est s'inscrire dans une histoire plurielle qui entretient des rapports étroits à la création et à l'invention technique, afin de mieux appréhender les modes et pratiques de conception actuels et les éprouver au cours d'un workshop "Dans la peau d'un designer".

- Penser et faire avec les designer(s) : c'est mobiliser le design pour explorer et innover dans des modes plus ouverts et agiles ou dans les formes contemporaines d'innovation collective (tiers lieux, fab labs, start-ups privées ou d'état...), et considérer autrement le rapport aux usages, à l'industrie et à la société civile.

- Penser l'action avec le design : c'est élaborer une pensée de conception qui embrasse les mutations contemporaines afin de générer de nouvelles propositions de création valeur et de stratégie pour des écosystèmes d'affaires et de bien commun.

Axe 2 : la conduite d'un « projet long » dit "fil rouge", qui permet une immersion professionnelle d'une démarche stratégique avec le design sur un sujet à fort enjeu. Il se fonde sur un apprentissage du projet par le "faire" (« thinking hands »), dans un mode collectif tout au long de la période d'enseignement.

### ***La pédagogie***

Le modèle pédagogique du mastère repose sur cinq types d'activités :

- les enseignements
- les workshops
- le projet long dit « fil rouge »
- la mission professionnelle
- la thèse professionnelle

### ***Les enseignements***

Les enseignements sont dispensés dans des formats courts (0,5 à 2 jours par intervenant), sur les différents sujets qui constituent le programme d'enseignement du mastère. Ces formats courts correspondent à la fois :

-au fait que le mastère est envisagé comme un parcours d'exploration de sujets (théories, pratiques) souvent émergents, liés à des transformations en cours, pour lesquels il n'existe pas encore de corpus d'enseignement stabilisé – il s'agit d'explorer, avec les élèves, un monde d'approches et de pratiques nouvelles « en train de se faire » ;  
-à la volonté de privilégier, dans ce monde en transformations, plutôt que la dispense d'une doctrine univoque, une approche dans un mode de « regards croisés » (pluralités d'interventions, de différents points de vue, sur un même sujet), pour susciter chez les élèves une posture active (critique, et réflexive).

- Histoire du design
- Les différentes facettes du design
- Innovation et grandes entreprises
- Gestion de projet et Innovation
- Marketer par les usages
- Nouvelles pratiques entreprenariales
- Design thinking
- Design et innovation sociale
- Economie du partage
- Penser l'action publique avec le design
- Innovation ascendante

### ***Les workshops***

Les workshops, au nombre de quatre, sont pour les élèves des espaces d'acquisition sur des sujets qui s'appréhendent à travers la mise en situation et la pratique ; en particulier : expérience d'une démarche de design, expérience de projets d'innovation collectifs.

### ***Le projet long dit "fil rouge"***

Il a pour objectif de préparer les élèves à leur mission et leur thèse professionnelle ; c'est un apprentissage par le projet dans un mode collectif qui permet à l'élève une mise en situation

professionnelle de pilotage d'une démarche de design. Le projet donne à l'élève l'occasion d'éprouver sa compréhension des différents enseignements suivis. Il sera le moyen de faire le point tout au long de l'année sur ses acquis.

### ***La mission professionnelle***

L'étudiant doit réaliser, en collaboration avec un designer, une mission professionnelle de 4 à 6 mois (conduite d'un projet innovant par le design) dans une entreprise du secteur d'activité de son choix où il propose, après une analyse de la problématique de management de l'innovation / des organisations, un projet de stratégie design à intégrer dans l'organisation, et où il définit le produit / le service le procédé / le système / le fonctionnement organisationnel innovant à mettre en œuvre en adéquation avec la politique générale de l'entreprise.

### ***La thèse professionnelle***

L'étudiant doit rédiger une thèse professionnelle s'appuyant de préférence sur la mission réalisée. Il est accompagné dans ce travail par un directeur de mémoire. La thèse professionnelle donne lieu à une soutenance devant jury, qui marque la fin de la formation.

### ***Admission***

Le mastère spécialisé® Innovation by Design est ouvert à tout candidat(e), professionnel en activité ou jeune diplômé, issu(e) d'écoles d'ingénieurs, de management, et de marketing, justifiant,

- d'un diplôme au niveau master (bac+5 validé)
- d'un bac+4 et attestant d'au moins 3 années d'expérience professionnelle

Les candidats étrangers doivent être titulaires d'un diplôme équivalent à un diplôme français et maîtriser la langue française pour une bonne compréhension des cours dispensés.

### ***Inscription***

L'admission des candidats se fait sur dossier et entretien. Le dossier doit comporter les pièces suivantes : le dossier de candidature complété, un curriculum vitae, une lettre de motivation, un chèque d'un montant de 80€ pour frais de dossier.

### ***Modalités financières***

Le coût de la formation diplômante est de 9 800€ à titre individuel – 14 850€ au titre des entreprises. Il peut être pris en charge des organismes paritaires (FONGECIF)

### ***Contacts***

Geneviève Sengissen, responsable du service Formation Continue

01 49 23 12 25, genevieve.sengissen@ensci.com

Responsables des enseignements du Mastère spécialisé : Mathias Béjean, mathias.bejean@ensci.com et Stéphane Gauthier, stephane.gauthier@ensci.com

## **La recherche**

Elle s'appuie sur un pôle de la recherche et sur un collège de la recherche. Elle conduit différents programmes (appels à projets, contrats R&D) autours de cinq thématiques : Design et sciences,  
Design de l'innovation publique et sociale,  
Recherche et innovation pédagogique en création,  
Design et numérique,  
Design dans l'industrie et les nouvelles économies.

Deux objectifs inspirent cette nouvelle activité, capitale pour l'ENSCI et ses diplômés :

- l'inscription du design développé à l'ENSCI dans le champ académique et dans les débats scientifiques internationaux, et sa contribution originale aux « sciences du design » ;
- le développement des interfaces avec d'autres disciplines, qui apportent des connaissances nécessaires à la pratique actuelle du design.

Qu'il s'agisse d'utiliser des matières nouvelles, ou de concevoir des services souvent issus d'une « innovation ascendante » (venue des usagers et non des initiatives de décideurs, acteurs publics ou marketeurs), le designer ne peut se fier à ses seules intuitions et explorations formelles. Il a besoin de partenariats avec la recherche, en train de se faire dans les laboratoires de sciences et techniques, comme de sciences humaines et sociales. C'est aujourd'hui une nécessité, liée à la rapidité de la diffusion des résultats scientifiques, au besoin de se repérer dans la masse des connaissances utiles, liée aussi à l'organisation réelle des activités de conception industrielle, qui se fait en R&D plus encore qu'en atelier ou bureau d'étude. Cette remontée du design vers la recherche est donc au service de la profession, de sa crédibilité et de l'actualisation des compétences des diplômés.

Les designers formés à l'ENSCI auront dans leur cursus des contacts réguliers avec la recherche. Selon leurs intérêts et leurs projets :

ils bénéficieront tous d'une sensibilisation aux problématiques (studio expérimental, conférences, ateliers, formation par la recherche), qui impactera néanmoins leur façon de concevoir le design ;

certains participeront, en général en phase diplôme, à des programmes de recherche ;

quelques-uns s'engageront après leur diplôme dans un post-diplôme de recherche, au cours duquel ils recevront une formation aux méthodes de recherche, à l'écriture d'articles, à l'art des communications scientifiques.

un petit nombre deviendra designer chercheur, en entreprenant un cursus doctoral.

Vos interlocuteurs :

Olivier Hirt, 01 49 23 12 35, olivier.hirt@ensci.com, responsable de projets de recherche

Armand Behar, 01 49 23 12 33, armand.behar@ensci.com, responsable de projets de recherche

## **Les centres de ressources**

L'ENSCI met à la disposition de ses élèves de nombreuses ressources, aussi bien en termes de conseils que d'équipement.

### **1. Matériaux et procédés**

Ce studio rassemble l'ensemble des ressources concernant les matériaux (bois, métal, plastiques) et les maquettes, la chaîne numérique de conception, modélisation et de « maquettage » et prototypage rapides, la matériothèque. Des enseignements et des habilitations sont délivrés par certains de leurs responsables.

Coordination : Laurent Greslin, 01 49 23 12 07, [laurent.greslin@ensci.com](mailto:laurent.greslin@ensci.com),

#### **Ateliers Matières :**

Les ateliers Matières sont des lieux de formation et d'apprentissage des techniques. Sous la responsabilité d'un spécialiste du domaine concerné, ils proposent des enseignements appliqués et mettent à disposition des équipements et des outillages nécessaires à l'expérimentation des divers matériaux et à leur mise en œuvre.

Ces formations conduisent à l'obtention d'« habilitations » qui permettent aux élèves d'acquérir une certaine autonomie pour réaliser leurs maquettes et prototypes, au sein de ces ateliers, et de bénéficier d'autorisation d'accès à ces lieux hors encadrement pédagogique

#### Atelier bois

Contact : Denis Laville, 01 49 23 12 49, atelier 01 49 23 12 68, [denis.laville@ensci.com](mailto:denis.laville@ensci.com)

#### Atelier métal

Contact : Didier Gugole, 01 49 23 12 62, [didier.gugole@ensci.com](mailto:didier.gugole@ensci.com)

#### Atelier Maquette

Contact : Xavier Vairai, 01 49 23 12 13, [xavier.vairai@ensci.com](mailto:xavier.vairai@ensci.com)

#### Studio CFAO

Ce studio offre une palette de compétences et de moyens techniques consacrés à la conception et à la modélisation numériques, au maquettage et au prototypage rapides.

La chaîne s'étoffe progressivement à partir de 2008 avec de nouveaux moyens : machines numériques (fraiseuse, tour), imprimante 3D, scanner 3D, etc. Le responsable du studio coordonne les enseignements délivrés dans son champ de compétences.

Contact : Johan da Silviera, [johan.dasilveira@ensci.com](mailto:johan.dasilveira@ensci.com)

#### **Processothèque**

La processothèque est un lieu de documentation, de conseils et d'activités autour des matériaux et des procédés. Elle propose à la consultation des documents et des échantillons de matériaux, une banque de données, des revues et des publications sur les matériaux-procédés-produits ou la présentation de produits par les industriels. Elle organise des visites d'usines, de salons spécialisés et des conférences.

Des permanences hebdomadaires sont organisées avec des enseignants spécialisés. La

processothèque est également un lieu de conseil technique et d'orientation des élèves pour la réalisation de leur projet.

Contact : Bruno Tainturier, [bruno.tainturier@ensci.com](mailto:bruno.tainturier@ensci.com)

### **Studio digital**

Le studio « Digital » est un centre d'expertise, de conseils et de ressources dans le champ des technologies numériques (micro-électronique et informatique embarquée). Il propose une plate-forme technique de réalisation de composants ou circuits électroniques simples et de programmation. Il propose une documentation technique adaptée aux besoins des designers. Il organise des actions de sensibilisation pour les designers peu familiers des technologies numériques.

Des permanences hebdomadaires sont organisées par son responsable. Ce dernier assure la coordination d'enseignements techniques dans son champ d'intervention et assure certains d'entre eux.

Coordination : Laurent Greslin, 01 49 23 12 07, [laurent.greslin@ensci.com](mailto:laurent.greslin@ensci.com),

### **2. Le centre de documentation**

Le centre de Documentation met à disposition des élèves des ressources nationales et internationales et conserve les mémoires de fin d'études. Ce fonds documentaire est accessible sur le [catalogue](#). Les documents sont en libre accès et peuvent être prêtés durant deux semaines, à l'exception des périodiques, des mémoires de fin d'études, et de certains documents rares ou fragiles, qui restent consultables sur place.

Le centre est un lieu où les élèves peuvent trouver un conseil, une initiation à la recherche documentaire ou des références d'enrichissement culturel requis pour l'avancement des projets.

La documentation effectue également le suivi des concours de design nationaux et internationaux.

Contacts :

Françoise Hugont, responsable du centre de documentation, 01 49 23 12 40  
[francoise.hugont@ensci.com](mailto:francoise.hugont@ensci.com)

Emilie Vabre, documentaliste, 01 49 23 12 39      [emilie.vabre@ensci.com](mailto:emilie.vabre@ensci.com)

### **3. Studio Photo – son – vidéo**

Le studio « photo-vidéo-son » permet la conception, la réalisation et la présentation de projets d'études.

L'enseignement proposé à travers les cours théoriques et pratiques, la recherche menée par l'élève, les studios de création, les ateliers d'expérimentation et de recherche, les séminaires et les rencontres avec des artistes contemporains permettent aux élèves d'acquérir progressivement une culture diversifiée de l'image et du son afin de concevoir, réaliser et présenter leurs projets..

Un espace photo-vidéo-son, regroupant expertise, compétences, savoir-faire et des équipements.

Photo : 3 plateaux de prises de vues photographiques, un laboratoire argentique, un scanner (film et documents opaques), une imprimante

Son : Une studio comportant 2 stations de travail audionumériques et un poste de développement expérimental. Une cabine de prise de son insonorisée. + Petit matériel d'enregistrement, de sonorisation et de prototypage

Vidéo : 7 postes de montage, un écran plasma, 2 enceintes, un grand écran (avec possibilité de vidéoprojection à la demande).

Les studios sont ouverts sur autorisation en l'absence des responsables.  
L'espace est conçu autour des notions de captation, composition et diffusion.

Contacts :

Photo : Véronique Huyghe, 01 49 23 12 67, [veronique.huyghe@ensci.com](mailto:veronique.huyghe@ensci.com)

Son : Roland Cahen, 01 49 23 12 56, [roland.cahen@ensci.com](mailto:roland.cahen@ensci.com)

Vidéo : Mariette Auvray, 01 49 23 12 51, [mariette.auvray@ensci.com](mailto:mariette.auvray@ensci.com)

#### **4. Moyens Informatiques et audiovisuels**

L'ENSCI met à disposition des élèves un parc important de Mac et PC, avec les logiciels enseignés à l'école. Certains sont regroupés dans des salles dédiées (MacLab, PCLab, studio digital, salles de cours du design textile ou des mastères...). D'autres sont installés en fonction de besoins spécifiques (par exemple en CFAO).

L'authentification se fait par identifiant/mot de passe unique, personnel et non cessible. Elle permet les mesures de sécurité, l'impression de ses documents sur les copieurs multifonctions, la connexion sur le réseau WiFi.

Du matériel audiovisuel peut être prêté aux élèves le temps d'un projet, d'une expo, d'un rendu... Le technicien audiovisuel se charge de conseiller les élèves sur le choix du matériel et pour aider à la mise en place d'une scénographie.

Le service gère l'ensemble du matériel informatique (postes, réseau, impression), audiovisuel et de télécommunication.

Contacts :

Ismaël Bidau, responsable des Moyens Informatiques et Audiovisuel, 06 48 69 88 76, [ismael.bidau@ensci.com](mailto:ismael.bidau@ensci.com)

Dominique Beauteams, chargé de mission informatique, 01 49 23 12 50, [dominique.beauteams@ensci.com](mailto:dominique.beauteams@ensci.com)

Marc Finot, technicien d'exploitation et de maintenance Audiovisuel, 06 47 47 45 30, [marc.finot@ensci.com](mailto:marc.finot@ensci.com)

## **Les relations internationales**

Un collège international assure la dynamique et le développement des relations internationales de l'ENSCI. Il coordonne l'ensemble des coopérations internationales de l'école, qui peuvent relever de la formation ou de la recherche, et impliquer des élèves, des enseignants, des professionnels du design ou des chercheurs. Transversal à l'école, il s'agit d'une plate-forme de croisements et d'échanges entre différents acteurs et différents champs du design dans une dimension internationale. Ses activités concernent les élèves à chaque phase de leur scolarité.

L'ouverture internationale est inscrite au cœur de la pédagogie de l'école. Elle permet aux élèves :

- de situer leurs études dans un contexte de pratique international et de prendre conscience des enjeux ;
- de s'ouvrir à de nouveaux territoires et de nouvelles pratiques de leur métier ;
- de pratiquer un travail en équipe interculturelle, et d'atteindre une meilleure aisance linguistique en anglais ; de tirer parti des réseaux de relations et de la reconnaissance internationale de l'ENSCI ;
- de contribuer à l'élargissement de ces réseaux et au rayonnement de l'école.

Chaque élève peut bénéficier des activités internationales de l'école, soit en son sein (séminaires animés par des intervenants étrangers, conférences, projet ou de recherche en partenariat international), soit à l'étranger (workshops, colloques, voyages d'études, échanges académiques ou stage professionnel à l'étranger).

L'ENSCI s'appuie sur un réseau extensif de partenaires académiques, professionnels et institutionnels à l'étranger. L'offre de destinations universitaires et professionnelles proposées reflète la diversité pédagogique, culturelle et professionnelle des métiers du design (champs, pratiques, etc.). Elle permet de répondre à la diversité des profils et orientations des élèves.

### ***Partenariats académiques internationaux***

L'ENSCI entretient un réseau de relations avec de nombreux établissements d'enseignement en design à l'étranger, dans toutes les régions du monde. Elle participe activement au réseau international des écoles de design Cumulus, et aux activités de WDO (World Design Organization).

### ***Programme MEDes***

L'ENSCI est l'une des sept écoles européennes fondatrices du MEDes, parcours européen de master en design. L'objectif de ce programme est de permettre aux élèves d'élargir leur expérience culturelle, académique et professionnelle, et de répondre à un marché de l'emploi particulièrement favorable aux designers porteurs d'une culture et d'une perspective européenne, et sachant travailler en équipe interculturelle. Les élèves s'engageant dans le parcours MEDes effectuent deux années de leur scolarité à l'étranger, dans deux établissements membres du programme, autres que leur établissement d'origine.

Les élèves intéressés peuvent se renseigner auprès de la Coordination du programme à l'ENSCI.

L'intégration à ce programme s'effectue à l'issue du jury de fin de phase 1, sous réserve de l'avis favorable du service pédagogique.

Les deux années d'échange académique effectuées dans le cadre du MEDes correspondent aux semestres de la phase 2. A son retour à l'ENSCI, l'élève ayant choisi ce programme effectuera un semestre supplémentaire afin de faire la synthèse de son parcours et préparer son entrée en phase diplôme.

### ***Stages et échanges académiques à l'international***

L'équipe dédiée accompagne les élèves dans l'élaboration de leurs projets de stages en entreprises et échanges académiques à l'étranger, en s'appuyant sur un réseau de relations avec le monde professionnel et les écoles de design à l'international. (Cf. intra, Formation Designer — Créeur industriel, rubriques « Stages » et « Ecole hors les murs »).

### ***Séminaires internationaux***

Le studio international organise chaque semestre un Séminaire international, workshop animé par un designer ou enseignant étranger proposé aux élèves de l'ENSCI.

Etablissements membres du programme MEDes : ENSCI – Les Ateliers (Paris, France), KISD (Köln International School of Design, University of Applied Sciences, Cologne, Allemagne), Aalto University School of Art and Design (Helsinki, Finlande), Politecnico di Milano (Italie), Glasgow School of Art (Grande-Bretagne), Konstfackskolan, Stockholm (Suède), University of Aveiro (Portugal).

## **Les relations entreprises, partenariats et valorisation**

L'école prépare ses élèves à l'insertion dans la vie économique et à la réalisation d'une trajectoire professionnelle. À ce titre, les relations avec les entreprises sont fondamentales et le réseau développé par l'ENSCI constitue une ressource pour les élèves et les diplômés en terme d'offres de stages et de débouchés.

Les ressources qu'offrent l'entreprise et son écosystème à l'école concernent l'intervention d'experts dans l'école elle-même et enrichissent ainsi la formation d'un regard extérieur et professionnel.

La pratique du projet occupe une place fondamentale dans la pédagogie du design et l'ENSCI y accorde une place centrale et des moyens importants. L'une des missions principales du service Relations entreprises, partenariats et valorisation est d'établir des liens avec les entreprises afin d'organiser, dans l'école, des projets de partenariats. Ces partenariats d'étude et de recherche sont développés dans les ateliers de projet.

Le projet en partenariat fait partie de la "culture" de l'école et les ateliers de projets sont souvent liés, en général le temps d'un semestre, à une entreprise industrielle ou de services ou à d'autres types de structures (institution, association, centre de recherche, etc.). Cette approche partenariale permet aux élèves de découvrir différents champs d'application du design, l'entreprise et ses pratiques, ses enjeux, ses processus, ses réalités, en rencontrant et travaillant avec ses acteurs.

Enfin, c'est pour l'élève l'opportunité de mesurer et d'évaluer auprès d'intervenants extérieurs la pertinence de ses idées, sa pratique, ses connaissances, sa capacité d'argumentation et de discours, sa maîtrise des outils et des techniques.

Sélectionnés en fonction de l'intérêt pédagogique et de la qualité des interlocuteurs, les partenaires de l'ENSCI proposent prioritairement des situations d'innovation, d'exploration créative et de prospective, couvrant des domaines nombreux :

- les technologies numériques de l'information et de la communication,
- le design des services,
- l'habitat et l'équipement de la maison et du cadre de vie,
- les transports et la mobilité,
- les questions énergétiques,
- le développement durable et l'environnement,
- la distribution et les espaces commerciaux
- les territoire et l'espace public
- les explorations sur les technologies et les matériaux
- le luxe
- le conditionnement et le packaging
- les expositions, la muséologie et la médiation culturelle
- l'équipements de la personne, loisir et accessoires
- la santé et l'autonomie
- l'innovation sociale et les approches sociétales
- l'innovation publique : modernisation de l'action publique, design des politiques publiques
- le design et la recherche
- le design et l'entrepreneuriat

L'ENSCI est notamment partenaire de : EDF, la SNCF, Orange, SFR, Dassault Aviation, Renault, PSA Peugeot Citroen, Valéo, Décathlon, Leroy Merlin, Schneider, Legrand, le Groupe SEB, la RATP, la Ville de Paris, Air France, le Groupe BIC, Facom, Shiseido, Hermès, Durance, le Centre Pompidou, la BNF, le Mobilier National, la Cité des Sciences, Microsoft, Aldébaran Robotic, Jacob Delafon, Louis Vuitton, le Groupe Saint Gobain, Pyrex, Delsey, Technal, le Sgmap, la Caisse des dépôts, Bayard Presse, Nathan, Sanofi, l'APHP, la société du Grand Paris, Bouygues, Huawei, ...

Les partenariats s'élaborent aussi à une échelle internationale : Kenwood design, Pentel (Japon), Huawei (Chine), Tag Heuer, Nagra (Suisse), Electrolux (Suède et Italie), Visa Europe (Grande-Bretagne)

Le respect des règles précisées pour chaque partenariat a une incidence directe sur la possibilité ou non pour l'élève de communiquer publiquement et librement son projet, et l'élève s'y engage de manière formelle.

Dans une optique de professionnalisation, le service relations entreprises, partenariat et valorisation anime deux programmes au sein de l'école :

- L'incubateur ENSCI (Le Tréteau) qui permet d'accompagner les initiatives de valorisation de projets (création d'activité, entrepreneuriat, ...). Le porteur d'un projet (élèves ou jeunes diplômés) peut ainsi bénéficier d'un programme / parcours et d'aides adaptées pour le développement et la maturation de son projet.
- L'Accélérateur d'Expérience s'adresse aux jeunes diplômés de l'ENSCI. Ce programme en post-diplôme permet de participer à des projets en partenariat encadrés par l'école, en équipe et dans un esprit d'intelligence collective. Les jeunes diplômés prennent en charge la gestion du projet, la proposition de méthodologies et la relation avec le partenaire. Ils peuvent ainsi développer leur capacité de pilotage de projet, renforcer leur expérience et acquérir des références dans des domaines complémentaires ou dans lesquels ils souhaitent se renforcer.

Contacts :

Responsable des Relations Entreprises, Partenariats et Valorisation,  
Quentin Lesur, 01 49 23 12 36, [quentin.lesur@ensci.com](mailto:quentin.lesur@ensci.com).

Responsable du développement des partenariats,  
Justine Duchateau, 01 49 23 12 36, [justine.duchateau@ensci.com](mailto:justine.duchateau@ensci.com),

## **Mécénat et sponsoring**

L'ENSCI - Les Ateliers évolue dans un environnement très concurrentiel. La mission de l'ENSCI est de former des designers pour l'industrie du 21e siècle, autant matérielle qu'immatérielle. Devant ce projet d'ampleur, il est aujourd'hui indispensable de trouver des moyens financiers additionnels aux subventions de l'Etat, aux frais de scolarité, aux contrats industriels et aux recettes provenant de la taxe d'apprentissage en s'appuyant sur le soutien de la sphère privée.

Les actions de mécénat et de sponsoring entreprises par l'ENSCI visent à recueillir des fonds destinés à soutenir principalement trois axes majeurs de la politique de l'école :

-le renforcement de la recherche en design autour de 5 thèmes : Design et science, qui intègre également la dimension du vivant ; Design et numérique (Espace numérique, Interaction, conception et data) ; Design et création & innovation pédagogique ; Design et nouvelles industries ; Design et innovation sociale et publique ;

-le développement international de l'établissement avec un ensemble d'actions, hors contexte d'échanges académiques, en lien avec des grands événements mondialement reconnus et permettant le rayonnement des élèves, de l'école, des diplômés à l'étranger.

-l'accroissement de l'ouverture sociale par la mise en place d'un programme de bourses d'études, complémentaires à celles du CROUS et de la Fondation Odon Vallet, pour soutenir les élèves issus des milieux les plus modestes, notamment par l'apport d'aide à la mobilité (échanges académiques ou stages en entreprise à l'étranger).

L'ENSCI – Les Ateliers étant un organisme d'intérêt général à caractère non lucratif, les dons reçus par l'école peuvent ouvrir droit à des déductions fiscales avantageuses pour les donataires. Un reçu fiscal peut être émis par l'établissement.

Contact :

Licia Bottura, Relations Extérieures & Mécénat, 01 49 23 12 31, [licia.bottura@ensci.com](mailto:licia.bottura@ensci.com)

## **Le fonctionnement de l'établissement**

### **ABSENCES**

Toute inscription à un cours ou à un atelier impose à l'élève d'être présent à toutes les activités, sauf motif justifié.

Toute absence doit être signalée et justifiée auprès du service pédagogique. En cas d'arrêt maladie, le certificat du médecin doit lui être transmis.

Il est possible, avec l'approbation de l'école, d'interrompre sa scolarité. Une lettre de demande de congé pour convenance personnelle doit être faite au directeur, ce congé ne pouvant excéder un an. Un mois avant l'expiration du congé, l'élève doit faire parvenir par écrit sa décision de réintégration, faute de quoi il est considéré comme démissionnaire.

L'obtention d'un congé pour convenance personnelle suspend le versement de la bourse (cf. bourses d'études).

Contact : Antoine Durot, service pédagogique, 01 49 23 12 21, [antoine.durot@ensci.com](mailto:antoine.durot@ensci.com)

### **ACCÈS À L'ÉTABLISSEMENT**

Une présence continue de l'accueil et de l'accès à l'établissement est organisée, selon les modalités suivantes :

tous les jours ouvrables de 8h30 à 18h30, avec le personnel d'accueil ;  
de 18h30 à 8h30 avec le personnel de gardiennage, ainsi que 24h/24 les week-ends, les jours de congés collectifs du personnel (les ponts, les deux ou trois premières semaines du mois d'août, la semaine entre Noël et le premier de l'An).

Les personnels d'accueil et de gardiennage reçoivent des consignes strictes à appliquer. Il appartient à chacun de faciliter leur travail en respectant les règles définies par la direction de l'école.

À la demande du personnel d'accueil ou de gardiennage, il peut être demandé à chaque élève de présenter sa carte d'étudiant.

Les élèves ont libre accès à l'établissement, sauf aux espaces soumis à autorisation dont les modalités sont définies ci-après. Ils doivent respecter les consignes de sécurité, prendre soin des espaces et du matériel mis à disposition.

Pendant son service de nuit, le gardien effectue trois rondes : à 1h, 3h et 5h (d'une durée d'environ 1 heure chacune). Ces rondes ont pour fonction la prévention, la sécurité et le contrôle des espaces. Le gardien doit s'assurer en particulier que toutes les personnes trouvées dans les espaces soumis à autorisation d'accès en dispose et relever, grâce à son lecteur de rondes, toute anomalie constatée. En cas de problème grave, il dispose des instructions nécessaires afin d'agir de façon appropriée et de saisir la direction de l'école.

Toute personne étrangère à l'établissement, admise à y pénétrer à l'invitation d'un élève, doit remettre une pièce d'identité au personnel d'accueil ou de gardiennage. Celui-ci enregistre ses heures d'arrivée et de départ, le motif de sa visite et en informe l'élève invitant, afin que ce dernier vienne le prendre en charge à l'accueil. Ce visiteur est alors placé sous la responsabilité de l'élève invitant et n'a pas accès aux espaces soumis à autorisation.

Pendant son service, le gardien note sur le registre prévu à cet effet toutes les entrées et sorties (nom, heure d'arrivée, heure de départ, le prêt éventuel de clef d'accès à certains espaces soumis à autorisation, ainsi que toute information utile).

Contact :

Fabien GAUTHIER, responsable des services généraux, 01 49 23 12 10,  
[fabien.gauthier@ensci.com](mailto:fabien.gauthier@ensci.com)

## **ACCIDENT**

En cas d'accident survenu :

Dans l'école :

L'école n'a pas d'infirmerie. Elle met à disposition des élèves des boîtes à pharmacie dans les différents espaces pédagogiques, en particulier dans les ateliers matières. En cas d'accident, le responsable de la sécurité est immédiatement prévenu. Il détermine les moyens à mettre en œuvre. Dans les 48 heures, il est procédé par le service pédagogique à une déclaration d'accident du travail auprès de la CPAM, si celui-ci s'est produit dans les ateliers matières.

Contacts

Sécurité : Fabien GAUTHIER, 01 49 23 12 10

Pour la déclaration : Antoine Durot, service pédagogique, 01 49 23 12 21

Lors d'un stage conventionné en entreprise, en France ou à l'étranger, Le service pédagogique doit être immédiatement prévenu. L'élève, ou le responsable de stage, doit faire parvenir à l'ENSCI de façon claire et précise (notamment les circonstances détaillées de l'accident, les coordonnées des éventuel(s) témoin(s) ou des premières(s) personne(s) avisée(s)), puis les certificats médicaux. L'ENSCI transmet la déclaration à la CPAM de Paris (Caisse primaire d'assurance maladie) dans les 48 heures après en avoir eu connaissance.

Contact : Antoine Durot, service pédagogique, 01 49 23 12 21, [antoine.durot@ensci.com](mailto:antoine.durot@ensci.com)

Lors d'un stage conventionné inter-universitaire dans un pays de l'Espace économique européen ou au Québec,

Le service pédagogique doit être immédiatement prévenu. L'élève, ou le responsable de stage, doit faire parvenir à l'ENSCI de façon claire et précise (notamment les circonstances détaillées de l'accident, les coordonnées des éventuel(s) témoin(s) ou des premières(s) personne(s) avisée(s)), puis les certificats médicaux. L'ENSCI transmet la déclaration à la CPAM de Paris (Caisse primaire d'assurance maladie) dans les 48 heures après en avoir eu connaissance.

Contact : Antoine Durot, service pédagogique, 01 49 23 12 21, [antoine.durot@ensci.com](mailto:antoine.durot@ensci.com)

Lors d'un stage conventionné inter-universitaire hors pays de l'Espace économique européen ou du Québec,

Le service pédagogique doit être immédiatement prévenu. Les accidents ne sont pas pris en charge par la CPAM, seuls les soins urgents peuvent l'être, les élèves réglant les soins sur place et se faisant rembourser par la CPAM.

Contact : Antoine Durot, service pédagogique, 01 49 23 12 21, [antoine.durot@ensci.com](mailto:antoine.durot@ensci.com)

Il est précisé par le service pédagogique, par courriel adressé à chaque élève avant son départ en stage en France et à l'étranger, les démarches à effectuer en cas de maladie et d'accident du travail scolaire.

Contact : Antoine Durot, service pédagogique, 01 49 23 12 21, [antoine.durot@ensci.com](mailto:antoine.durot@ensci.com)

## **ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES**

La carte d'étudiant permet l'obtention de réductions tarifaires sur de nombreuses activités culturelles (musées, spectacles...).

De nombreux équipements sportifs universitaires ou de la ville de Paris sont accessibles.

Contacts : [www.culture.fr](http://www.culture.fr), [www.paris.fr](http://www.paris.fr), [www.parisinfo.com](http://www.parisinfo.com) et [www.crous-paris.fr](http://www.crous-paris.fr), [www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/sports-et-loisirs/ou-faire-du-sport](http://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/sports-et-loisirs/ou-faire-du-sport)

## **AIDE AUX DIPLÔMES**

Les élèves en phase diplôme bénéficient d'une aide financière de l'établissement pour la réalisation de leur projet de diplôme et l'impression de leur mémoire, ainsi que d'une carte de photocopies.

Ce budget, qui concerne uniquement l'achat de consommables, ne peut être utilisé que sur bon de commande préalablement visé par la coordinatrice de phase.

Un espace de travail, avec poste téléphonique, est mis à disposition de chaque élève en phase diplôme, en concertation avec les responsables de coordination de phase et de l'intendance. Cet espace, nettoyé et vidé de tout matériel, doit être libéré après la soutenance.

Pour la réalisation de leur projet, les élèves en phase diplôme font appel pour les aider à des élèves en phase 1 ou en phase 2 qu'ils coordonnent comme « chef de projet ». Cette contribution, outre qu'elle témoigne de leur générosité et de leur engagement dans la vie de l'école, est formatrice pour ces élèves et les prépare à leur futur « statut » d'élève diplômable. L'expérience montre qu'elle instaure une solidarité inter – promotionnelle qui déborde ensuite le cadre de l'école.

Contacts :

Myriam Provoost, responsable de la coordination de la phase diplôme (création industrielle), 01 49 23 12 76, [myriam.provoost@ensci.com](mailto:myriam.provoost@ensci.com)

Marion Lévy, responsable du Design Textile, 01 49 23 12 38, [marion.levy@ensci.com](mailto:marion.levy@ensci.com)

## **AIDE AUX PROJETS**

L'école apporte une aide aux élèves pour la réalisation des projets élaborés dans le cadre des activités pédagogiques.

Tous les achats doivent faire l'objet au préalable d'un bon de commande visé par la coordinatrice d'atelier de projet concerné.le responsable pédagogique concerné.

## **ANCIENS / INSERTION PROFESSIONNELLE**

Il est indispensable pour l'école de suivre l'insertion professionnelle de ses anciens élèves. Il leur est demandé d'informer régulièrement l'établissement des changements dans leur parcours professionnel, ainsi que lors de changement d'adresse.

Contact pour les diplômés designer / créateur industriel

Dominique Fargin, secrétariat général, 01 49 23 12 05, [dominique.fargin@ensci.com](mailto:dominique.fargin@ensci.com)

Contact pour les diplômés design textile

Hélène Lemaire-Debord, 01 49 23 12 80, [helene.lemaire@ensci.com](mailto:helene.lemaire@ensci.com)

## **ASSURANCE MALADIE**

En cas de maladie lors d'un stage dans un des pays de l'Espace Economique Européen ou au Québec, la couverture maladie de l'élève est prise en charge par l'organisme de Sécurité sociale local.

En cas de maladie lors d'un stage dans un pays hors de l'Espace économique européen et du Québec, l'élève doit impérativement demander les justificatifs de toutes ses dépenses médicales afin de pouvoir en être remboursé à son retour par la CPAM, sur la base des tarifs français. Il est donc prudent de s'assurer d'une couverture complémentaire, qui peut permettre de couvrir également des frais qui ne seront jamais pris en charge par l'assurance maladie (frais de rapatriement sanitaire, responsabilité civile...).

Il est remis par le service pédagogique, à chaque élève avant son départ en stage, une « check-list », une notice d'information et les documents indispensables à sa couverture en cas de maladie et d'accident du travail scolaire.

Contacts : Antoine Durot, service pédagogique, 01 49 23 12 21, [antoine.durot@ensci.com](mailto:antoine.durot@ensci.com)

## **BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE L'ÉTAT FRANÇAIS – CROUS**

La gestion des bourses de l'ENSCI est effectuée par le CROUS comme pour tous les établissements d'enseignement supérieur du ministère de la Culture.

Les demandes de bourses d'études et de logement doivent être déposées sur le site internet du CROUS de l'académie dans laquelle vous étudiez : [www.crous.fr](http://www.crous.fr).

Le CROUS de votre académie est votre interlocuteur auprès duquel vous devrez faire une demande de transfert de votre dossier au CROUS de Paris lors de votre entrée à l'ENSCI.

Les établissements relevant du ministère de la Culture sont répertoriés dans la rubrique « Arts et architecture », les « cursus entrant dans le cadre du système LMD ».

Dans les trois semaines, vous recevrez un dossier en version numérique récapitulant les informations saisies qu'il convient de compléter, de signer et de renvoyer dans les huit jours au CROUS, en joignant les pièces justificatives demandées.

Le CROUS procède alors à l'instruction du dossier et vous adressera une notification stipulant l'échelon et le montant de la bourse qui vous est attribuée.

L'obtention d'une bourse vous dispense du paiement des droits de scolarité et de la sécurité sociale étudiante.

En cas d'interruption de vos études pour convenances personnelles durant l'année scolaire, la bourse du CROUS sera interrompue.

Pour permettre à l'ENSCI de valider votre inscription, vous devez remettre, dès réception, une copie de votre notification à Dominique Fargin.

Contact :

Dominique Fargin, secrétariat général, 01 49 23 12 05, dominique.fargin@ensci.com

### ***BOURSES DE MOBILITÉ INTERNATIONALE***

Il existe plusieurs bourses et aides qui peuvent financer une partie de votre séjour à l'étranger, qu'il s'agisse d'un stage professionnel ou d'un échange académique.

#### ***Programme ERASMUS***

Ce programme favorise la coopération européenne entre établissements d'enseignement supérieur. Les élèves peuvent effectuer une période d'études de 3 à 6 mois dans un établissement européen partenaire, assortie d'une allocation ERASMUS. Le système ECTS (European Credit Transfer System) facilite la reconnaissance académique de la période d'échange.

Les stages professionnels effectués au sein de l'Union européenne peuvent également être financés par le programme ERASMUS. Pour bénéficier de la bourse, le stage doit être obligatoirement prévu dans le cadre du cursus de l'étudiant.

Programme régional d'Aide à la Mobilité International des Etudiants (AMIE) Grâce au Conseil régional d'Ile de France, les élèves de l'ENSCI peuvent avoir accès à une aide à la mobilité internationale, valable dans tous les pays. Actuellement, seuls les élèves dont le QF est inférieur à 19 190 € sont éligibles.

Des informations sur d'autres organismes et fondations délivrant des bourses (ex. OFAJ, DAAD...) sont disponibles et consultables par les élèves.

Chaque semestre, généralement en janvier et en juillet, une commission d'attribution de bourses (composée de différents représentants de la pédagogie de l'école ainsi que des élèves élus) se réunit pour attribuer en toute impartialité les bourses de mobilité internationale couvrant partiellement ou intégralement la durée du séjour. L'attribution se

basera sur des critères parfaitement transparents comme le quotient familial, le coût de la vie du pays destinataire, la situation financière du demandeur, les autres aides perçues, la durée du séjour, etc.

Attention : Il est fortement conseillé à tous les étudiants de bien préparer leur budget avant leur départ. Le premier versement des aides est généralement effectué après l'arrivée dans l'établissement ou la structure d'accueil et le versement du solde qu'après le retour de l'élève.

Les dossiers de demande de bourse doivent être adressés à Aurélie Cadier dans les délais impartis.

Contact :

Aurélie Cadier, Coordination des stages et échanges, Gestion des bourses de mobilité, 01 49 23 12 17, [aurelie.cadier@ensci.com](mailto:aurelie.cadier@ensci.com)

### **BOURSES FONDATION VALLET**

La Fondation Vallet, créée en 1999 sous l'égide de la Fondation de France, « a pour vocation d'aider des jeunes particulièrement motivés mais ayant de sérieuses difficultés matérielles à poursuivre leurs études ».

Les bénéficiaires de cette bourse sont des élèves et étudiants de l'Académie de Paris, quelle que soit leur origine géographique, inscrits dans certaines écoles d'art désignées par la Fondation Vallet. L'ENSCI en fait partie.

Une présélection de 8 dossiers est effectuée au sein de la Commission de bourses de l'école selon les critères définis par la Fondation. La Fondation Vallet procède ensuite à la désignation des lauréats au sein de son Comité de sélection.

La bourse est versée directement par la Fondation sur le compte bancaire de l'élève, en trois versements égaux.

L'école doit tenir informée la Fondation du suivi des élèves en cours d'année. Celle-ci peut être amenée, « à titre exceptionnel, à suspendre ou annuler le paiement de la bourse pour les élèves peu sérieux ou ayant abandonné leurs études ».

La bourse est susceptible d'être renouvelée, trois fois au maximum, au terme de la première année d'attribution, aux conditions suivantes : passage dans l'année supérieure, bons résultats scolaires, assiduité, maintien de la situation financière précaire.

Renouvellement : En septembre, la commission de bourses de l'ENSCI pré valide chaque dossier selon les critères définis par la Fondation avant transmission de chaque demande de renouvellement.

Contact :

Dominique Fargin, secrétariat général, poste 4205, [dominique.fargin@ensci.com](mailto:dominique.fargin@ensci.com).

## **BOURSES ET AUTRES AIDES**

D'autres bourses ou aides peuvent exister (régionales, départementales, communales). Chaque élève prend directement les contacts nécessaires auprès des collectivités de sa région d'origine. Pour les élèves étrangers, auprès de leur pays d'origine par le biais des ambassades ou d'autres organismes.

### ***BOURSE - FNAUAC - Fonds national d'aide d'urgence annuelle Culture***

Le FNAUAC concerne les élèves ne remplissant pas les critères d'attribution des bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur Culture mais rencontrant des difficultés pérennes. Les étudiants boursiers, allocataires d'une allocation chômage ou du RSA, ainsi que les personnes inscrites en formation continue, ne peuvent pas bénéficier du FNAUAC.

Pour faire une demande d'aide d'urgence annuelle Culture, l'étudiant doit être âgé de moins de 35 ans au 1er septembre de l'année de formation supérieure pour laquelle l'aide est demandée.

Peut bénéficier de l'aide annuelle :

- l'élève en rupture familiale
- en indépendance avérée (elle correspond à un minimum de trois SMIC par an).
- en reprise d'études au-delà de 28 ans.

Contact :

Dominique Fargin, secrétariat général, 01 49 23 12 05, [dominique.fargin@ensci.com](mailto:dominique.fargin@ensci.com).

## ***BUREAU DES ÉLÈVES***

Le Bureau des Élèves (BDE) est élu chaque année par les élèves en cours de scolarité. Il bénéficie d'une subvention annuelle de l'établissement, au titre des activités collectives qu'il organise, à but culturel, sportif ou autres. La présentation des comptes de l'année précédente conditionne le versement de la subvention annuelle.

Le BDE organise des manifestations à l'intérieur de l'école, ou à l'extérieur. Toutes les manifestations qui se tiennent dans l'école doivent avoir, au préalable et selon les délais fixés, reçu l'autorisation de la direction de l'établissement sur les modalités de mise en œuvre.

Contact :

Fabien GAUTHIER, responsable de la sécurité, 01 49 23 12 10, [fabien.gauthier@ensci.com](mailto:fabien.gauthier@ensci.com)

## ***CARTE D'ÉTUDIANT***

La carte d'élève de l'ENSCI est délivrée à chaque élève en début d'année scolaire. Elle est strictement personnelle et ne doit être prêtée en aucun cas, quels que soient la personne ou le motif du prêt.

Contact :

Antoine Durot, 01 49 23 12 21, [antoine.durot@ensci.com](mailto:antoine.durot@ensci.com)

## **CARTE DE SÉJOUR**

Tout élève de nationalité étrangère doit remettre, conformément à la législation, une copie de son titre de séjour en cours de validité.

Contact:

Antoine Durot, 01 49 23 12 21, [antoine.durot@ensci.com](mailto:antoine.durot@ensci.com)

## **(LES) COLLEGES**

Les collèges sont au nombre de cinq :

- le collège des études et des parcours ;
- le collège de la recherche ;
- le collège de l'international ;
- le collège de l'entrepreneuriat et de la professionnalisation
- et enfin le collège de la valorisation
- 

Ils regroupent des communautés dites de *pensée* propres à l'ENSCI qui ont des liens avérés aux champs thématiques qui les traversent. Ils sont consultatifs et présidés par le directeur ou la directrice de l'établissement ou de son/sa représentant-e désigné-e. Ils construisent une partie de leurs réflexions sur les décisions du conseil d'orientation afin d'en appliquer et d'en structurer les mesures prises. Ils tiennent compte du projet stratégique et de son plan d'action ainsi que des décisions du Conseil d'administration quand celles-ci ont un lien avec les sujets des collèges.

### *Le rôle des collèges*

Les collèges ont trois rôles principaux.

- Ils établissent un travail prospectif sur des questions d'innovation pédagogique, de structuration à l'international, de qualification des besoins en matière de recherche, de structuration de la professionnalisation, de positionnement de la marque ENSCI.
- Ils régulent les questions d'organisation et de planification nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement à partir des décisions prises.
- Ils établissent un travail d'auto évaluation pour le compte de l'établissement dans leurs domaines respectifs en s'appuyant sur l'évaluation des enseignements et de l'établissement par les élèves et par les enseignants. Cette auto évaluation répond aux critères mis en place par l'HCERES.

### *Organisation des collèges*

Les collèges sont présidés par le directeur ou la directrice et animés par une personne qualifiée par la direction. Un relevé de décisions est réalisé puis communiqué à l'ensemble du personnel. La séance d'un collège suit un ordre du jour établi par la direction et les membres du collège puis est communiqué au moins une semaine avant celui-ci. Un travail préparatoire accompagne l'ordre du jour en séance. Lors de chaque collège un point d'avancement des sujets précédemment traités est produit. Chaque collège se réunit au moins deux fois par an. La direction peut inviter des experts internes ou externes en fonction des sujets traités.

### **COMITÉ DE COORDINATION**

Le comité de coordination qui se réunit une semaine sur deux autour du directeur les différents chefs de service, permet un échange d'information sur les activités, une concertation sur les projets et la prise de décisions communes.

### **COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)**

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité du personnel et des élèves de l'établissement, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail.

Réuni une fois par trimestre par le directeur de l'établissement, il est composé de membres du personnel (secrétaire générale, responsable du service des moyens généraux, responsable des ressources humaines, représentants élus du personnel), de représentants élus des élèves, de l'inspecteur du travail, du médecin de travail, du représentant de la société de gardiennage.

### **COMMISSION DE NOMINATION DES ÉLÈVES MONITEURS**

La commission de nomination des élèves moniteurs – lesquels apportent leur concours à des responsables de lieu, sur la base d'un temps partiel et d'un projet d'intérêt général pour l'établissement – réunit deux fois par an le directeur, le directeur de la pédagogie, des responsables d'atelier ou de studio, et un représentant élu des élèves. Elle étudie les candidatures reçues, les besoins des différents lieux et procède à la nomination des élèves moniteurs.

### **COMMISSION DE BOURSES - Fondation Vallet**

La commission de bourses réunit chaque année, début octobre, le directeur, le responsable de la coordination pédagogique, des membres du service pédagogique Crédit industriel et Design textile, la secrétaire générale, la responsable des bourses et le représentant élu des élèves.

Elle examine les dossiers de demandes de bourses et de renouvellement qui ont été remis et arrête la liste des élèves qui répondent aux critères d'attribution de la Fondation.

Contact :

Dominique Fargin, secrétariat général, 01 49 23 12 05, dominique.fargin@ensci.com.

### **CONCOURS**

Les élèves sont amenés, soit dans le cadre des activités pédagogiques, soit individuellement, à participer à des concours nationaux ou internationaux. Ils doivent se conformer au règlement défini par l'organisateur et aux modalités précisées par l'établissement.

Contact :

Françoise Hugont, documentation, 01 49 23 12 40, [hugont@ensci.com](mailto:hugont@ensci.com)

## **CONFIDENTIALITÉ**

Par principe les élèves s'engagent à la confidentialité sur les informations et les projets qui sont réalisés à l'école, notamment lorsqu'ils concernent l'activité avec un partenaire industriel ou de recherche, ou lorsqu'ils touchent à un projet innovant porté par un élève de l'école. La logique consiste à respecter autrui et ne pas nuire à ses intérêts.

Dans le cadre des partenariats établis par l'école, les élèves qui y participent souscrivent un engagement individuel veillant à respecter les conditions et les accords convenus entre l'ENSCI et son partenaire. Ils s'engagent également à respecter la confidentialité sur les projets réalisés dans (ou dans le cadre de) l'école et sur les informations transmises par le partenaire.

Contact :

Quentin Lesur, responsable Partenariats, relations aux entreprises et valorisation, 01 49 23 12 36, [quentin.lesur@ensci.com](mailto:quentin.lesur@ensci.com)

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le conseil d'administration délibère sur les orientations générales, le programme d'activités ainsi que des mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement. Il se prononce notamment sur le budget et le compte financier.

Le conseil d'administration est composé de :

- huit représentants de l'État, nommés par arrêté conjoint des ministres chargés de la Culture et de l'Industrie ;
- quatre personnalités qualifiées, dont deux appartenant au milieu industriel, désignées par arrêté conjoint des ministres chargés de la Culture et de l'Industrie ;
- deux représentants des organisations professionnelles représentatives des activités de la création et du design industriel désignés sur leur proposition par arrêté conjoint du ministre chargé et du ministre chargé de l'industrie ;
- trois représentants élus du personnel dont au moins un enseignant ;
- deux représentants élus des élèves.

La durée du mandat des représentants des élèves est d'un an, renouvelable ; la durée du mandat des autres administrateurs est de trois ans, renouvelable.

Le président du conseil d'administration est nommé par décret sur proposition des ministres chargés de la Culture et de l'Industrie, parmi les personnalités qualifiées pour une période de 3 ans renouvelables deux fois.

Le conseil se réunit au moins 1 fois par semestre sur convocation de son président.

Le directeur de l'école, le contrôleur d'État, l'agent comptable assistent aux séances avec voix consultative. Le président du conseil peut également appeler à participer aux séances, avec voix consultative, toute personne dont il juge la présence utile.

Toutes les questions ayant une incidence financière sont examinées préalablement par le Comité financier de l'établissement, avant d'être soumises au conseil d'administration. Celui-ci est composé du directeur, du contrôleur d'État, de deux représentants du ministère de la

Culture, de deux représentants du ministère de l'Industrie, de l'agent comptable, de la secrétaire générale et du responsable financier.

### **CONSEIL D'ORIENTATION**

Le conseil d'orientation est consulté sur les activités pédagogiques et de recherche de l'établissement et sur l'adaptation de ces activités à la demande ainsi qu'à l'évolution des sciences et des techniques.

Il est composé de :

- cinq personnes appartenant au milieu industriel
- cinq personnalités qualifiées en matière de conception de produits et services et de création et design industriels, désignées par arrêté conjoint des ministres chargés de la Culture et de l'Industrie ;
- deux représentants des organisations professionnelles représentatives des activités de la création industrielle désignés par arrêté conjoint des ministres chargés de la Culture et de l'Industrie ;
- deux enseignants chercheurs ou chercheurs désignés par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- deux représentants élus des personnels enseignants ;
- deux représentants élus des élèves.
- 

La durée du mandat des représentants des élèves est d'un an, renouvelable ; la durée du mandat des autres représentants est de trois ans, renouvelable.

-

Le directeur de l'établissement préside le conseil d'orientation qu'il réunit au moins une fois par semestre sur convocation. Le conseil donne son avis sur toute question que celui-ci lui soumet ou que lui soumet le conseil d'administration.

-

### **CONTRÔLE DES SORTIES DU MATÉRIEL**

- Le personnel d'accueil ou de gardiennage veille aux sorties du matériel de l'école, lesquelles ne peuvent se faire que sur autorisation écrite du responsable du lieu, validée par le responsable de la sécurité.

-

En cas de disparition d'objets ou de matériels ou sur instructions gouvernementales relatives à la sécurité, la direction de l'école se réserve la possibilité de procéder, lors des entrées et sorties, à la vérification des objets transportés ou des effets personnels, en présence d'un tiers, représentant des élèves ou du personnel. Il sera alors précisé que l'intéressé peut refuser ce contrôle interne. En cas de refus, il sera fait appel aux services de la police judiciaire.

-

De même, ne peuvent entrer dans l'école des objets encombrants ou divers, sans autorisation écrite du responsable de la sécurité.

-

Contact

Fabien GAUTHIER, responsable des services généraux, 01 49 23 12 10,  
[fabien.gauthier@ensci.com](mailto:fabien.gauthier@ensci.com)

## **COPIEURS MULTIFONCTIONS**

Cinq copieurs multifonctions en couleur sont disponibles dans l'école. Ils permettent impressions, copies et scans de documents jusqu'au format A3. Un copieur couleur haut de gamme est à disposition au studio photo pour les tirages haute qualité. L'authentification de fait grâce à la carte d'étudiant au format ISIC (<http://gysc.fr/>).

En plus des crédits fournis gracieusement en début de semestre, pour la phase diplôme ou des enseignements particuliers, il est possible d'en ajouter via un paiement par carte bancaire. Le système sécurisé est accessible depuis l'intranet personnalisé de chaque élève.

Contact :

Ismaël Bidau, service des moyens informatiques et audiovisuels, 06 48 69 88 76, [ismael.bidau@ensci.com](mailto:ismael.bidau@ensci.com)

## **DÉPLACEMENTS HORS DE L'ÉCOLE**

Tout déplacement hors de l'école en relation avec les activités pédagogiques nécessite un ordre de mission établi par le responsable pédagogique concerné et signé par le directeur, même si ce déplacement ne donne pas lieu à une prise en charge financière.

## **(LE) DIRECTEUR**

Le directeur est nommé par arrêté des ministres chargés de la Culture et de l'Industrie.

Il assure la direction pédagogique, scientifique, administrative et financière de l'établissement. A ce titre, il assure notamment le bon fonctionnement de l'école, la discipline et la sécurité.

Le directeur prépare les délibérations du conseil d'administration et assure leur exécution. Il représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il est entouré d'une équipe à qui il peut déléguer une partie de ses attributions.

## **DROITS ET DEVOIRS DES ÉLÈVES**

Espace collectif d'apprentissage basé sur le respect mutuel, l'école met à la disposition des élèves des ressources pédagogiques et matérielles importantes, propices à un cadre de travail riche de potentialité.

Afin de permettre à chacun d'y mener au mieux ses projets, l'école est accessible aux élèves en cours de scolarité 24 h/24, 365 jours par an. Cependant, pour des raisons de sécurité ou d'utilisation des matériels, certains espaces sont soumis à des autorisations d'accès.

Cette amplitude d'ouverture implique le respect impératif des règles, tant de sécurité que d'accessibilité aux espaces, la préservation du matériel et son utilisation à bon escient. L'école fait appel au sens civique de chacun, à sa vigilance et à sa solidarité.

L'école bénéficie du soutien de l'État. Le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de l'Industrie lui apportent, outre leur expertise et le statut de grande école

publique, des moyens financiers conséquents par le biais de subventions de fonctionnement et d'investissement, ainsi que par la mise à disposition du bâtiment et par son entretien.

En réciprocité, l'établissement doit appliquer et faire appliquer des règles précises, aussi bien en ce qui concerne la protection des personnes et des biens, que les procédures à mettre en œuvre.

### **DROIT ET PROPRIÉTÉ DES TRAVAUX MENÉS AVEC LES ÉLÈVES**

Dans leur démarche d'apprentissage de la création industrielle et dans le cadre des projets d'étude, de recherche et de création qu'ils réaliseront avec l'école, les élèves s'engagent de bonne foi à mener des réflexions innovantes et originales qui se distinguent des créations déjà existantes dont ils auraient connaissance.

Les projets et les créations élaborés dans le cadre des activités pédagogiques de l'école, et notamment dans le cadre des conventions de partenariat pédagogique d'étude et de recherche passées avec les partenaires (industriels et autres), sont engagés :

- Sur une initiative de l'école,
- menés sous la direction de l'ENSCI,
- encadrés et animés avec des pédagogues de l'école,

à ce titre, le statut des droits sur les créations et les projets se fondent sur une fusion des contributions et constituent des œuvres collectives telles que définies par la Loi (articles L 113-2-al.3 et L 113-5 du Code de la Propriété Intellectuelle). Dès lors, tous les travaux et projets ainsi réalisés par et avec les élèves dans le cadre pédagogique de l'ENSCI sont la propriété de l'établissement qui est seul titulaire de la propriété intellectuelle et des droits qui s'y rattachent.

### **DROITS DE SCOLARITÉ**

Les droits de scolarité sont fixés chaque année par arrêté pris par les autorités de tutelle (ministères de la Culture et de l'Industrie) et sont acquittables dès le mois de septembre.

Un élève qui n'a pas réglé le montant de ses droits peut voir, après une mise en demeure adressée par l'école, sa scolarité suspendue ou interrompue.

Les élèves boursiers de l'État français sont dispensés du paiement des droits de scolarité.

Les élèves en phase diplôme (créateur industriel) qui soutiennent leur diplôme avant le mois de février de l'année A+1, peuvent ne payer que 50% de leurs droits de scolarité en septembre de l'année A. Ils doivent avoir satisfait aux exigences du diplôme et avoir quitté effectivement l'école avant le 1er février de l'année A+1. Aucune prolongation n'est alors possible. En cas d'incertitude sur le terme de la phase diplôme, il est conseillé de payer 100% des droits qui couvrent alors toute l'année universitaire A / A+1.

Contact :

Antoine Durot, service pédagogique, 01 49 23 12 21, antoine.durot@ensci.com

## **ÉLÈVES MONITEURS**

L'école peut faire appel chaque année scolaire à six élèves moniteurs pour une durée non renouvelable de six mois chacun. Ils apportent leur concours à un responsable de lieu pédagogique et sont rémunérés sur contrat de l'établissement, sur la base d'un temps partiel.

Un appel à candidature est affiché dans l'établissement. Peuvent être candidat les élèves ayant au moins un an d'ancienneté dans l'école, à l'exclusion de ceux qui sont en phase diplôme.

Le candidat adresse une lettre au directeur de l'école, explicitant les motivations de sa candidature. Le choix est effectué par une commission réunie à cet effet, qui se détermine selon les critères suivants : projet d'intérêt général au service de l'établissement, besoin du responsable du lieu, adéquation du profil du candidat au besoin du lieu, parcours pédagogique de l'élève dans l'école.

Pour chaque élève retenu, le contenu de la mission élaboré entre l'élève et le responsable du lieu concerné précise l'objectif, la nature du travail, le planning des permanences. Ce document est transmis au service du personnel pour élaboration du contrat.

Cette expérience de monitorat, à valeur pédagogique, figure dans le contrat semestriel de l'élève. Elle se traduit, après évaluation et rédaction d'un rapport, par l'attribution de 5 crédits.

Contact :

Erik Anspach, direction pédagogique, 01 49 23 12 20, [erik.anspach@ensci.com](mailto:erik.anspach@ensci.com)

## **ESPACES INTERDITS**

Les espaces de travail du personnel en dehors de la présence de celui-ci, ainsi que les espaces techniques et de sécurité sont strictement interdits d'accès aux élèves.

## **ESPACES SOUMIS À AUTORISATION D'ACCÈS**

Hors de la présence de l'encadrement pédagogique, deux catégories d'espaces sont soumises à autorisation d'accès, par lieu et par élève, dont les formulaires sont disponibles à l'accueil :

les espaces classés en « périmètre de sécurité », c'est-à-dire tous les ateliers Matières (bois, plastique, métal, débit/coupe, maquettes), équipés de machines outils dont l'utilisation nécessite une formation préalable dite « habilitation ».

Une demande d'autorisation individuelle d'accès par lieu doit être établie et signée par l'élève, qui s'engage à respecter les consignes de sécurité et à prendre soin du matériel. Il désigne le nom de l'autre élève qui l'accompagnera obligatoirement dans l'atelier. Cette demande est validée par le responsable d'atelier, qui certifie que l'élève est « habilité », puis signée par le directeur de l'établissement ou le responsable des services généraux, impérativement 48 heures auparavant.

Seul l'élève en possession d'une telle autorisation peut accéder à cet espace, accompagné de l'autre élève. Des moyens de protection individuelle (masques, gants, lunettes...) sont

mis à disposition. La tenue vestimentaire et la coiffure doivent être adaptées au poste de travail afin d'éviter les risques d'accident.

Avec cette autorisation, le personnel d'accueil ou de gardiennage prête à l'élève la clef d'accès à l'espace, que celui-ci devra rendre après utilisation et s'être assuré qu'il a bien éteint les machines et les lumières, et refermé à clef la porte de l'atelier.

Contact : le responsable de l'atelier Matière concerné.

les espaces classés en « périmètre de fermeture », c'est-à-dire les espaces documentation, matériauthèque, vidéo-son-photo, textile, ainsi que les salles de cours et les salles des 4e et 5 e étages. L'accès de certains de ces espaces nécessite également une formation préalable dite « habilitation ».

Une demande d'autorisation individuelle doit être établie et signée par l'élève qui s'engage à respecter les consignes de sécurité et à prendre soin du matériel. Celle-ci est ensuite validée par le responsable de l'espace concerné.

Avec cette autorisation, le personnel d'accueil ou de gardiennage prête à l'élève la clef d'accès à l'espace, qu'il devra rendre après utilisation et s'être assuré qu'il a bien éteint les lumières et refermé à clef l'espace.

Contact :

le responsable de l'espace concerné.

Réservations : Alice MAGNIEN, assistante aux enseignements, 01 49 23 12 45, alice.magnien@ensci.com

## **(L') ÉTABLISSEMENT ET SES INSTANCES**

Établissement public à caractère industriel et commercial (ÉPIC) institué par décret n° 84-99 du 26 octobre 1984, modifié par décrets n° 92-82 du 22 janvier 1992 , n° 2001-20 du 8 janvier 2001 et n°2013-291 du 5 avril 2013, l'École nationale supérieure de création industrielle est placée sous la tutelle conjointe du ministère chargé de la Culture et du ministère chargé de l'Industrie.

L'établissement a pour objet d'assurer, à l'occasion d'activités de production, la formation et la recherche en matière de conception de produits et de création industrielle. Il dispense une formation initiale et continue. Il apporte à ses élèves des savoir-faire et des connaissances scientifiques, techniques et culturelles de haut niveau.

L'établissement est dirigé par un directeur et est administré par un conseil d'administration

## **HYGIÈNE ET SÉCURITÉ**

Les élèves doivent respecter les prescriptions générales prévues par la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité. Il est en particulier interdit d'utiliser des produits inflammables et, hors des espaces impartis, d'utiliser ou de stocker des produits dangereux (bombes de peinture, aérosols, solutions diverses).

Ils doivent obligatoirement utiliser les moyens de protection individuelle appropriés mis à disposition par l'établissement en fonction du poste de travail, en particulier le port de masques, gants, lunettes, sur-chaussures de sécurité dans les ateliers matières. Ils doivent également avoir une tenue vestimentaire et une coiffure adaptées, afin d'éviter les risques d'accident.

Les élèves doivent se conformer à toutes les indications générales ou particulières édictées par la direction et portées à leur connaissance, tant par les présentes dispositions que par note de service.

D'une façon générale, les élèves ne peuvent pas modifier les installations existantes. Si, à l'occasion d'une présentation de projet, d'une exposition, d'une soutenance de diplôme, il est envisagé une modification des installations ou de l'éclairage, une autorisation préalable du responsable de la sécurité doit être demandée. En cas d'accord, l'espace doit être remis dans l'état initial, après utilisation.

Il est strictement interdit de faire stationner un engin à moteur à l'intérieur de l'établissement. Les bicyclettes doivent être placées dans l'espace imparti.

Toute intervention sur les dispositifs de sécurité, notamment pour leur neutralisation, leur accessibilité est strictement interdite (par exemple, bloquer, afin de les maintenir ouvertes, les portes coupe-feu des couloirs de circulation, qui ont pour fonction d'isoler les espaces en cas d'incendie).

Il est strictement interdit de fumer et de vapoter dans l'établissement, en application des Décrets n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 et n° 2017-633 du 25 avril 2017. Un espace fumeur abrité, équipé de cendriers, est accessible dans la cour arrière du bâtiment.

La consommation ou la distribution d'alcool ou de produits illicites est interdite dans l'enceinte de l'établissement. Dans des circonstances exceptionnelles, et avec l'accord de la direction, la consommation de boissons alcoolisées peut être autorisée.

Il est strictement interdit d'introduire dans l'établissement des appareils électriques, à gaz ou de combustion, permettant le réchauffement ou la cuisson.

Contact :

Fabien GAUTHIER, responsable de la sécurité, 01 49 23 12 10, fabien.gauthier@ensci.com

## ***INCENDIE***

En cas de déclenchement de l'alarme incendie, les élèves sont tenus de procéder à l'évacuation immédiate du bâtiment et à se conformer aux instructions reçues. L'utilisation des ascenseurs est interdite, chacun devant quitter le bâtiment par les escaliers et les couloirs d'évacuation et se regrouper à l'extérieur, en laissant dégagée l'entrée de l'école. Le lieu de rassemblement est fixé dans le passage Sainte-Anne Popincourt (44, rue Saint-Sabin).

Il est strictement interdit de déplacer ou d'utiliser à d'autre fin les extincteurs incendie, d'encombrer les espaces d'évacuation et les issues de secours, ou encore de rendre inaccessible les fenêtres d'accès pompiers.

En cas de problème constaté, contacter immédiatement le 4200 ou le 4212.

Des exercices guidés d'évacuation sont organisés par le responsable de la sécurité. Ceux-ci sont obligatoires dans un établissement recevant du public, et chacun doit y participer. D'autre part, chaque année, il est proposé aux nouveaux élèves de suivre une formation incendie certifiante réalisé par un organisme extérieur.

Contact :  
Fabien GAUTHIER, responsable sécurité, 01 49 23 12 10, fabien.gauthier@ensci.com

### ***INTERDICTION DE FUMER***

Il est strictement interdit de fumer dans l'établissement et de vapoter, en application des décrets n° 2006- 1386 du 15 novembre 2006 et n° 2017-633 du 25 avril 2017. Un espace fumeur abrité, équipé de cendriers, est accessible dans la cour arrière du bâtiment.

### ***LES SERVICES GENERAUX***

Les services généraux assurent la sécurité des personnes et des biens, la logistique, la maintenance, les achats de fonctionnement et d'investissements.

L'agence comptable assure l'encaissement des recettes, le paiement des dépenses, la tenue de la comptabilité générale.

### ***LOCAUX ET MATÉRIEL DE L'ÉCOLE***

Les espaces doivent être maintenus en bon état de propreté. En fin de journée, ils doivent être laissés rangés afin de faciliter le travail des équipes de nettoyage. Les élèves doivent notamment utiliser les poubelles installées dans les différents lieux.

Les élèves doivent veiller au matériel mis à disposition pour leur formation et signaler au responsable concerné toute panne ou défectuosité. Ils ne doivent pas utiliser ce matériel à d'autres fins, notamment personnelles, sans autorisation du directeur. Il est interdit d'envoyer toute correspondance personnelle aux frais de l'établissement, ou de se faire expédier correspondance et colis personnels à l'adresse de l'école.

Chaque élève dispose, sur le plateau de son atelier de projet, d'un casier fermant à clef où il peut y laisser ses affaires personnelles. Les effets personnels de chaque élève sont placés sous sa responsabilité propre. En cas de disparition ou de dégradation, la responsabilité de l'école ne pourra pas être engagée.

À la fin de chaque semestre pédagogique, les élèves doivent ranger et libérer l'espace imparti. De même, après chaque activité (présentation de projet, exposition), l'espace doit être entièrement libéré et remis dans son état initial.

À chaque élève en phase diplôme, il est mis à disposition un espace spécifique, en concertation avec les responsables de coordination de phase et de sécurité. Après chaque soutenance de diplôme, l'espace doit être entièrement libéré.

### ***MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR LES ÉLÈVES***

Tout projet de manifestation organisée par les élèves dans l'établissement (fêtes et activités diverses) doit être soumis au responsable de la sécurité au minimum 14 jours avant la date envisagée. Il examine le projet et, vérifie qu'il respecte bien le cahier des charges déposé à la Préfecture de Police pour la fête annuelle, en définit les conditions et les modalités de mise en œuvre, en concertation avec au moins deux responsables élèves. Ce projet est ensuite soumis au directeur pour validation.

Si cette manifestation est autorisée à accueillir des personnes extérieures à l'établissement, les invités des élèves sont placés sous la responsabilité directe de chaque élève invitant.

Les élèves organisateurs s'engagent à veiller au bon déroulement de la manifestation, à la non dégradation des lieux, à ne pas créer de nuisance pour le voisinage, à respecter les conditions de mise en œuvre définies (modalités, amplitude d'horaires, sécurité...) et à restituer l'espace mis à disposition propre et débarrassé.

Contact :

Fabien GAUTHIER, responsable des services généraux, 01 49 23 12 10,  
fabien.gauthier@ensci.com

### **MUTUELLE**

Chaque étudiant affilié à la Sécurité sociale étudiante doit choisir, en complément et comme intermédiaire avec celle-ci l'une des deux principales mutuelles étudiantes : LMDE (La Mutuelle des Étudiants) ou la SMEREP (Société Mutualiste des Etudiants de la Région Parisienne), même si une autre mutuelle parentale ou étudiante le prend déjà en charge.

La mutuelle de l'élève transmet directement à la Sécurité sociale les feuilles de maladie pour remboursement, et prend en charge tout ou partie des 30 % du tarif de base de la Sécurité sociale restant à la charge de l'assuré, si l'étudiant a versé sa cotisation à la mutuelle.

Il est demandé aux élèves partant à l'étranger de vérifier leur couverture auprès de la mutuelle dont ils dépendent. En effet, suivant leur destination, ils seront parfois amenés à prendre une assurance complémentaire.

Sites des deux mutuelles :

[www.lmde.fr](http://www.lmde.fr) et [www.smerep.fr](http://www.smerep.fr)

Contact : Antoine Durot, service pédagogique, 01 49 23 12 21,  
antoine.antoine.durot@ensci.com

### **REPRÉSENTANTS ÉLUS DES ÉLÈVES**

Chaque année, au mois de mars, les élèves élisent, à bulletin secret, leurs représentants dans les différentes instances de l'école :

Conseil d'administration : deux titulaires et deux suppléants ;

Conseil d'orientation: deux titulaires et deux suppléants ;

Questions pédagogiques : deux titulaires et deux suppléants ;

Commission des bourses : un titulaire et un suppléant ;

CHSCT (Commission d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail) : un titulaire et un suppléant.

Les titulaires sont conviés à participer aux différentes réunions. En cas d'impossibilité, ils sont représentés par leur suppléant.

Un élève élu a pour mission, dans l'instance impartie, de représenter la communauté des élèves et de restituer à celle-ci les questions abordées, les solutions préconisées et les décisions prises.

Contact :  
Dominique SEGALIS, assistante de direction, 01 49 23 12 02,  
[dominique.segalis@ensci.com](mailto:dominique.segalis@ensci.com)

### ***RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ÉTABLISSEMENT***

Sous certaines conditions et selon des modalités spécifiques, l'assurance responsabilité civile de l'établissement peut intervenir d'une façon complémentaire au système de protection propre à chaque élève (Sécurité sociale étudiante ou assurance individuelle équivalente), en particulier en cas d'accident sur le parcours résidence/école.

Tous les élèves sont couverts par l'assurance responsabilité civile de l'établissement, pour toutes les activités qu'il organise, soit à l'intérieur de l'école, soit à l'extérieur, en particulier lors des stages conventionnés dans le monde entier. Toutefois, les garanties de l'assureur de l'ENSCI ne couvrent les dommages survenus aux États-Unis ou au Canada que pour les séjours d'une durée inférieure à trois mois.

Cependant, chaque élève doit être couvert par une assurance responsabilité civile « vie privée ». Le justificatif doit être remis à l'école, qui se dégage de toute responsabilité pour un élève qui ne se conformerait pas à cette obligation.

Contact :  
Antoine Durot, service pédagogique, 01 49 23 12 21, [antoine.durot@ensci.com](mailto:antoine.durot@ensci.com)

### ***SE LOGER***

C'est un problème difficile, mais nous vous suggérons plusieurs pistes de recherche pour trouver un hébergement :

Le Centre régional des œuvres universitaires (CROUS) de l'Île-de-France gère 18 résidences universitaires à Paris. Pour solliciter l'attribution d'un logement en résidence universitaire, il convient de demander un dossier social étudiant (DES) entre le 15 janvier et le 31 mai.

contact :  
[www.crous-paris.fr](http://www.crous-paris.fr)  
Le CROUS s'occupe de mettre en relation des étudiants avec des propriétaires privés  
contact : [www.crous-paris.fr](http://www.crous-paris.fr)

Autres sites à consulter :  
Cité internationale universitaire de Paris, téléphone 01 44 16 64 00, [www.ciup.fr](http://www.ciup.fr)  
Centre international de séjour de Paris : téléphone 01 44 16 37 38  
[www.cisp.fr/cisp/index.asp](http://www.cisp.fr/cisp/index.asp)  
Foyer international d'accueil de Paris, téléphone 01 43 13 17 00 [www.fiap.asso.fr](http://www.fiap.asso.fr)

Dans l'école, des offres de logement sont parfois affichées sur les différents panneaux ou espaces d'informations.

Les étudiants dont les parents résident en France peuvent demander une aide au logement (APL et ALS) auprès de la Caisse d'allocation familiale, en remettant un dossier de

déclaration de ressources. Il est possible d'effectuer la saisie en ligne de la demande. Contact : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

### **SE NOURRIR**

Les élèves peuvent accéder, sur présentation de leur carte d'étudiant pour acheter des tickets, aux restaurants universitaires du CROUS qui servent des repas à tarif préférentiel.

Contact : Pour trouver la liste de ces restaurants universitaires à Paris ou dans la région Île-de-France, consulter : [www.crous-paris.fr](http://www.crous-paris.fr)

L'école participe aux frais de restauration des élèves et met à disposition des fours à micro-ondes. À cet effet, elle a conclu avec deux traiteurs un accord, aux termes desquels ceux-ci consentent une ristourne sur le prix des repas consommés (uniquement à midi, les jours ouvrables). Ils se font ensuite rembourser directement, par l'école, sur facture, le montant de ces ristournes.

Pour bénéficier de cette ristourne, l'élève doit signer, dans la case correspondante au jour, le tableau hebdomadaire remis par l'ENSCI aux restaurateurs.

### **SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE**

Le régime de Sécurité Sociale des étudiants est un régime obligatoire dès lors que l'on remplit les conditions d'âge et d'inscription scolaire. À partir de 20 ans, la cotisation est due.

Les élèves âgés de plus de 27 ans au 30 septembre de l'année en cours, ne pouvant bénéficier de la Sécurité Sociale étudiante, doivent disposer d'une assurance personnelle apportant au minimum la même couverture que celle apportée par la Sécurité sociale étudiante.

L'inscription dans l'établissement ne devient effective qu'après le versement annuel des frais d'adhésion au régime de Sécurité Sociale étudiante. Les élèves boursiers de l'État français sont exonérés des droits de cotisation.

Il est demandé aux étudiants non ressortissants de l'Union Européenne, en échange ou stage à l'école, de s'informer sur le régime de sécurité sociale applicable auprès du CLEISS, le centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale, (<http://www.cleiss.fr/particuliers>) et d'engager les démarches nécessaires pour se conformer à la réglementation en vigueur.

Contact :

Antoine Durot, service pédagogique, 01 49 23 12 21, antoine.durot@ensci.com

### **SERVICES SPÉCIAUX**

Les bureaux d'aide psychologie universitaire (BAPU) et le Centre de médecine préventive sont à l'écoute des étudiants et les accueillent s'ils ont des difficultés sur le plan personnel et dans le déroulement de leurs études.

Contacts :

01 43 29 65 72 et 01 43 31 31 32 (BAPU) et 01 42 46 21 29 (Centre de médecine préventive)

## **STAGES**

### **Programmes universitaires d'échanges internationaux**

L'ENSCI a signé de nombreux accords bilatéraux avec des institutions académiques, dans le monde entier.

Chaque année, des élèves de l'école partent en stage à l'étranger et, réciproquement, l'ENSCI accueille des stagiaires étrangers, soit dans le cadre des programmes européens, soit hors de ceux-ci.

Les stagiaires étrangers accueillis par l'école dans le cadre de ces programmes d'échanges ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les élèves de l'ENSCI.

Chaque échange académique est organisé en fonction du projet et du profil personnel de l'élève et fait l'objet d'une convention spécifique établie avant le départ avec l'organisme d'accueil.

La validation du semestre d'échange sera accordée au vu des éléments suivants :  
la validation du semestre au sein de l'établissement d'accueil telle que stipulée sur le relevé de notes transmis,  
la qualité du rapport d'échange et le bilan personnel de l'élève,  
la participation aux présentations publiques au retour du semestre d'échange.

### **Stages en entreprise**

Les stages en entreprise et en agence, soit en France, soit à l'étranger, permettent aux élèves d'établir un contact direct avec le monde industriel et professionnel.

Chaque stage est organisé en fonction du projet et du profil personnel de l'élève et fait l'objet d'une convention spécifique avec l'organisme d'accueil, établie avant le départ. Sa durée est de 4 mois minimum et tient compte des impératifs pédagogiques liés au calendrier de l'école et aux échéances de chaque parcours, dont les jurys de fin de phase. La validation de la période de stage sera accordée au vu des éléments suivants : l'appréciation de stage transmise par la structure d'accueil, la qualité du rapport de stage le bilan personnel de l'élève, la participation de l'élève aux présentations publiques à son retour à l'école.

Tout incident et/ou situation anormale survenant lors du stage, de quelque nature que ce soit, doivent être signalé au service pédagogique afin que l'élève puisse être accompagné dans une médiation avec sa structure d'accueil, le cas échéant.

De même, tout élève qui enfreindrait le règlement intérieur de l'entreprise d'accueil ou ferait l'objet d'un signalement pour faute par son maître de stage pourrait voir la validation potentielle de son semestre remise en cause. Dans le cas d'un stage optionnel (effectué dans le cadre d'une prolongation de parcours par exemple) les mêmes règles s'appliquent. Tout signalement pour faute de l'élève peut entraîner une sanction prononcée de la part de l'école à l'encontre de l'élève.

### **Contacts :**

Claire Fernier, coordination pédagogique, 01 49 23 12 73, [claire.fernier@ensci.com](mailto:claire.fernier@ensci.com)

Aurélie Cadier, coordination des stages et échanges académiques, 01 49 23 12 27, [aurelie.cadier@ensci.com](mailto:aurelie.cadier@ensci.com)

## **VACCINATIONS**

Il est fortement recommandé aux élèves d'avoir un carnet de vaccinations à jour et tout particulièrement la vaccination anti-tétanos. La liste des centres de vaccinations gratuites est jointe à la convocation de la visite médicale.

## **VALORISATION**

Il est ainsi rappelé que les projets en partenariat sont à vocation pédagogique et sont par nature, et en priorité, dédiés et réservés à l'usage des partenaires de l'ENSCI, notamment dans la mesure où ceux-ci contribuent au financement du programme et des actions pédagogiques menées par l'ENSCI.

Il existe néanmoins pour les projets non retenus ou inexploités par un partenaire, la possibilité pour un élève ayant participé au projet de faire une demande à l'école pour profiter des droits vacants dans le cadre d'un projet d'exploitation effectif et structuré ("porteur" d'un projet de cession, de partenariat externe, de création d'entreprise ou d'activité, ...).

Les modalités d'un transfert de droit au bénéfice de l'élève, ou toutes autres formes de répartition des droits, accords entre l'école et l'élève en vu de la valorisation d'un projet, sont étudiées avec le service relations entreprises, partenariats et valorisation de l'ENSCI.

L'ENSCI souhaite accompagner ses élèves dans les démarches de valorisation de projets, de création d'activité et approches entrepreneuriales, ceux-ci peuvent bénéficier d'un programme adapté au sein de l'incubateur de l'école. De plus l'ENSCI étant actionnaire de la SATT Lutech (société d'accélération du transfert de technologie), l'ENSCI et les élèves porteurs de projets ont la possibilité de bénéficier d'assistance, de financement, d'accompagnement pour la maturation et d'aide à la valorisation (négociation de licences, création d'entreprises),... qui permettent de valoriser les projets, inventions, innovations et des productions réalisées à l'ENSCI. De même les élèves de l'ENSCI peuvent bénéficier du statut national "d'étudiant entrepreneur" et bénéficier du programme d'accompagnement "Pépite" piloté au sein de notre Comue HeSam.

## **VÉHICULE UTILITAIRE**

Après vérification que l'élève demandeur dispose bien du permis de conduire depuis au moins trois ans et que sa demande est faite dans cadre des activités pédagogiques, le véhicule utilitaire de l'établissement peut être prêté à un élève suivant certaines conditions, pour un déplacement à Paris, en région parisienne ou sur le territoire. La demande doit être validée, au préalable, par le responsable pédagogique concerné et la disponibilité du véhicule à la date concernée par les services généraux. Ensuite le prêt sera validé ou non par le Directeur de l'établissement ou la Secrétaire Générale.

L'élève doit alors se conformer aux prescriptions du code de la route et aux règles de sécurité. Aucune personne étrangère à l'établissement ne peut y être transportée.

L'ordre de mission, ainsi que les clefs et tous les documents du véhicule, sont alors remis à l'élève, qui doit, à l'issue du déplacement, les restituer, remplir le verso de l'ordre de mission (kilométrage, ...) et signaler tout incident, accident ou infraction.

Les contraventions relèvent toujours de la responsabilité personnelle du conducteur, qui doit les prendre directement à sa charge.

Contact :

Khalid Boulkheir, intendance, 01 49 23 12 28, [bill.boulkheir@ensci.com](mailto:bill.boulkheir@ensci.com)

### **VIE À PARIS**

Le site des œuvres universitaires et scolaires du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement et de la Recherche apporte de nombreuses informations aux étudiants : il a pour vocation de faciliter leur vie dans de nombreux domaines : logement, restauration, bourses, actions sociales et culturelles, ouvertures sur l'international. Vous pouvez consulter les sites du CROUS et du CNOUS [www.crous-paris.fr](http://www.crous-paris.fr) et [www.cnous.fr](http://www.cnous.fr).

Les étudiants étrangers peuvent également consulter le site [www.eduparis.net](http://www.eduparis.net) (en français, anglais et espagnol).

### **VISITE MÉDICALE**

Une visite médicale préventive, obligatoire pour chaque nouvel élève, est organisée chaque année par le Service interuniversitaire de médecine préventive (SIUMPPS) et l'ENSCI. Elle a une dimension médicale, psychologique et sociale.

Chaque nouvel élève prend rendez-vous sur [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr). Une participation financière à cette visite médicale de 7,70 € sur un total de 35 € lui est demandée par l'Ecole à la rentrée.

Adresse : Centre de médecine préventive, 45, rue des Saint-Pères - 75006 Paris, téléphone 01 42 86 33 02

Contact : Antoine Durot, service pédagogique, 01 49 23 12 21, [antoine.durot@ensci.com](mailto:antoine.durot@ensci.com)

## **Index**

### **A**

Absences	44
Accès à l'établissement	44
Accident	45
Activités culturelles et sportives	46
Aide aux diplômes	46
Aide aux projets	47
Anciens /Insertion professionnelle	47
Assurance maladie	47
Ateliers matières Bois, Métal, Maquette	36

### **B**

Bourses d'enseignement supérieur- CROUS	47
Bourses de mobilité internationale	48
Bourses Fondation Vallet	49
(Autres) Bourses et autres aides	50
Bourse FNAUAC	50
Bureau des élèves	50

### **C**

Carte de séjour	50
Carte d'étudiant	50
Centre de documentation	37
CFAO	36
(Les) Collèges	51
Comité de coordination	52
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)	52
Commission de nomination des élèves moniteurs	52
Commission des bourses – Fondation Vallet	52
Concours	52
Conditions d'accès diplôme designer textile	21
Conditions d'accès diplôme designer/ créateur industriel	8
Confidentialité	53
Conseil d'administration	53
Conseil de d'orientation	54
Contrôle des sorties du matériel	54
Copieurs multi-fonctions	55
Curcus diplôme designer/ créateur industriel	7, 9
Cursus diplôme designer textile	20, 21

### **D**

Déplacements hors de l'école	55
Diplôme designer textile	23
Diplôme créateur industriel	16

Diplôme mastère spécialisé « création et technologie contemporaine »	30
Diplôme mastère spécialisé « Innovation by design»	32
Directeur	55
Doubles cursus	27
Doubles cursus « Sciences et design »	28
Droits et devoirs des élèves	55
Droit et propriété des travaux menés avec les élèves	56
Droits de scolarité	56

## E

Ecole hors les murs	26
Elèves-moniteurs	57
Espaces interdits	57
Espaces soumis à autorisation d'accès	57
Etablissement (l') et ses instances	58

## F

Fonctionnement de l'établissement	44
-----------------------------------	----

## H

Hygiène et sécurité	58
---------------------	----

## I

Incendie	59
Interdiction de fumer	60
Insertion professionnelle – diplôme designer — créateur industriel	47
Insertion professionnelle – diplôme designer textile	24, 47

## L

Les services et moyens généraux	54
Les moyens informatiques et audiovisuels	38, 55
Locaux et matériel de l'école	60

## M

Manifestations organisées par les élèves	60
Master 2 Recherche en design	29
Mécénat et sponsoring	43
MEDes	39
Mutuelle	61

## P

Partenariats ESCP Europe	26, 29
Photo-son-vidéo	37
(Pôle) matériaux et procédés	36
Post diplôme	30
Préface	3
Présentation de l 'établissement	5
Proccessothèque	36

## R

Recherche	35
Relations entreprises, partenariats et valorisation	41
Relations internationales	39
Représentants élus des élèves	61
Responsabilité civile de l'établissement	62

## S

Se loger	62
Se nourrir	62
Sécurité sociale étudiante	63
Services spéciaux	63
Son-photo-vidéo	37
Stages	11, 22, 40, 64
Stagiaires étrangers	11, 22, 40, 64
Studio digital	37

## V

Vaccinations	65
Valorisation	65
Véhicule utilitaire	65
Vidéo-son-photo	37
Vie à Paris	66
Visite médicale	66

# ENSCi – Les Ateliers

Curriculum anonymisés

---

**Formation(s) et/ou Diplôme(s)**

---

- 2006 Diplôme de créateur industriel (mention pour la qualité du projet)  
Ecole Nationale Supérieure de Création Industrielle à Paris (ENSCi, Les Ateliers)
- 2003 Stage à l'école de design industriel de Montréal
- 2001 Baccalauréat arts appliqués, Vitry-Sur-Seine

---

**Parcours professionnel**

---

- 2014 – 2017 : **Atelier Cinéma** (Ecal, Lausanne, Fémis, Ile de France)
- 2015 - 2016 : **La cour des Comptes**, formation et films de communication
- 2013 - 2012 : **Taiping Carpets** Film corporate
- 2010 : **GDF-SUEZ** : exposition universelle, Shanghai 2010  
Musée Magritte Museum : Films pour le web et Pub TV, avec l'agence Pub Fiction
- ROLEX**: Building the brand
- LACOSTE** : Blumingdalles
- 2009 : **LVMH** : Hennessy, Dom Pérignon  
Films internes et films pour le web, avec l'agence Pub Fiction

---

**Publications et/ou Réalisations**

---

- 2017 **LA FAIM**, Fiction, 12', co-écrit, d'après « A piece of steak » de Jack London
- 2016 **JE SUIS MARTIN EDEN**, Fiction expérimentale, 2'20, 2K  
FESTIVALS : Côté Court, Pantin, Ciné quartier libre
- 2015 **VINCENT V.**, Fiction, 22', HD, co-réalisé avec Pierre Alex  
FESTIVALS : Côté Court, Pantin, Festival international du film de Belfort, Ciné-banlieue, Rencontres cinématographiques de Béjaïa, Algérie.
- 2015 **LES BONNES**, Fiction expérimentale, 8', HD.

## Formation(s) et/ou Diplôme(s)

---

1977 (Lauréat du concours régional de ferronnerie de la région Charente)  
1978 Cap serrurier (Lauréat de la région Aquitaine)  
1978 Cap ferronnier (Lauréat de la région Charente)  
1984 PO perfectionnement professionnel (compagnons du devoir Strasbourg)  
1985 BP  
1985 Brevet de maîtrise (lauréat de la pièce de maîtrise)  
Reçu compagnon du devoir du tour de France (AOCDD)  
1987 Reçu maître ouvrier

## Parcours professionnel

---

2017 à 1989 enseignant et responsable de l'atelier métal à l'ENSCI.  
2001 Mission pédagogique de consultation et d'enseignement école des beaux arts de Martinique  
1988 Haïti, Unesco chef de mission restauration et formation, patrimoine mondial « La citadelle»  
1988 Berlin, représentant de chambre de métier de Paris, mission de formation  
1987 Nîmes, entreprise Jourdain restauration du patrimoine chef d'équipe  
1986 Bretagne, mission de prospection, compagnons du devoir  
1985 Paris entreprise Goutéreau OHQ réalisation d'aménagement  
1984 Strasbourg serrurerie Hugel décoration et serrurerie fine  
1983 Toulouse réalisation de la charpente du parc des expositions de la ville de Toulouse  
1981 à 1982 Reims serrurerie Leroy menuiserie métallique  
1979 service national (breveté commando)  
1975 à 1978 serrurerie

## Publications et/ou Réalisations

---

. Conseil, Consultation et réalisation :  
L'usine, le techShop Leroy merlin,  
Artistes :  
Tony Brown, Christina Rueda, Alain Kirili, Marie-Ange Guilleminot, Fabrice Gygi , Mario Merz, Gabriel Orozco, Melik Ohanian, Hölger trüzlch, Wolf Ka.  
Formation et montage du pole design au Burkina Faso

*Date de mise à jour :*

## **Formation(s) et/ou Diplôme(s)**

---

Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique – section design (Ecole des Beaux-Arts de Saint-Etienne)  
Post-Diplôme : Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs de Paris – section mobilier

## **Parcours professionnel**

---

Au sortir de l'école, il rencontre Andrée Putman qui vient de quitter son agence Ecart et souhaite développer un nouveau studio. Premier designer aux côtés d'architectes d'intérieur, il est en charge du développement du design produit auprès des industriels servant en premier lieu à fournir les chantiers de la prestigieuse architecte d'intérieur.

Parallèlement avec Véronique Maire, ils fondent un agence « IK Design » qui leur permet de développer des projets plus expérimentaux et plus stratégiques avec notamment une mission de direction artistique pour Packard Bell et une collaboration avec les marques du groupe l'Oréal.

Depuis 2006, Patrick de Glo de Besses, en solo, développe des projets de design produit, d'aménagement intérieur et de scénographie d'exposition et une collaboration avec Saint-Gobain recherche

## **Publications et/ou Réalisations**

---

[www.patrickdeglobebesses.com](http://www.patrickdeglobebesses.com)



*Date de mise à jour :*

**Formation(s) et/ou Diplôme(s)**

1980 : CAP de menuiserie agencement CCIP Paris  
1991 : BTS conception industrielle option mécanique AFPA  
1993 : DESS design industriel Université de Technologie de Compiègne

**Parcours professionnel**

1981-1989 : Artisan menuisier  
1983-1986 : Maquettiste d'architecture Renzo Piano  
1991-1994 : Maquettiste, prototypiste agence design  
1995-1997 : Etude sur le prototypage rapide pour l'UTC  
                 Enseignant maquette UTC département GSU  
1997-2001 : Président d'une association de défense de l'environnement et représentant des associations départementales Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau  
Depuis 2001 : Enseignant – Responsable de l'atelier bois ENSCI – Les ateliers

**Publications et/ou Réalisations**

FESTIVALS : *Festival tous courts, Aix-en-Provence, Côté Court, Pantin, Ciné-banlieue, Rencontres Internationales de la Gaîté Lyrique, Paris-Berlin*

- 2014 **GO FORTH**, Documentaire, 64', HD  
Contribution financière du CNC / Fonds Images de la diversité / Ministère de la culture et de la communication, service du patrimoine, bureau de l'architecture / Aide à la création musique originale / Bourse Brouillon d'un rêve de la SCAM / Lauréat du concours HLM sur Court  
FESTIVALS : *Cinéma du Réel - Compétition Française, Biografilm Festival – Bologne, Festival du nouveau cinéma de Montréal, Cinemagrante Buenos Aires, Alternativa Barcelone, MiradasDoc îles Canaries, FIFAI île de la Réunion, Rencontres cinématographiques de Béjaïa, Algérie, Festival Cinébanlieue, Etats généraux du film documentaire de Lussas, Fidafoc Agadir, Festival des nouveaux cinémas documentaires, Paris, Rencontres Internationales de la Gaîté Lyrique, Paris, Festival À nous de voir, Lyon, Rencontres Internationales des Cinémas Arabes, Marseille, Filmes Do Homem, Portugal, La pellicule ensorcelée, Reims, Charleville-Mézières, Image de Ville, Aix-en-Provence, Marseille...*
- 2009 **SUR LA TETE DE BETHA BOXCAR**, Fiction, 25', 35mm, co-réalisé avec Angela Terrail  
Pré-achat Arte / Contribution financière du CNC / Aide de la région Centre  
**Prix du jury, Festival Silhouette**  
FESTIVALS : *Festival international du court-métrage de Clermont-Ferrand, Festival Côté Court, Pantin, Festival du film de Vendôme, Festival Cinéssonne, Ciné Banlieue, Seine-Saint-Denis, IndieLisboa, Rencontres cinématographiques de Bejaïa...*
- 2007 **KAMEL S'EST SUICIDE SIX FOIS SON PERE EST MORT**, Fiction, 9', 35 mm  
**Prix du court-métrage aux Écrans Documentaires de Gentilly**  
**Prix du festival Bandits-Mages de Bourges**  
FESTIVALS : *Quinzaine des Réaliseurs – Cannes 2008 / l'ACID - Cannes 2008, Festival Côté Court de Pantin, Festival Quintessence à Ouidah, Festival international du court-métrage de Rio de Janeiro, Festival de cinéma indépendant de Barcelone, Alternativa, Festival du nouveau cinéma de Montréal, Canada, Festival Les Écrans documentaires Festival d'Amiens*
- 2006 **LA CASSETTE**, Documentaire, 20', 35mm  
Avec l'aide à la post-production de la région Ile-de-France et le soutien de l'Acsé  
**Prix du Jury, Prix du magazine "Mouvement" au 10e festival Bandits-Mages.**  
FESTIVALS : *Les Ecrans documentaires de Gentilly, Escales documentaires de la Rochelle, 19es Instants Vidéos, Festival des lumières poétiques, Festival Mix-Cités du Salon d'Automne, 7ème édition du Festival Le Livre et l'Art, Lieu unique, Nantes*
- 2006 **CHAPITRE 5 : CONTESTATION**, Fiction, 4', HD, co-réalisé avec Pierre Alex  
**Grand prix au festival vidéo de Seine-Saint-Denis**  
FESTIVALS : *Festival international du film de Belfort, Les bobines sociales, 10e Festival Bandits-Mages*
- 2005 **CHAPITRE 1 : CONSULTATION**, Fiction, 5'25, HD, co-réalisé avec Pierre Alex

FESTIVAL : 5 jours tout court, Festival Bobines Sociales, 10e Festival Bandits-Mages

2004 **NUITS CLOSES**, Fiction, 12', DV

**Prix qualité du CNC 2017**

Prix du jury professionnel - Prix du jury étudiant au festival Cinésept à Jussieu  
Prix du meilleur acteur (Kamel Adel) Festival de Boulogne-Sur-Mer  
FESTIVALS: 27ème festival international du court-métrage de Clermont-Ferrand, 5 jours tout court, Festival international cinéma nouvelle génération, Festival vidéo de San Giò (Italie), le Mecal (Espagne), Altkirch, Festival ciné-banlieue de Saint-Denis, Festival Mix-cité, Rencontres Paris-Berlin, Emirates Film Competition, Festival Cent Soleils...

---

**Formation(s) et/ou Diplôme(s)**

---

1976	Bac L mention très bien
1977/1981	CNED - Deug allemand
1981	diplôme ENSAD- section textile (Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs)
1982/1983	ANAT - Les Gobelins Paris
1987/1989	cours d'italien Ville de Paris
1996	CIETA (centre International d'Etudes des Tissus Anciens)

---

**Parcours professionnel**

---

1982/1989	TREVES - matériaux souples pour l'industrie automobile conseils et développements en solutions textiles
1984/1989	AGENCE ODYSSEE - créations de textiles d'ameublement
1990/2007	ANAT - ENSCI - enseignante
2008	ENSCI DESIGN TEXTILE - responsable pédagogique création du cours "cultures textiles et tissus occidentaux"
2010	UNIVERSITE DE BOURGOGNE - colloque Texte et texture
2016	KATMANDOU - société DOUCEGLOIRE expertise de l'outil de production et conseils développement style matière et couleurs  ENSCI - création du cours "décors du monde"

---

**Publications et/ou Réalisations**

---

publication revue "Texte et Contexte", centre Interlangue de l'UFR de l'Université de Bourgogne  
peinture, illustrations, bijoux, affiches  
pièces uniques textiles :tenture, tapis, écharpes, vêtements

## Formation(s) et/ou Diplôme(s)

2009-2011	Diplôme ENSAD, Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs, Paris Département photo / vidéo
2008-2009	MASTER II Réalisation documentaire - Université de Strasbourg
2007-2008	MASTER I Film - Université de Toronto (Innis College)
2005-2007	LICENCE I, II et III Cinéma - Université Panthéon-Sorbonne, Paris

## Parcours professionnel

2016-2017	Responsable Studio Vidéo - <i>ENSCI-Les Ateliers</i> , Paris
2013-2016	Vidéos pour presse et lieux de création - <i>Le 1 Hebdo, Maison de la Poésie, Collection Morel, Julie Tippex</i> Prises de vues et montage pour la Société <i>Ubiscène</i> (scénographie muséale) : conception de vidéos interactives, films d'expositions Enseignante arts appliqués - Lycée professionnel Chnéor, Aubervilliers

## Publications et/ou Réalisations

2013-2017	En développement - <i>Palestiniennes</i> , web-série documentaire, <i>Dryades Films</i> Film de commande en préparation sur la tournée de <i>Pierre Bastien</i> en Chine, pour l'agence de booking <i>Julie Tippex</i> En post-production - <i>Goodbye Jerusalem</i> (2015-2016), long-métrage documentaire, 52 mn, <i>Les Films du Tambour de Soie</i> Rédaction chroniques pour <i>Vice et Retard magazine</i> Clip "Johnny Hurry up", Cheveu (groupe de rock français), production <i>Red Shoes</i>
2013	<i>La Femme côtelette</i> , documentaire, 20 mn, DVC Pro HD, diplôme ENSAD 2012 3 Prix du Public : Festival du Film de Femmes de Créteil (diffusions sur Ciné +), Festival Un poing c'est court, Festival International du court-métrage de Lille Prix du Jury au Festival Arthémise, Paris Projection du film au sein des expositions : <i>l'Envers et l'Endroit</i> , Centquatre, Paris, 2011 <i>Les sept démons</i> , Espace H2M, commissariat Sonia Recassens, Bourg-en-Bresse, 2017
2008-2010	<i>Le Lac des Brumes</i> , documentaire, 30 mn, dvcam Prix du Meilleur film d'école - Traces de Vie, Clermont-Ferrand <i>Marie-Claire et Marthe, portrait de famille</i> (2008), 20 mn, documentaire, dvcam Meilleur film & Meilleur documentaire - University of Toronto Film Festival

---

**Formation(s) et/ou Diplôme(s)**

---

1999	CAPET.
1987	DSAA Design industriel. ENSAAMA Paris.
1986	BTS Design industriel. ENSAAMA Paris.
1982-1983	Beaux-arts de Caen.

---

**Parcours professionnel**

---

Issu d'une formation en électrotechnique puis aux Beaux-Arts et à l'ENSAAMA Olivier de Serres, le designer engage sa pratique dans des situations de recherche et consacre son travail à l'alliance des techniques et de l'art, propre aux arts appliqués, dans un souci constant d'économie de moyens et de légèreté.

François Azambourg est représenté par la Galerie kreo et travaille, entre autres, pour Cappellini, Ligne Roset et Cinna, Hermès et Petit h, Louis Vuitton, Poltrona Frau, Moustache, Toulemonde Bochart ou encore l'Atelier d'exercices.

Si sa production se concentre principalement sur la création de mobilier et de luminaire, François Azambourg compose également des scénographies et décors de théâtre, des aménagements urbains et d'intérieurs pour des municipalités, hôtels et particuliers.

---

**Publications et/ou Réalisations**

---

Lauréat de la Villa Kujoyama en 2015, du Grand Prix du Design de Paris en 2004, de la Villa Médicis hors les Murs en 2003, du Prix de la Vocation de la Fondation Marcel Bleustein-Blanchet en 1993, de la Fondation de France en 1988 et du concours du Musée des Arts Décoratifs en 1985, il est soutenu par le VIA grâce à cinq appels à projets, une Carte Blanche en 2005 ainsi que plusieurs Labels.

Son travail a fait l'objet de nombreuses expositions, notamment à la Festhalle Francfort, au Salon du Mobilier de Milan, Maison & Objet, Designer's Days, au Musée des Arts décoratifs, à la Villa Noailles, au Palais de Tokyo. Certaines de ses créations ont intégré les collections du FNAC, du Musée des Arts décoratifs de Paris et du Musée National d'Art Moderne.

---

**Formation(s) et/ou Diplôme(s)**

---

Diplômé d'école d'art (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique)

---

**Parcours professionnel**

---

Artiste-enseignant et créateur d'espaces dédiés à la création contemporaine. Dans les années 90 il co-fonde art 3000-Le Cube où il crée le premier fablab de France. Dans les années 2000 à l'ENSCI il crée le post-diplôme Crédit et technologie contemporaine. En 2012 il ouvre la plate forme de recherche et d'expérimentations art et industrie contemporaine, phénorama de l'Ensci. En 2010 il intègre l'atelier de J.Magerand - ENSA-PLV comme enseignant des arts et les techniques de représentations. Depuis les années 2000 il se consacre à la création d'une oeuvre évolutive, Histoire d'une représentation, exposée dans des centres d'art, galeries, biennales. En 2012 il crée le collectif d'artistes Le Diner des puissants avec C.Malrieux et A.Guillaume.

---

**Publications et/ou Réalisations**

---

2016 - Nous sommes des enfants d'Haoukas, édition . 2014 - Hommage à nos explorateurs, film 5 mn . 2013 - Tapis rouge, installation-exposition oeuvre collective . 2012 - Le dîner des puissants, installation-exposition oeuvre collective . 2011 - Le Journal d'un indigène - Image-boussole d'une civilisation souterraine . 2009 - Au-delà des mondes parallèles - installation in-situ, - De la fenêtre s'étend un paysage - installation plateforme n°2 - Souvenir d'un explorateur - sculpture - Au milieu de ces paysages artificiels, seul les restes d'un monde industriel sont bien réels - série photographies . 2008 - Une balade sur la presqu'île - Installation plateforme n°1 - Une mission pour Olivier Oswald. Installation (visionneuse micro-film) - A l'origine du monde : des anonymes. Film vidéo.

---

**Formation(s) et/ou Diplôme(s)**

---

- . baccalauréat série C - 1992
- . BTS esthétique industrielle, lycée la Grande Tourrache, La Garde (83) - 1995
- . Diplôme de créateur industriel, Ensci – Les Ateliers - 2001

---

**Parcours professionnel**

---

- . designer assistant d'Éric Benqué (2001-2004)
- . designer free-lance pour Ronan & Erwan Bouroullec (2004)
- . studio Gilles Belley (depuis 2005)
- . enseignant et intervenant pour les diplômes à l'École Supérieure d'Arts et Techniques (ESAT), Paris (2004-2010)
- . Responsable des diplômes de créateur industriel à l'Ensci – Les Ateliers (depuis 2010)

---

**Publications et/ou Réalisations**

---

- . lauréat de la Bourse Agora pour le design, 2009
- . Grand Prix de la Création de la Ville de Paris, 2008
- . mobilier pour les Design Lab EDF (2017)
- . scénographies d'expositions pour le Mémorial de la Shoah (depuis 2006)
- . carte Blanche du VIA (2016)
- . signalétique du Musée de l'Homme, Paris (2015)
- . diffuseurs de parfum pour Nature et Découvertes (2015)
- . fauteuil et canapé pour Sancal (2014)
- . scénographies d'exposition pour les Cristalleries Saint-Louis (2013-2014)
- . scénographie du Musée Paul Belmondo, Boulogne-Billancourt (2010)
- . design industriel pour EDF R&D (2005-2007)
- . design de poubelles de tri sélectif pour Plastic Omnium (2005-2006)

## Formation(s) et/ou Diplôme(s)

Baccalauréat littéraire

Ateliers Musicaux de Radio-France

Etudes musicales et théâtrales approfondies

Diplôme du CNSMP Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris 1977-1980 et stage du Groupe de Recherche Musical (INA/GRM) Classe de Pierre Schaeffer et Guy Reibel.

Cursus universitaire libre : Acoustique musicale, perception, cinéma, théâtre, vidéo, musique : avec I. Xenakis, E. Leipp et M. Castellengo, J. L. Berdot, M. Lemaitre, R. Sieffert, G. Banu...

CA de composition électroacoustique en 1992 (Diplôme supérieur de Professeur Artistique : conservatoires, écoles d'art...)

## Parcours professionnel

Fondation de nouveaux domaines d'enseignements composition musicale, création et design sonore

CNR d'Amiens (1983-94)

ENM Montbéliard (France Doubs 1993-2000)

CFMI Université de Lille III (94-97) –

ENSCI - les Ateliers depuis 2000 – DNSEP design sonore TALM Le Mans (participation depuis 2008)

Conception, développement et recherche à l'Ircam...

Créations et commandes : IRCAM - INA-GRM - IMEB - CICV Pierre Schaeffer – Le Cube...

## Publications et/ou Réalisations

Publications scientifiques : domaines son / espace / mouvement / interaction : projets Ircam, ENSCI et indépendants (voir catalogue publications)

Création sonore et musicale : Musique électroacoustique de concert, dramatiques, théâtre musical, ballet, cinéma, vidéo, documentaire, animation 3D, interaction temps réel, réalité virtuelle, muséographie, design, architecture.

Exemples de projets :

Musique Lab : conception et développement pédagogique Ircam – Ministère Education Nationale

Projet PHASE : Ircam - Centre Georges Pompidou – CEA List

Exposer la Musique : Musée du Quai Branly

Design sonore de la Cité du Vin (Bordeaux)

École Nationale Supérieure de Création Industrielle

48 rue Saint Sabin - 75011 Paris, tél : 33 (0)1 49 23 12 12, fax : 33 (0)1 49 23 12 03, [www.ensci.com](http://www.ensci.com)

# **ENSCi**

LES ATELIERS

Coordonnateur de projets de recherche : ENIGMES – TOPOPHONIE + nombreux projet  
ENSCi les Ateliers

**Formation(s) et/ou Diplôme(s)**

---

Formation à l'ENSITM Mulhouse (1995)

Formation à ITF Maille Troyes (1991)

**Parcours professionnel**

---

Coloriste Free Lance chez RODIER, KORRIGAN, LEONARD

Assistante de la créatrice FRANCE ANDREVIE (gestion des coupes types)

En 1981, fonde l'entreprise CORA BLUE où elle crée, fait fabriquer et vend des petites séries de modèles uniquement en maille. Ses acheteurs sont BIBA et VICTOIRE à Paris, BLOOMINGDALES et MACY'S à New York, TAKASHIMAYA à Tokyo, DURCHBRUCH à Berlin.... En 1987, abandonnant la diffusion, ouvre sa boutique dans le Marais, où elle exerce toujours.

1992 et 1993 : Interventions sur la maille à l'IFM

1994-2017 : Intervenante à l'ENSCi pour la formation maille rectiligne

**Publications et/ou Réalisations**

---

## Formation(s) et/ou Diplôme(s)

- Baccalauréat série D,
- M.A.N.A.A. (Mise à niveau en Arts Appliqués) effectuée au Lycée de Sèvres,
- BTS de design produit de l'école Olivier de Serres,
- Diplômé de l'Ensci - Les ateliers en 1998.

## Parcours professionnel

1999 - 2001 : Création de l'agence Random Design avec Cédric Ragot

Depuis 2001 : Designer free-lance spécialisé dans le conseil et l'accompagnement de start-up innovantes et dans le développement de nouveau produits industriels éco-conçus et souvent made in France

### Activités d'enseignement récurrentes

Depuis 2001 : Enseignant à L'ensci - Les Ateliers

- en tant que designer dans l'atelier de projet « Expérimentations domestiquées » dirigé par Laurent Massaloux
- la représentation spatiale et le dessin dans un module hebdomadaire intitulé « 3D Old School »
- la conception de produit dans le cours « Matériaux et Conception »

Depuis 2002 : Enseignant à l'école Camondo

- en tant que designer pour la troisième année du cursus
- la technologie dans les années 1, 2 et 3 du cursus

## Publications et/ou Réalisations

### Design produit (sélection)

- Design des gammes de la marque Pabobo depuis 2005, ayant reçu notamment un Label en 2009 et une Etoile en 2010 à l'Observeur du design
- Design de diffuseurs olfactifs innovants de la société Signature Olfactive
- Design d'appareil médicaux pour la société I2M

### Scénographie (sélection)

- Scénographie du Carrefour numérique, le Fab-Lab Living Lab de la Cité des Sciences
- Design d'une scénographie mobile pour la marque ST Dupont

### Design fiction

- Crédit d'objets fictionnels pour « Expo 2000 » à l'exposition Universelle de Hanovre 2000

## Formation(s) et/ou Diplôme(s)

École Nationale Supérieure de Création Industrielle, Paris  
diplôme de Créeur Industriel

Université Paris Sud, Orsay  
Magistère de mathématiques pures, licence de mathématiques fondamentales

Lycée Henri IV, Paris  
CPGE scientifique, options mathématiques

### **Parcours professionnel**

---

2008-2017

gérant du studio Material/D, région parisienne  
management du design, design stratégique, design objet, aménagement d'espace, design de services  
Clients principaux : Valeo Lighting, Axa Data Innovation Lab, Axa Life & Savings, Centre de Recherches Interdisciplinaires (enseignement), Exclusive Motion (food innovation), AFORP (centre de formation d'apprentis), Lacoste Lab, Groupement Ulis Pin Maritime (sylviculture et valorisation bois), Health for Development (innovation télésanté), Saint-Gobain, BNP Paribas Real Estate, ...

2004-2013

Jean-Marie Massaud, Paris  
Responsable matériaux et innovation, responsable projet, Positionnement et stratégie de marques  
Design stratégique (création et développement de marque), design objet (mobilier, arts de la table, transport, robinetterie, bagagerie, objets technologiques...) aménagement d'espaces (lieux de vente, flagship...), architecture (hôtel, stade de football, ballon dirigeable...)  
Clients principaux : Poltrona Frau, B&B Italia, MDF Italia, Poliform, SaintLuc, Axor, Dedon, Arper, AirSur, Toyota, Yamaha, Time&Style, Samsung, Air France, Christofle, FPM, SoftBank, ONERA, Pleyel...

2004-2005

Ethnik/Umaé, Paris  
Directeur de création, édition d'objets artisanaux issus du commerce équitable  
Encadrement d'une équipe créative, gestion de collection, mise au point et développement avec les artisans (Afrique et Asie), formations, développement magasins et points de vente

2003-2017

Art Contemporain, Europe et USA  
Marie-Ange Guilleminot, Adel Abdessemed, Melik Ohanian, Gabriel Orozco  
Conception et suivi de réalisation de sculptures et installations

Enseignement :

20008-2017

École Nationale Supérieure de Création Industrielle, Paris  
Créeur et responsable du studio de conception et fabrication assistée par ordinateur  
Co-créateur du FabLab ENSCI  
Directeur de l'atelier de projets « Fabrications Flexibles »  
principaux partenaires : Microsoft, ABB, CEA List, EPFL, Awabot, Valeo, Renault, Autodesk, Festo

2012-2017

Centre Michel Serres pour l'Innovation, héSam Université, Paris  
Directeur de projets interdisciplinaires d'innovation  
Aménagement du territoire, technologies de la santé, valorisation et modernisation du patrimoine,  
évolution de l'habitat

---

**Publications et/ou Réalisations**

---

**Concours**

2004 Concours Lille 2004, projet «Portes» 1er prix en collaboration avec Nicolas de Benoist,

Fred Fréty et Corentin Harbelot

2003 Concours Carte Bleue, projet «Duo» 1er prix en collaboration avec Nicolas Maïtret

2001 Concours Häagen-Dazs, projet «Dazspoon» 1er prix en collaboration avec Fred Fréty,  
François Grenier et Nicolas Maïtret

**Projets de Recherche**

2016-2017 *Impression 3D XXL*, partenariat Carnot Arts, ENSAM Paris, CNAM

2016 *Industrie et Robotique*, ENSAM Cluny, projet HESAM

2014-2016 *Made@eu*, projet Européen en collaboration avec IAAC (Barcelone) et PCA (Plymouth)

2013 *Regarder, Montrer, réinventer l'industrie : la visite d'Usine*, partenariat UIMM/Fabrique de  
l'Industrie

---

**Formation(s) et/ou Diplôme(s)**

---

2009-2010  
Etudiant-chercheur à l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs

2009  
Dnsep, Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence

2008  
Graduate Exchange Student, School of the Art Institute of Chicago

2007  
Dnap, Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence

2005  
Licence arts plastiques, Université de Nîmes

---

**Parcours professionnel**

---

Depuis 2008  
Développeur / graphiste freelance

Depuis 2009  
Nombreuses expositions personnelles et collectives, et résidences en France et à l'étranger.  
Assistant d'artistes, réalisations de dispositifs interactifs..

Depuis 2011  
Ateliers d'initiation à la programmation (Centre Pompidou, Fonderie de l'image...).  
Workshops à l'Esad de Reims, Esa d'Aix en Provence.

Depuis 2013  
Enseignant Studio Digital à L'ENSCI - Les Ateliers

2014 - 2015  
Chargé de TD Master Management et Création Multimédia à l'Université Rennes 2  
Enseignant Design Interactif à L'Ecole d'art de Rennes (EESAB Rennes)

---

**Publications et/ou Réalisations**

---

Depuis 2008  
Conception de sites internet et contenus multimédia pour Total, Diesel, L'Oréal, Fred & Farid...

École Nationale Supérieure de Création Industrielle  
48 rue Saint Sabin - 75011 Paris, tél : 33 (0)1 49 23 12 12, fax : 33 (0)1 49 23 12 03, [www.ensci.com](http://www.ensci.com)

2009

Code source, festival international du graphisme et de l'affiche, Chaumont

2011

Conception d'une installation interactive pour la nuit des musées, Centre Georges Pompidou  
Exposition Play it Yourself, Centre Georges Pompidou

2012

Fab Fest, La Gaité Lyrique, Paris

What are you doing after the apocalypse, Musée d'ethnographie de Neuchâtel, Suisse

2013

Futur en Seine, Le 104, Paris

Visages du monde, Cergy

2014

Vector Art Festival, Toronto, Canada

2015

Gamerz 11, Cité du livre, Aix en Provence

2017

European Media Art Festival, Osnabrück, Allemagne

---

**Formation(s) et/ou Diplôme(s)**

---

DNSEP Design

Post diplôme Esad Saint Etienne

Prix et distinctions :

Lauréat Bourse Agora pour le Design 1997 - Grand Prix de la ville de Paris 2000

Chevalier des Arts et Lettres 2015

---

**Parcours professionnel**

---

Jean-François Dingjian est diplômé des Beaux-Arts de Saint-Etienne et co-fondateur de la revue Azimuts dans le cadre d'un post-diplôme en 1991. Il a obtenu la bourse Agora en 1996 et le Grand Prix de la Création de la Ville de Paris en 1999. Il est nommé Chevalier des Arts et Lettre en 2015. Ses expositions en galerie, ses installations éphémères, ses projets industriels, ses scénographies d'exposition témoignent d'une démarche transdisciplinaire où d'autres créateurs, graphistes, plasticiens ou photographes, sont associés. Jean-François Dingjian trouve dans ces différents contextes, matière à réfléchir sur les contraintes techniques, les processus de fabrication, les rituels domestiques pour réinventer les formes

du quotidien comme en témoignent ses pièces de porcelaine pour paysage de table produites par le CRAFT à Limoges. Depuis 2004, il est directeur de projet à l'école Nationale Supérieure de Création Industrielle ENSCI - Les Ateliers à Paris. En juin 2006, en collaboration avec Eloi Chafaï, il fonde l'agence « Normal Studio ».

**Normal Studio**, investit le design produit avec l'industrie de la grande consommation ou la micro série expérimentale, la scénographie et l'aménagement de showrooms et boutiques.

Agence de création industrielle créée en 2006, Normal Studio défend un design épuré où les objets revêtent une forme simple et usuelle. Un design essentiel, intemporel sans superflu ni démonstration de style ou de tout ornement, un design intuitif qui nous apparaît familier. Leur travail opère vers un transfert de technologies pour un process de création rationnelle instantanée où le crayon génère des formes utiles et élémentaires, où le matériau prend vie dans l'éventail des possibles. Leur design pragmatique et basique compose un univers, heureux, malicieux et coloré qui exalte la qualité d'usage. Directeurs artistiques de la marque Tolix de 2007 à 2013 et de la marque Sammode depuis 2014, ils collaborent notamment pour les marques Tefal, Eno, Schneider electric, Muuto, ligne Roset, ... et ont fait l'objet d'une exposition monographique "Normal studio, design élémentaire" au musée des Arts décoratifs à Paris en 2010. Leurs pièces uniques, petites séries de mobilier et objets sont éditées par la galerie Ymer&Malta, carpenters workshop et le Cirva. Ils ont été élu designer de l'année par Philippe Stark en 2011 au salon Maison et Objets

En 2016, à l'occasion des 10 ans de Normal Studio, les éditions Alternative leurs consacrent une monographie, Normal Studio Design Process

---

**Formation(s) et/ou Diplôme(s)**

---

2005 - Créateur Industriel Grade MASTER Félicitations du Jury, ENSCI  
2001 - Design Produit, Université du Québec à Montréal  
2000 - BTS Architecture Intérieure, Ecole Boulle  
1998 - BAC Arts-Appliqués mention Bien, lycée de Sèvres

---

**Parcours professionnel**

---

Suite à plusieurs expériences professionnelles, Guillaume Foissac rejoint en 2005 AXANE, filiale d'Air Liquide, spécialisée sur les piles à combustibles. Cette première immersion dans le domaine de la Recherche l'amène à intégrer en 2006 la R&D d'EDF pour y initier une démarche d'innovation par le Design au sein d'une grande R&D. Au fil des années il y conduit une cinquantaine de projets de Recherche et dépose 11 brevets. En 2013, il fonde le Design Lab I<sup>2</sup>R d'EDF qui regroupe des compétences autour du Design et développe une approche de Recherche résolument orientée vers l'usager. A partir de 2010 et en parallèle de ses activités à EDF, il co-pilote un Atelier de Projet à l'ENSCI, puis en 2015 il initie un cours théorique autour des processus de conception à portée méthodologiques. Il est reconnu Expert en Recherche et Innovation par le Design par ses pairs au sein de la communauté des Chercheurs.

---

**Publications et/ou Réalisations**

---

Guillaume Foissac est régulièrement invité à prendre la parole lors de colloques et des publications autour du Design et de la Recherche (IHEST, ENS Cachan, revue ANR ...). Il partage son expérience auprès d'autres Groupes (RATP, Véolia, Valeo, Sncf, ...) notamment sur les questions liées à l'expertise et aux activités de son Laboratoire. Il est titulaire de 11 Brevets à portée Nationale ou Européenne. Il encadre des thèses en Design et a suivi depuis 2011 12 étudiants de l'ENSCI en tant que Directeur de Projet de Diplôme. Ses projets pour EDF de Recherche ont été industrialisés avec succès, d'autres ont fait l'objet d'exposition dans les Biennales du Design ou dans des publications. Il anime un Réseau National de Designers rattachés en cellules d'Innovation et contribue actuellement à la rédaction d'un ouvrage sur l'enseignement du Design.

**Formation(s) et/ou Diplôme(s)**

---

- 2003 École Nationale Supérieure de Création Industrielle - Paris, France.  
European Media Master of Art
- 1997 Centre d'Art et Industrie - Tourcoing, France. Styliste infographiste textile.
- 1995 La Sorbonne - Paris, France. Civilisation française
- 1990 Scottish College of Textiles - Galashiles, Ecosse. Diplôme d'études supérieures – Textile Design.
- 1982-87 National College of Art & Design - Dublin, Irlande.  
Diplôme de Mode et Textile spécialisation: tissage (Mention excellent)

**Parcours professionnel**

---

- 2003-16 École Nationale Supérieure de Création Industrielle - Les Ateliers - Paris, France.  
Enseignante cursus designer textile niveaux master.  
Responsable de la tissuthèque matériaux techniques et avancés  
Encadrement de projets partenariats , spécialisée dans les techniques de jacquard ( logiciel Poincaré) et les techniques de textiles instrumentés/augmentés.
- 1999-02 Delcar s.a. - Paris, France. Styliste Chef de produit appels d'offre tissus siège automobile.  
• Responsable du dossier style pour les constructeurs Mitsubishi et Smart;  
• Recherche et développement des tissus chaîne et trame, jacquard et maille conformes aux cahiers des charges.
- 1998 Tissage d'ameublement de la Loire - Charlieu, France. Styliste textile  
Responsable de maquette client et nouveauté armurée.
- 1995 Irish trade board - Dublin, Irlande. Correspondante sur le marché de la mode.
- 1992-97 École Active Bilingue Jeannine Manuel - Paris, France. Professeur travaux manuels.
- 1990 Ulster University - Belfast College of Art, Irlande du Nord. Conférencière invitée
- 1988-89 Société T.M. Hunters Ltd. - Sutherland Woollen Mills, Ecosse. Styliste designer textile Collections pour l'habillement homme/femme et l'ameublement.

**Formation(s) et/ou Diplôme(s)**

---

2010

Formation sur imprimantes 3D

2006

Formation de programmeur sur commande numérique

2005

Formation de souffleur de Verre à la canne

2002

DNSEP avec félicitations du jury à l'ESAD de Reims

2000

DNAP avec félicitations du jury à l'ESAD de Reims.

1996

Bac Métiers d'Art option ébénisterie, Lycée professionnel des métiers de l'ameublement / École Boulle

**Parcours professionnel**

---

2017            Responsable des ressources et responsable pédagogique du domaine "Outils du design" à l'ENSCI les ateliers

2015            Obtention du Prix «Les étoiles de L'observateur 2015» décerné par L'APCI  
Exposition à la Cité des Sciences et de l'Industrie / Nov 2014 - Nov 2015

2014            Obtention du Label de l'Observer du Design 2015 / Prix français de design

2013            Lauréat des aides à la création 2014 / VIA

depuis 2011    Fondateur et designer de «Z.I.lab.»

2011 / 2012    Responsable innovation chez Ecoeff

2005 / 2010    Designer Manager en charge des projets Tefal pour l'agence Delo Lindo

depuis 2003    Responsable du pôle numérique et Enseignant à l'ESAD de Reims

- 2002 / 2005      Designer industriel et Designer objet free-lance
- 1996      Assistant-ébéniste de Hubert Weinzierl pour la réalisation d'une réédition de sièges transat d'Eileen Gray

**Publications et/ou Réalisations**

---

- 2017      ORDRE ET CAHOS  
Centre culturel ARCADE
- 2017      ECO-USE  
Salon de l'Habitat de Strasbourg
- 2015      DESIGN D'AUJOURD'HUI  
Cité des sciences et de l'industrie
- 2014      BIENNALE DE PANTIN  
Pantin
- 2014      NOW LE OFF  
Cité de la mode et du design
- 2014      BIENNALE INTERNATIONALE DE VALLAURIS  
Musée Magnelli, Vallauris
- 2014      LE DESIGN COMME APPROCHE ENVIRONNEMENTALE  
Stand du VIA / Salon International du meuble de Milan
- 2014      LE DESIGN COMME APPROCHE ENVIRONNEMENTALE  
Stand du VIA / Salon Maison et Objet
- 2012      BIENNALE INTERNATIONALE DE VALLAURIS  
Musée Magnelli, Vallauris
- 2005      SI JAMAIS UN CORPS ÉTRANGER  
espace «L'Impasse», Paris
- 2004      2TIERS 1TIERS  
invité par Christophe Cuzin, Paris
- 2002      OBJETS À CARACTÈRE FLOTTANT

# **ENSCi**

LES ATELIERS

Stand du VIA / Salon International du meuble de Milan

2002                    «TOTEM»  
                          VIA des écoles, Paris

2000                    «TRANSAT» Salon du Meuble de Paris

---

### **Formation(s) et/ou Diplôme(s)**

---

Doctorat en urbanisme [en cours], sous la direction de Thierry Paquot. Université Paris-Est.

Agrégation d'Arts Appliqués.

Master recherche Design & Environnements. Paris | La Sorbonne.

Maîtrise Histoire de l'Art. Paris | La Sorbonne.

ENS de Cachan, département Design.

CPGE Design, Lyon.

---

### **Parcours professionnel**

---

- Auteur et coordinatrice d'ouvrage : Éditions Actes Sud, 2010 – 2016
- Rédactrice en chef, coordinatrice et rédactrice : revue *Strabic.fr* depuis 2011 et éditions *Hyperville* depuis 2015.
- Rédactrice : *Ecologik, L'Architecture d'Aujourd'hui, ArchiSTORM,...* depuis 2011.
- Assistante au commissariat d'expositions : le Lieu Unique (2013), Mucem (2014).
- Responsable du séminaire de master & direction des mémoires de DNSEP design à l'ESBA TALM, 2013-2015.
- Organisation et animation de workshops (projets et édition) : ESAD Valenciennes (2016), BTS Design produit Les Herbiers (2016), ENS de Cachan (2013), ENSCI - Les Ateliers (2012), ESA des Pyrénées (2012).
- Jury de mémoires en DSAA : Lycée Bréquigny à Rennes, La Martinière Diderot à Lyon, depuis 2013.

---

### **Publications et/ou Réalisations**

---

- Ouvrages. Chez Actes Sud : *Daniel Buren - Les Deux Plateaux* (2010), *Construire en habitant* (2011), *Histoire de construire* (2012), *La Friche la Belle de Mai* (2013), *Simone et Lucien Kroll : une architecture d'habitants* (2013), *Pas de toit sans toi, réinventer l'habitat social* (2016). Aux Éditions Hyperville : *Le Détour de France, une école buissonnière* (2015), *La permanence architecturale* (2016). Chez It: éditions : *Design social & écologie humaine* (à paraître).
- Expositions et colloque. « La permanence architecturale, rencontre au Point H^ut » (2015), « Changement de propriétaire », Mucem, 2014, « Simone et Lucien Kroll, une architecture habitée », Lieu Unique, Nantes, 2013.
- Publications scientifiques. « La permanence architecturale, outil de développement urbain ? », *Métropoles* (2015), « Résidence principale: de l'architecte habitant », *Quartiers et villes durables*, (2014)

---

**Formation(s) et/ou Diplôme(s)**

- 1995-96            Master 2 recherche “Conception de Produits et Innovation”, Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSA), Paris.  
1988-1993        Ecole supérieure de design industriel (ESDI), Paris. Diplômé en 1993.  
1988                Baccalauréat C.

---

**Parcours professionnel**

**Enseignement et recherche**

- 2015-aujourd’hui    ENSCI, Co-responsable de la recherche, Co-responsable de la Chaire innovation publique ENA ENSCI, Co-responsable du M2 Recherche en design ENS Paris Saclay / ENSCI / Télécom ParisTech.
- 2008-15            ENSCI, Responsable des enseignements de la formation *Créateur industriel*, Responsable du Mastère spécialisé *Innovation by design*.
- 2004-08            GERPISA (EHESS et Université d’Evry), Ingénieur de recherche, Coordinateur opérationnel du projet européen FP6 ESEMKT (The European socio-economic models of a knowledge-based society, GERPISA et CEPREMAP, Ecole d’économie de Paris).
- 2001-04            ATER, Université d’Angers, UFR de Droit, économie et gestion.

**Hors enseignement et recherche**

- 1997-2001        Renault, Ingénieur de recherche, Direction du design et Direction de la Recherche (Groupe de recherche en socio-économie).
- 1995-96            Du Pont de Nemours, chargé du programme de design Imagineering (stage du M2 recherche à l’ENSA Paris).
- 1992-95            Designer, Reso Design, Elixir, ADSA Roger Tallon.

---

**Publications et/ou Réalisations**

- Béjean M. et Hirt O., 2015, « Design, imaginaire et pensée de conception », actes du colloque « L'imaginaire et les techniques », Paris, Université de Paris 1, 14-16 novembre 2013.
- Hirt O., 2012, « Inter epistemic creation as a joint expansion process », EURAM (European Academy of Management) 12<sup>th</sup> Conference, Rotterdam, Erasmus University, 6-8 juin 2012 (Session « Organisational climate, innovative behaviour and arts based initiatives »)
- Hirt O., 2009, « Portrait du designer en générateur de fictions », Colloque « Le processus créatif en question. Imagination et création ou la faculté d'imaginer au sein du processus créatif », Nevers, Ecole Supérieure d'Arts Appliqués de Bourgogne, 2-3 avril 2009.
- Hatchuel A. et Hirt O., 2003, « Designers et ingénieurs : quelle coopération ? », Séminaire « Culture, travail, emploi », Noisy-le-Grand, CEE (Centre d'Etudes de l'Emploi), 25 avril 2004.
- Hirt O., 2003, « How to organize collective action for the development of innovative concepts? Lessons from recent reorganizations of the industrial design / engineering interface at Renault », 10<sup>th</sup> (European Institute for Advanced Studies in Management Workshop : « Creativity in Organizations », Cergy-Pontoise, ESSEC, 18-20 juin 2003.
- Hirt O., 2001, « Coopération design – ingénierie et innovation : les préalables au compromis », Colloque de Cerisy « Prospective de la connaissance », Centre Culturel International de Cerisy-la-Salle, 27 mai – 2 juin 2001.

**Formation(s) et/ou Diplôme(s)**

1994–2015 : 250 heures de formation permanente à « Gobelins, l'Ecole de l'image » sur le traitement de l'image  
1983–1985 : Préparation du BTS de photographie en cours du soir (Ecole Nationale Louis Lumière)  
1983 : Diplôme de photographie de « Gobelins, l'Ecole de l'image »  
1980 : Baccalauréat série D

**Parcours professionnel**

1983–à la date : responsable du studio photo de l'ENSCI – Les Ateliers :  
10 enseignements par année, gestion de trois plateaux de prises de vues et d'un laboratoire argentique, accompagnement des élèves sur la communication et photographies des projets, création et gestion d'un fonds iconographique de projets d'élèves et de la vie de l'Ecole (50 000 diapositives, 35 000 négatifs noir&blanc, plus de 250 000 photos numériques), gestion et prêt de matériel, ...  
1983 : responsable technique chez *Photographic Service* : développement E6, duplicitas, développement et tirage noir et blanc

**Publications et/ou Réalisations**

Principales publications

Livres

« Herramientas del pasado », colección Francisco Dittborn Baeza. Direction artistique photographique et prises de vues. Chili. 2015  
“Tantas lunas”, vie et œuvres de Loro Coirón, graveur. Photographies des œuvres. Chili. 2015  
« materiology ». Auteurs : Daniel Kula, Elodie Ternaux. Photographies : Véronique Huyghe.  
Éditeur : Birkhäuser. 2008

« Le design fait école: l'Ecole nationale supérieure de création industrielle ». Auteur : Gilles de Bure. Iconographie : Véronique Huyghe. Éditeur : Gallimard. 2007  
« La Patagonie ». Auteur : Jac Forton. Photographies de Véronique Huyghe. Collection : Les guides peuples du monde. Éditions de l'Adret. 2005

Catalogues

Catalogue de l'exposition : « René Drouin. Quand le catalogue d'exposition devient livre d'art ». 2017

Catalogue Lexon. Direction artistique photographique et prises de vues. 2015

La fabrique des idées - ENSCI-Les Ateliers. 2013

Catalogue d'exposition de Enrique Zañartu. Photographies des œuvres. Museo de Arte Contemporáneo, Santiago du Chili, 2008 et Fundación Telefónica, Santiago du Chili, 2003

Photographies pour des designers, artistes, associations, éditeurs :

Archipel (Sébastien Cordoleani), François Azambourg, François Brument, Loro Coirón (graveur), Editions Toluca, Gaëlle Gabillet, Georges Gilbert (sculpteur), l'air de rien, Mathieu Lehanneur, Serge Mouangue, pa design, e-librairie de la Fondation Louis Vuitton, toute l'œuvre dessinée et gravée d'Enrique Zañartu, ...

Exposition photographique

« Impressions chiliennes ». Carré Bonnat, Musée Bonnat, Bayonne. 2003

**Formation(s) et/ou Diplôme(s)**

---

Diplôme de designer textile à l'ANAT/ENSCI - Paris  
ENSAV (La Cambre) section textile - Bruxelles  
Année préparatoire à l'Atelier de Sèvres - Paris  
Année préparatoire à l'Académie Charpentier - Paris  
Baccalauréat économique et social (ES) option Arts plastiques - Paris

**Parcours professionnel**

---

Enseignante à l'Atelier de Sèvres à Paris - création d'un cours de créativité option mode textile afin d'amener les étudiants à constituer un dossier pour présenter les meilleures écoles de mode et de textile françaises et étrangères

Enseignante au département design textile de l'ENSCI à Paris

Création de nouvelles gammes de couleur, gammes textiles, recherches tissées - BATYLINE (textile mobilier outdoor) et FERRARI TEXTILE (textiles techniques)

Collaboration avec l'agence d'architecture Beckmann-N'Thépé : tendances, mise au point de textiles pour différents projets et appels d'offres (logements sociaux à St Denis, médiathèque à Marne La Vallée, stand Renault, boutique Lanvin...).

Création de tendances, gammes de couleurs, maquettes textiles et motifs pour : Carlin International, Première Vision, Tiange, Décathlon

Conception, prototypage et mise en production d'une collection de textiles pour la maison réalisée à Jaipur en Inde KABANN

---

**Formation(s) et/ou Diplôme(s)**

Juin 1984: Diplôme de l'Ecole Nationale des Arts Décoratifs de Paris, lauréate de la promotion.

---

**Parcours professionnel**

**1984 / 1999 PECLERS PARIS**

- 1984: intègre le bureau de style Peclers Paris au sein de l'équipe de création textile.  
- 1988: Direction du secteur Matières (direction des tendances et prise en charge de collections de textile pour l'habillement.)  
- 1992: responsable de la création, du développement et de la direction du secteur Maison:  
création et direction des tendances  
conseils prospectifs couleur/matière/dessin, créations et suivis de collection pour différents secteurs : textile ( DORMA, CASSINA, LA REDOUTE, clients au Japon, aux Etats-Unis), matériaux (POLYREY, CORIAN/DUPONT DE NEMOURS, TECHNAL), automobile (NISSAN, RENAULT), secteur de la distribution (CARREFOUR, BOTANIC), Fédération du meuble français (VIA)...

Mai 1999: quitte le bureau Peclers Paris pour créer en collaboration avec une associée, ma société : MaisonGeorgette.

**1999-2017: DIRECTION ARTISTIQUE DE MAISONGEORGETTE**

MaisonGeorgette a une double activité:

-La création et l'édition de collections de tissus et de produits textiles sous sa propre marque,  
-Le conseil prospectif et la création de produits pour d'autres sociétés : Conseil stratégique pour LEGRAND (interrupteurs), LECLERC ( secteurs du Jardin-loisir, des Arts de la Table, des matériaux avec BRICO LECLERC), ALLBRIGHTS (industriel textile chinois).  
Collaboration régulière chaque saison avec LONGCHAMP,  
Collaborations avec NATURE ET DECOUVERTES, la REUNION DES MUSEES NATIONAUX, EDITIONS LE CHENE, EDITIONS MARABOUT, VICHY COSMETIQUES, FUMIE SHIMOJI (Japon).  
Collections « capsule » mode et maison pour MONOPRIX en mars 2012 et en avril 2014.

---

**Publications et/ou Réalisations**

Exposition à la Galerie SENTOU ( juin 2006)

Exposition chez MERCI ( Paris, France, Printemps 2012)

Exposition chez DOUX DIMANCHE à Tokyo, (Japon) en 2013 et en 2015

École Nationale Supérieure de Création Industrielle

48 rue Saint Sabin - 75011 Paris, tél : 33 (0)1 49 23 12 12, fax : 33 (0)1 49 23 12 03, [www.ensci.com](http://www.ensci.com)

# **ENSCi**

LES ATELIERS

Exposition chez BAZAR-GARDE MANGER à Tokyo (Japon) en 2014 et 2016

---

**Formation(s) et/ou Diplôme(s)**

---

Baccalauréat Scientifique option Mathématiques  
DNAP design graphique – ESAD Amiens  
Diplôme de Créateur Industriel, ENSCI-Les Ateliers Paris

---

**Parcours professionnel**

---

Design graphique, depuis 2005 :  
Freelance (identité visuelle, illustrations & interface) *Projets pour Hager, Petzl, ISKN, Groupe SEB, ING, CNR-Santé...*  
2003 : Stage chez C4 (Stéphan Muntaner) - Marseille

Design produit, depuis 2009  
Freelance : design industriel en tant qu'indépendant (design produit, projets de recherche et édition, pour Roche-Bobois, VIA) ou en collaboration avec le studio Christophe Chedal-Anglay (design produit & graphique pour Petzl, Rossignol, Béaba, ISKN, EDF...)  
2008 : Stage au CEA-Minatec (objets communicants) Grenoble  
2005 : Stage chez Nodesign (design produit & numérique) Paris

Enseignement, depuis 2009 :  
Designer assistant puis directeur d'atelier de projet à la Résidence de Design de l'ENSCI au CEA-Grenoble  
Encadrement de workshops & interventions (ENSCI Paris, Audencia-Nantes, Kedge Business School Toulon)  
2017 : Enseignant à l'ENSAG, Grenoble, Master DPEA

---

**Publications et/ou Réalisations**

---

2012 : Lauréat appel à projet du VIA (en collaboration avec Anaïs Triolaire)  
2010 : Lauréat du prix de la biennale du design de Liège  
2010 : Expositions aux biennales du design de Saint-Etienne 2006 & 2010  
2009 : Lauréat du concours Andreu World (en collaboration avec Anaïs Triolaire)  
2008 : Lauréat du concours CAMIF-Collectivités (en collaboration avec Anaïs Triolaire)

## Formation(s) et/ou Diplôme(s)

Licence de philosophie (1982) et formation autodidacte  
Maître de conférences associé à l'Université Rennes2 (depuis 2013), chercheur associé au CREAD  
Chercheur associé à l'Institut Mines Telecom (Telecom ParisTech département SHS depuis 2006)

## Parcours professionnel

Créateur d'entreprises innovantes : logiciel (ACI, 1983-1984), commerce et services (Telemarket, 1985-1988)  
Editeur (Plume, 1989-1994; revue perpendiculaire, 1995-1999)  
Fondateur de Proposition, stratégies publiques numériques (1997-2012)  
Cofondateur FING, Think tank/ transformations numériques (2000-), Délégué général (2017-).

### **ENSEIGNEMENT**

- \* ENSCI-Les Ateliers (2003-). Référent du domaine pédagogique "Penser critique" (2015-).
- \* Université Rennes2 (2006-), maître de conférences associé depuis 2013.
- \* Conseil de perfectionnement Master Information Communication (Comue Lyon Saint Etienne)
- \* Conseil scientifique IHEDATE (aménagement du territoire); GIS Atlast (cartographie du travail); CRE (commission de régulation de l'énergie)
- \* CA La MedNum (coop de la médiation numérique); CNEAI (centre d'art, Pantin)
- \* Co-titulaire Chaire de recherche du Collège des Bernardins "L'Humain au défi du numérique"

## Publications et/ou Réalisations

Cahiers d'enjeux FING "Questions numériques" 2012-2017 (Tensions, Ruptures, Promesses, Controverses, Transitions)  
La dynamique d'Internet- Prospective 2030 (dir. L. Gille et JF Marchandise), France Stratégie, 2013  
Atelier de réflexion prospective PRISE "Mutations et ruptures dans la société contemporaine, Agence nationale de la recherche, 2011.  
Coordinateur du projet de recherche ANR Capacity (Réalités du Pouvoir d'agir à l'ère numérique) Fing-Rennes2-Telecom Bretagne, 2015-2018.

---

**Formation(s) et/ou Diplôme(s)**

---

Diplomé de l'ENSCI-LES ATELIERS en 1991

---

**Parcours professionnel**

---

Laurent Massaloux cofonde RADI DESIGNERS avec les autres membres avec lesquels il travaille de 1992 jusqu'en 2008. Son activité en groupe l'a amené à travailler sur des projets de grande envergure, notamment pour des sociétés comme Moulinex, Air France, Cartier,... Par ailleurs, le groupe a exposé dans de nombreux musées et galeries comme la Galerie Emmanuel Perrotin, la galerie KREO, la Fondation Cartier ou encore la galerie Sandra Gering à New York. RADI DESIGNERS obtient le prix du Créateur de l'année au Salon du Meuble de Paris en 2000, et la Carte Blanche du VIA en 2001.

Depuis quelques années, Laurent Massaloux développe en solo un ensemble de projets de recherche, sous forme de prototype ou d'éditions limitées, dans des domaines les plus variés. Certaines de ses créations font partie des collections du FNAC (Fond National d'Art Contemporain), du MUDAM (Luxembourg) et du Musée des Arts Décoratifs. Il est représenté par la Galerie Tools à Paris, pour laquelle il a élaboré deux expositions monographiques: Booling en 2006 et Doubble en 2010. Il obtient une commande publique du CNAP en 2015 pour laquelle il conçoit un dispositif mobilier et sonore intitulé L'Ecouteur. Enfin, il enseigne en tant que directeur de l'Atelier de projet « Expérimentations domestiquées » à L'ENSCI-LES ATELIERS depuis l'année 2001.

---

**Publications et/ou Réalisations**

---

[www.massaloux.net](http://www.massaloux.net)

---

**Formation(s) et/ou Diplôme(s)**

Diplôme en Création Industrielle - 2008

ENSCI - Les Ateliers : École Nationale Supérieure de Création Industrielle, Paris

Année préparatoire - 2005

Penninghen, l'école de la direction artistique et de l'architecture d'intérieur, Paris

Diplôme en Architecture - 2003

Faculté d'Architecture, Chiang Mai Université, Chiang Mai, Thaïlande

---

**Parcours professionnel**

MOK KAM POR (studio de design par Sarngsan Na Soontorn) depuis 2009

Enseignant à l'ENSCI - Les Ateliers, atelier MATE REALITY de Matthew Sindall depuis 2012

Workshop ENSCI - Les Ateliers / Thaïlande, 2014, 2016, 2017

Selectionné pour Design Stars showcase à IFFS 2017, Singapour

Fondé JAOBAN, une marque d'objets à usage quotidien, 2016

Consultant pour le développement de produit pour Phya Philosophy Co., Ltd. (sacs en cuir haute de gamme), Bangkok, Thaïlande, 2016

Direction artistique pour Prempracha's Collection Co., Ltd. (céramique), Chiang Mai, Thaïlande, 2012 - 2014

Participé à l'exposition en groupe, Roules Libres, D'Days, 2014

Noé Duchaufour Lawrance, designer assistant, 2010 - 2012

Gabriele Pezzini, designer assistant, 2010 - 2011

Constance Guisset, designer assistant, 2009 - 2010

Ronan & Erwan Bouroullec, 2007 (stage de 6 mois)

---

**Publications et/ou Réalisations**

Daybeds magazine, interview, 2017

Bangkok Post, interview, 2017

Scénographie du stand de MOK KAM POR au salon IFFS 2017, Singapour

Vases, vaisselles, objets de rangements, tabourets en céramique pour Prempracha's Collection Co., Ltd., Thaïlande depuis 2012

Système d'étagères et banc en teck pour Deesawat, Thaïlande, 2017

Scénographie de la conférence de Chiang Mai Design Week pour Thailand Creative and Design Center, Thaïlande, 2016

Miroir et porte-manteau pour JAOBAN, Thaïlande, 2016

Optimisation de la stratégie de développement des boutiques culturelles des sites du Pays Cathare avec Elément Commun, Atelier Bleu et Tourisme et Patrimoine, pour Aude Conseil Générale, Aude Le Département et Aude Pays Cathare, 2015

Rangement du bureau en Bambou pour Natural Unit Co., Ltd., Thaïlande, 2015

---

**Formation(s) et/ou Diplôme(s)**

Diplômé de l'ENSCI Les Ateliers en 2006 avec les félicitations de jury

---

**Parcours professionnel**

Designer - Hacker, Uros construit ses projets autour de la passion, de l'enthousiasme et de l'exploration permanente des technologies. Designer associé chez Nodesign.net il travaille avec Jean-louis Frechin sur des projets innovants explorant l'infinité des possibilités du numérique. Uros est également enseignant à l'ENSCI Les Ateliers en tant que responsable de Studio Digital où il enseigne l'interaction physique et l'interaction logicielle dans les projets de design. Uros crée avec Drasko Draskovic en 2013 la technologie WeIO. C'est une plateforme matérielle et logicielle pour le prototypage rapide et facile d'internet des objets. Avec ce projet Uros devient un acteur dans le domaine de l'Open source et l'Open hardware en rassemblant une communauté et un financement participatif très réussi autour du projet.

---

**Publications et/ou Réalisations**

Autant que designer associé à l'agence Nodesign :

Prix « Editor's choice » par Postscapes, WeIO meilleur projet OpenSource IoT 2014  
Prix sur le concours « Meilleure innovation », projet WeIO, gouvernement Serbe 2014  
Prix ANR du numérique « Impact sociétal » 2013, projet Interlude coordonné par IRCAM  
Appel permanent Via 2012, Waelice luminaire en réseau  
Prix pour le design numérique, cadre photo DIA, Parrot, Observateur de design 2011  
Prix pour le design de service, application Harmonav, Observateur de design 2011  
Prix Margaret Guthman Musical Instrument Competition 2011, projet MO - Interude,  
Prix du Musée des arts Décoratifs WallPaperLab 2010  
Jean Louis Frechin assisté d'Uros Petrevski, Carte Blanche du Via 2008

Autant que scénographe et commissaire de l'exposition :  
Electrosound, Fondation EDF 2016

---

**Formation(s) et/ou Diplôme(s)**

---

**2012**  
MASTER INNOVATION BY DESIGN  
ENSCI, Paris

**2006**  
LICENCE ARTS PLASTIQUES  
Université Paris VIII, Saint-Denis

**1989**  
INGENIEUR OPTOELECTRONIQUE  
ENSSAT, Lannion

**1986**  
BTS OPTIQUE INSTRUMENTS DE PRECISION  
Lycée Fresnel, Paris

**1984**  
BACCALAUREAT SERIE SCIENTIFIQUE C  
Lycée Romain Rolland, Ivry sur Seine

---

**Parcours professionnel**

---

CHERCHEUR, INGENIEUR & « CREATIVE TECHNOLOGIST » EN DESIGN EXPLORATOIRE  
*Expertise Internet, réseau et monde numérique*  
*Exploration, Matérialisation et Visualisation de la data via le design exploratoire*

CHEF DE PROJET CONCEPTS INNOVANTS & INNOVATION BY DESIGN  
*Expertise Internet, réseau et monde numérique au sein de l'Equipe Advanced Design*

EXPLORATION DE CONCEPTS ET REALISATION DE VERSION BETA  
*Responsable de la User Experience dans une équipe pluridisciplinaire*  
*Co Responsable Lead Design / Co Responsable Lead Technique*

@FREEDOM, UN PROJET D'ESSAIMAGE  
*Co créatrice de la start-up & inventrice du concept*

INGENIEUR R&D EN COMPOSANTS OPTOELECTRONIQUES  
*dans le domaine des télécommunications optiques*

---

**Publications et/ou Réalisations**

---

*Les Dernières Réalisations*  
LE TICBOT,  
Un objet Data permettant de matérialiser des données d'activité sur son mobile

LE 3<sup>e</sup> LIEU  
Le 3<sup>e</sup> Lieu est un tiers lieu maker au sein des Orange Labs.

École Nationale Supérieure de Création Industrielle  
48 rue Saint Sabin - 75011 Paris, tél : 33 (0)1 49 23 12 12, fax : 33 (0)1 49 23 12 03, [www.ensci.com](http://www.ensci.com)

**ART FACTORY**

La Art Factory d'Orange est un projet de résidence d'artistes au sein des Orange Labs

**VALISE A DATA**

Quelle est la matière des données ?

**SONAR**

. SonaR est installation de sonification et visualisation des données d'activité des antennes mobiles Orange, permettant de ressentir et d'écouter la musique de la ville

**CINEGRAPHE**

. Cinégraphe est une visualisation des données de check-in Facebook mise en œuvre sous la forme d'une projection monumentale.

## Formation(s) et/ou Diplôme(s)

- Obtention en 1983 du baccalauréat série E (actuellement série SSI)
- Obtention en 1985 du DUT Génie électrique (à Grenoble)
- Obtention en 1989 du diplôme de l'ENSCI (mention bien)
- Formation en 2015 en coaching à l'école Internationale Mozaïk, école certifiée ICF

## Parcours professionnel

### **. De 1990-1991, designer produit en freelance.**

Collaboration avec l'agence de design FTI (à Lyon) pour le développement de produits tel que mobilier urbain, appareillage industriel...

### **. De 1991-1997, création et gestion d'un poste de designer au sein de la société Campingaz.**

Ce nouveau poste rattaché au service R&D a eu pour vocation d'intégrer le développement du design en interne.

### **. De 1997-2009, développement de l'activité design à travers la société Coleman Europe.**

Le rachat de la société Campingaz par la société d'outdoor Coleman donne une nouvelle organisation, plaçant le design à des niveaux plus stratégiques.

### **. De 2009-2014, responsable de la stratégie design au sein du groupe Coleman EMEA.**

L'augmentation de l'équipe design permet de gérer les projets pour l'Europe mais également ceux de la zone Moyen Orient et Afrique.

### **. Depuis 2014, création de la société Inolvia.**

Société de conseil qui vise à accompagner les entreprises et les structures dans l'intégration du design et des fonctions associées à l'innovation.

## Publications et/ou Réalisations

### **. Les principales réalisations sont dans le domaine du design de produits :**

- Gammes de meubles de jardin et gammes de centrales d'alarme durant la période de freelance.
- De nombreux produits associés à l'univers de l'outdoor durant la période chez Coleman/Campingaz dont la création et la gestion de :
  - premières gammes de BBQ à gaz (du BBQ portatif au BBQ de jardin)
  - gammes complètes de réchauds de camping et de randonnée
  - gammes complètes de produits isothermes (de la glacière textile au mini frigo)
  - gammes de tentes (de la tente de trek à la tente familiale)
  - gammes d'éclairage (du produit de camping à la lampe frontale)

**Formation(s) et/ou Diplôme(s)**

---

Kingston University Angleterre - Product and Furniture Design BA (Hons)

**Parcours professionnel**

---

Co-fondateur de l'association O2 1990, Gerant, MSindall Design SARL, 1995 - present. Co-fondateur de l'agence SPADE 2015

Directeur Artistique pour le constructeur Dacia, scénographie pour les stands internationaux - Geneve, Amsterdam, Francfort, Istanbul, Mondial de Paris, Bruxelles, Barcelone, Casablanca, Bucarest. 2005 - Present.

Conception global AIR "Aménagement Intérieur Réseau" du constructeur

Renault.

Réalisation une gamme de meubles comprenant bureaux d'accueil, bureaux de vente, bureaux après-vente... un système qui se module selon les espaces et les besoins. Visible dans toutes les concessions et showrooms Renault Français et Internationaux. 2006 - 2010.

Directeur Artistique pour le constructeur Renault Véhicules Utilitaires, scénographie pour les stands internationaux - Bruxelles, Amsterdam, Hannover, 2002 - 2010.

Directeur Artistique pour le constructeur Michelin, scénographie pour les stands internationaux - Geneve, Francfort, Mondial de Paris, 2005 - 2008.

l'aménagement intérieur de restaurants pour le groupe Flo (Hippopotamus  
Paris Intramuros)

Consultation. concept de boutique type pour le Groupe L'Oréal

Conception des Éclairage public pour la Societe Eclatec

Ligne de mobilier pour la société française de meuble contemporain  
Neology et pour Purple South, marque de mobilier néozélandaise.

Carte Blanche du VIA en 2007 Paris

'One man show' - Association La Première Rue 131, Unité d'Habitation Le Corbusier Briey-en-Forêt, France

Collection de mobilier pour le catalogue de VPC, les 3 Suisses.

Conception des meubles pour Sawaya & Moroni,  
Conception des objets pour Pandora Design,

Conception des luminaires pour la galerie "En Attendant les Barbares"

Directeur de projet Mate (reality) :- 2009 - Present. École nationale supérieure de création industrielle Paris

Professeur de design 1995 - 2009. Ecole Supérieure d'Art et de Design Riems

Workshops :- Summer workshop 2008 - Domaine de Boisbuchet (Vitra)  
Annuel International design worksop programme.  
Christchurch, New Zealand. 2005 - 2006  
Workshop Mexique du 19 au 30 janvier 2009 .  
à Mexico, l'Ecole Mexico Centro.  
Workshop à Pékin à l'Ecole des Beaux Arts (Central Academy  
Workshop à St Etienne à l'Ecole des Beaux Arts

Direction workshop inter-school for WANTED Design Brooklyn NY, NY. 2016, 2017

Designer, 1991 - 1995. le Studio de design Wilmotte & Industries SAS Paris.

Principaux projets  
Mobilier urbain et éclairage :- Champs Elysees Paris.  
Mobilier et éclairage urbain :- Lyon Courly, Cannes, Valenciennes, Biarritz, Soissons, Rouen,  
Design d'intérieur de la nouvelle rénovation du Wagon Lits Groupe Accor

Designer, 1986 - 1991. James Gardner (3-D Concepts) Ltd. London Musée national des sciences naturelles Taichung,  
Taiwan.

Fonction: - Chef de projet sur site

Assistant Directeur Artistique 1982 - 1986 - BBC télévision London  
Principales émissions :-  
Dr Who,  
Top of the Pops,  
Origins (Christopher Reeve),  
Amy Johnson (film)  
Tenko (series)

---

#### **Publications et/ou Réalisations**

Spoon, 50 Chairs NY NY, Frame Materials Vol 1, Architecture D'aujourd hui, Le Point, Le Monde, Liberation, Maison Française, Elle Deco, Wallpaper, etc.

---

**Formation(s) et/ou Diplôme(s)**

---

Université technique de Lodz section architecture et urbanisme.  
Diplôme d'architecte ingénieur. 2001 – 2008

*NTUA. Université technique d'Athènes.*  
*Master en architecture. 2006 – 2006*

Université de Gant section recherche.  
*"Fire resistance of the externally bonded FRP concrete repair. 2005 - 2006*

---

**Parcours professionnel**

---

Enseignante invitée, Royal Collage of Arts, Londres  
*Depuis Septembre 2017*

Co-instigatrice , Fédération - Open space makers  
*Depuis September 2017*

Co-instigatrice du collective territorial FabCity Grand Paris  
*Depuis Janvier 2017*

Assistante designer, École Nationale Supérieur de Création Industrielle, Paris  
*Depuis mars 2014*

Co-instigatrice et designer stratégique, Fondation Wikihouse, WikiHouse France  
*Depuis May 2013*

Designer stratégique et directrice artistique, Ouishare  
*Depuis Novembre 2012*

Architecte, chef de projet chez Louis Paillard Architecte  
*Mai 2013 – Juin 2013*

Architecte, chef de projet chez Manuelle Gautrand Architecture  
*Février 2012 – Juin 2012*

Architecte, chef de projet chez marc Mimram  
*Octobre 2010 – Janvier 2012*

Architecte, chef de projet chez Dietmar Feichtinger Architectes  
*Octobre 2008 – Mai 2010*

---

**Publications et/ou Réalisations**

---

Création de la Fondation *WikiHouse* et Wikihouse France

Développement, promotion et diffusion de solutions d'habitat open source à haute performances, produites localement, à bas coûts et durables. En donnant le pouvoir aux citoyens et aux communautés locales dans la production et l'aménagement des lieux de vie, Wikihouse s'adresse aussi aux décideurs et leur donne des pistes pour d'agir sur le problème du logement.  
Design et construction de 5+ prototypes des maisons Wikihouse

#### Co-instigatrice POC21

Programme POC21 : un camp d'accélération de projets open source hardware durables, dont la large diffusion doit avoir un impact sur le changement climatique en rupture avec les solutions connues. Le but de POC21 est de réunir des experts du monde entier afin prototyper l'unité de société la plus fonctionnelle et durable possible, qui soit répllicable à l'infini.

#### Co-instigatrice FabJam

FabJam est un événement mondial de 24h. Il met en commun les fabSpaces (hackerspaces, designspaces, fablabs) internationaux pour fabsprint : un atelier de travail court et actif.

Designer stratégique et directeur artistique, OuiShare

OuiShare FEST 2017

OuiShare FEST 2016

Sharing Lille 2016

OuiShare FEST 2015

OuiShare FEST 2014

OuiShare FEST 2013

#### Architecte chez Louis Paillard Architecte

Chef de projet pour la phase de développement en vue du chantier de la tour Skylight à La Défense – Hauts de Seine

#### Architecte chez Manuelle Gautrand Architecture

Chef de projet pour la phase de conception schématique du centre de musique et dans de Ashkelon en Israël

#### Architecte chez marc Mimram

Chef de projet, phase de conception schématique pour 5.000 m<sup>2</sup> de logements à Ris Orangis, France

Participation dans la transformation des entrepôts Mac Donald à Paris en un bâtiment de 20.000 m<sup>2</sup> de bureaux

Concours pour le stade de Rugby Arena 92 à Nanterre

#### Architecte chez Dietmar Feichtinger Architectes

Chef de projet pour la phase de développement en vue du chantier du bâtiment de 93 logements ZAC Claude Bernard à Paris

Chef de projet junior pour France habitat social, un bâtiment de 10 appartements rue Castagnery à Paris

#### Principales conférences

11.09.2017 – FabCity Summit, Copenhagen, Denmark

22.08.2017 – Future Energy Forum, Exposition Universal, Astana, Kazakhstan

École Nationale Supérieure de Création Industrielle

48 rue Saint Sabin - 75011 Paris, tél : 33 (0)1 49 23 12 12, fax : 33 (0)1 49 23 12 03, [www.ensci.com](http://www.ensci.com)

# ENSCi

LES ATELIERS

21.04.2017 – Impression 3D et fabrication numérique : de la fiction à la concrétisation, Centre Pompidou

28.11.2017 – Makers and the City, Musée d'Architecture, Wroclaw, Poland

20.10.2016 – Civic Wise, Media Lab Prado, Madrid, Espagne

17.10.2016 – New Worlds, Graphic Design Festival Scotland, Glasgow, Ecosse

28.06.2016 – Digital Social Innovation, Commission Européen, Bruxelles, Belgique

19.11.2016 – POC21, Open source Soumit, Paris

30.11.2015 – Solutions COP21, Le Grand Palais, Paris

---

**Formation(s) et/ou Diplôme(s)**

---

1980 Baccalauréat série E

1984 Diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Belfort.

1985 D.E.A. de conception de produits nouveaux / design à l' Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers. ENSAM Paris. Laboratoire de Conception de Produits Nouveaux. Professeur DUCHAMP.

---

**Parcours professionnel**

---

1986. Crédit à GULIVER Design. Co-gérant.

Depuis 1986, contribue aux projets de GULIVER Design, agence de design produit, muséographie / scénographie, design graphique, et packaging.

Depuis 1987, enseignant à l'Ecole Nationale Supérieure de Création Industrielle – L'ENSCI «Les Ateliers». PARIS.

Animation de Workshops de formation et séminaires (100h/an)

Depuis 1990, enseignant à Lisaa. Enseignement du projet en design (180 h/an)

Formateur matériauthèque MATERIO.

---

**Publications et/ou Réalisations**

---

Scénographie / muséographie de :

\_ Centre d'art « LA MAISON DES DOUANES » à Saint Palais Sur Mer. 2017.

\_ Exposition JEAN DE BERRY, PRINCE DES IMAGES, Palais Jacques Cœur. Bourges. 2016.

\_ Expositions 2011, 2012, 2013, 2014, 2016 POUR EPCC CDP29: SEGALEN, MUSIQUES, TOUS DES SAUVAGES, LE COÛT DES AUTRES, MAGIE.

\_ Toit & Moi, 100 ans de logement social. Saint Denis. 2012.

\_ Musée GUSTAVE COURBET. Ornans. 2011.

\_ Centre d'interprétation PÔLE DES ÉTOILES. Nançay. 2010.

\_ Musée DE LA RÉSISTANCE. Bourges. 2010.

\_ Maison ROBERT SCHUMAN. Metz. 2009.

\_ Design produit : mobilier, machines électroportatives, robotique, puériculture, instrumentation scientifique, transport de personnes. 1986 - 2017

\_ Crédit à une collection complète de mobilier de bureau. 2016

Et de nombreux autres projets de 1986 à 2017

---

## Formation(s) et/ou Diplôme(s)

---

2014-18	Doctorat (en cours), soutenance prévue février 2018, ENSCI-EHESS-ENS Paris Contrat doctoral Hésam-Paris Nouveaux Mondes, projets de recherche doctorale pluridisciplinaire mêlant sciences humaines et création. Directeur d'étude Roberto Casati-ENS, directeur de Création François Azambourg ENSCI
2001	Diplôme de master Multimédia et Interaction, Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts, Paris
1999	DEA Anthropologie Sociale, EHESS
1998	Maitrise Communication- Sémiotique des arts, Université de Sienne, Italie

---

## Parcours professionnel

---

### Actuellement

Depuis 2017 Designer lead, Orange Innovation, Equipe Design Vision, Orange. En charge des questions design d'expressivité de l'intelligence artificielle.  
Depuis 2014 Designer-chercheur, ENSCI-EHESS, domaines : perception, sensorialité, interactions, théorie du design, recherche en design  
Depuis 2016 Designer enseignant, Atelier Design et Recherche, dirigé par François Azambourg -ENSCI

### Auparavant

2009-14	Designer-chercheur, Advanced Design team, Design prospectif – Design & User Experience, Orange Innovation
2006-09	Designer lead, Design team, Design prospectif – Centre d'exploration, Orange Recherche et Innovation
2002-05	Designer d'interaction, User Centred Design Team, Cap-Gemini Technologies
2001	Designer d'interaction web Babel@Stal
2000	Designer-réalisateur multimédia indépendant

---

## Publications et/ou Réalisations

---

Mon parcours est le résultant d'un dialogue constant entre les sciences humaines et la pratique du design. Cet échange pluridisciplinaire m'a emmenée à travailler en tant que designer, et designer-chercheur dans différents domaines numérique, où j'ai conduit des projets d'innovation guidés par une approche du design. Ce double profil m'a emmenée dans les dernières 15 années à évoluer dans différents domaines de l'innovation, en participant aux étapes marquantes de la révolution numérique. Des plus créatifs ou plus innovants, j'ai toujours réussi à faire converger ma spécificité.

Après une longue expérience en qualité de designer intégré en entreprise, notamment dans l'équipe de design avancé d'Orange Innovation et R&D, j'ai entamé un parcours de designer-chercheur par un projet de recherche sous forme doctorale qui a bénéficié d'un financement de contrat doctoral financé par l'Hésam-ENSCI.

Cela m'a permis d'entreprendre une carrière d'enseignant en design à l'Ecole Nationale Supérieur de Création Industrielle auprès de l'Atelier Design et recherche(S), dirigé par François Azambourg. Ensemble, nous adressons une approche pédagogique qui articule des questions de recherche et de création.

En parallèle, j'ai fait partie de l'équipe design Vision d'Orange, où je travaille sur les projets prospectifs concernant les questions d'intelligence artificielle.

## CONFERENCES

### **FORuMIDABLE 2016**

La singularité du projet de recherche en design :

Dialogue entre philosophie de la perception et designers. Cas d'étude des projets menés en atelier Design et Recherche(s)- *Ombre : entre immatérialité et présence.*

Elena Toi Brandi, Roberto Casati.

**Ombre : entre immatérialité et présence,** Cahier d'écriture entre recherche et création, (en cours de publication). Elena Toi Brandi, élèves du parcours CI-ENSCi

**Innovation by design, SciencesPo Paris, Ecole de la communication, 2011-Master Communication,**

**Innovation begins with an eye,** Ecole des Arts Décoratifs, Paris - dans le cadre de les Rendez-vous du design

**TAP, SLIDE, FLICK, PINCH, SPREAD, SWIPE. How gesture based interaction languages create meaningful user and brand experience,** Service Design Network Conférence ENSAD Paris, juin 2011

**Innovation by design,** Domus Academy Domus Academy Milan, juin 2011

**Designing Gestures, Orange Design Forum,** 2010, recherche en design sur les nouveaux langages tactiles et gestuels dans le monde du design.

**Projets d'innovation guidés par le design (brève sélection).**

**Smart City Tag,** espaces et services connectés dans la ville intelligente, by Orange Design, prototype.

**One\_concept,** le cœur numérique de la maison connectée, by Orange Design, l'Etoile de l'Observateur du design

**Formation(s) et/ou Diplôme(s)**

2004-2006 BA Automotive and product Design, design transports, Coventry University (Angleterre), first honor  
2002-2004 BTS Design produit Lycée Léonard de Vinci, Villefontaine (38).  
2001-2002 FCIL Maquette d'architecture et produit Formation en alternance, Lycée Léonard de Vinci, Villefontaine.  
1998-2001 Baccalauréat STI Arts appliqués Lycée Marie Curie, Echirolles (38).

**Parcours professionnel**

12/2011-08/2015 Designer prototypiste, Espace Gravure, Suresnes (92) Design et CAO de flacons de parfum, stands, mobilier et PLV. Conception, mise en plan, réalisation de 3D, maquettes et prototypes en découpe laser, façonnage manuel, stéréolithographie. Gestion d'équipes, rédaction de devis, suivi clients et sous-traitants.

09/2010-08/2011 Modeleur prototypiste, Protostyle, Buc (78). Préparation de pièces, soudure et modelage sur extérieur et intérieur de voitures.

03/2009-09/2010 Architecte d'intérieur, Mac Ingénierie, Grenoble. Réalisation de projets de l'esquisse au suivi de chantier, administratif et relations clients.

07-08/2008 Modeleur prototypiste, M.B.P.M., Maurepas (78). Préparation et réalisation de moules de bateaux.

02-06/2008 Modeleur Clay, BMW Motorsport, Munich Allemagne. Modelage Clay extérieur sur projets BMW série 3 et Mini Crossover.

12/2006-07/2007 Designer CAO DAO et commandes numériques, La Roche de Glun (26). Responsable commandes numériques en charge du design et responsable export.

09-11/2006 Maquettiste en architecture et urbanisme, Ducaroy-Grange, Lyon (69).

---

**Formation(s) et/ou Diplôme(s)**

2000. Diplôme de l'Ecole Nationale Supérieure de Création Industrielle.  
ENSCI / Les ateliers. Paris. Félicitations du jury.

1995. Diplôme National de Technologie Spécialisée en Design Industriel  
D.N.T.S. Université Montpellier II.

1994. Diplôme universitaire de technologie en Génie Mécanique et Productique  
D.U.T. Institut Universitaire de technologie B. Lyon Villeurbanne.

---

**Parcours professionnel**

2017 – 2011. Fondateur du Studio GGSV avec Gaëlle Gabillet. Agence de Design objet,  
commissariat scénographie et aménagement intérieur.

2017 – 2010. Directeur de l'Atelier de Projet INFORME à l'Ecole Nationale Supérieure de Création  
Industrielle, ENSCI / Les Ateliers

2010 – 2001. Designer intégré à la Direction de la Recherche et du Développement d'EDF.  
Montage de l'entité de design interne. Recherche sur le design de service, design soutenable,  
design d'information. Direction des projets de design prospectif sur la *matérialisation de  
l'énergie et l'intégration des énergies renouvelables aux bâtiments*. Commissaire d'exposition.  
Développement de produit et service pour les entités commerciales et dépôt de brevets.  
Activité de conseil et développement du design auprès des autres entités du groupe. Montage  
de projet de recherche (ANR).

---

**Publications et/ou Réalisations**

**COMMISSARIAT & SCÉNOGRAPHIE**

Exposition-Installation GALERIE PARTY à l'occasion des 40 ans du Centre Pompidou, Paris. Juin  
2017 - janvier 2018

Exposition ZONES DE CONFORT, à partir des collections du CNAP, Galerie Poirel, Nancy.  
Novembre-avril 2015

Exposition FORM FOLLOWS INFORMATION, Biennale Internationale Design Saint-Etienne. Mars  
2015

Exposition SO WATT, ! du design dans l'énergie, Espace Electra, Fondation EDF Paris. Berlin.  
Saint-Etienne. 2007.

**ARCHITECTURE INTÉRIEURE & DESIGN**

Aménagement du MUSÉE D'ART MODERNE de la Ville de Paris, en cours avec H2O Architectes,  
2017

ROYALE MILE, Aménagement intérieur de l'Hôtel ROYAL MILE, Edimbourg, 2016  
CDN", Aménagement intérieur du Théâtre de la Commune, Centre dramatique national à  
Aubervilliers, 2014

LE PATIO", Aménagement intérieur du centre d'art le Patio, Aix-en Provence, 2013  
SOCIAL BAR, Aménagement intérieur du bar de l'hôtel IBIS STYLES à Bercy, Paris, 2013 – Prix Paris  
Shop et Design

ATELIER LABORATOIRE I2R", Aménagement intérieur de l'atelier-Fablab pour EDF Design R&D,  
2013

OBJET TROU NOIR - Carte Blanche du VIA 2011

**ARTICLES PUBLIÉS**

- Cité du Design. Catalogue Biennale Internationale Design. L'empathie ou l'expérience de l'autre.
- Ars Memoriae ou la méthode des lieux.* pp 22-23.
- Archistorm N°34. Numéro spécial Science(s) & Design. Jan. 2009.  
*De la recherche ou des application ?* pp.92-95.
- Beaux-Arts magazine. Oct 2009. *Ecodesign, pour, quoi, faire.* pp. 60-65.
- Catalogue So Watt ! Du design dans l'énergie. Beaux-Arts Editions. C. Fayolle, J-C. Gaté, Stéphane Villard. 65 pages. 2007
- Cité du Design / Scérén. Enseigner le design, de l'idée à l'exercice. *Une commande, des objets.* pp 39-43
- *Collection, catalogue imaginaire pour l'architecture.* Auto-édition. Avec Encore Heureux Architecture. 175 pages. 2006
- Gestes. Auto-édition. Collectif Métaphorm'. 80 pages. 2006

# ENSCi – Les Ateliers

## Liste des productions éditoriales

# **ENSCI**

LES ATELIERS

## **OUVRAGES PAPIERS ET NUMERIQUES PUBLIES ENTRE 2012 ET 2017**

### Ouvrages annuels des diplômés

- Livre des diplômés, conception graphique c-album  
(collection 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 )
- Livre des diplômés, conception graphique we-we (2014)
- La fabrique des idées, catalogue d'exposition des 30 ans de l'ENSCI, conception graphique we-we (2013)

### Catalogues de l'exposition annuelle des diplômés Diplorama

- Diplorama 2015 (conception graphique Maxime Loiseau)
- Diplorama 2016 (conception graphique Juliette Gelli et Pernelle Poyet)
- Diplorama 2017 (conception graphique Lea Bardin)
- Diplorama+ 2017, en anglais (conception graphique Lea Bardin)

### Dans la série « Les carnets d'expérimentation de l'ENSCI »

- Topophonie/Roland Cahen (2012)
- Design et recherche technologique au CEA Grenoble/Noémie Lesartre (2012)
- Un regard sur l'industrie – La visite en question/ Sophie Pène et Simon d'Hénin (2013)

### Dans la série « Les carnets de recherche de l'ENSCI »

- Sciences de la cognition et design/sous la direction d'Alain Berthoz (2011)
- Smart City Displays Project/Francesca Cozzolino et Emilie Le Gulvout (2012)

### **FORuMIDABLE, Écritures de création et pratiques de recherche**

- Dans la masse, De l'utilisation des données pour produire de la forme (2017)

### Newsletters numériques

- Lettre d'information de l'actualité à l'ENSCI-Les Ateliers (depuis une dizaine d'années)